CONTRAT DE VILLE

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS

2015 - 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

Nord le Département

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS

Préambule

Le contexte : la réforme nationale de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 et portant la réforme de la politique de la ville propose :

- La **refonte de la géographie prioritaire.** Les moyens sont concentrés sur les quartiers les plus en difficultés, qui sont désormais identifiés autour d'un critère unique, celui du revenu des habitants.
- L'écriture d'un **contrat unique et intégré à l'échelle intercommunale**, basé sur les piliers suivants : le développement économique et l'accès à l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale ; auxquels est venu s'ajouter un quatrième pilier sur les valeurs de la République.
- La **participation des habitants** afin de favoriser l'intervention citoyenne dans les projets.

Les finalités sont de :

- Réduire les inégalités profondes et persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers en dépit des efforts déployés,
- Redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité.

Le contrat de ville de nouvelle génération constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il permet de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés.

Ce contrat unique permettra de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun autour d'un projet de territoire partagé par tous les acteurs, et d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

Le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) : le fruit d'un processus de coproduction

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, la CAD a souhaité que soit déployée une démarche partenariale de coproduction de son contrat de ville.
A cet effet, HB Etudes & Conseils, cabinet d'études sociologiques et d'accompagnement de projets a été missionné pour accompagner le processus d'écriture de ce contrat de ville.

Dès l'été 2014, un **diagnostic quantitatif et cartographique** a été réalisé par le cabinet Compas afin de rendre compte de la situation du territoire au regard d'indicateurs pertinents et ce, à différentes échelles (ensemble de la CAD, communes en géographie prioritaire et en veille, découpage iris de la géographie prioritaire).
Ce travail a fait l'objet de restitutions et d'échanges en séminaires partenariaux, permettant ainsi d'engager une première étape du processus de coproduction à venir.

Il s'en est suivi un processus de travail en plusieurs étapes afin d'aboutir au contrat de ville 2015-2020 :

- En novembre 2014, plus de 70 entretiens individuels et/ ou collectifs ont été réalisés avec les acteurs du territoire afin de **formuler un diagnostic stratégique sur le territoire et identifier les enjeux** à travailler sur chacun des piliers dans le cadre du projet.
- En décembre 2014 et janvier 2015, huit ateliers de coproduction ont associé l'ensemble des acteurs mobilisables selon leurs champs de compétences pour partager le diagnostic et **construire ensemble le Projet Territorial de Développement Social** de la CAD.
- En Février 2015, un **séminaire partenarial** a été organisé pour :
    - Partager l'état d'avancement des travaux engagés depuis octobre 2014 de manière élargie,
    - Echanger et construire des pistes d'actions concrètes sur des sujets ciblés par le projet.
- En février et mars 2015, des auditions ont été conduites avec l'ensemble des signataires et autres partenaires afin de formuler leurs **contributions et engagements** dans le cadre du présent contrat de ville.

- Tout au long de la démarche, **un comité de pilotage** et **un comité technique** rassemblant les principaux signataires ont été mis en place afin de partager et valider les avancées au fil du processus.

Un contrat de ville 2015-2020 qui s'intègre dans la démarche de projet de territoire de la CAD

De manière contingente à l'écriture du contrat de ville, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a décidé de se doter d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour mettre en place son projet de territoire à 2030.

Le Projet Territorial de Développement Social coproduit à l'occasion de l'écriture du contrat de ville constitue un pan du projet de Territoire.

La démarche de projet de territoire sera lancée officiellement en avril 2015 par le comité de pilotage politique et se prolongera durant 18 mois jusqu'en octobre 2016 en trois grandes phases :

- Phase 1 : Etat des lieux du territoire, analyse des tendances lourdes et des signaux faibles (jusque juillet 2015),
- Phase 2 : Définition des grands avenirs possibles et souhaitables (jusque fin décembre 2015 / début 2016),
- Phase 3 : Définition de l'avenir souhaitable et souhaité pour l'atteindre (jusqu'octobre 2016).

Liste des annexes et documents associés

- Annexe 1. Les cartographies des périmètres de la géographie prioritaire, et Décret n°2014-1750 du 30 Décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Annexe 2. La liste des équipements et structures des quartiers vécus,
- Annexe 3. Le Document d'Orientations Stratégiques,
- Annexe 4. La délibération Cadre de la Région Nord Pas de Calais,
- Annexe 5. La délibération Cadre du Conseil Départemental du Nord,
- Annexe 6. La stratégie de renouvellement urbain à inscrire dans le protocole de préfiguration ANRU,
- Annexe 7. La note de contribution de la DDTM,
- Annexe 8 .L'état du patrimoine des bailleurs sociaux sur les zones en géographie prioritaires et en veille, Cette annexe présente la répartition du patrimoine de chacun des bailleurs sur les territoires en géographie prioritaire et en veille, ainsi que les enjeux propres à chaque patrimoine,
- Annexe 9. Contribution de Maisons et Cités au contrat de ville,
- Annexe 10. Contribution de données de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord (DSDSEN)
- Annexe 11. Les engagements de l'Etat dans le contrat de ville
- Annexe 12. La liste des référents techniques du contrat de ville,
- Annexe 13. Les pilotes et les contributeurs techniques du contrat de ville.

Des documents associés viennent en appui du contrat de ville :

- Le diagnostic quantitatif du COMPAS
- Le rapport « diagnostic stratégique » de HB Etudes & Conseils

SOMMAIRE

I LES ECHELLES D'INTERVENTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAD 6

I.1. L'ANCIENNE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 6
I.2. LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 7
I.3. LES TERRITOIRES EN VEILLE ACTIVE 7
I.4. LES QUARTIERS VECUS 8
I.5. LES TERRITOIRES ENTREPRENEURS 8
I.6. LE PERIMETRE D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE 9

II DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA CAD 10

II.1. LES ENJEUX SOCIAUX DU TERRITOIRE 10
II.2. LES ENJEUX STRATEGIQUES PAR PILIER 12

III LE PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 17

III.1. LES FONDAMENTAUX DU PROJET 17
III.2. LES CONDITIONS DE REUSSITE 19
III.3. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 20
AXE I. L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PRIORITES POUR LE TERRITOIRE 20
AXE II. LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LE CADRE DE VIE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE ATTRACTIVITE DES QUARTIERS 22
AXE III. LA COHESION SOCIALE, LEVIER DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 24
AXE IV. LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE 27

IV LES ENGAGEMENTS ET LES MODALITES D'INTERVENTION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES 29

IV.1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS 29
IV.2. L'ETAT 32
IV.2.1. DIRECCTE 32
IV.2.2. POLE EMPLOI 39
IV.2.3. LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER 42
IV.2.4. LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE, LES SERVICES DE POLICE, GENDARMERIE, SPIP ET PJJ 44
IV.2.5. L'EDUCATION NATIONALE 46
IV.2.6.LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS) 47
IV.3. LA REGION NORD PAS DE CALAIS 48
IV.4. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD 53
IV.5. LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD 57
IV.6. LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 62
IV.7. LES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE 63
IV.8. L'ARS NORD PAS DE CALAIS 80
IV.9. LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 81
IV.10. LE CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI 83
IV.11. LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS 84
IV.12. SYNTHESE DES OBJECTIFS QUANTITATIFS DU CONTRAT DE VILLE DE LA CAD 86
IV.13. LES ENGAGEMENTS DES AUTRES PARTENAIRES CONTRIBUTEURS 87

V LES DECLINAISONS TERRITORIALES DU CONTRAT DE VILLE 93

V.1. LA VILLE DE DOUAI 93
V.2. LA VILLE D'AUBY 95
V.3. LA VILLE DE SIN LE NOBLE 97
V.4. LA VILLE DE WAZIERS 100
V.5. LA VILLE DE FLERS EN ESCREBIEUX 102
V.6. LA VILLE DE ROOST WARENDIN 103
V.7. LES TERRITOIRES EN VEILLE 104

VI LA CONTRIBUTION AU VOLET EUROPEEN DU CONTRAT DE VILLE 104

VII UNE GOUVERNANCE EFFICACE AU SERVICE DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET DU PARTENARIAT OPERATIONNEL 108

VII.1. LES INSTANCES DE PILOTAGE 108
VII.2. LE SCHEMA D'INGENIERIE 113
VII.3. LES PILOTES, REFERENTS ET CONTRIBUTEURS TECHNIQUES 116
VII.4. LA MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS 117

VIII LA FONCTION D'OBSERVATOIRE PARTAGEE, LE SUIVI ET L'EVALUATION 120

VIII.1. UNE FONCTION D'OBSERVATION DEPLOYEE SUR LE TERRITOIRE 120
VIII.2. L'EVALUATION, LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE 122

IX AVENANTS ET CLAUSE DE REVOYURE 122

X LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 123

XI ANNEXES DU CONTRAT DE VILLE 130

I LES ECHELLES D'INTERVENTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAD

Conformément à l'article 5 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la géographie prioritaire a été redéfinie afin de concentrer les moyens et les interventions en direction des quartiers les plus défavorisés :

- Les quartiers prioritaires,
- Les quartiers en veille active,
- Les quartiers vécus,
- Les Zones franches urbaines, devenues récemment « les territoires entrepreneurs ».

I.1. L'ANCIENNE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Le Douaisis s'est inscrit dès l'origine dans les dispositifs de développement social et urbain mis en œuvre au niveau national et régional :

- Dès 1984, les Épis de Sin-le-Noble ont été retenus au titre du développement social des quartiers,
- De 1989 à 1993, le Pont de la Deûle à Flers-en-Escrebieux et les Épis à Sin le Noble sont concernés par la politique du développement social des quartiers,
- De 1994 à 1999, la politique de la ville est développée à l'échelle de l'agglomération. 14 communes, 30 quartiers, une zone urbaine sensible et neuf zones rurales urbaines sont touchés,
- De 2000 à 2006, la politique de la ville devient le volet social du contrat d'agglomération. Neuf villes sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis sont concernées.
- Depuis 2007, 6 communes de l'Arleusis intègrent la nouvelle géographie du CUCS.

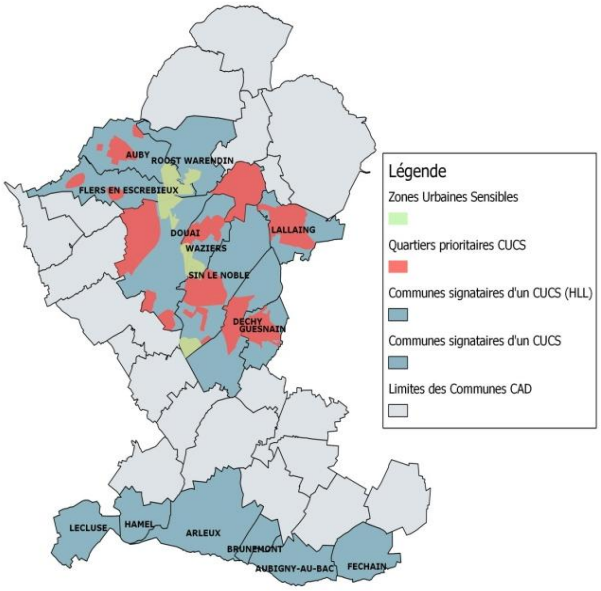

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2014, la politique de la ville couvre sur le territoire de la CAD :

- **3 Zones Urbaines Sensibles** (ZUS), réparties sur 6 communes (Auby, Douai, Flers-en-Escrebieux, Roost-Warendin, Sin-le-Noble et Waziers),
- **26 Quartiers CUCS Non ZUS,** répartis sur 9 communes (Auby, Dechy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Guesnain, Lallaing, Roost-Warendin, Sin-le-Noble et Waziers), qui comptent 54 977 habitants soit 34% de la population de la C.A.D,
- **Les Quartiers CUCS HLL** (Habitat Léger et de Loisirs), qui sont une spécificité du territoire. 6 communes sont concernées (Arleux, Aubigny-au-bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse).

70 000 habitants habitent dans un quartier CUCS soit 46% de la population totale de la CAD, répartis sur 15 communes.

I.2. LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

⇒ ***Annexe 1 : les cartographies de la nouvelle géographie prioritaire***

A partir du 1er janvier 2015, la Communauté d'Agglomération du Douaisis ne compte plus que 6 communes en géographie prioritaire : Auby, Douai, Flers en Escrebieux, Roost Warendin, Sin le Noble, et Waziers.

Ces 6 communes sont maintenues en Politique de la Ville contre 9 communes sortantes, soit une population prioritaire totale de 17 501 habitants (contre 70 000 habitants dans le cadre du CUCS).

La nouvelle géographie prioritaire « politique de la ville » se réduit à 9 zones intercommunales ou communales qui se répartissent de la manière suivante :

- La zone de Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux);
- La zone de Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin);
- La zone de la Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble);
- La zone des Epis (Sin le Noble);
- La zone du Haut Terroir – Le Vivier (Waziers);
- La zone Auby Centre ;
- La zone du Faubourg de Béthune (Douai);
- La zone de Résidence Gayant (Douai);
- La zone de Frais Marais – Haut Terroir (Douai – Waziers).

⇒ ***Annexe 1. Décret n°2014-1750 du 30 Décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville***

L'ensemble du patrimoine des bailleurs sociaux en géographie prioritaire ou en veille a été recensé.

⇒ ***Annexe 8 : Etat du patrimoine des bailleurs sociaux sur les zones en géographie prioritaire et en veille***

I.3. LES TERRITOIRES EN VEILLE ACTIVE

Neuf communes sont sortantes de la géographie prioritaire en 2015 :

- La commune de Dechy,
- La commune de Guesnain,
- La commune de Lallaing,
- Les 6 communes de la vallée de la Sensée : Arleux, Aubigny au Bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse.

Il existe également des quartiers qui étaient éligibles dans l'ancienne géographie prioritaire et qui ne le sont plus, même si la commune demeure en géographie prioritaire.

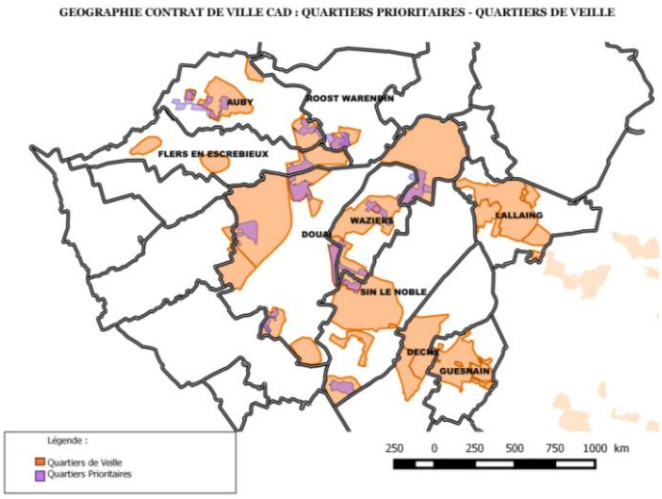

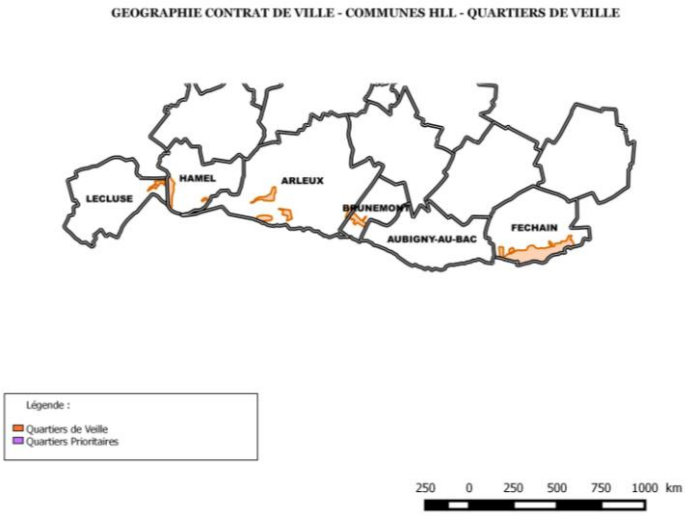

I.4. LES QUARTIERS VECUS

Les quartiers vécus ne sont pas délimités géographiquement.
Ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent. Ils permettent à un acteur situé hors du quartier réglementaire de bénéficier des crédits spécifiques si son action impacte majoritairement les habitants de ce même quartier.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, il est proposé de ne pas lister de manière exhaustive toutes les structures potentiellement éligibles.
L'éligibilité sera appréciée au regard de son contenu et de sa portée sur les populations des quartiers prioritaires et non en fonction de son appartenance à une liste dite de quartiers vécus.

Néanmoins, une liste restreinte d'équipements et de structures est établie. Celle-ci sera revue annuellement lors de chaque évaluation.

⇒ ***Annexe 2 : liste des équipements et structures des quartiers vécus***

I.5. LES TERRITOIRES ENTREPRENEURS

A partir du 01/01/2015, les Zones Franches Urbaines ont disparu et laissé la place aux « territoires entrepreneurs ». A ce jour, les nouvelles modalités connues sont les suivantes :

- Le **dispositif d'exonérations devra appuyer une stratégie de développement économique globale inscrite dans le contrat de ville**. Il s'agit de mettre en place l'écosystème local favorisant le développement et la création des entreprises, en mobilisant tous les acteurs : collectivité territoriale, la Région, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les réseaux d'accompagnement des créateurs, etc.
- Les entreprises se créant ou s'implantant en territoires entrepreneurs et ayant un impact sur l'emploi des résidents des quartiers prioritaires bénéficieront d'une **exonération d'impôt sur les bénéfices**. Le plafond de bénéfices exonérés est ramené de 100 000 à 50 000 euros pour limiter les effets d'aubaine, et majoré de 5 000 euros par emploi salarié sous réserve du respect de la clause locale d'embauche pour accroître l'exigence en création d'emplois, avec une réduction de la durée des exonérations à 8 ans (5 ans à taux plein et 3 ans à taux dégressif).
- L'introduction d'une conditionnalité au bénéfice des exonérations fiscales : la signature du contrat de ville qui intègre obligatoirement un pilier emploi et développement économique qui mobilise les organismes consulaires, la Caisse des Dépôts, BPI France, le service public de l'emploi et les réseaux d'accompagnement à la création d'activité.
- **Tous les commerces de proximité installés dans les nouveaux quartiers prioritaires bénéficieront d'une nouvelle exonération portant sur les impôts locaux (CET et TFPB).**
- Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux entreprises qui créent ou implantent une activité sur ces territoires à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Un texte précisant les modalités d'application du nouveau régime d'exonérations (et de la clause locale d'embauche) sera prochainement disponible.

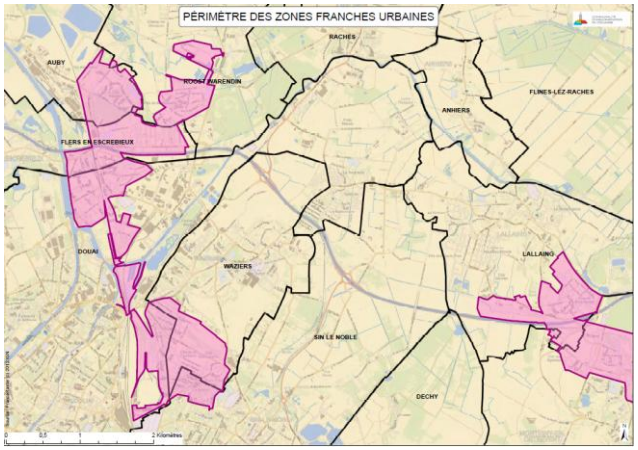

I.6. LE PERIMETRE D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE

Le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'agglomération du Douaisis couvre l'ensemble de son territoire.

Selon les partenaires et leurs propres critères d'éligibilité, le contrat de ville 2015-2020 couvre différents périmètres :

- Les politiques de droit commun de l'ensemble des partenaires couvrent l'ensemble du territoire de la CAD,
- Les politiques de droit commun seront renforcées sur les territoires en veille (quartiers et communes),
- Les crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat seront concentrés sur les territoires en géographie prioritaire,
- Les crédits spécifiques politique de la ville des autres partenaires couvrent les territoires et géographie prioritaire et en veille.

II DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA CAD

II.1. LES ENJEUX SOCIAUX DU TERRITOIRE

Le diagnostic quantitatif et cartographique réalisé par le Compas durant l'été 2014 permet – au regard de différents indicateurs – une comparaison entre les territoires, que ce soit sur les communes retenues en géographie prioritaire ainsi que sur les communes sortantes.

⇒ ***Cf. Document associé : Diagnostic quantitatif du Compas***

Ce diagnostic a permis de dégager les enjeux sociaux sur le territoire de la CAD.
Le Projet Territorial de Développement Social a vocation à mieux mobiliser les politiques publiques du territoire en réponse à ces enjeux :

- **La pauvreté diffuse** qui constitue une spécificité du territoire.

Le critère du Revenu Médian est le critère retenu pour définir la nouvelle géographie prioritaire. Les quartiers retenus montrent logiquement une pauvreté accrue sur ces périmètres.
Toutefois, et c'est une particularité sur l'agglomération du Douaisis, les analyses soulignent également une pauvreté diffuse, bien au-delà de cette géographie prioritaire.
A souligner, les effets de crise de ces dernières années qui ont aggravé la pauvreté des ménages.

Quelques données issues du diagnostic
- *Le niveau de vie médian des habitants de la CA du Douaisis est estimé en 2011 à 1 430 euros par mois (revenus fiscaux par unité de consommation après prestations sociales et impôts), ce qui est moins élevé qu'en moyenne sur le département (1 500 € par mois) et qu'en moyenne nationale (1630 €).*
- *Les revenus médian les plus faibles sont enregistrés sur les communes de Waziers et d'Auby où la moitié des habitants vivent avec moins de 1300 € par mois.*
- *Le taux de pauvreté est estimé à 22% des ménages de l'agglomération (contre 19% sur le département et 14% à l'échelle nationale).*
- *Le taux de pauvreté s'élève à 26% sur les communes maintenues en géographie prioritaire et à 21% sur les communes en veille.*

- **La faible autonomie des Jeunes sans diplôme**

Dans les IRIS concernés par les quartiers prioritaires, l'indice d'autonomie est plus faible qu'au niveau du département et la part des jeunes avec enfants à charge supérieure. Mais la question de la jeunesse se pose sur tous les territoires et pas uniquement sur les territoires en géographie prioritaire.

Quelques données issues du diagnostic
- *L'indice d'autonomie des jeunes hommes (25-29 ans) sur les IRIS concernés par la géographie prioritaire est de 2 contre 2.2 sur le département. L'indice d'autonomie des jeunes femmes est de 2.1 contre 2.4 sur le département.*
- *Les jeunes de la CA du Douaisis de 20 – 24 ans sont globalement plus souvent chez leurs parents et moins souvent étudiants ou actifs autonomes qu'en moyenne départementale ou nationale (50% contre respectivement 46% et 43%).*
- *L'indice de chômage des jeunes est de 40% sur la CA du Douaisis, contre 35% sur le département et 27% à l'échelle nationale.*

- **La parentalité précoce** constitue une spécificité forte du territoire

Parmi ces jeunes femmes, un tiers d'entre elles élèvent leur(s) enfant(s) seules. La monoparentalité est forte sur les quartiers et cette situation se répercute sur leur statut d'activité et leur autonomie.

Quelques données issues du diagnostic
- *16% des jeunes femmes (âgées de moins de 24 ans) de l'agglomération ont au moins un enfant à charge. Ce taux s'élève à 21% dans les iris concernés par les quartiers de la géographie prioritaire.*
- *Dans les IRIS concernés par les quartiers prioritaires ; 28% des mères de 18-24 ans sont monoparents avec au moins un enfant à charge.*

- Le retrait plus massif des femmes du marché de l'emploi

Le constat principal du diagnostic est l'aggravation des écarts avec un retrait plus massif des femmes du marché du travail : elles sont moins souvent en emploi et quand elles sont en emploi, elles sont très souvent à temps partiel.

Quelques données issues du diagnostic

- *Le taux d'emploi des femmes est nettement inférieur à celui des hommes, à tous les niveaux : dans les IRIS concernés, 51.5% des femmes de 25 à 54 ans occupent un emploi contre 72% des hommes (le taux d'emploi des femmes est de 65.2% sur la CAD et de 69.5% sur le département)*
- *Dans les iris de Waziers Notre Dame et Douai Dorignies, le taux d'emploi des femmes est inférieur à 43%.*
- *41% des femmes des iris en géographie prioritaire sont à temps partiel contre 36% au niveau de la CAD et 32% sur le département.*

- L'exclusion renforcée des populations issues de l'immigration

Les populations immigrées présentent un risque de chômage et de précarité dans l'emploi plus élevé que les autres populations : en moyenne, dans les IRIS concernés par la géographie prioritaire, l'écart entre les deux populations est de 13 points pour l'indice de chômage et de 4 points en matière de précarité.
La population immigrée se caractérise également par un niveau de formation moins élevé.

Quelques données issues du diagnostic

- *La population immigrée se caractérise par un niveau de formation moins élevé que parmi la population non immigrée, avec respectivement 70% de bas niveaux de formation dans les iris concernés, contre 48% pour les non immigrés.*
- *Les femmes disposent en moyenne de niveaux de diplômes inférieurs à ceux des hommes : dans les quartiers concernés, ¾ des femmes immigrées sont de bas niveau de formation, contre 2/3 des hommes.*

- Le **vieillissement** à anticiper sur les quartiers

Le diagnostic a pointé un vieillissement croissant des quartiers qui interroge sur la place des seniors au sein de ceux-ci.
Le poids des ainés (75 ans et plus) est souvent plus faible dans les quartiers prioritaires mais tend à augmenter annonçant ainsi de nouveaux besoins à prendre en charge autour de la perte d'autonomie, du maintien à domicile par exemple.
Le vieillissement de la population se traduit également par un accroissement du nombre de ménages majoritairement composés d'une ou deux personnes et pose l'enjeu de l'isolement résidentiel.

Quelques données issues du diagnostic

- *Entre 1999 et 2010, la progression du nombre de personnes âgées a été marquée partout, sauf dans l'iris Auby Centre.*
- *L'indice d'évolution des générations âgées est très disparate selon les IRIS. Il est très élevé à Sin le Noble sur les Epis mais beaucoup plus faible à Flers en Escrebieux – quartier du Pont de la Deûle ou Auby – Lavalee Champfromentin.*
- *A l'échelle des iris concernés par la géographie prioritaire, 44% des 75 ans et plus résidant à leur domicile vivent seuls.*

II.2. LES ENJEUX STRATEGIQUES PAR PILIER

⇒ ***Cf. Document associé : Diagnostic stratégique HB Etudes & Conseils***

Le Pilier du développement économique et de l'emploi

Le **portage volontariste par la CAD du développement économique est un atout reconnu** par tous comme un point fort sur le territoire avec déjà des amorces d'actions spécifiques en faveur de l'emploi et de l'entreprenariat.
Le tissu d'entreprises sur le territoire de la CAD se structure autour de :

- L'Industrie Automobile et ses équipementiers,
- La logistique (notamment sur la zone de Lauwin-planque),
- L'industrie ferroviaire,
- Les entreprises du bâtiment avec le souhait d'une orientation sur l'éco construction, la rénovation du bâtiment et les métiers de l'environnement, notamment autour du projet du Raquet.

Au-delà d'une mission de marketing territorial visant l'accueil d'entreprises sur le territoire, la direction du développement économique travaille à l'animation et à la mobilisation des entreprises du territoire avec pour souci de bénéficier au développement de l'emploi local.
Une attention particulière est portée sur l'entreprenariat et la création d'entreprises avec l'outil APPUI, incubateur technologique de l'école des Mines de Douai.

A noter également le portage d'un projet structurant pour l'agglomération qui pourra bénéficier de part sa proximité à la dynamique de la zone de la Clochette - Notre Dame retenue en géographie prioritaire : le projet de campus de l'apprentissage (Bâtiment, Eco construction, isolation par l'extérieur, …) qui sera implanté sur 3 hectares et qui devrait ouvrir à la rentrée 2018.

De nombreux acteurs ont souligné qu'il convenait de **s'appuyer sur cette dynamique** en vue de bénéficier de manière plus efficace aux populations concernées par la politique de la ville.
Nous pointons des **actions repérées comme exemplaires portées par la direction du développement économique qui bénéficient déjà aux quartiers en politique de la ville :**

- « Entreprendre dans les quartiers » anciennement Citélab,
- Le « Réseau étincelle », en faveur de la création d'entreprises par les jeunes.

En complément de ces actions spécifiques en faveur de l'entreprenariat, des outils de droit commun déployés par l'agglomération peuvent venir en appui des projets dont :

- L'aide aux TPE,
- Le CLAP économique des jeunes.

A noter une opportunité en termes de moyens mobilisables à travers le **service formation de la CAD** (ex sirfag), dont la refonte de la feuille de route est en cours.
Il s'agit d'une nouvelle prise de compétences par la CAD. De fait, le service constituera une ressource en ingénierie au service des actions qui pourront servir le pilier développement économique et emploi du projet de développement social.
Le service porte notamment des actions en faveur de l'insertion professionnelle en travaillant la levée des freins vers l'emploi :

- Un groupe de Formation d'Initiatives Jeunes (FIJ),
- « Trouve ta voie », en direction de publics en RSA,
- « Le club emploi », visant à décloisonner les échanges entre les demandeurs d'emploi et le monde de l'entreprise.

Au delà des compétences portées par la CAD, nous relevons un second atout en faveur de l'emploi local à travers un **Service public de l'emploi de proximité en place, dynamique et où les acteurs sont partis prenantes et volontaristes pour travailler ensemble.**
Ce partenariat reconnu permet de mobiliser les différentes ressources de droit commun et de déployer les outils au service des demandeurs d'emploi du territoire.

Dans ce cadre, **une bonne dynamique sur le Douaisis concernant l'orientation des publics est mise en avant**, sous le pilotage par Pole emploi en appui des cinq structures labellisées sur l'orientation (Pole emploi, la mission locale, le CIO, l'Université d'Artois et les PIJ du douaisis (Douai, Sin le Noble et Auby).
Ce bon partenariat permet également des opportunités pour développer des passerelles avec l'insertion en relais notamment avec les référents RSA.

Localement, **à l'échelle des communes, des ressources sont présentes, même si elles demeurent très hétérogènes** selon les territoires et en fonction des priorités politiques accordées au développement de l'emploi, soit en direct à travers leurs services municipaux ou CCAS, soit en partenariat avec leurs centres sociaux.

A noter, la participation du collectif des centres sociaux aux réunions mensuelles du Service Public pour l'emploi de proximité. Les centres sociaux travaillent déjà activement sur la levée des freins vers l'emploi :

- via les chantiers d'insertion,
- en réservant des places de multi accueil sur les modes de gardes (Auby, Sin le Noble),
- à travers les actions développées par les postes AILE,
- par la mobilisation directe d'emplois aidés.

Pour finir, nous soulignons **l'effet incitatif de l'ANRU,** en tant que projet structurant qui aura été un levier en matière de mobilisation en faveur de l'emploi local. A noter par exemple :

- les clauses d'insertion qui n'auraient pas été systématiquement mises en œuvre en l'absence de charte d'insertion.
- L'appui du PLIE du douaisis sur la mise en place et le suivi des clauses d'insertion.
- La Journée de l'insertion et de la découverte des métiers et de la formation sur les Epis avec un cofinancement de Partenord Habitat.
- La mobilisation de chantiers d'insertion pendant 2 ans dans le cadre de la Rénovation Urbaine, avec un portage par le CCAS de Sin le Noble.

Le pilier Cadre de vie et du Renouvellement Urbain

A ce jour, la stratégie d'ensemble au niveau du développement urbain de l'agglomération est essentiellement partagée à travers le SCOT qui constitue l'outil stratégique permettant de dégager des axes de développement de l'agglomération.

Nous notons jusqu'à présent l'absence d'ingénierie communautaire dédiée à une stratégie urbaine d'ensemble sur le territoire de la CAD.
Ainsi, le renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération se décline par **la somme de projets locaux** :

- <u>Les projets ANRU achevés ou en cours :</u>
  - le projet ANRU des Epis sur Sin le Noble (liste 1)
  - Le projet ANRU de Dechy (liste 2)
  - Le projet ANRU d'Auby (liste 2)
  - Le projet ANRU de Lallaing (liste 2)
- <u>Le projet de la ZAC communautaire du Raquet.</u>
- <u>Les études réalisées ou en cours :</u>
  - Les études pré-opérationnelles réalisées en 2004-2005 sur les deux ZUS (Zus Nord et Zus minière)
  - Une étude urbaine en cours sur quartier du Pont de la Deûle
  - Une étude d'aménagement des espaces publics sur Pont de la Deûle (Côté Flers-en-Escrebieux)
  - Une étude cadre de vie sur le Faubourg de Béthune à Douai
- <u>Le projet du centre bourg d'Arleux retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.</u>

Des **opportunités à saisir** sont pointées au service d'une stratégie plus cohérente à l'échelle de l'agglomération :

- La convention avec l'EPF qui doit être renouvelée et doit s'adosser à une stratégie foncière en appui d'une stratégie urbaine d'ensemble,
- La labellisation UNESCO à valoriser par une stratégie sur les cités minières du territoire,
- La refonte du PLH en cours et la mobilisation des outils d'Aide à la Pierre,
- Et le NPNRU II, et les sites retenus d'intérêt régional (en attente de délibération).

En termes de fonctionnement, la programmation passée dans le champ de la politique de la ville intégrait déjà des actions en faveur du logement et du cadre de vie :

- A l'échelle intercommunautaire et communautaire, sur des outils à destination des publics fragilisés face au logement.
- A l'échelle des communes, selon les priorités et projets locaux.

A noter également le soutien des bailleurs sur leur patrimoine dans le cadre d'actions de Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers en partenariat avec les communes.

Le pilier Cohésion sociale

Le travail partenarial réalisé dans le cadre de l'écriture du contrat de ville a été l'occasion de partager des objectifs communs et de décliner dans son projet de développement social une stratégie partagée et offensive en matière de cohésion sociale.

Des atouts et avancées sont repérés sur le territoire, notamment :

- Les **Dispositifs de Réussite Educative** qui permettent :
  - Un travail de repérage en lien étroit avec l'Education Nationale,
  - La mobilisation d'accompagnements ciblés à partir des besoins repérés,
  - La création de ressources spécialisées à travers les équipes pluridisciplinaires de soutien,
  - La possibilité de traiter globalement les fratries et de la famille,
  - Le suivi des parcours.

- Dans le champ de la Santé, depuis février 2014, un dispositif **Atelier Santé Ville** (A.S.V) a été mis en place au sein de la communauté d'Agglomération du Douaisis et de la Communauté des Communes du Cœur d'Ostrevent. Il est porté par la **Plateforme Santé Douaisis**. Les travaux engagés dans ce cadre constituent une ressource mutualisée au service des territoires dans la proximité.
  Les projets de maisons de santé pluridisciplinaire (celle adossée au projet du Raquet et celle du Faubourg de Béthune à Douai) sont identifiés comme un outil intéressant pour travailler sur la cohérence d'une offre de santé.

- Au service de la Cohésion sociale un atout indéniable sur le territoire réside dans **la présence d'une multitude d'acteurs de proximité :**
  - Les centres sociaux (ou antennes), identifiés comme des acteurs incontournables de la cohésion sociale dans la proximité,
  - Les associations,
  - Les services sociaux de proximité.

- Les partenariats existants ou amorcés dans le cadre du **Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance.**
  Cette démarche partenariale, initiée en 2008, avait permis de poser des objectifs communs autour des objectifs prioritaires suivants :
  - Engager une action renforcée en faveur de la prévention de la délinquance des mineurs,
  - Prévenir des conduites addictives et en particulier travailler sur l'alcoolisme et ses conséquences,

- Poursuivre la politique volontariste engagée localement en matière de violences intrafamiliales,
- Donner à la victime une place plus importante dans la politique pénale,
- Favoriser la prévention routière et la sécurité dans les transports.

Faute d'une ingénierie dédiée, le partenariat escompté sur le territoire n'a pas été à la hauteur des ambitions. Le futur contrat de ville sera l'occasion de relancer la dynamique.

Ces éléments de diagnostic ont servi de socle pour animer les débats lors des ateliers de coproduction de décembre 2014 et ainsi, aboutir au Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Le pilier Valeurs de la République et citoyenneté

Ce quatrième pilier, ajouté récemment suite aux évènements de janvier 2015, n'a pas fait l'objet d'un examen spécifique dans le cadre du diagnostic stratégique réalisé en novembre 2014.

Les enjeux de la réforme de la politique de la ville de la CAD au regard du bilan qualitatif de la politique de la ville antérieure

⇒ ***Cf. Document associé : Diagnostic stratégique HB Etudes & Conseils***

L'analyse de la programmation et le retour des acteurs du territoire sur la politique de la ville passée laissent apparaitre :

- Des priorités différentes selon les communes avec **des disparités locales** quant aux stratégies mobilisées sur la politique de la ville,

- Un défaut de lisibilité quant à la stratégie de l'agglomération en matière de cohésion sociale,

- Une **logique de reconduction** (pour ¾ des actions) avec une évolution à la marge de la programmation et une faiblesse dans l'imagination d'actions innovantes,

- Un dispositif « travaillé au coup par coup » et ne se référant pas à une stratégie globale de territoire,

- Une **absence d'habitude d'actions à l'échelle de plusieurs villes**, mais des actions exemplaires menées par la CAD, (« Un territoire vu par ces habitants » ou les actions menées sur les communes du sud de la CAD sur la problématique de l'habitat léger de loisirs),

- **Une difficile lisibilité de ce qui se fait en matière de politique de la ville,** chacun percevant une partie limitée selon son échelle d'intervention (à l'échelle de sa structure, à l'échelle du territoire, dans son champ de compétences),

- Une programmation CUCS réduite à un partenariat entre les services de l'Etat (dans ses différentes composantes), les communes et l'EPCI avec une **absence de complémentarité avec les autres financeurs** (ceux-ci n'étant plus signataires du CUCS),

- **Des besoins d'accompagnement et de formation (technique et financière)** des porteurs associatifs et des communes.

Plusieurs points forts sont également mis en avant par l'ensemble des partenaires :

- Une **programmation communautaire et intercommunautaire** à l'échelle de l'arrondissement qui permet le soutien d'actions structurantes pour les territoires,

- Des programmations – toutes échelles confondues - qui touchent toutes les thématiques et qui ont permis de développer **des actions dans la proximité** qui n'auraient pu l'être sans le CUCS,

- Une **ingénierie présente sur certains territoires,** qui permet de proposer une programmation politique de la ville plus riche (villes de Sin le Noble et Auby),

- Une **présence de centres sociaux dans la proximité** avec un travail collectif sur leur rôle en matière de développement local,

- **Des dispositifs de réussite éducative,** repérés comme une plus value sur les territoires.

L'enjeu dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 sera de refondre la politique de la ville en tenant compte de ce diagnostic.

Le projet Territorial de Développement social constitue un cadre stratégique pour dépasser les limites, décliner des moyens d'actions lisibles et cohérents sur le territoire tout en s'appuyant sur ces atouts.

III LE PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis se décline en trois volets complémentaires :

- Les fondamentaux du projet,
- Les conditions de réussite,
- Les quatre axes stratégiques du projet qui se déclinent en sous objectifs opérationnels.

Ce projet est formalisé sous la forme d'un document d'orientations stratégiques qui constitue le cadre de référence de l'ensemble des actions qui seront soutenues sur le territoire de l'agglomération au service de la cohésion sociale.

⇒ ***Annexe 3. Document d'Orientations Stratégiques***

III.1. LES FONDAMENTAUX DU PROJET

Ces principes fondamentaux seront pris en compte de manière transversale dans chaque action ou projet soutenu.

La participation citoyenne au cœur du projet

La participation des habitants dans le cadre du projet est un enjeu essentiel reconnu par tous.
Dans le cadre de la réforme, le **cadre de référence des conseils citoyens** est posé pour déployer, en appui de la gouvernance des futurs contrats uniques, la participation des habitants.
Sur le territoire de l'agglomération, la participation des habitants ne se limite pas aux conseils citoyens, au contraire, l'enjeu est de soutenir les initiatives en faveur de l'éducation populaire et la participation des habitants dans l'ensemble des actions qui seront déployées.

Dans le cadre du projet, les supports de la participation des habitants seront soutenus :

- Les lieux de vie dans les quartiers, support du vivre ensemble,
- Les outils de l'éducation populaire et de l'animation de dynamiques participatives,
- Les démarches en faveur d'une meilleure lisibilité des actions du service public en direction des habitants,
- Le soutien à la dynamique associative et au bénévolat, force vive de la mobilisation sur les quartiers,
- Les actions relatives au cadre de vie, et à la gestion urbaine de proximité favorables à la mise en valeur des habitants et à l'attractivité des quartiers notamment en lien avec les projets urbains.
- …

Une attention particulière portée à la jeunesse

Le contrat de ville constituera un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes du territoire.

Conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, la jeunesse fera l'objet d'une attention particulière pour chacun des axes du projet.

La jeunesse est reconnue par tous les acteurs du territoire comme une priorité à travailler *« Vers une stratégie intercommunale en direction de la Jeunesse ».* En particulier, les besoins suivants sont exprimés :

- L'accès à l'emploi,
- La prévention de comportements déviants,
- L'accès au logement des jeunes,
- L'orientation, la formation et la qualification des jeunes,
- Les Jeunes décrocheurs du système scolaire,
- Les jeunes sans diplômes de 25-30 ans,
- Et plus globalement, l'**accompagnement des jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie et l'inclusion sociale**.

Au-delà de cette priorité sur la Jeunesse, d'autres publics sont mis en avant comme méritant une attention particulière dans le cadre du projet. Nous relevons en particulier :

- Les personnes âgées, en intégrant la question du vieillissement de la population dans les quartiers,
- Les ménages touchés par la disparition des ayants droits et l'impact sur la paupérisation des ménages,
- Les seniors actifs en recherche d'emplois,
- Les travailleurs pauvres ne bénéficiant pas de dispositifs d'aides de droit commun. En effet, le soutien de ces publics est une forme de prévention à la réduction des écarts et de la lutte contre le sentiment d'injustice sociale.

L'égalité des chances Hommes Femmes

L'égalité des chances Hommes Femmes fait écho à deux problématiques spécifiques du territoire mises en exergue à l'occasion du diagnostic :

- La parentalité précoce,
- Le retrait plus massif des femmes du marché de l'emploi.

Ainsi, au regard de ces spécificités du territoire, l'emploi féminin est retenu comme une priorité locale et suscite quelques propositions à étudier :

- La diversification des actions des chantiers d'insertion en direction du public féminin,
- L'accompagnement de femmes vers des filières aujourd'hui masculines,
- La levée des freins vers l'emploi en particulier sur les modes de gardes et la parentalité.

Il conviendra d'être attentif de manière transversale à cette problématique de l'égalité hommes femmes comme un principe fondamental intégré à chaque action, sans nécessairement spécialiser des actions sur cet enjeu.

La lutte contre les discriminations

Ce sujet renvoie aux obligations d'égalité et aux valeurs des acteurs dans leurs missions respectives.
Il prendra toute sa dimension dans l'axe IV. Valeurs de la République et Citoyenneté.
Sans être exhaustif, une attention particulière sera portée sur :

- Les discriminations à l'embauche,
- Le partage des valeurs du vivre ensemble : tolérance, respect d'autrui et de soi même, admission des différences,
- La laïcité et le respect des institutions de la République,
- L'intégration, notamment à travers la maitrise de la langue française,
- Etc.

La mobilité sous toutes ses formes

La question de la mobilité est identifiée par tous comme une priorité.
La mobilité est entendue sous toutes ses formes :

- Mobilité géographique qui renvoie aux déplacements et à l'offre de transport,
- Mobilité résidentielle,
- Mobilité pour l'accès à l'emploi,
- Mobilité professionnelle,
- Mobilité sociale,
- Mobilité culturelle,
- Mobilité vers l'accès aux soins,
- …

Nous entendons derrière cette terminologie la volonté commune de « **Mise en mouvement** » des populations. Il s'agit de donner le coup de pouce pour « se projeter dans un ailleurs » et ainsi sortir des processus d'exclusion. Les acteurs du territoire ont souhaité positionner cet enjeu de manière transversale pour que cette priorité soit inhérente à l'ensemble des actions dans le cadre du projet.

III.2. LES CONDITIONS DE REUSSITE

La mutualisation entre les acteurs du territoire

Dans un contexte de contraintes budgétaires, la mutualisation à l'échelle de l'agglomération entre les acteurs du territoire est un enjeu fort du projet.

Les réponses à plusieurs besoins du territoire pourront être optimisées par la mutualisation entre les acteurs :

- Pour faire face aux problématiques complexes (Réussite éducative, conduites addictives, suivi psychologique, par exemple),
- En interne entre les directions de la CAD (lien avec le PLH et la délégation des aides à la Pierre, lien avec la politique de développement économique, transversalité avec la politique de développement rural de l'agglomération),
- Sur la professionnalisation des acteurs du territoire et des bénévoles,
- Sur la diffusion des outils existants qui ne sont pas ou peu mobilisés à ce jour, notamment les politiques du droit commun,
- En matière d'ingénierie de projet, technique et financière,
- A travers la mobilisation des instances partenariales existantes.

Un portage politique fort et une gouvernance efficace au service du pilotage stratégique et du partenariat opérationnel

L'enjeu du projet est un réel pilotage du projet territorial de développement social dont le schéma de gouvernance posera l'agglomération comme interlocuteur privilégié des acteurs du territoire et des financeurs.

Il s'agira d'instaurer une gouvernance au service de la complémentarité et de la coordination des acteurs du territoire autour d'un projet stratégique et de garantir un juste équilibre entre l'échelle intercommunale et l'action locale dans la proximité.

Contrairement aux CUCS dont seuls l'Etat, les communes et l'agglomération étaient signataires, le contrat de ville 2015-2020 se traduit par un élargissement des signataires aux multiples acteurs qui participent à la lutte contre la pauvreté et les exclusions et qui s'engageront – selon leurs moyens propres – à l'ambition commune de réduction des écarts.

Un cadre de suivi et d'évaluation des actions

Le suivi et l'évaluation des actions font partie intégrante des conditions de réussite du contrat de ville.
Les modalités de mise en œuvre sont pointées dans la partie relative à la fonction d'observatoire partagée, le suivi et l'évaluation.

Dans le cadre de l'instruction technique, les signataires veilleront à capitaliser sur l'instruction et l'évaluation des actions pour permettre un dialogue avec les porteurs de projets visant à ce que les actions proposées puissent pleinement s'inscrire dans les objectifs stratégiques définis collectivement.
Cet objectif sera poursuivi par le comité technique valant « conférence des financeurs ».

III.3. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis se décline en quatre axes :

- Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire,
- Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers,
- Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial,
- Axe IV. Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le Document d'Orientations Stratégiques en annexe 3 synthétise le Projet.

AXE I. L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PRIORITES POUR LE TERRITOIRE

L'un des enjeux essentiels dans la cadre de ce premier axe est de favoriser les passerelles entre le monde économique et les populations des quartiers.
Aujourd'hui, une meilleure articulation est nécessaire entre les acteurs qui œuvrent dans le champ économique et ceux qui interviennent auprès des populations des quartiers.
De plus, certains publics ne sont pas immédiatement prêts à l'emploi.
Dans le cadre du projet de développement, il s'agit de permettre une rencontre vertueuse entre la logique du monde des entreprises et la mise à l'emploi des populations, quelle que soit leur employabilité.

Cet axe se décompose en trois objectifs et huit sous objectifs.

1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local

1.1.1 Mobiliser les réseaux d'entreprises et conforter la Responsabilité Sociale des Entreprises

La Communauté d'Agglomération du Douaisis est déjà mobilisée sur le développement économique de son territoire à travers notamment le développement des zones d'activités.
Au service de l'emploi local sur le territoire, notamment en faveur des habitants des quartiers, il s'agit de « Faire marcher la fibre citoyenne des entreprises ».
A cet effet, l'ambition est de porter un projet de promotion de la Responsabilité Sociale des Entreprises sur le territoire.

1.1.2 Organiser la Gestion territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire de la CAD

A travers cet objectif, les besoins d'amélioration suivants sont identifiés sur le territoire :

- Anticiper les perspectives de développement économique et les besoins des entreprises,
- Croiser les besoins de recrutement des entreprises et les publics sur les quartiers,
- Analyser les offres non pourvues,
- Identifier et mieux communiquer sur les métiers en tension.

1.1.3. Soutenir la création d'emploi dans les quartiers

L'enjeu à travers cet objectif est de soutenir l'emploi local, non délocalisable, notamment dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Il s'agit de mobiliser les ressources pour déployer de nouveaux services en faveur du mieux vivre des habitants.
Des sources d'emplois sont à explorer en misant sur les circuits courts (exemple : agriculture biologique, producteurs locaux, etc.).

1.2. Accompagner les publics vers l'emploi

1.2.1 Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin

Le diagnostic quantitatif du territoire a mis en exergue le décrochage des femmes du marché de l'emploi, avec des taux d'activités féminins très en dessous des moyennes des autres territoires.
Or, les femmes constituent - qu'elles soient en couple ou en famille monoparentale – des cibles essentielles pour lutter contre la pauvreté.
Sur le territoire de la CAD, l'emploi des femmes est retenu comme un enjeu de résilience territoriale. Ainsi, cet objectif est posé comme une priorité.

1.2.2 Accompagner les publics vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat

Il s'agira de favoriser le retour à l'emploi des publics en les accompagnant vers les entreprises.
L'autonomie des jeunes constituera une priorité. Celle-ci passe par leur inclusion sociale mais aussi professionnelle. Dans le cadre du projet, il s'agit de les armer le mieux possible pour aborder le marché du travail.
A cet effet, dès leur scolarité et tout au long de leur parcours, il s'agit de favoriser leur rencontre avec le monde économique pour leur donner une vision positive et attractive de l'entreprise.

1.3. Lever les freins vers l'emploi

Sur le territoire de la CAD, au regard des fragilités des populations du territoire face à l'emploi (niveau de qualification, retrait du marché du travail, inactivité de longue durée, précarité des emplois, etc.), le champ de l'insertion constitue un pan indispensable pour un retour vers l'emploi de certains publics très éloignés de celui-ci.
Trois sous-objectifs sont identifiés sur le territoire de la CAD pour optimiser les parcours d'insertion.

1.3.1. Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés comme les contrats aidés

Il s'agit d'améliorer les parcours pour dépasser le constat actuel d'un empilement/millefeuilles de dispositifs.
A cet effet, l'un des objectifs est d'organiser une meilleure coordination des acteurs autour des parcours d'insertion professionnelle : accompagnement social, formation, accompagnement professionnel.
L'enjeu est d'éviter les ruptures dans les parcours d'insertion en décloisonnant : le monde de l'entreprise, l'emploi, la formation, et le social.
Pour ce faire, il faudra améliorer l'information et la communication de l'ensemble des actions, quelque soit le financeur pour une meilleure appropriation commune aux intervenants des moyens mobilisables.
Il s'agira également de mettre en synergie les différents moyens au service des parcours d'insertion (actions politique de la ville, DSL, PLDI, formations, collectives,…).

1.3.2. Développer les outils de l'insertion par l'activité économique sur le territoire de la CAD

Aujourd'hui, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, l'offre d'insertion par l'activité économique, véritable « sas » vers l'emploi pour les publics éloignés, est aujourd'hui inexistante en dehors des chantiers d'insertion (ACI).
L'un des objectifs sera de développer cette offre, de la structurer afin de disposer d'outils diversifiés aux différentes étapes des parcours d'insertion : associations intermédiaires (AI), entreprises d'insertion (EI) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).
Il sera nécessaire d'envisager :

- Le développement des liens entre les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et les entreprises : analyser et recenser les besoins des entreprises classiques, associer les entreprises à la réflexion en amont avant d'aller chercher leurs postes en immersion ou en emploi, rapprocher l'entreprise de l'insertion (culture commune, parrainage / tutorat, …).
- L'encouragement à la création d'une offre d'entreprises d'Insertion (EI) actuellement manquante sur le territoire afin d'assurer le lien entre le chantier d'insertion et l'entreprise classique.

De plus, cet objectif se conjugue avec l'objectif de développement d'emplois locaux non délocalisables dans les quartiers.

1.3.3. Développer des outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi

Au-delà de la mise en relation entre offreurs et demandeurs d'emplois, l'un des enjeux est de lever les freins dans une logique d'accompagnement des publics vers l'emploi.
Parmi ces freins, quatre sont repérés comme déterminants et nécessitant un appui pour être levés : les modes de garde, la mobilité, l'accès à la formation, le savoir être et la confiance en soi.

AXE II. LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LE CADRE DE VIE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

Cet axe se décompose en quatre objectifs et dix sous objectifs.
Il renvoie pour partie aux objectifs et aux moyens d'action du PLH.
Le PLH2 de la CAD sera finalisé dans le courant de l'année 2015 (étude relancée en mars 2015, validation en conseil communautaire en juillet 2015 avec un PLH exécutoire fin 2015).
Dans le cadre de cette démarche, les objectifs chiffrés du PLH seront partagés avec les services de l'Etat et une attention particulière sera portée sur les objectifs quantitatifs sur la territorialisation du PLH au regard de la géographie prioritaire.
En particulier, il conviendra de tenir compte pour la production de logements sociaux, des directives existantes ou à venir en la matière.

⇒ ***Annexe 6. Stratégie de renouvellement urbain à inscrire dans le protocole de préfiguration ANRU***

⇒ ***Annexe 7. Note de contribution de la DDTM.***

2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers

2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain

La stratégie de renouvellement urbain de l'agglomération relève des quartiers qui mériteront une intervention urbaine et sociale. Cette stratégie cible des projets sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.
Les projets de renouvellement urbain devront contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants, à développer l'attractivité résidentielle des quartiers dans un souci de mixité sociale, à favoriser leur développement économique, et à favoriser la transition écologique des territoires et la production d'une ville durable.
Pour affiner la stratégie, la communauté d'agglomération du Douaisis envisage de se doter d'une ingénierie dédiée au Renouvellement Urbain.
Certains quartiers prioritaires sont aujourd'hui répertoriés au sein de cités classées au patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin Minier. Ce classement offre en retour une opportunité inégalée de fédérer les habitants de ces communes autour d'un projet commun et, pour les habitants de ces cités, de faire évoluer l'image de leur quartier.
La stratégie de l'agglomération s'adossera à la stratégie des bailleurs notamment sur le bassin minier.

2.1.2. Copiloter et assurer la réalisation des projets reconnus d'intérêt communautaire

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024, le quartier des Epis à Sin le Noble est reconnu comme un quartier d'intérêt national.
Le protocole de préfiguration du projet urbain sera finalisé dans le courant de l'année 2015 conformément aux directives en vigueur.
D'autres projets relèveront de l'intérêt communautaire sous réserve de validation d'une inscription en ANRU d'intérêt régional :

- Le projet intercommunal l'Escarpelle (ZUS Nord) sur Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux) - Asturies- Belleforière (Auby – Roost Warendin),
- Le projet du Faubourg de Béthune (Douai).

2.2 Intensifier la réhabilitation du parc de logements

2.2.1 Repérer et prévenir les situations de précarité énergétique
2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logements
2.2.3 Renouveler la stratégie Habitat Léger de Loisirs communautaire

Ces objectifs seront travaillés dans le cadre de la finalisation du PLH2 en cours.
En annexe du contrat de ville, un travail d'état des lieux a été réalisé avec chacun des bailleurs pour identifier leur patrimoine en géographie prioritaire et sur les territoires en veille. Un premier relevé des enjeux est également réalisé. Cet état des lieux pourra servir de base pour la déclinaison des objectifs du PLH2.

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux

2.3.1 Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

La loi ALUR, codifiée à l'article L.441-1-5 du CCH propose à tout EPCI doté d'un PLH de créer une conférence intercommunale du logement qui rassemble, outre les maires des communes membres de l'établissement, le préfet, les bailleurs sociaux, les réservataires, les associations de locataires, les organismes agréés, les associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement et des représentants des personnes défavorisées. Elle est co-présidée par le préfet et le président de l'EPCI.
Cette conférence adoptera des orientations sur divers champs telles les attributions de logements, les mutations sur le patrimoine locatif social, les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif, ou déclarées prioritaires au titre du DALO/PDALPD, les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.
La conférence doit prévenir la spécialisation sociale des différents territoires, par des objectifs de relogements des ménages les plus vulnérables.
La CAD organisera une réunion de lancement de la Conférence Intercommunale du Logement à la fin du premier semestre 2015 afin de préparer l'analyse du peuplement de l'agglomération, en cohérence avec la déclinaison de son PLH2 afin d'aboutir à une convention de mixité sociale.

2.3.2 Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

La loi ALUR introduit dans le Code de la construction et de l'habitation (CCH) un article L.441- 2-8, qui prévoit l'élaboration d'un plan **partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs** par tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doté d'un programme local de l'habitat approuvé.
Le plan prévoit les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social ainsi que les fonctions assurées par le dispositif de partage de la connaissance et de la gestion de la demande.
Afin d'assurer une meilleure information du demandeur, le plan prévoit le délai maximal dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu après l'enregistrement de sa demande, les modalités de la qualification de l'offre de logements sociaux du territoire, les méthodes d'estimation du délai d'attente pour obtenir l'attribution d'un logement, les règles communes quant au contenu et aux modalités de l'information délivrée aux demandeurs, l'organisation et le fonctionnement du service d'information et d'accueil du demandeur.
Ce plan partenarial sera approuvé par la CAD à la fin du second semestre 2015 après avis des communes et de la Conférence Intercommunale du Logement.

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social

2.4.1 Outiller les communes et les acteurs en matière de Gestion Urbaine de Proximité

Les projets ANRU ont permis des avancées sur la structuration de la Gestion Urbaine de Proximité. Il s'agit de tirer les enseignements des conventions GUP en vigueur et de s'appuyer sur ces acquis pour mutualiser les bonnes pratiques et professionnaliser les acteurs du territoire.
Il s'agira également de les actualiser, les compléter, et à terme les pérenniser.

2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Les espaces publics, lieux de vie et équipements publics dans les quartiers sont les supports du lien social et du mieux vivre ensemble. Il s'agit d'en faire des lieux fédérateurs - de qualité - autour des enjeux transversaux du projet de développement social : Participation citoyenne, égalité hommes-femmes, lutte contre les discriminations, lien intergénérationnel…etc.

2.4.3. Structurer et mutualiser la médiation comme un outil de proximité

L'enjeu de la médiation dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2020 est de garantir une proximité avec les habitants des quartiers dans leurs diversités. Différents champs sont à investir : la culture, l'école, la santé, la prévention de la délinquance, la tranquillité publique, le cadre de vie, l'accès aux droits et aux soins, etc.
Des moyens existent sur le territoire mais mériteraient d'être renforcés et mutualisés.
Le contrat de ville sera l'occasion :

- D'engager un vrai chantier sur la médiation sur l'ensemble du territoire de la CAD,
- De recenser des référents identifiés et joignables dans chaque commune.

AXE III. LA COHESION SOCIALE, LEVIER DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Cet axe comporte cinq objectifs et seize sous objectifs.

3.1 Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus

3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements

Il est essentiel de lutter contre l'enclavement des quartiers en cohérence avec les projets urbains et sociaux d'ensemble tout en veillant à la tranquillité publique : développement des cheminements, liaisons douces entre les quartiers en cohérence avec la Trame verte et bleue.
En tendance, l'enclavement est aussi lié aux freins psychologiques à la mobilité que l'on constate chez les habitants dans tous les domaines : les services (difficultés à se déplacer hors du quartier pour aller bénéficier de ces services), l'emploi (les recherches se cantonnent au quartier, et à sa proximité immédiate), l'orientation scolaire (les filières privilégiées sont celles disponibles dans les établissements du quartier), la santé, etc.
Le réseau d'infrastructures conséquent sert l'attractivité du territoire mais crée des secteurs enclavés, notamment sur certains quartiers qui se trouvent désolidarisés de leur centre-bourg par la présence de ces ouvrages et l'absence de possibilité de les traverser directement.
C'est le cas notamment de l'ancienne ZUS Nord constituée des quartiers de Flers-Pont de la Deûle, Douai-Dorignies, Auby-Asturies (avec en surplus un site SEVESO à traverser) et Roost Warendin-Belleforière mais aussi de nombreux quartiers.

3.1.2. Développer les usages et les services numériques

L'accessibilité numérique en très haut débit (THD) est un enjeu majeur d'aménagement des territoires de la région Nord Pas de Calais : facteur d'attractivité et de compétitivité, vecteur de démocratie locale et participative, outil au service des politiques publiques, enjeu de société et de cohésion sociale pour les familles, les entreprises et les services publics.
Au-delà des infrastructures, les usages multiples du numérique seront soutenus (outillage, formation, innovation numérique, etc.)
Le territoire de la CAD travaille à la mise en place des infrastructures numériques de son territoire, facteur indispensable de son aménagement. Après cette phase d'installation de ces infrastructures, il faut désormais envisager leur utilisation pour les mettre au service de ses populations.
En effet, aujourd'hui avec Internet, les réseaux sociaux, les smartphones, les tablettes, la profusion de données…le numérique est désormais installé dans notre quotidien et devient un enjeu majeur de développement des territoires qui doivent s'organiser pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une amélioration significative de l'accès aux services en matière de santé, d'emploi, de formation, d'enseignement, de mobilité, de prise en charge de la personne âgée…

L'usage du numérique est aussi un élément important de cohésion sociale et d'égalité territoriale en permettant aux communes plus rurales et à leur population l'accès à ces services.
De nouveaux modèles économiques, de nouvelles organisations émergent de ce développement numérique qui devient un atout important d'attractivité territoriale.
Il est important que la CAD ne prenne aucun retard dans ce domaine, notamment pour éviter une fracture et une précarité numérique, et, pour cela, doit s'engager dans une réflexion sur un schéma directeur des usages et services numériques (SDUS). Celui ci concernera aussi bien des activités internes (dématérialisation…) qu'externes pour ses habitants.
La Région Nord Pas de Calais, très engagée sur cette thématique, souhaite en faire un outil transversal de résilience territoriale. A ce titre, elle accompagne les territoires, volontaires pour engager une réflexion sur un SDUS, financièrement sur les études opérationnelles ainsi que sur l'ingénierie nécessaire.
Par ailleurs, le SDUS sera un facteur essentiel dans le volet européen de l'ITI (investissement territorial intégré) de la politique de la ville.

3.2 Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance

Le CISPD, travaillé collectivement au sein de la CAD, a été peu activé les années précédentes faute d'une ingénierie dédiée. Ce CISPD s'articulait autour de cinq priorités :

- Engager une action renforcée en faveur de la prévention de la délinquance des mineurs,
- Prévenir des conduites additives et en particulier travailler sur l'alcoolisme et ses conséquences,
- Poursuivre la politique volontariste engagée localement en matière de violences intrafamiliales,
- Donner à la victime une place plus importante dans la politique pénale,
- Favoriser la prévention routière et la sécurité dans les transports.

L'enjeu dans le cadre de ce nouveau contrat de ville sera d'élaborer une nouvelle stratégie territoriale partagée en tenant compte des spécificités locales et en s'appuyant sur les instances locales existantes ou à développer : cellules de veille, CLSPD, GLTD.
Certains sujets sont déjà pointés comme étant à travailler dans le cadre du projet au titre de la prévention de la délinquance : les sortants de prison, l'errance des jeunes, la rupture familiale des jeunes…

3.2.2. Développer la médiation de proximité comme un outil au service de la prévention de la délinquance

De nombreuses plaintes sont déposées pour des conflits ou objets qui pourraient être traités par la médiation. Des moyens existent sur le territoire mais mériteraient d'être renforcés et mutualisés. L'enjeu est de travailler sur la prévention et de réduire le traitement pénal des situations lorsque celles-ci ne le nécessitent pas.
Le contrat de ville sera l'occasion d'engager un vrai chantier sur la médiation sur l'ensemble du territoire de la CAD.

3.2.3. Améliorer le suivi renforcé des parcours et lutter contre la récidive

De nombreux outils existent à ce jour sur le Douaisis : notamment, l'instance de coordination sur les situations les plus complexes, et les conventions signées entre la PJJ et les communes sur les mesures de réparation et les rappels à l'ordre. Une convention est en cours sur le suivi renforcé des condamnés en milieu ouvert et fermé, en lien avec le SPIP et la Mission Locale.
Localement, l'enjeu est de mobiliser de façon coordonnée les ressources existantes en assurant des passerelles entre les différents dispositifs afin de renforcer le suivi des parcours et lutter contre la récidive.

3.2.4. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

Depuis 2003, le Parquet de Douai se mobilise fortement sur le sujet, notamment par la mise en place (très tôt) de la mesure d'éloignement du conjoint violent du domicile, ou le téléphone d'urgence (avant le vote de la loi).
A travers cet objectif, il s'agit de poursuivre les actions notamment l'accompagnement des victimes dans une logique d'approche globale de la famille.

3.3 Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et aux soins

L'accès aux droits, aux soins, à l'éducation à la santé et à la prévention représente un enjeu majeur dans les quartiers populaires.

3.3.1. Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins

L'enquête menée sur le territoire par l'Atelier Santé Ville a démontré un taux de renoncement aux soins important (21% sur la CAD) avec des motifs variés (motif financier pour 44% ; les délais d'attente jugés trop longs pour 19%).
A travers cet objectif, il s'agit de lutter contre le non recours aux droits et aux soins par le développement de liens privilégiés avec l'ensemble des acteurs (acteurs de la santé, travailleurs sociaux et partenaires de proximité) afin de favoriser l'accès aux soins et éviter le non recours.

3.3.2. Favoriser le dépistage des cancers

Un diagnostic plus précoce permet, pour la majorité des cancers, un traitement plus efficace, avec un impact positif avéré sur le pronostic de la maladie. La détection des cancers à un stade débutant permet aussi de réduire la lourdeur et la durée des traitements et de diminuer l'importance des séquelles potentielles. Promouvoir des diagnostics précoces est donc un levier majeur d'amélioration de la prise en charge des patients atteints de cancer.

3.3.3. Prévenir les conduites addictives

Partie intégrante du projet territorial de Santé, la lutte contre les addictions est une priorité confirmée sur le territoire de l'agglomération.
De nombreux acteurs mettent en place des actions et des accompagnements sur cette priorité. L'enjeu sera leur coordination pour une intervention complémentaire et cohérente.

3.3.4. Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée, de consommation des produits locaux

Une expérience communautaire de « concertation territoriale sur l'agriculture Biologique », action 15 du caap agglo a permis de clarifier un plan de développement de l'agriculture Biologique. Un premier forum ouvert s'est tenu en juin 2014 et un Comité permanent de la consultation est installé. A travers cet objectif, il s'agit d'articuler les démarches et d'étudier les possibilités de déploiement d'actions sur les territoires en géographie prioritaire.
Il s'agit également de tenir compte des recommandations du Plan National Nutrition Santé qui préconisent d'associer à la fois l'alimentation et l'activité physique pour l'efficacité des actions populationnelles à mener (cf. le programme « manger-bouger »).

3.4 Réduire les inégalités et favoriser le lien social

3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel

Même si les jeunes et les femmes sont des cibles prioritaires au titre de l'autonomie et de l'emploi, l'ensemble des publics, dont les seniors sont à prendre en compte au service de la cohésion sociale du territoire.
La cohésion sociale passe par le vivre ensemble et le soutien aux actions privilégiant la rencontre entre les générations.
De plus, le vieillissement des populations tend à s'accroitre et annonce de nouveaux besoins à prendre en charge autour de la perte d'autonomie, du maintien à domicile et l'isolement.

3.4.2. Rendre plus lisible et soutenir les dispositifs de soutien à la parentalité

La parentalité précoce est une tendance mise en exergue à l'occasion du diagnostic territorial. La lisibilité partagée des actions et dispositifs existants est pointée comme un besoin ainsi qu'une mise en cohérence des outils et financements.

3.4.3. Lutter contre le décrochage scolaire

Un certain nombre d'acteurs et d'institutions agissent déjà autour de cette problématique du décrochage au sens large du terme, dont en particulier les dispositifs de l'Education Nationale et la plateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs du Douaisis (PSAD).

3.4.4. Favoriser la réussite éducative

La Réussite éducative - au sens large du terme - est un angle d'approche essentiel de la prévention.
Il s'agit de travailler sur la capacité à se projeter, sur l'ambition des enfants, des jeunes et des parents.
La réussite éducative concerne aussi bien les enfants et leurs parents dans une approche globale de la famille.
De nombreux acteurs, à travers des dispositifs ciblés ou réseaux, œuvrent au service de la réussite éducative :

- Les CLAS contrat local d'aide à la scolarité,
- Les DRE : dispositif de réussite éducative,
- Les dispositifs de l'Education Nationale,
- Le PEGD, dans le cadre duquel les collèges du Douaisis proposeront un projet éducatif sur 3 ans
- …

De manière ciblée et ponctuelle sur le territoire, des dispositifs de Réussite Educative ont fait leurs preuves (équipes pluridisciplinaires de soutien, partenariat exemplaire avec l'Education Nationale sur le repérage, suivi des enfants et approche globale des fratries et des familles).
L'enjeu aujourd'hui sur le territoire de la CAD est de rendre lisible, de mieux coordonner et de mutualiser à l'échelle intercommunale des outils au service de la réussite éducative.

3.5 Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

3.5.1. Faire des activités sportives de véritables leviers à l'épanouissement et au bien être des publics et adapter l'offre sportive à la diversité du territoire

Il s'agira de soutenir les actions sportives et de loisirs, essentielles et indispensables au bien être et l'épanouissement des populations, en particulier les publics jeunes.
Les pratiques de loisirs des jeunes changent vite et nécessitent d'adapter l'offre d'activités en direction des jeunes.

3.5.2. Développer les initiatives permettant aux familles, aux jeunes en difficultés d'être spectateur et acteur de la culture

L'accès à la culture est un levier à la démocratisation et à la citoyenneté.
La dimension culturelle sera un support à mobiliser de manière transversale dans le cadre des actions déployées du Projet Territorial de Développement social.

⇒ *CF. CIRCULAIRE N° DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville.*

AXE IV. LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Suite aux attaques terroristes et à la marche républicaine du 11 janvier, en plus des trois piliers obligatoires du contrat de ville ("Cohésion sociale", "Cadre de vie et renouvellement urbain" et "Emploi et Développement économique"), **un 4ème pilier obligatoire relatif aux valeurs de la République et à la citoyenneté** a été ajouté.
Un « comité interministériel pour l'égalité » a été mis en place le vendredi 06 Mars 2015, afin d'aborder avec l'ensemble des Ministres la prévention de la radicalisation, mais aussi les politiques de peuplement qui sont à améliorer, afin de s'attaquer aux « causes structurelles » de la ségrégation sociale et territoriale des quartiers.

Le plan « la République en actes » décline une soixantaine de mesures réparties dans trois grandes parties:

- « Vivre dans la République » comporte des mesures visant à renforcer les valeurs de la République et la citoyenneté,

- « La République pour tous » consiste à agir sur les inégalités, qu'elles soient entre les femmes et les hommes, qu'elles concernent les discriminations notamment dans les champs de l'emploi et de l'accès à la fonction publique, ou encore sur les inégalités face au numérique,
- « La République au quotidien » a pour but d'améliorer la vie courante des quartiers, en réinvestissant les territoires en difficulté pour plus d'équité territoriale.

4.1. Partager les valeurs républicaines

4.1.1. Défendre le vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusions

4.1.2. Promouvoir la laïcité et le respect des institutions, le devoir de mémoire et les symboles de la République

L'épreuve des attentats de janvier 2015 a révélé l'urgence d'engager une réflexion autour de la notion de République. En France, celle-ci est un ensemble de principes, valeurs, lieux et symboles qu'il convient de faire connaitre, et partager dès l'école, afin que les futurs citoyens puissent devenir des acteurs engagés le moment venu. Une démarche globale est en cours « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » afin de mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école et ainsi, combattre les inégalités, sociales et territoriales, et renforcer le sentiment d'appartenance à la République.

4.1.3. Lutter contre l'illettrisme et soutenir l'apprentissage de la langue française

La langue française est un élément fondamental de l'identité et du patrimoine de France.
Les inégalités face à la maitrise de la langue contribuent à creuser davantage les écarts dans les parcours individuels, en particulier professionnels.
L'enjeu – à l'échelle nationale – est de rebâtir une véritable politique linguistique cohérente, car l'illettrisme persiste sur le territoire. Il s'agira de soutenir l'apprentissage de la langue française, que ce soit à l'école ou en direction des adultes primo arrivants sur le territoire.

4.2. Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants

L'engagement citoyen se construit tout au long de la vie dans une logique de parcours.

4.2.1. Clarifier les rôles et complémentarités entre les instances de participation des habitants sur le territoire, dont les Conseils Citoyens

Dans le cadre de la réforme, le cadre de référence des conseils citoyens est posé pour déployer, en appui de la gouvernance des futurs contrats uniques, la participation des habitants.
Pour les acteurs du territoire, cette participation des habitants n'est pas limitative à ces conseils citoyens. Elle renvoie à toutes les actions de mobilisation dans la proximité :

- sur les parcours d'insertion dans une logique d'inclusion sociale,
- Sur les actions collectives dans les quartiers.

L'un des objectif sera de rendre lisible et de clarifier l'articulation entre ces démarches.

4.2.2. Promouvoir la participation et les initiatives des habitants et l'expression de la citoyenneté

L'enjeu est de soutenir toutes les initiatives en faveur de l'éducation populaire et la participation des habitants dans l'ensemble des actions qui seront déployées.
La finalité est de tendre vers une autonomisation des acteurs vers un « pouvoir d'agir » des habitants.
Les actions favorisant la prise d'initiative et l'engagement citoyen seront particulièrement soutenues.

4.2.3. Soutenir la qualification des acteurs sur l'initiative sociale, les démarches participatives et l'éducation populaire

Des besoins d'ingénierie et d'outillage des acteurs sont pointés sur le territoire.
Dans une logique de mutualisation à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, l'un des enjeux sera la qualification des acteurs sur les démarches participatives.

IV LES ENGAGEMENTS ET LES MODALITES D'INTERVENTION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

IV.1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'engage à se mobiliser sur l'ensemble du projet territorial de développement social.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Le soutien aux actions portées par les acteurs de proximité du territoire sur les différents objectifs du Projet Territorial de Développement Social.

L'ingénierie dédiée à la cohésion sociale pour :
- L'animation et la gestion de projet partenariale
- Le soutien aux porteurs dans le montage des actions
- La mutualisation à l'échelle de la CAD
- L'appui technique et financier : afin de rechercher une optimisation des fonds investis permettant la démultiplication des moyens au bénéfice du territoire
- Le suivi et l'évaluation
- La capacité d'innovation et le transfert de bonnes pratiques

En complément, de manière spécifique sur les axes du Projet, la CAD mobilisera ses politiques de Droit Commun comme précisées ci-dessous :

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire
Le portage volontariste par la CAD du développement économique est un atout reconnu comme un point fort sur le territoire avec déjà des amorces d'actions spécifiques en faveur de l'emploi et de l'entreprenariat.

Statutairement, la CAD porte la compétence des parcs d'activités de plus de 2 hectares.
Sa stratégie foncière et son action en matière d'immobilier d'entreprises intègrent des objectifs de création d'emplois avec a minima 19 emplois à l'hectare.
Au-delà d'une mission de marketing territorial visant l'accueil d'entreprises sur le territoire, la direction du développement économique travaille à **l'animation et à la mobilisation des entreprises du territoire avec pour souci de bénéficier au développement de l'emploi local.**

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Les actions portées par la direction du développement économique qui bénéficient déjà aux quartiers politiques de la ville . (Objectif 1.2.) :
- « Entreprendre dans les quartiers » - Citéslab qui vise à favoriser l'action économique dans les quartiers (1.2.2)
- Le « Réseau étincelle », en faveur de la création d'entreprise par les jeunes (1.2.2)
- L'aide aux TPE : subvention versée aux porteurs de projets qui investissent au niveau matériel (25% de l'investissement avec un minimum de 4000 € d'investissement jusqu'à 15 000 €)
- Le CLAP économique des jeunes de moins de 30 ans dont 50 % des aides sont réservées aux jeunes de la politique de la ville.

Les moyens mobilisables à travers le service formation de la CAD. (Objectif 1.3.)
- Le service constituera une ressource en ingénierie au service des actions qui pourront servir le pilier développement économique et emploi du projet de développement social

Les actions en faveur de l'insertion professionnelle en travaillant la levée des freins vers l'emploi . (Objectif 1.3.3.)

- Un groupe de FIJ (ancien Horizon – septembre à avril 2015) en direction de 15 jeunes de 18-25 ans sortis du système scolaire.
- « Trouve ta voie », en direction de publics en RSA.
- « Le club emploi », visant à décloisonner les échanges entre les demandeurs d'emploi et le monde de l'entreprise, en priorité en direction des demandeurs d'emploi seniors.

La Plateforme « Emploi Jeunes Douaisis » dans le cadre du dispositif régional « PACTE pour l'emploi et l'avenir des Jeunes » . **(Objectif 1.1.)**
La CAD mobilise une ingénierie dédiée sur la Plateforme « Emploi Jeunes Douaisis » avec pour objectifs :
- L'animation et la coordination sur dispositif régional à l'échelle de la CAD et de la CCCO,
- d'identifier une stratégie de recherche sur mesure pour les entreprises du douaisis,
- d'identifier les besoins des entreprises en emploi,
- d'assurer la mise en relation directe entre les candidats et les entreprises,
- de faciliter des rencontres directes entre les jeunes et les chefs d'entreprises.

Dans le cadre du PLDE, le soutien aux acteurs dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (Objectif1.3.2.)
- Actions de formation, DLA collectif, etc.
- Appuis auprès des associations employeuses du territoire

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

A ce jour, la CAD est délégataire des aides à la Pierre. Son PLH est en cours de révision pour une validation prévue en juillet 2015. Le PLH sera exécutoire en fin d'année 2015.
Les engagements de la CAD sur l'axe II se traduiront - non exclusivement - par la mobilisation des outils du PLH.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par la mobilisation de ses politiques de l'Habitat :

Sur le Parc Privé ancien (Objectif 2.2.)
- Rénovation du Parc Ancien
- PIG Habitat Durable
- Habitat Indigne
- Les Dispositifs Région et Département

Sur le Parc aidé et à travers les actions foncières (Objectif.2.2.)
- Protection foncière / Achat
- Programmation et financement des LLS et AS
- Rénovation du parc social
- Suivi des CUS/PSP/Vente patrimoine

En faveur du logement des publics spécifiques (Objectif 2.3.2.)
- Gens du Voyage (dont la Gestion, l'entretien et la Médiation de l'aire d'accueil)
- Schéma d'agglomération
- PDALPD : DALO
- PDAH
- Habitat adapté

Le lancement de la Conférence Intercommunale du Logement, qui donnera lieu à une convention de mixité sociale et d'un Plan de gestion de demande conformément aux obligations de la loi ALUR. **(Objectif 2.3.1.)**

La création programmée d'un service renouvellement Urbain pour piloter et venir en appui des PRU (Objectif 2.1.)
- Les PRU Communautaires (PRU Les Epis Sin le Noble, PRU ZUS Nord, PRU Faubourg de Béthune)
- La Revitalisation Centre Bourg Arleux

L'articulation avec la direction de la Prospective et du financement extérieur de la CAD sur :
- La labellisation UNESCO sur les cités minières du territoire
- Le volet européen du contrat de ville

Axe III. La cohésion Sociale, levier du développement Territorial

La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est dotée d'une ingénierie dédiée, le service Cohésion Sociale, ayant en charge la mise en œuvre du projet territorial de développement sociale et de ses actions à l'échelle de l'agglomération.

Outre ses missions liées à l'animation du partenariat et celle du Projet Territorial de Développement Social et du Contrat de Ville, les chargés de missions apportent également une expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans les champs de la mobilité (objectif 3.1) ; de la santé (objectif 3.2), du lien social (objectif 3.4) et de la gestion urbaine (objectif 2.4).

La Communauté d'Agglomération du Douaisis, en partenariat étroit avec la sous-préfecture et le parquet de Douai mobilise son **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** créé le 15 décembre 2006. L'ambition à travers cette démarche partenariale est de déployer une réelle politique active en matière de sécurité et de prévention. Le territoire concerné est celui de la Communauté d'Agglomération dans son ensemble à savoir les 35 communes (Objectif 3.2)

La **mobilisation de la politique de développement rural de l'agglomération** de CAAP Agglo en particulier sur l'objectif 2.4 relatif à la réflexion transversale sur l'alimentation (Objectif 3.3.4.)

Axe IV. Valeur de la république et Citoyenneté

La Communauté d'agglomération du Douaisis apporte son appui technique et financier au travers de la démarche de développement social durable portée par le Conseil Régional Nord Pas de Calais (Objectif 4.2).

IV.2. L'ETAT

⇒ ***Annexe11. Les engagements de l'Etat dans le contrat de ville***

Les enjeux transversaux sur le territoire de la CAD dans le cadre du contrat de Ville

La démarche engagée doit couvrir l'ensemble des thèmes attendus en matière de politique de la ville et viser – sur les politiques de droit commun pour lesquelles l'Etat est parti prenant – à :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9. Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

IV.2.1. DIRECCTE

<u>Les objectifs relatifs à l'emploi et leur application sur le bassin d'emploi de Douai</u>

Plusieurs des conventions conclues entre le Ministre délégué à la ville et les autres ministres prévoient un ensemble d'actions relatives à l'emploi :

- La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 25 avril 2013 entre le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le Ministre délégué à la ville,
- La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 27 septembre 2013 entre le Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à la consommation et le Ministre délégué à la ville.
- La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 30 avril 2013 entre le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le Ministre délégué à la ville et Pôle Emploi.
- La convention triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 signée entre le Ministre des droits des femmes et le Ministre délégué à la ville.
- La convention triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 signée entre la Ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme et le Ministre délégué à la ville.

Les objectifs des 2 premières conventions citées sont repris ci-dessous, ainsi que les statistiques disponibles sur le bassin de Douai.

La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 25 avril 2013 entre le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le Ministre délégué à la ville :

Les caractéristiques de la population résidant en ZUS sont les suivants :

- Un taux de chômage estimé à 22.7% par l'enquête emploi 2011 de l'INSEE, soit 2.5 fois supérieur au taux de chômage des quartiers hors ZUS des unités urbaines abritant des ZUS (9.4%) et 2.7 fois supérieur au taux de chômage hors ZUS (8.5%)
- 42% des actifs de 15-64 ans sont de niveau de formation VI ou V bis (22% hors ZUS)
- 18% des actifs de 15-64 ans ont un diplôme au moins égal à Bac+2 (33% hors ZUS)
- A niveau de diplôme équivalent, on constate que les taux de chômage en ZUS sont toujours au-moins 2 fois supérieurs à ceux du reste du territoire

Face à ce constat, **trois axes doivent porter la mobilisation de la politique de l'emploi dans les quartiers prioritaires :**

- Faciliter les créations d'emplois et d'activités pour dynamiser les territoires et ouvrir des opportunités à leurs résidents
- Renforcer la mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population constituant des facteurs de risque de chômage
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel.

Ces objectifs découlent de l'analyse du rapport 2012 de l'ONZUS qui pointe :

- un différentiel de 13.3 points en défaveur des habitants des ZUS pour le taux de chômage des actifs 15-64 ans (22.7% contre 9.4% pour les actifs de la même tranche d'âge dans les unités urbaines comportant des ZUS)
- un différentiel de 18.4 points en défaveur des habitants des ZUS pour le taux de chômage des jeunes actifs de 15 à 24 ans (40% contre 21.6% pour les actifs de la même tranche d'âge dans les unités urbaines comportant des ZUS)
- un différentiel de 14.1 points en défaveur des habitantes des ZUS pour le taux d'activité des femmes (60.3% sont actives contre 74.4% pour les femmes dans les unités urbaines comportant des ZUS), qui a augmenté de 42% entre 2008 et 2011

Les résultats à atteindre sont :

- Réduire l'écart du taux de chômage global pour l'ensemble des actifs et mettre l'accent sur les jeunes.
- Rapprocher le taux d'activité féminin dans les ZUS de celui des zones urbaines environnantes.

Les moyens et dispositifs à mobiliser :

Offrir un accompagnement vers l'emploi aux résidents des quartiers, notamment les jeunes

- Augmenter la part des jeunes des ZUS à 20% du nombre de jeunes en mission locale bénéficiant d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) d'ici 2015 au niveau national (ils représentaient 14.9% des bénéficiaires en juin 2012)
- **Situation sur le Douaisis** : 1257 jeunes entrés en CIVIS en 2013 dont 105 en ZUS (8,4%)

Mobiliser le parrainage

- **Situation sur le Douaisis** : en 2014, la Mission locale a été conventionnée par la DIRECCTE pour 15 entrées dans le parrainage. Toutefois, elle a également mobilisé son réseau de parrains pour 32 autres jeunes, de niveau IV ou supérieur.

Offrir aux résidents des ZUS des opportunités d'accès à l'emploi par le biais des contrats aidés

- Assurer une mobilisation des jeunes résidents des ZUS sur les emplois d'avenir, avec un objectif national de 30% des entrées.
- **Situation sur le Douaisis** : en 2013, les signatures d'Emplois d'avenir ont concerné 45 jeunes résidant en ZUS soit 13.67% du total (objectif : 16%, soit 52 jeunes). 22 jeunes en ZUS ont fait l'objet d'une dérogation
- En 2014, 69 jeunes résidents en ZUS ont signé un emploi d'avenir, dont 38 par le biais d'une dérogation (soit 55%). Les objectifs d'entrées en Emplois d'Avenir de jeunes issus des ZUS ont été dépassés au 1er et au 2nd semestre 2014.
- Il conviendra de favoriser le déploiement du CIE « starter » au profit des jeunes de moins de 30 ans résidant en QPV

Positionner les publics prioritaires (seniors, DELD, allocataires du RSA) sur les CUI à un niveau équivalent à leur poids estimé, à savoir 12% de ces publics résident en ZUS.

- En 2015, les résidents des ZUS devront représenter au niveau national 12% des bénéficiaires de CUI-CIE et 13% des bénéficiaires de CUI-CAE.
- Objectifs 2015 : en NPDC, 15,6% des entrées en CUI-CAE et 14,3% des entrées en CUI-CIE devront concerner des résidents des QPV.

Utiliser les opportunités offertes par les SIAE pour insérer les publics issus des ZUS.

Mobiliser les dispositifs dits de « 2ème chance », tels que les E2C et les EPIDE

- L'objectif est d'atteindre au niveau national une part de 50% de résidents ZUS parmi les volontaires accueillis en EPIDE (37% en 2012) et de 36% de résidents ZUS au sein des E2C en 2015
- **Situation sur le Douaisis** L'EPIDE de Cambrai a accueilli 511 jeunes sur 5 ans, dont 43% résidaient en ZUS et 19% sont issus du douaisis
- Un travail de mobilisation de l'EPIDE (site de Cambrai, voire de Doullens) autour de la déclinaison du contrat de ville pourra être mis en place, en lien avec les partenaires locaux
- A ce jour il n'y a pas d'E2C sur le douaisis

Accompagner via NACRE les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires

- 5.5% des bénéficiaires actuels résident en ZUS.
- L'objectif est de doubler leur part et atteindre au niveau national 11% d'ici à 2015

Développer l'alternance

- Il s'agira de contribuer à la promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, au-delà du financement national sur l'alternance.
- Mise en place à la rentrée 2015 d'un nouveau dispositif « réussite apprentissage » (accompagnement renforcé de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion activé par le service public de l'emploi et les CFA en amont de la signature du contrat et pendant la période d'essai) pour un objectif national de 40% de jeunes des QPV

La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 27 septembre 2013 entre le Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à la consommation et le Ministre délégué à la ville :

Quatre objectifs ont été définis :

- **Améliorer la connaissance de l'ESS pour agir plus efficacement :** volonté d'approfondir la connaissance de l'ESS dans les quartiers prioritaires, via un recensement annuel des informations relatives à la localisation des structures de l'ESS, à leur poids et leur impact en matière d'emploi dans les quartiers prioritaires.

***Sur le Douaisis** : un questionnaire relatif aux questions d'emploi et de compétences dans les associations a été élaboré dans le cadre du déploiement des emplois d'avenir sur le douaisis (travail conjoint DIRECCTE, CAD, CCCO, MJC Douai, ML, Pôle Emploi). Il a été soumis aux associations sur l'année 2014.*

50 structures ont répondu au questionnaire. Les éléments relatifs à l'emploi ne sont pas totalement exploitables pour 2 raisons :

- plusieurs SIAE ont répondu et toutes ne sont pas en capacité d'indiquer un chiffre précis pour les salariés qu'elles emploient pour les mettre à disposition
- certaines structures ont répondu à un niveau groupe et n'ont pas pointé le nombre de leurs salariés intervenant dans les établissements installés sur le douaisis

Il convient de souligner que l'ensemble des structures ayant fait part de besoins en matière d'aide au recrutement, à la GPEC ou à la formation ont été recontactées pour une proposition de solutions.

Un DLA collectif doit être proposé au niveau de la CAD pour répondre aux problématiques soulevées par les structures de l'ESS.

- **Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des SIAE et des clauses d'insertion :** Volonté de doubler le nombre de SCOP (sociétés coopératives et participatives) existantes et passer de 2000 à 4000 SCOP et de 42 000 à 80 000 salariés. Mais aussi de développer les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) et les CAE (coopératives d'activité et d'emploi) mais également de soutenir la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics, notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

***Sur le Douaisis** : on constate une augmentation du nombre d'heures réalisées dans le cadre des clauses d'insertion (74 315 h en 2014 contre 61707 h en 2013) mais une baisse du nombre de bénéficiaires (150 en 2014 contre 173 en 2013). Il sera nécessaire de définir clairement qui est en charge des aspects relatifs à l'emploi dans le cadre des opérations de renouvellement urbain dans le cadre du nouveau PNRU. A l'heure actuelle, la DIRECCTE n'est pas associée au suivi des opérations ANRU sur le BE de Douai.*

- **Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS.** En 2010 l'ESS employait 28 000 jeunes non qualifiés et 56 000 jeunes peu qualifiés (diplômés d'un BEP ou CAP). Une étude pointe le besoin de main d'œuvre de l'ESS à 270 000 projets de recrutement par an, dont 114 000 concernent les jeunes sans diplôme ou peu qualifiés. Des actions doivent être menées pour permettre à ce public de bénéficier des mesures d'accès à l'emploi (EA, CDG…).

Sur le Douaisis : En 2014, réalisation des actions « itinéraire emploi » dans le cadre de l'appel à projets CUCS, dont certaines des manifestations ont pu concerner les structures de l'ESS (cf. actions concernant les SAP ou le secteur des services)

- **Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers. :** favoriser la création d'entreprises sociales dans les quartiers prioritaires, en lien avec l'ADIE, la BGE…et expérimenter autour des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) visant à soutenir, en lien avec les collectivités territoriales, les démarches de développement fondées sur une coopération entre acteurs de l'ESS et PME du territoire.

Les engagements sur les orientations stratégiques et les dispositifs de droit commun mobilisés

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, **la DIRECCTE s'engage à se mobiliser sur l'axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire.**

Les mesures et financements mobilisables pour répondre aux objectifs

Les contrats aidés

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficulté…) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat.

Au premier semestre 2015, la prise en charge de l'Etat sur les contrats aidés est la suivante :

- Sur le secteur non marchand :
  - 85 % sur les CAE pour les personnes issues des quartiers prioritaires (contre 65% sur le droit commun).
  - 75 % sur les emplois d'avenir
- Sur le secteur marchand :
  - 40 % sur les CIE en géographie prioritaire et 20% sur le droit commun.
    L'aide est portée à 45 % sur les CIE « starter » qui s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans résidant en QPV.
  - 35 % sur les emplois d'avenir

A noter : l'existence d'une possibilité de dérogation (accordée par la DIRECCTE) visant à permettre l'entrée en emploi d'avenir à des jeunes, ayant atteint au maximum le niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur, résidant dans les quartiers politique de la ville, qui rencontreraient des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le FSE (Fonds Social Européen)

3 axes prioritaires ont été identifiés dans l'élaboration du programme opérationnel (PO) national FSE 2014-2020 « Emploi Inclusion » :

1- accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer le partenariat

2- anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels

3- lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion (géré en direct par les conseils généraux et les PLIE)
De nombreuses structures du douaisis ont déposé des dossiers de demande de subvention au titre du FSE pour la réalisation d'actions pouvant permettre de répondre aux objectifs relatifs à l'emploi fixés par les différentes conventions.

Le programme « initiative pour l'emploi des jeunes »,
Ce dispositif est cofinancé par le FSE et vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale en direction des jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi ni stage et ne suivant ni études ni formation (« NEET »), inactifs ou chômeurs, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (10% des fonds dédiés)
L'État et la Région ont souhaité élaborer une stratégie d'intervention coordonnée à travers un appel à projets commun de lutte contre le chômage des jeunes en Nord Pas de Calais. Au total, ce sont près de 110 millions € qui seront orientés vers ces jeunes.
L'appel à projets s'adresse aux opérateurs de la formation et du suivi des jeunes (associations, organismes de formation, missions locales, collectivités territoriales...) et comprend deux volets :

- Accompagnement social et professionnel des jeunes NEET vers et dans l'emploi (volet géré par l'État)
- Accompagnement des jeunes NEET vers l'apprentissage (volet géré par la Région).

L'appel à projets a été lancé fin 2014 et concerne des actions qui devront être terminées au plus tard fin 2017. La DIRECCTE assurera en lien avec le Conseil Régional et dans le cadre du Service Public pour l'Emploi, la promotion, l'instruction, le conventionnent et le suivi du dispositif.
A ce jour, plusieurs structures du douaisis ont déposé un dossier de demande de subvention.

Le dispositif « garantie jeunes »
Ce dispositif concerne les 18-25 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et leur propose un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) cumulable avec ses ressources d'activité sous conditions.
Cette garantie repose sur un engagement mutuel entre le jeune aidé, la Mission Locale, l'Etat et les entreprises :

- L'Etat est garant du versement de l'allocation, de la qualité de l'accompagnement et de la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire.
- Le jeune s'engage bien évidemment à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelles, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.
- La mission locale s'engage à accompagner le jeune avec des ateliers collectifs et un conseiller référent, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc. avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation ainsi qu'à faciliter les recrutements pour les entreprises.
- Les entreprises proposent aux jeunes des mises en situations professionnelles (stages, mises en situation en milieu professionnel, contrats de travail) pour leur permettre d'enrichir leurs expériences et de développer leurs compétences.

Ces mesures, non destinées spécifiquement aux publics des quartiers politique de la ville (un objectif de 21% de bénéficiaires issus des QPV a été arrêté au niveau national), pourraient s'inscrire dans l'objectif opérationnel de s'assurer que les résidents des quartiers, et en particulier les jeunes, puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui lèvera les obstacles à leur insertion professionnelle.
Ce dispositif se mettra en place sur le dernier quadrimestre 2015 dans le département du Nord avec un objectif de 151 jeunes à intégrer en garantie jeunes entre le 01/09 et le 31/12/2015.

Les SIAE
L'Etat verse une aide au poste aux SIAE, qui peut être modulée selon différents critères (ex : actions et moyens mis en œuvre par la structure en faveur de l'insertion des publics). L'enveloppe globale SIAE n'est pas fléchée spécifiquement sur les quartiers en géographie prioritaire mais un travail doit être mené au niveau local pour s'assurer que les habitants des QPV profitent pleinement des possibilités offertes par les SIAE.
La mobilisation visera également à sensibiliser les structures de l'Insertion par l'Activité Economique lors des dialogues de gestion en fonction de leurs zones géographiques d'implantation et à promouvoir leur développement en fonction des opportunités et crédits disponibles

Les fonds de revitalisation
Mise en œuvre lors de licenciements économiques collectifs impactant fortement le territoire, la convention de revitalisation, conclue entre l'État et l'entreprise, prévoit des mesures en faveur de la création d'activités et du développement des emplois afin d'atténuer les effets des licenciements sur le territoire concerné.
Ces fonds pourraient être mobilisés pour financer des créations d'emploi au profit des résidents des QPV.

Les CPE (convention promotion de l'emploi)
Ces conventions sont un des leviers d'intervention du ministère du Travail sur les projets innovants portés par les acteurs du territoire, en complément d'autres financements, provenant de l'Etat ou non.
Elles peuvent être mobilisées au profit de projets de création et de développement d'activités économiques dans les QPV (et notamment des GEIQ) ou d'actions innovantes dont l'impact en matière de création d'emploi doit être prévu.
Comparativement à d'autres territoires, cette ligne est historiquement sous-mobilisée sur le douaisis.
Le DLA (dispositif local d'accompagnement)
Ce dispositif pourra être mobilisé pour soutenir les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et les structures de l'Economie Sociale et Solidaire dans leur projets de développement d'activité et de création d'emploi dans les QPV.
Plusieurs associations du territoire l'ont déjà mobilisé.

<u>Les partenaires associés dans la réalisation des objectifs</u>

Dans la mobilisation des différents outils et dispositifs, la DIRECCTE, sous l'autorité préfectorale, s'appuiera sur l'ensemble des partenaires et des opérateurs présents au SPE-P, en particulier :

- **La Mission Locale,** avec un financement contractualisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui fixe des objectifs de retour à l'emploi durable des jeunes accompagnés. Dans le cadre du conventionnement 2015, l'offre de service d'accompagnement vers et dans l'emploi des Missions Locales aura vocation à être davantage tournée vers les jeunes des QPV et être articulée avec celle de Pôle emploi et de l'ensemble des acteurs de proximité pour optimiser et sécuriser les parcours. Les Missions Locales désigneront notamment un correspondant « contrat de ville » chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat, en particulier de façon à améliorer l'orientation des jeunes qui ne viennent pas spontanément vers elles

- **Pôle Emploi** pour lequel la circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 1015 fixe également des orientations et des objectifs en faveur des QPV

- **Cap Emploi** qui propose un accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d'emploi en situation de handicap dont les résidents des QPV

- **Le PLIE** qui accompagne certains publics issus des QPV en difficulté d'insertion et œuvre au développement des clauses d'insertion

Synthèse des principaux dispositifs de droit commun mobilisables (*dans la mesure où les crédits sont prévus par Loi de finances*)

⇨ Les contrats aidés : emploi d'avenir, CUI-CAE, CUI-CIE, contrat « starter »
⇨ Le dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) cofinancé par le FSE
⇨ Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)
⇨ Les contrats en alternance
⇨ Le nouveau dispositif « réussite apprentissage »
⇨ Les conventions de revitalisation
⇨ La Garantie jeunes
⇨ Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)
⇨ Le parrainage

⇨ Les conventions promotion de l'emploi (CPE)
⇨ Les écoles de la 2ième chance
⇨ L'EPIDE
⇨ L'Insertion par l'Activité Economique
⇨ La clause d'insertion
⇨ Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
⇨ Le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)
⇨ Les fonds européens : PON « Emploi-Inclusion » et fonds dédiés à l'IEJ

Synthèse des objectifs chiffrés à atteindre en 2015 en termes d'entrée des résidents des QPV dans les principaux dispositifs prévus par la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 :

⇨ 36% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en emploi d'avenir dans la région NPDC (30% au niveau national)
⇨ 15,6% des entrées CUI-CAE au profit des résidents des QPV dans la région NPDC (13% au niveau national)
⇨ 14,3% des entrées CUI-CIE au profit des résidents des QPV dans la région NPDC (13% au niveau national)
⇨ 40% de jeunes résidents des QPV dans les entrées dans le nouveau dispositif « réussite apprentissage » (objectif national)
⇨ 21% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en Garantie Jeunes (objectif national)
⇨ 20% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en CIVIS (objectif national)
⇨ 40% de jeunes résidents des QPV accueillis dans les Ecoles de la 2ième chance (objectif national)
⇨ 50% de jeunes résidents des QPV accueillis à l'EPIDE (objectif national)
⇨ 11% de résidents des QPV parmi les bénéficiaires de NACRE en ciblant prioritairement les porteurs de projet présentant
les plus grandes difficultés d'accès au crédit bancaire (objectif national)

NB : *Il convient de noter que les données de suivi des dispositifs ne sont pas disponibles au niveau de chaque QPV. Certaines données sont disponibles au niveau des bassins d'emploi voire des communes. La DIRECCTE s'engage à fournir les données dont elle disposera compte tenu des systèmes d'information existants ou à venir.*

IV.2.2. POLE EMPLOI

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, Pôle Emploi s'engage à se mobiliser sur **l'axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire**, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

1.2. Accompagner les publics vers l'emploi

- Objectif 1.2.2 : Accompagner les publics vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat

1.3. Lever les freins vers l'emploi

- Objectif 1.3.1 : Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés dont les contrats aidés
- Objectif 1.3.3 : Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi

Les modalités d'intervention de Pôle Emploi

Pôle emploi s'engage sur 3 axes de travail :

- l'accessibilité des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires
- l'accompagnement des demandeurs d'emploi (renforcer, adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville)
- la mobilisation de la politique de l'emploi

Pôle emploi s'est engagé par le biais d'une convention interministérielle à la construction (élaboration et mise en œuvre) et au suivi (évaluation) des contrats de ville.

Pôle emploi est signataire des contrats de ville et s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques
- Participer aux instances opérationnelles et techniques notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique pour amener une analyse du territoire et des problématiques et expertise technique.
- Suivre des indicateurs liés à l'emploi repris dans la convention d'objectif signée par Pôle emploi
- Identifier la part des Demandeurs d'Emploi issus des Quartiers politique de la ville sur chacune des actions qu'elle met en place ainsi que de quantifier le nombre d'ateliers mis en place sur les quartiers (quartiers et fréquence à identifier) ainsi que le nombre de partenaires/relais formés aux services à distance.
- Etre force de propositions quant aux actions qui pourront faire l'objet d'un financement « quartier prioritaire »

I - L'accessibilité des services de Pôle emploi ou de ses partenaires dans les quartiers repérés et mobilisation de moyens humains

Dans le cadre du contrat de ville, **Pôle Emploi s'engage à assurer une présence dans les quartiers prioritaires.**

Pôle emploi dispose de 2 implantations sur la CAD (Douai et Sin le Noble) accessibles via les services de transport en commun.

Pôle emploi travaille en partenariat avec plusieurs acteurs présents au sein des autres quartiers, notamment avec la Mission Locale (avec une délégation de services pour le suivi d'une partie des jeunes de moins de 26 ans).

Afin de renforcer encore l'accessibilité de ses services dans les quartiers prioritaires, Pôle emploi propose d'accompagner tous les personnels d'accueil présents au sein des quartiers (ex animateurs des quartiers, ….) à la connaissance de l'offre de services de Pôle emploi et notamment à la découverte de l'ensemble des nombreux services disponibles à distance (pôle.emploi.fr ….de l'inscription à l'indemnisation en passant par la recherche d'offre d'emploi ou la connaissance des dispositifs d'aide)

Cet accompagnement pourrait prendre la forme :

- d'un développement des conventions de collaboration avec les cyber-bases ou cyber-espaces situés dans les quartiers
- d'une formation des agents d'accueil ou relais à la connaissance de l'offre de services de Pôle emploi

Les actions de droit commun déployées sur le territoire
- Sites Pôle emploi situés à proximité de certains quartiers prioritaires; faciles d'accès pour les résidents, notamment en transport en commun.
- Accessibilité forte des services par le site www.pole-emploi.fr; véritable « télé-service » pour ses usagers.

Les actions de droit commun renforcé déployées sur le territoire
- Signature de conventions Pôle emploi avec certaines cyber-bases (Guesnain et Auby signées et actives) et accompagnement des référents dans la connaissance du site internet Pôle emploi.
- Conventions de co-traitance avec la Mission locale et CAP emploi implantés dans certains quartiers.

II - Accompagnement des demandeurs d'emploi

Pôle emploi s'engage également à **renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Pôle emploi affecte ses ressources avec une attention particulière pour les agences concernées par les quartiers prioritaires (les renforts en CDI 2012 et 2013 ont été répartis entre les agences au regard du poids des quartiers ZUS soient 6 postes créés sur le Douaisis au titre de la Politique de la Ville).
Chaque personne inscrite à Pôle emploi dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué selon 3 modalités avec des fréquences et nature de contacts qui varient selon le besoin
Pour certaines personnes, le suivi peut être confié dans le cadre de conventions de co-traitance à des partenaires tels que la Mission Locale pour les jeunes ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés.
Une attention particulière sera portée pour les demandeurs d'emploi habitant les quartiers prioritaires de sorte à ce que ceux-ci soient représentés au moins à la hauteur de leur poids dans l'accompagnement renforcé de Pôle emploi.

Pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, Pôle emploi s'engage à :
- **Adapter certaines aides et prestations au regard des besoins des quartiers avec un assouplissement des critères d'éligibilité ou des dispositions plus favorables**
  - Des périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel à volume horaire adapté à la population (immersion/évaluation au sein de l'entreprise)
  - Des aides dérogatoires pour faciliter la reprise d'emploi
  - La mobilisation de prestations expérimentales ou subvention (ex SPAM type taxi social)
  - Ponctuellement l'animation d'ateliers ou évènementiels au sein des quartiers les plus représentatifs en termes de demande d'emploi (ateliers sectoriels sur les métiers porteurs, ateliers marché du travail en lien avec les formations prioritaires, ateliers sur les Services à Distance)
- **Développer des coopérations pour lever les freins à l'emploi**
  - Travail en cours avec le Conseil Général pour proposer un accompagnement global (emploi/social)
  - Rapprochement avec des animateurs de quartiers pour faire venir les jeunes notamment sur les actions proposées par Pôle emploi
  - Renforcement des liens avec les acteurs du SPRO pour sécuriser les parcours d'orientation, formation, alternance
  - Renforcer le partenariat avec les chambres consulaires et la BGE pour la promotion de la création et reprise d'activité au sein des quartiers
- **Mettre en place des actions pour favoriser le recrutement des résidents des quartiers prioritaires par les entreprises si les conditions matérielles le permettent,**
  - organiser en partenariat des job-datings au sein des quartiers
  - pour les recrutements en lien avec une clause sociale, localiser les opérations de recrutements au cœur des quartiers

Les actions de droit commun déployées sur le territoire
Offre de service « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin »
- Service d'accueil d'information et d'orientation
- Accompagnement gradué selon 3 modalités

Suivi : Aiguiller le demandeur dans sa recherche, transmettre des opportunités ou des offres
Guidé : Appui plus régulier dans la recherche par des contacts plus personnalisés

Renforcé : Appui soutenu dans la fréquence et la nature
- Accompagnement effectué par cotraitants de Pôle emploi (mission locale, Cap Emploi)
- Partenariat avec la CCI/CMA pour la promotion de la création d'activité
- Promotion de la VAE

Moyens mobilisés (Prestations-aides-formation…)
- Prestations d'ateliers, d'accompagnement projet et recherche, d'évaluations.
- Financement d'aides à la mobilité pour recherche, reprise, formation sous certaines conditions
- Financement de formations individuelles et collectives. - Au 01/01/15, Pôle emploi sera opérateur du Conseil en Evolution Professionnel.

Les actions de droit commun renforcé déployées sur le territoire

Offre de service « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin »
- Des permanences existantes dans les quartiers par nos partenaires du SPO notamment les EIF
- Une vigilance particulière pour proposer plus souvent un accompagnement renforcé aux demandeurs des quartiers : Pour le Douaisis ; 17.3 % des demandeurs des Quartiers sont en accompagnement renforcé (16 % pour les autres Demandeurs)
- Valorisation du dispositif NACRE

Moyens mobilisés (Prestations-aides-formation…)
- Expérimentation de prestation STR spécifique jeunes ZUS
- Des actions spécifiques menées en fonction du diagnostic territorial (ex : Plan de formation prioritaire, atelier sectoriel santé et transport)
- Participation active à des actions financées CUCS (INITIATIVE EMPLOI)

III – Mobilisation de la politique de l'emploi

Dans le cadre du contrat de ville, Pole Emploi s'engage à **mobiliser plus forcement les « contrats aidés » vers les quartiers prioritaires** avec une cible nationale de 13 % des résidents dans les CUI CIE ET CAE, 30% des jeunes en emploi d'avenir.
L'objectif et la stratégie peuvent être revus lors d'un SPEL.

Pôle Emploi s'engage également au r**enforcement des liens à réaliser avec les partenaires et les adultes-relais des structures de sorte à travailler plus en amont sur les recrutements des structures IAE et à exploiter le parrainage pour lutter contre les discriminations et le déficit de réseau.**

Pôle emploi qui assure la prescription et la gestion des emplois aidés (CIE, CAE) et des contrats de génération et la promotion des dispositifs d'alternance et emplois d'avenir respecte les objectifs ou dispositions plus favorables prévues dans les textes pour la gestion de ces dispositifs (taux préférentiel, % de contrats dédiés aux quartiers prioritaires).

Pour renforcer la mobilisation de la politique de l'emploi au bénéfice des publics habitant les quartiers prioritaires, Pôle emploi s'engage à :
- Renforcer la communication autour des dispositifs de politiques publiques dans les quartiers (information directe ou via des relais présents dans les quartiers sur les mesures ou les formations …)
- Valorisation auprès des employeurs potentiels des candidats résidant dans les quartiers (promotion de profils)
- Renforcer les liens avec les acteurs de l'IAE pour sécuriser les entrées et le suivi des parcours

Les actions de droit commun déployées sur le territoire
- Promotion des mesures pour l'emploi
- Partenariat avec la CCI/CMA pour la promotion de la création d'activité

Les actions de droit commun renforcé déployées sur le territoire
- Mobilisation des contrats aidés en faveur des publics en difficulté ou de bas niveau de qualification.

Les demandeurs d'emploi habitant les QP font partie des publics prioritaires pour les EAV
De janvier à juin 2014, ci-dessous le nombre de contrats signés (CUI CAE, CUI CIE, Emploi d'Avenir) pour le bassin du Douaisis: 1207 dont 9.8% de public des quartiers
De janvier à juin 2014, part des demandeurs « ZUS » dans les Emplois d'Avenir pour le bassin du Douaisis : 9.9% de public ZUS
- Ponctuellement des actions développées au sein des quartiers (par exemple, dans le cadre de la clause sociale IAE, organisation de pré-recrutements délocalisés dans les quartiers
- Promotion de l'alternance (salon, information directe au demandeur, travail de partenariat avec les animateurs des quartiers)

IV.2.3. LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

⇒ ***Annexe 7. Note de contribution de la DDTM.***

Les engagements sur les orientations stratégiques, à travers le droit commun porté par la DDTM concourant au développement des quartiers prioritaires

L'essentiel des moyens d'actions permettant d'atteindre ces objectifs relèvent du PLH.
Le PLH de la CAD sera finalisé dans le courant de l'année 2015 (étude relancée en mars 2015, finalisation de l'étude prévue en juillet 2015 avec un objectif de PLH exécutoire fin 2015).
Dans le cadre de cette démarche, les objectifs chiffrés du PLH seront partagés avec les services de l'Etat. Une attention particulière sera portée sur les objectifs quantitatifs sur la territorialisation du PLH au regard de la géographie prioritaire.
En particulier, il conviendra de tenir compte pour la production de logements sociaux, des nouvelles directives en la matière à savoir l'encadrement de la production de l'offre nouvelle en logements sociaux de droit commun sur les quartiers en géographie prioritaire hors NPNRU, et sur les quartiers de veille.

En lien avec le contrat de ville, le véritable enjeu est d'engager la Conférence Intercommunale du Logement qui permettra – dans un partenariat construit avec les bailleurs – d'aboutir à la convention de mixité sociale (article 97 de la loi Alur et article 8 de la loi Lamy).

Une attention particulière devra également être portée à la problématique du logement des jeunes, notamment des jeunes sans ressources.
Ainsi, l'un des enjeux dans le cadre du contrat de ville sera de conforter le rôle du Comité Local d'Aide aux Jeunes. A ce titre le volet observatoire du CLAJ pourrait être renforcé.

Il conviendra également de veiller aux connexions avec le Schéma d'Hébergement d'Urgence et Insertion.

En termes de contributions, la DDTM apportera son appui technique et accompagnera la CAD sur les politiques dont elle a compétences. Elle jouera également son rôle de contrôle dans le cadre de la délégation d'aide à la Pierre, la DDTM étant garant de la mise en œuvre du PLH.
La contribution financière se fera à travers les participations financières de l'ANRU et de l'ANAH et via les Aides à la Pierre après une analyse des projets au cas par cas.
Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la DDTM s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

<u>Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers</u>

2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers
- 2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain

2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements
- 2.2.1. Repérer et prévenir les situations de précarité énergétique
- 2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logement

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux
- 2.3.1. Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement
- 2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social
- 2.4.1. Outiller les communes et les acteurs en matière de gestion urbain de proximité
- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Les enjeux et objectifs prioritaires des politiques mises en œuvre dans les quartiers par la DDTM se déclinent autour de 6 axes prioritaires avec des enjeux forts ayant des impacts sociaux concourant à l'insertion des populations :

Un parc social adapté et de qualité dont les enjeux sont :
• l'adaptation de l'offre à la demande pour assurer l'accès au logement pour tous, avec une attention particulière aux ménages à faibles revenus et connaissant des difficultés sociales particulières,
• la recherche de la diversification, de la mixité sociale favorisant des parcours résidentiels ascendants,
• l'assurance d'une offre de qualité par la réhabilitation du patrimoine social afin de lutter contre la précarité énergétique.
Une mise à niveau du parc privé dont les enjeux sont : la lutte contre l'habitat indigne et insalubre et la recherche de la performance énergétique des logements pour une mise en sécurité des personnes et la lutte contre la précarité énergétique.
• Une participation au DALO / PDALPD dont les enjeux sont : l'accès ou le maintien dans le logement pour tous et notamment des personnes défavorisées y compris dans des secteurs valorisés pour ne pas accroître la charge sociale des secteurs prioritaires.
La sécurité dont les enjeux sont :
• la protection de la santé des populations (en luttant notamment contre les nuisances sonores),
• l'amélioration de la qualité de l'air,
• la réduction et la prévention des risques naturels, technologiques et routiers.
La mobilité et l'accessibilité dont les enjeux sont :
• une bonne desserte en transport en commun et une qualité des itinéraires modes actifs pour permettre
le désenclavement des quartiers,
• l'accessibilité de l'espace pour les personnes à mobilité réduite et la réduction des exclusions,
• la lisibilité de l'offre pour lever les freins à la mobilité.
La connaissance et l'aménagement du territoire dont les enjeux sont :
• la préservation des espaces agricoles et la maîtrise du foncier,
• l'aide à l'émergence de projets structurants,
• le contrôle du respect du code de l'urbanisme.

Ces axes d'intervention doivent être mis en relation avec l'impératif transversal et stratégique de rééquilibrer les territoires en termes de charge sociale et de les dé-spécialiser en termes de produits logement.

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus

Concrètement, **au regard des actions déjà engagées au titre du droit commun**, la contribution au contrat de ville pourrait se traduit par :

3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements

- La DDTM participera aux enjeux de déplacements du Douaisis à travers le PDU du SMTD.

Le contrat de ville sera l'occasion de soutenir les actions de mobilité en faveur de la lutte contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et l'accès aux équipements.

IV.2.4. Le tribunal de grande instance, les services de police, gendarmerie, SPIP et PJJ

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, le Tribunal de Grande Instance, la DDSP, les services de police et de Gendarmerie, le SPIP, la PJJ, s'engagent à se mobiliser sur les axes III et IV du projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

3.2 Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

- 3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance
- 3.2.2. Développer la médiation de proximité comme un outil au service de la prévention de la délinquance
- 3.2.3. Améliorer le suivi renforcé des parcours et lutter contre la récidive
- 3.2.4. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

Concrètement, **au regard des actions déjà engagées au titre du droit commun** par le Tribunal de Grande Instance, la DDSP, les services de police et de Gendarmerie, le SPIP, la PJJ sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduit par :

3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance

- Des échanges formels et informels réguliers entre le tribunal, les services de police et de gendarmerie sur les secteurs à risque et parfois avec le sous préfet,
- Des réunions de prévention institutionnalisées tous les deux mois (actuellement à Douai et Auby),
- Des cellules de veille partenariales sur les territoires où les faits nécessitent une attention particulière.

3.2.2. Développer la médiation de proximité comme un outil au service de la prévention de la délinquance

- L'organisation des rencontres mensuelles entre les services de Police et les correspondants de proximité des communes.

De nombreuses plaintes sont déposées pour des conflits ou objets qui pourraient être traités par la médiation. Des moyens existent sur le territoire mais mériteraient d'être renforcés et mutualisés. L'enjeu est de travailler sur la prévention et de réduire le traitement pénal des situations lorsque celles-ci ne le nécessitent pas.

Le contrat de ville sera l'occasion :

- D'engager un vrai chantier sur la médiation sur l'ensemble du territoire de la CAD,
- De recenser des référents identifiés et joignables dans chaque commune.

3.2.3. Améliorer le suivi renforcé des parcours et lutter contre la récidive

- Le suivi des situations individuelles dans le cadre de l'instance de coordination sur les situations les plus complexes (par exemple de jeunes ultra récidivistes) qui se réunit tous les trimestres.
- L'application des deux conventions signées entre la PJJ, les communes sur les mesures de réparation, et sur les rappels à l'ordre des délinquants mineurs
- L'application de la convention en cours de signature sur le suivi renforcé de condamnés en milieu ouvert et fermé (SPIP - Mission Locale)
- Les Interventions du SPIP en maison d'arrêt en milieu ouvert et en milieu fermé
- Le maintien du partenariat avec la mission locale : interventions en maison d'arrêt pour rencontrer les jeunes et continuité du suivi lors de la sortie du milieu carcéral (SPIP)
- L'organisation de formations en sortie de milieu carcéral en lien avec la citoyenneté et les conduites addictives (SPIP)
- Le projet d'atelier information avec simulation internet et traitement de texte pour faire des CV (SPIP)
- La création d'une unité d'activités éducatives de jour à sin le noble (PJJ)
- La Permanence pour les familles de mineurs au tribunal (PJJ)

3.2.4. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

- La Poursuite de la démarche engagée de manière volontariste par le parquet de Douai sur la mesure d'éloignement du conjoint violent du domicile
- La mise en place d'un téléphone d'urgence antérieur au vote de la loi en direction des victimes de violence (SIJADIS)
- L'animation de Groupe de paroles pour les auteurs de violences sexuelles pour les inciter à aller vers le soin et en projet sur l'alcoolisme (SPIP)
- L'initiative de la Structure Hospitalière pour l'Enfance en Danger du Douaisis (SHEDD) sur les enfants de couples en conflit conjugal aigu ; ateliers de valorisation parentale piloté par le CIDFF de Valenciennes
- La présence d'intervenants sociaux en gendarmerie : Une intervenante est détachée à temps plein en gendarmerie. Son rôle est de repérer, analyser, orienter vers les bons services, en fonction des situations repérées (en particulier les situations de violences intrafamiliales) dans une logique d'approche globale de la famille.

Axe IV. Les valeurs de la République et la citoyenneté

4.1. Partager les valeurs républicaines

- 4.1.1. Défendre le vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion

Concrètement, **au regard des actions déjà engagées au titre du droit commun** par le Tribunal de Grande Instance, la DDSP, les services de police et de Gendarmerie, le SPIP, la PJJ sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduit par :

4.1.1. Défendre le vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion

- Le groupe de travail annuel « cellule de veille de lutte contre les discriminations » en partenariat avec les représentants des religions, en particulier les représentants des 9 mosquées du Douaisis.
- En 2015, la formation des professionnels de la cellule de veille lutte contre les discriminations et des personnels d'accueil du tribunal en cours de montage pour 2015
- A la maison d'arrêt, l'organisation de rencontres entre aumôniers catholiques et aumôniers musulmans.

Le contrat de ville sera l'occasion de soutenir les actions de formation en faveur de la lutte contre les discriminations.

IV.2.5. L'EDUCATION NATIONALE

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, l'Education Nationale s'engage à se mobiliser sur les axes III et IV du projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

3.4 Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- 3.4.3 Lutter contre le décrochage scolaire

> Dans le cadre du droit commun, l'Education Nationale a obligation de scolariser les jeunes jusque 16 ans.
> Au-delà de 16 ans, si la sortie du dispositif scolaire date de moins d'une année, le dispositif FOQUALE (formation qualificative pour l'emploi) prend en charge le jeune en lien avec la mission locale.
> Circulaire n°2013-035 du 29-3-2013MEN - DGESCO A1-4
>
> Le dispositif FOQUALE prend aussi en charge les jeunes de plus de 16 ans, sortis de l'école, sans un diplôme de niveau V. Pour les autres jeunes, le relais est pris par la Mission Locale.
>
> Dans le cadre des projets d'écoles et d'établissements, des actions ciblées « décrochage scolaire » peuvent être mises en place à l'initiative des équipes éducatives (mallette des parents, cellules de veille, …)

Axe IV : Valeurs de la République et citoyenneté

4.1 Partager les valeurs républicaines

- 4.1.1 Défendre le vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination
- 4.1.2 Promouvoir la laïcité, le respect des institutions, le devoir de mémoire et les symboles de la République
- 4.1.3 Lutter contre l'illettrisme et soutenir l'apprentissage de la langue française.

> Dans le cadre du droit commun, les programmes de l'Education Nationale contribuent à l'éducation citoyenne comme en témoignent les programmes scolaires.
> Dans le cadre des projets d'écoles et d'établissements, des actions sont mises en place concernant le devoir de mémoire, la lutte contre le harcèlement, la prévention santé, la lutte contre les addictions.

IV.2.6. LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS)

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale s'engage à se mobiliser sur les axes I, III et IV du projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

- 1.2 Accompagner les publics vers l'emploi

> Concrètement, sur la base de la convention signée le 22 mai 2013, la déléguée départementale du droit des femmes participera à l'élaboration du contrat de ville ou a minima sera consultée pour favoriser l'égalité femmes/hommes dans le contrat :
> **1.2.1 Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin**
> - En lien avec le CIDF et les associations financées à cette fin, décliner les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

- 3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de lutte contre la délinquance
- 3.5. Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

> Concrètement, sur la base de la convention signée le 22 mai 2013, la déléguée départementale du droit des femmes participera à l'élaboration du contrat de ville ou a minima sera consultée pour favoriser l'égalité femmes/hommes dans le contrat
> **3.2.4.Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales**
> - En lien avec le CIDFet les associations financées à cette fin, décliner les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes
>
> Concrètement, la DDCS interviendra dans le cadre de la convention signée le 4 avril 2013.
> **3.5.1 Faire des activités sportives de véritables leviers à l'épanouissement et au bien être des jeunes et adapter l'offre sportive à la diversité du territoire**
> - réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
> - promouvoir les acteurs de la vie associative

Axe IV. La cohésion sociale, levier du développement territorial

- 4.1 Partager les valeurs républicaines

> Concrètement, la DDCS interviendra dans le cadre de la convention signée le 4 avril 2013, de celle signée le 19 avril 2013 et de celle signée le 22 mai 2013
>
> **4.1.1 Défendre le vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion**
> - territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse
> - renforcer les engagements des jeunes
> - promouvoir les acteurs de la vie associative
> - promouvoir et préserver l'accès au droit (action départementale sur la domiciliation : nouveau schéma en cours d'élaboration avec les partenaires : CCAS, associations agréées)
> - territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
> - en lien avec le CIDFet les associations financées à cette fin, décliner les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes

Les BOP mobilisés seront :

- DDCS en tant qu'unité opérationnelle : 177 (lutte contre l'exclusion), 304 (aide alimentaire), 163 (jeunesse)
- DDCS en tant que prescripteur : 219 (sport) et le CNDS

IV.3. LA REGION NORD PAS DE CALAIS

Depuis de nombreuses années, la Région Nord Pas de Calais est fortement engagée dans la Politique de la ville notamment dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers et de l'amélioration de la cohésion sociale.

La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une **stratégie de développement social durable des territoires** qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires dans une logique de transformation économique, écologique, et sociale qui profite à tous.

Le Développement social durable des territoires s'inscrit dans le cadre suivant :

- Des démarches et dispositifs favorisant la **mobilisation des habitants des quartiers défavorisés** et leur implication citoyenne,
- Une **approche différenciée des territoires** (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'Etat, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale)
- Des collectivités territoriales compétences sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de **mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire.**

La Région Nord Pas de Calais s'engage dans la politique de la ville à travers sa démarche **de Développement Social Durable des Territoires** autour de trois objectifs :

- Promouvoir de nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle
- Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales
- Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société.

La Région a délibéré sur son engagement en matière de politique de la ville, à travers sa démarche de Développement Social Durable des Territoires". La délibération est reprise en annexe.

Les modalités d'intervention de la Région Nord Pas de Calais

Une délibération Cadre a été signée le 16 février 2015 et pose les engagements de la Région Nord Pas de Calais dans le cadre des futurs contrats de ville (cf. Annexe 4).
L'engagement de la Région s'appuiera sur cette délibération cadre fixant le périmètre global d'intervention du Conseil Régional en matière de politique de la ville.

Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaite une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires.

La Région Nord Pas de Calais mobilisera prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, avec une attention particulière pour les territoires les moins attractifs.

Les moyens du droit commun pourront être renforcés par la mobilisation de crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale.
De plus, la mobilisation de fonds européens, notamment à travers la réservation de crédits FEDER dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré pour faire effet levier et soutenir l'émergence de projets structurants.
Une enveloppe financière spécifique de 81 M d'€ au niveau régional est d'ores et déjà réservée à cet effet *(voir plus en détail ci-dessous).*

Les engagements sur les orientations stratégiques de la CAD

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la Région Nord Pas de Calais s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, en s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun.
Son intervention sera renforcée par des crédits spécifiques concernant la participation des habitants et la gestion urbaine de proximité et le renouvellement urbain.
L'ensemble des territoires (quartiers prioritaires, communes ou quartiers en veille, ou autres quartiers) sont éligibles aux financements spécifiques de la Région.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

L'accès à l'emploi (notamment sur les territoires les plus fragilisés) s'inscrit dans le cadre de la **stratégie régionale en matière de développement économique** qui doit être questionnée au regard du niveau de qualification de la population.
Cette stratégie (SRDE/ PLDE) coordonnée à la politique de formation régionale s'appuie sur la croissance économique du territoire par le développement des secteurs d'excellence et le renforcement des locomotives économiques, mais aussi par le développement d'activité économique de proximité comme par exemple l'Economie Sociale et Solidaire.

La Région Nord Pas de Calais est engagée avec ses partenaires pour **faire de l'emploi des jeunes une priorité.**
Cela se traduit opérationnellement par le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes qui vise à renforcer l'efficacité du « circuit court » entre les jeunes et les chefs d'entreprises.
Elle se mobilise également dans ses politiques pour **lever les freins à l'emploi** (formation, santé, citoyenneté, culture …)

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Sur l'objectif 1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local

- Le dispositif Citélab
- L'initiative « la suite dans les idées » (sur la sensibilisation à la création d'entreprises)
- Le partenariat avec le réseau ALLIANCE
- Le dialogue social territorial à travers notamment une expérimentation portée par le MEDEF
- Le financement des opérateurs au titre du PRCTE et qui interviennent dans les quartiers
- Le dispositif « mini entreprise » : accompagnement de l'enseignant avec des élèves pour création de petites entreprises

Sur l'objectif 1.2 Accompagner les publics vers l'emploi

- Les interventions dans les quartiers pour la création d'activités pour les femmes (par exemple, via association Initiatives plurielles)
- Le financement des PLIE pour le montage d'actions en direction de publics spécifiques
- Les outils de création de structures d'insertion ou ETTI
- L'initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ) : renforcement des crédits engagés par le FSE en faveur des jeunes (le FSE préconise de cibler 10% de bénéficiaires relevant des territoires prioritaires de la politique de la ville : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_137311//appel-a-projets-initiative-pour-lemploi-des-jeunes-iej
- La plateforme pour l'emploi des jeunes et le réseau de chefs d'entreprises à mobiliser
- L'appel à projet formation insertion des jeunes (FIJ) : http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_144103//appel-a-projets-formation-insertion-des-jeunes-fij

Sur l'objectif 1.3. Lever les freins à l'emploi

- La création d'activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire en lien avec le PLDE
- La mobilisation d'un DLA collectif

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

En 2005, le Conseil Régional a signé la première convention régionale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).
Dans le cadre de cette convention, le Conseil Régional a souhaité prioriser son action sur la qualité de vie des habitants en privilégiant :

- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (la création ou le renforcement de nouveaux services aux habitants),
- La recomposition urbaine pour intégrer les quartiers dans les villes,
- La qualité de l'habitat.

Les conventions signées sur 2005-2015 ont permis le soutien de projets de rénovation urbaine complexes.

En 2009, l'Etat a souhaité étendre la rénovation urbaine aux quartiers anciens dégradés (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).
La Région a acté le principe de conventionner avec l'Etat, l'ANAH et l'ANRU autour de plusieurs objectifs :

- La lutte contre l'habitat indigne
- La requalification durable et énergétique de l'habitat ancien dégradé,
- La lutte contre la vacance, le soutien aux opérations d'amélioration du cadre de vie et de qualité urbaine,
- La prise en compte des démarches de développement durable dans les projets.

Dans le cadre de la réforme actuelle de la politique de la ville, un **nouveau programme de renouvellement urbain** sera concentré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds.
La Région sera partenaire des programmes de rénovation urbaine sur les quartiers retenus par l'Etat au travers de la mise en œuvre de ses compétences (lycées, transports, emploi formation …).

L'engagement de la Région peut de nouveau jouer un effet levier non négligeable sur le territoire régional en :

- Ciblant les modalités de son partenariat par une mobilisation de ses politiques de droit commun sur les quartiers retenus et par une « territorialisation » des crédits spécifiques « politique de la ville »
- Identifiant une enveloppe dédiée pour inscrire dans les projets de rénovation urbaine la mise en œuvre des priorités régionales (plan 100 000 logements [Investissement et accompagnement], la lutte contre la précarité énergétique, la TESR, la troisième révolution industrielle, l'égalité des territoires, la lutte contre la péri-urbanisation (priorité au quartier ancien dégradé) et de façon optionnelle les interventions type PRU 1 sur les équipements ou l'espace public.

La Région définira les modalités de son intervention lors d'une délibération cadre lors du 1er semestre 2015 qui précisera les périmètres d'intervention choisis en accord avec la stratégie portée par l'EPCI dans le cadre du contrat de ville, les modalités de gouvernance et d'association avec les partenaires signataires et les critères de ses financements.

En appui, les fonds européens pourront être mobilisés pour accompagner la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire, notamment dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés.
Le volet européen du contrat de ville pourra mobiliser des moyens du FSE et du FEDER, notamment à travers l'ITI.

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) constitue un nouvel instrument créé pour la période 2014-2020 qui permettra de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, en couplant les budgets d'au moins deux axes prioritaires différents retenus dans un ou plusieurs programmes :

- L'axe 1 - investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente) : 12 M€
- L'axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6 M€
- L'axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais : 36 M€

- L'axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Sur l'objectif 2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers
Sur l'objectif 2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements
- Un engagement dans le NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain
- Le plan 100 000 logements : http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5151/le-plan-100-000-logements

Les actions soutenues devront bien sûr s'inscrire dans le cadre des grandes stratégies régionales :
- La troisième révolution industrielle, destinée à enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie notamment par la consommation responsable, elle s'articule autour de 5 piliers : énergies renouvelables, bâtiments producteurs d'énergie, stockage de l'énergie, réseaux intelligents, transports non polluants. http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr/
- La stratégie régionale climat , les politiques d'aménagement diverses, développement économique, transports, environnement …
- http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5189/lutte-contre-le-changement-climatique

Sur l'objectif 2.4 Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social
- Le plan de développement de la médiation sociale + la mission d'appui France Médiation (financement d'une action expérimentale qui peut être accompagnée en amont par une démarche d'appui méthodologique au territoire)
- Le Contrat Régional d'Initiatives pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (CRISAC)
- Les crédits spécifiques Gestion Urbaine de proximité, fonds de travaux urbains …
- …

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial et Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté

Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est la participation des habitants : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires sera renforcé grâce aux conseils citoyens.

La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question. Certains de dispositifs impulsés et accompagnés par la Région, comme les « Fonds de Participation des Habitants » et « Nos Quartiers d'Eté » existent depuis 1990 et s'inscrivent en faveur de la participation des habitants dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou ayant des difficultés spécifiques identifiées.
Elle développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant aux objectifs « promouvoir le bien être et le mieux vivre ensemble » et « mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales ».

Elle encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants et encouragera la mise en réseau des conseils citoyens et la mise en place d'instance territoriale de débat public favorisant une véritable prise en compte de la parole des habitants au niveau intercommunal.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Sur l'objectif 3.1 Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus

- Une stratégie d'aménagement numérique du territoire, notamment à travers le grand projet « Région Numérique » et le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) : https://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_61222/region-numerique
- Le dispositif TIM PASS (http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_19877//timpass)

Sur l'objectif 3.3 Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et aux soins

- Lien avec une réflexion sur la médiation sociale et les acteurs de terrain

Sur l'objectif 3.4 Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- Les dispositifs d'accompagnement du milieu associatif : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_140109//aide-au-developpement-de-la-vie-associative-adva-tetes-de-reseau-deducation-populaire
- Le lien entre la plateforme de décrochage scolaire et la politique de formation permanente

Sur l'objectif 3.5 Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- La démarche de démocratisation de la culture sur les territoires, via l'appel à projet « Culture à partager » : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_55227//cultures-a-partager
- Le soutien à la création artistique et au développement culturel :
- www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_54385//soutien-aux-evenements-culturels-et-artistiques-en-region
- www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_54900//aide-a-la-location-de-materiel-scenique-technique-et-dexposition

Sur l'objectif 4.2. Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants

- Les dispositifs régionaux « Nos quartiers d'été », les « Fonds de participation des Habitants », « Fonds d'initiatives des territoires et des acteurs » relevant du « Développement Social Durable des Territoires : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_139261//soutien-aux-projets-relevant-du-developpement-social-durable-des-territoires
- Le soutien prioritaire sur les champs de la participation citoyenne à travers la politique de démocratie participative, comme par exemple via l'Instance Régionale de Débat Public : https://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5317/les-dispositifs
- La politique d'éducation populaire : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_116209//soutien-aux-projets-d-education-populaire
- …

La Région prévoit une **clause de revoyure** à l'issue des élections régionales de fin 2015 pour définir les objectifs et les moyens qu'elle engagera dans le cadre du contrat de ville sur la période 2016-2020. Cette clause permettra d'intégrer le nouveau périmètre de compétences de la Région issu de la loi NOTRe ainsi que l'évolution du périmètre géographique (Nord Pas de Calais Picardie).

Sur le volet européen, un avenant sera signé en fin d'année sur la mobilisation de l'ITI.
Le recensement des politiques régionales et de leur territorialisation est actuellement en cours au niveau de la MAR (Mission Aménagement Régional) et de la D2DPE (Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation.

IV.4. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Dès 1999, le Département du Nord s'est engagé dans la politique de la ville.
Au travers de ses compétences et politiques volontaristes, il a soutenu et mis en œuvre de nombreux projets concourant au développement des quartiers, et a renforcé la présence de ses services sur le terrain, à travers :

- **Une mobilisation importante des agents départementaux dans les zones urbaines sensibles :** dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, 1134 agents travaillent dans les quartiers sensibles, soit 1/3 des agents (travailleurs sociaux éducatifs, puériculteurs et infirmiers de PMI,…) du Département.

A titre d'exemple, les services des Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) du Douaisis intervenant directement en 2015 sur des communes de la Communauté d'Agglomération du Douaisis ayant des quartiers prioritaires sont les suivants :

154 professionnels de terrain pour 119,70 ETP (hors cadre, hors secrétariat) répartis comme suit :
- *Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : 26,90 ETP*
- *Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 34,10 ETP*
  - Nombre mensuel de consultations infantiles extérieures sur ces communes : 37
- *Service Social Départemental (SSD) : 40,20 ETP*
  - Nombre hebdomadaire de permanences extérieures sur ces communes : 28
  - Nombre hebdomadaire de permanences extérieures Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) sur ces communes : 2
- *Service de Prévention Santé : 17,50 ETP*
- *Lieu de Rencontre Parents-Enfants « La Marelle » de Douai (Dorignies) : 1 ETP*

- **Un accompagnement des partenaires présents dans les quartiers,** notamment les 100 centres sociaux et centres socioculturels, les Centres communaux d'action sociale des communes concernées par le zonage prioritaire. Par ailleurs, en matière de politique de prévention jeunesse, 19 clubs de prévention (intégrant 29 postes ALSES - Acteur de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire - implantés dans les collèges et 96 postes AILE -Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions - principalement dans les centres sociaux) sont présents en quasi-totalité sur les quartiers prioritaires. Ils permettent de proposer des outils spécifiques pour les jeunes en difficulté.

A titre d'exemple, les moyens financés en 2015 sur des communes de la Communauté d'Agglomération du Douaisis ayant des quartiers prioritaires sont les suivants :
- *Les Référents RSA financés dans des organismes intervenant : 16 ETP pour un montant de 516 600 €*
- *Les Postes AILE (animateurs d'insertion et de lutte contre les exclusions) : 8 ETP pour un montant de 300 000 €*
- *Les clubs de Prévention Spécialisée : 28 ETP sur les communes d'Auby, Douai, Sin-Le-Noble, Waziers et Cuincy (pour un montant de 1 832 000 €) dont 4 ETP postes Acteurs de liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire (ALSES) pour les collèges de Douai (Jules Ferry et Canivez), Sin-Le-Noble et Waziers*
- *Les centres sociaux d'Auby, Douai, Sin-Le-Noble et Waziers : 210 000 € au titre de l'animation globale, 280 000 € au titre du DSL*

- **Des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale** qui ont contribué au renouvellement des quartiers concernés et à l'amélioration des services pour leurs habitants, ainsi qu'un **accompagnement de projets communaux et intercommunaux en faveur du cadre de vie, de l'accès au service et du développement économique** : ces opérations et projets ont pu être réalisés, soit directement dans les quartiers concernés, soit bénéficier directement ou indirectement à leurs habitants.

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, les départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, l'ARS et la CAF.
Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Une délibération cadre adoptée le 03 novembre 2014 pose les engagements du Conseil Départemental du Nord dans le cadre de la réforme politique de la ville « *Refonte de la politique de la ville : un nouvel engagement du Département pour les habitants des quartiers* » (cf. annexe 5).

Les modalités d'intervention du Conseil Départemental du Nord

Le Département du Nord s'inscrit dans la volonté nationale de faire converger les politiques en faveur des quartiers les plus en difficulté. Néanmoins, garant des solidarités territoriales, le Département souhaite poursuivre le travail engagé avec les quartiers de veille (quartiers sortis de la géographie prioritaire ne pouvant bénéficier de crédits spécifiques de la politique de la ville) mais aussi avec les secteurs de pauvreté plus diffuse (espaces périurbains, ruraux...).

Dans le cadre du contrat de ville, le Département souhaite orienter son action dans les quartiers autour de quatre priorités :
- Donner la priorité à l'emploi
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Améliorer le vivre-ensemble
- Lutter contre toutes les discriminations.

Et selon les principes d'action suivants :
- S'appuyer sur les démarches de développement social local et promouvoir les droits culturels
- Mobiliser les politiques de solidarité avec les habitants
- Garantir la « solidarité des territoires » en accompagnant les intercommunalités
- Faire des quartiers prioritaires des lieux d'innovation

Les principes dans lesquels s'inscrit le Département du Nord visent à garantir une approche adaptée à la CAD comme à chacun des territoires concernés par la politique de la ville.

Les engagements sur les orientations stratégiques de la CAD

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, le Conseil Départemental du Nord s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, en s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun et ses partenaires associés.

Le Département mobilisera des **moyens humains et financiers à budget constant** :
- A travers les politiques départementales de droit commun et la mobilisation de ses partenaires associés
- En expérimentant ses nouvelles politiques à l'échelle des quartiers
- En intégrant dans son action les priorités de chaque contrat d'agglomération
- En s'engageant sur la mobilisation des fonds européens (10% de l'enveloppe FSE « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » sera consacrée aux quartiers politique de la ville).
- En incitant les porteurs de projets à s'inscrire dans la future programmation de l'Investissement Territorial Intégré (I.T.I.) consacrée à la politique de la ville.

Une attention particulière doit être portée sur le public jeune, permettant de préparer l'avenir et de prévenir les difficultés de demain. Le Département souhaite s'engager au travers de la mise en place de **projets permettant une approche globale et partenariale de l'accompagnement des jeunes** et assurant leur accès à l'autonomie (citoyenneté, formation, emploi, mobilité, logement, santé…).

Les engagements pris par le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Douaisis feront l'objet d'une formalisation, par une annexe au Contrat d'aménagement et de développement durables du Douaisis concerté avec le territoire et signé le 23 février 2015.
Celui-ci formalise par ailleurs l'engagement du Département à accompagner la CA du Douaisis et ses communes membres dans la réalisation de projets d'aménagement, d'équipement et de développement territorial qui pourront améliorer l'offre de services et le cadre de vie dans les quartiers concernés et/ou pour leurs habitants.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

A l'échelon national, un des piliers de la nouvelle loi est de réduire significativement l'écart du taux de chômage entre les quartiers prioritaires et les bassins de vie dans lesquels ils s'inscrivent.

Le Département souhaite y contribuer :

- En **favorisant le retour à l'emploi** des publics qu'il accompagne et en particulier les femmes, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap et les jeunes en difficulté d'insertion ou accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. A ce titre, le Plan Départemental d'Insertion pointe plusieurs enjeux et leviers mobilisables : une meilleure connaissance et articulation des acteurs de l'insertion sociale et du monde économique, le soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique ou la mise en place d'outils de financements tels que le microcrédit pour faciliter le développement d'activités.
- En **confortant dans sa stratégie de ressources humaines,** les contrats d'apprentissage, les emplois d'avenir et les clauses d'insertion.
- En **soutenant le développement d'activités économiques** par le financement d'hébergement d'entreprises, mais aussi en soutenant le tissu d'acteurs accompagnant ou promouvant la création d'activités, notamment dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire.

Au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par le Conseil Départemental du Nord, la contribution du Département au contrat de ville pourrait se traduire, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, par la mobilisation de son offre de service sur le territoire et par le recours aux dispositifs suivants (sous réserve des éventuels critères d'éligibilité définis et/ou de la délibération de l'assemblée départementale) :

Objectif 1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local

- L'intégration d'emplois d'avenir dans les services départementaux
- Le soutien à l'artisanat et aux acteurs économiques
- La promotion de l'ESS et de la coordination territoriale
- L'appel à projets « Prime à la création »
- La politique de soutien à la création d'activités

Objectif 1.2. Accompagner les publics vers l'emploi

- L'accompagnement à l'emploi par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Le financement de la méthode IOD (intervention sur l'offre et la demande)
- Le financement des missions des référents RSA
- Le financement des missions locales
- Le soutien à l'association « Nos quartiers ont des talents » pour l'action d'accompagnement des jeunes diplômés bac + 4 et de moins de 30 ans issus de quartiers ou milieux défavorisés
- Les actions de communication et de sensibilisation des jeunes dans les collèges à la création d'entreprise (financement d'Entreprendre pour apprendre et de la chambre des métiers et de l'artisanat)
- Les actions de sensibilisation à l'entreprenariat des femmes
- L'intégration des contrats d'apprentissage dans les services départementaux

Objectif 1.3. Lever les freins vers l'emploi

- Le financement des ateliers chantiers d'insertion
- Le financement de permis de conduire dans le cadre des Contrats d'Engagements Réciproques

En tant que chef de file de l'action sociale et partenaire du contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Douaisis, les services du Département pourront animer ou co-animer certaines instances visant à coordonner un champ d'actions relevant de la politique de la ville. Ainsi, compte tenu des enjeux pour le territoire de la CA du Douaisis, le Département a proposé de piloter les actions relevant de l'objectif 1.3 « Lever les freins vers l'emploi », en s'appuyant sur la Commission Territoriale d'Insertion (CTI).

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

A travers les Grands Projets de Ville et les Opérations de Renouvellement Urbain portés par les partenaires, le Département s'est engagé sur ses politiques d'éducation, de voirie et de développement économique. Par exemple, entre 2003 et 2014, 25 collèges ont été construits ou rénovés en profondeur dans les quartiers, dont deux dans le Douaisis (…).

Le Département a également cofinancé de nombreux projets d'investissement en faveur du cadre de vie, de l'accès aux services et du développement économique dans les zones prioritaires :

- Requalification des espaces publics,
- Construction ou rénovation d'équipements publics, culturels, sportifs, etc.

Dans certains cas, les projets situés dans les zones prioritaires ont bénéficié d'une bonification (centres sociaux, centres de planification, PMI, modes de garde).

En matière de logement, le département s'engage auprès des publics les plus fragiles notamment via le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par le Conseil Départemental du Nord, la contribution du Département au contrat de ville pourrait se traduire, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, par la mobilisation de son offre de service sur le territoire et par le recours aux dispositifs suivants (sous réserve des éventuels critères d'éligibilité définis et/ou de la délibération de l'assemblée départementale) :

Sur l'objectif 2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers

- Le soutien, notamment par l'ingénierie départementale, aux communes du territoire pour la mise en œuvre de projets d'aménagement local et/ou de développement territorial

Sur l'objectif 2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements

- La mise en place d'un nouveau dispositif « Nord Énergie Solidarité » de lutte contre la précarité énergétique
- Le financement de structures intervenant en matière de logement et de précarité énergétique

Sur l'objectif 2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

- Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),
- Le dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

Le Conseil Départemental du Nord a pour objectif d'améliorer le vivre ensemble au sein des quartiers à travers les actions suivantes :

- L'amélioration de l'exercice de la citoyenneté (accès réel aux droits, information sur les devoirs) et de l'accessibilité aux services et aux équipements dans une logique d'aménagement équilibré des territoires.
- Par le soutien aux publics fragiles, dont les difficultés sont souvent accrues dans les quartiers prioritaires.

De façon générale, les initiatives de prévention et d'intervention précoce, de lutte contre l'isolement, et de soutien à la parentalité ainsi que les outils mis en place par le Département en matière de cadre de vie ou de mobilité sont autant de leviers à mobiliser et coordonner dans l'objectif commun de « vivre ensemble ».

Le Conseil Départemental du Nord s'engage également sur la lutte contre les discriminations à travers :

- **la mise en place d'un plan départemental de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations,** valorisant les actions menées au sein de son organisation et via ses différentes politiques publiques ;
- **la signature le 7 mars 2014 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** qui engage la collectivité à utiliser ses pouvoirs et ses partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous.

Au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par le Conseil Départemental du Nord, la contribution du Département au contrat de ville pourrait se traduire, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, par la mobilisation de son offre de service sur le territoire et par le recours aux dispositifs suivants (sous réserve des éventuels critères d'éligibilité définis et/ou de la délibération de l'assemblée départementale) :

Sur l'objectif 3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus

- L'offre de transports qui peut desservir les pôles d'échanges dans les quartiers et les quartiers eux mêmes

- Le financement de permis de conduire dans le cadre des Contrats d'Engagements Réciproques

Sur l'objectif 3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et l'accès aux soins

- L'offre de service du Service de Prévention Santé (SPS) : actions de prévention, vaccinations, bilans de santé, consultation diagnostic anonyme et gratuit, consultation individuelle diagnostic des infections sexuellement transmissibles, aide à l'arrêt du tabac
- L'offre de service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : consultations infantiles, bilan 4 ans, consultations prénatales
- Le financement d'actions collectives de prévention santé pour les acteurs de terrain
- Le projet d'alimentation durable dans les collèges

Sur l'objectif 3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- La mise à disposition des équipements et des outils de qualité (plan Collège numérique)
- Le financement d'actions dans le cadre du Projet Éducatif Global Départemental (PEGD)
- Le financement des postes d'Acteurs de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire dans les collèges (ALSES)
- La coordination des acteurs jeunesse au travers de la mise en place d'une plateforme jeunesse partenariale (plateforme territoriale de prévention et d'insertion)
- Le dispositif Loisirs des Jeunes dans le Nord (11-18 ans)
- Le dispositif « un été en Nord » (séjours gratuits pour les 11 – 15 ans)
- Le soutien au fonctionnement des centres sociaux/maisons de quartiers et financement d'actions spécifiques
- Le soutien au fonctionnement des CCAS et financements d'actions spécifiques

Sur l'objectif 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel

- Le plan Mona Lisa
- L'Aide à l'Aménagement du Logement - AAL59
- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de la perte d'autonomie via le Pôle Autonomie de la DTPAS avec le concours des CLIC et de la MAIA

Sur l'objectif 3.4.2 Rendre plus lisible et soutenir les dispositifs de soutien à la parentalité

- Le Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) « La Marelle » et les actions parentalités des UTPAS
- Le dispositif de prévention précoce « Accueil d'éveil » pour les enfants de moins de 6 ans et leurs familles repérés par la PMI avec trouble du développement psychomoteur, relationnel ou affectif, carence de stimulation, difficultés de socialisation)

Sur l'objectif 3.5. Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- Le soutien à la diffusion culturelle, au développement culturel des territoires et à l'accès à la lecture publique
- Le soutien à la création d'équipements sportifs
- Le dispositif culture jeunesse et l'aide à la diffusion culturelle
- Le financement d'un poste de Médiateur culturel dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI)

En tant que chef de file de l'action sociale et partenaire du contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Douaisis, les services du Département pourront animer ou co-animer certaines instances visant à coordonner un champ d'actions relevant de la politique de la ville. Ainsi, compte tenu des enjeux pour le territoire de la CA du Douaisis, le Département a proposé de co-animer les actions relevant de l'objectif 3.4.1 « Rendre plus lisible et soutenir les dispositifs de soutien à la parentalité », en s'appuyant sur le Comité Opérationnel Territorial (COT).

Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté

Au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par le Conseil Départemental du Nord, la contribution du Département au contrat de ville pourrait se traduire, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, par la mobilisation de son offre de service sur le territoire et par le recours aux dispositifs suivants (sous réserve des éventuels critères d'éligibilité définis et/ou de la délibération de l'assemblée départementale) :

- Le soutien aux actions collectives pour les jeunes « actions citoyennes »
- Le soutien du label départemental « parité sport » pour les clubs sportifs exemplaires
- L'incitation des partenaires à adopter des démarches de développement social local (DSL)
- Le financement des clubs de prévention spécialisée

IV.5. LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD

La CAF du Nord contribue à la Politique de la Ville, dans le Contrat de Ville, en se référant aux quatre missions dont elle est porteuse :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

A ce titre :

- L'accès aux droits aux prestations légales fera l'objet d'une attention particulière,
- Sur la base des diagnostics partagés, les moyens financiers de droit commun de la CAF seront mobilisés pour accompagner les actions qui sont directement dans son champ de compétence,
- Les moyens d'expertise peuvent être mobilisés, soit pour une meilleure connaissance du territoire, soit pour soutenir le développement de projets,
- La CAF sera attentive aux démarches de développement local, en particulier en matière de petite enfance, de parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion.

La CAF est représentée dans l'instance de pilotage du contrat de ville et dans l'instance technique.
Lors de l'instruction des demandes de financement, la CAF apportera un avis oral sur les projets soutenus.

Les modalités d'interventions de la Caf croisant les orientations stratégiques de la CAD

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à se mobiliser sur les quatre axes stratégiques du projet territorial de développement social, en s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

La CAF s'engage sur :

1.2. Accompagner les publics vers l'emploi

- 1.2.1. Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin

1.3. Lever les freins vers l'emploi

- 1.3.3. Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, formation, savoir être, et confiance en soi

A ce jour, la CAF finance plusieurs structures d'accueil sur le territoire politique de la ville de la CAD :

- 6 structures multi-accueil sur Douai (4 sont municipales, une crèche associative et une crèche spécifique)
- 1 structure multi-accueil gérée par l'AFEJI pour la ville de Flers en Escrebieux
- 1 structure multi-accueil associative dans le pôle petite enfance sur Auby gérée par l'association aubygeoise qui gère le centre social
- 1 structure multi-accueil municipale à Roost Warendin
- 1 structure multi-accueil municipale à Sin le Noble près des Epis
- 1 structure multi-accueil géré par "Les Constellations du Douaisis" pour à la fois des places pour la ville de Lallaing, la ville de Montigny En Ostrevent et des entreprises
- 1 micro crèche à Arleux qui est gérée par " Les Constellations du Douaisis"
- Mais également, deux micro crèches privées sur Roost Warendin, et une micro crèche à venir sur le Raquet.

Les territoires en géographie prioritaire de la CAD disposent également de plusieurs Relais d'Assistantes Maternelles :

- 1 RAM à Waziers géré par le Centre Social
- 1 RAM à Flers en Escrebieux géré par l'AFEJI
- 1 RAM à Roost Warendin géré par la ville
- 1 RAM à Auby géré par une structure associative
- 1 RAM à Douai géré par la municipalité, en lien avec le relais de la petite enfance pour une mise en réseau de l'offre.
- 1 RAM à Sin le Noble géré par la municipalité
- 1 RAM itinérant qui intervient sur plusieurs communes dont celle de Dechy et Lallaing. Ce RAM est géré par « Innove enfance » (1/2 journée par commune). La commune de Dechy dispose également d'une halte garderie ½ journée par semaine.
- 1 RAM intercommunal qui intervient notamment sur la ville de Guesnain.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Caisse d'Allocations Familiales, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Objectif 1.2. Accompagner les publics vers l'emploi

- Accompagnement des familles monoparentales avec enfants de - 3 ans

Dans le cadre de l'offre de service « travail social de la CAF du Nord » liée à l'insertion, les Chargés d'Intervention Sociale proposent une intervention sociale aux familles monoparentales bénéficiaires du RSA et ayant au moins un enfant de moins de 3 ans, ou à naitre. Il s'agit pour le public bénéficiaire, de mener un accompagnement en amont de l'insertion professionnelle et contribuer au projet global des familles qui intègre tous les aspects de la vie quotidienne. A ce titre, les Chargés d'intervention sociale et les référents RSA du territoire peuvent actionner l'Aide au Projet Familial Personnalisé.

Objectif 1.3. Lever les freins vers l'emploi

- Le financement des structures accueillant des jeunes enfants : (aides à l'investissement et subventions de fonctionnement qui rendent moins coûteux pour les familles le recours aux services d'accueil collectif). Les subventions de fonctionnement se présentent sous deux formes : la prestation de service unique (Psu) qui concerne les établissements accueillant des enfants de moins de quatre ans ; et le contrat enfance et jeunesse (Cej) (la Caf souscrit un contrat d'objectifs et de cofinancement avec une collectivité locale ou une entreprise pour promouvoir l'accueil des enfants âgés de moins de six ans. La priorité est donnée aux territoires les moins bien couverts)
- L'obligation de 10% des places en faveur des parents en insertion pour les structures qui perçoivent la PSU
- Les Relais d'Assistantes Maternelles
- PALA : Prêt jusque 10 000 euros pour les Assistants maternels, pour l'aménagement des lieux (prêt à l'amélioration des lieux d'accueils)

Mais aussi des actions expérimentales mises en œuvre :

- Une expérimentation en cours avec le Département « Améliorer la prise en charge des enfants pour favoriser l'insertion des parents avec les RAM d' Auby, Douai, Arleux, et Somain : création d'une boite à outil et guide pour l'accès aux modes de garde en faveur de l'insertion des parents (coordonnées de structures, financements possibles…)
- Le soutien financier à l'association AFAD Douaisis (Association d'aide à domicile) qui intervient au domicile des familles et qui réalise des actions collectives autour de l'arrivée du Nourrisson, préparation de projets vacances familiales etc. L'AFAD propose également DOMI'SITTER pour les familles avec des enfants de moins de 6 ans (interventions de garde d'enfants dans l'urgence , horaires atypiques)

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements

- 2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logements

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux

- 2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social

- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Caisse d'Allocations Familiales, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Objectif 2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logement
La Caf apporte un soutien financier dans le cadre d'un appel à projet annuel sur les 2 dispositifs suivants :
- Le dispositif d'auto réhabilitation pour accompagner les familles dans l'entretien et la réhabilitation dans les logements (accompagnement collectif et financement d'associations qui accompagnent les familles)
- Le dispositif de prévention contre la précarité énergétique : soutien des projets des familles dans le cadre de projets collectifs
- La Caf travaille au développement des conventions avec les communes autour de la décence des logements

Objectif 2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés
. La Caf abonde au financement du FS L (accès et maintien dans le logement)
- L'aide au Projet Familial Personnalité (APFP) : accompagnement renforcé des familles en situations d'impayés de loyers, d'indécence et de surpeuplement.
- Les aides au logement (APL, ALF, ALS)
- Le PAH : Prêt à l'amélioration de l'habitat, et sans conditions de ressources (gestion pour le compte de l'Etat)

Objectif 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages
- Le soutien financier et technique aux structures de proximité : les centres sociaux et les espaces de vie sociale
- Au niveau financier via les prestations de service (animation globale, animation collective familles, ALSH, etc.)

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel
- 3.4.2. Rendre plus lisible et soutenir les dispositifs de parentalité
- 3.4.4. Favoriser la réussite éducative.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Caisse d'Allocations Familiales, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Objectif 3.4 Réduire les inégalités et favoriser le lien social
La CAF met en place des actions et dispositifs autour de la parentalité (objectif 3.5.2)
- L'appel à projet REAAP
- Le réseau REAPP
- Le dispositif LAEP lieux d'accueil enfants parents
- L'aide au projet familial personnalisé (APFP) : accompagnement suite à l'arrivée d'un enfant, handicap ou maladie de l'enfant, décès d'un enfant ou d'un conjoint, séparation…
- Le financement de postes sur la médiation familiale (dans les associations spécialisées)
- Les Espaces rencontres parent/ enfant en présence d'un tiers.

La CAF soutient financièrement et techniquement des municipalités et/ou des associations via des dispositifs tels que:
- Le Contrat enfance jeunesse
- Les Aides ALSH (péri et extra scolaire)
- L'aide CAF Nord : Aide loisirs équitables et accessibles
- L'Aide spécifique pour les heures nouvelles d'activités périscolaires (NAP)
- …

Mais aussi :
- L'aide aux vacances enfants (VACAF Ave)
- L'aide aux vacances familiales (VACAF Avf)

- L'aide aux vacances sociales (VACAF Avs)
- Les actions collectives favorisant l'épanouissement des parents et des enfants, le renforcement de la cohésion intrafamiliale et les relations et solidarités interfamiliales.
- L'aide à la formation du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur
- La garantie des impayés de paiement alimentaire …

Sur l'objectif 3.5.4. Favoriser la réussite éducative

- La participation aux Dispositifs de Réussite Educative
- Le dispositif CLAS : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité : appel à projet financé que par la CAF (en dehors du temps scolaire)

La CAF du Nord, sur le territoire de la CAD, est pilote de l'objectif 3.4.2 « Rendre plus lisible et soutenir les dispositifs de parentalité » en s'appuyant sur la dynamique collective engagée au titre du réseau REAPP du Douaisis.

<u>Axe IV. Valeurs de la république et citoyenneté</u>

4.2. Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants

- 4.2.1. Clarifier les rôles et complémentarités entre les instances de participation des habitants sur le territoire dont les conseils citoyens
- 4.2.2 Promouvoir la participation et les initiatives des habitants, l'expression de la citoyenneté
- 4.2.3 Soutenir la qualification des acteurs sur l'initiative sociale, les démarches participatives et l'éducation populaire

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Caisse d'Allocations Familiales, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Objectif 4.2 Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants

- Les centres sociaux et espaces de vie sociales sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce sont aussi des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets
- Les espaces de vie sociale, gérés exclusivement par des associations locales, sont implantés prioritairement sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie sociale et peuvent aussi se trouver exceptionnellement sur des zones pour compléter l'action d'un centre social. Ils ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.
- L'objectif est de créer du lien dans les quartiers entre les habitants (critère d'agrément : obligation de mettre en place des instances de participation des habitants ou participation des usagers au CA, mise en place de comités de gestion).

L'Animation de la vie Sociale - axe constant de la politique des Caf - s'appuie sur des équipements de proximité: les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale.
A ce titre, elle apportera sa contribution à la CAD sur les axes suivants : 2.4.2 ; 4.2.1; 3.4.2 ; 4.2.3 et 3.4.1.

En effet, une dynamique partenariale importante existe entre la Caf du Nord et les Centres Sociaux du douaisis depuis 2004 qui se concrétise aujourd'hui avec l'Association du Collectif des Centres Sociaux du douaisis dont la Caf du Nord est membre et apporte un appui technique important.
Et depuis 2014, la Caf du Nord a mis en place sur le douaisis un réseau des Espaces de Vie Sociale dont la dynamique se déploie.

IV.6. LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de ***la Communauté d'Agglomération du Douaisis.***

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :
[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- Les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation » d'immeubles.
Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

IV.7. LES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE

Norevie

NOREVIE est une entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) implantée dans le bassin d'emploi de Douai, dans l'Orchésis et dans le Cambrésis, dont le parc est actuellement composé de plus de 10 000 logements locatifs dont 40% sont des logements individuels, répartis sur 46 communes.

La mission première est de faciliter l'accès au logement aussi bien en locatif qu'en accession à la propriété. Conscient de l'accroissement des demandes d'accueils spécialisés et de services à la personne, Floralys développe depuis 1997 des béguinages, des EHPAD et des services d'aide à domicile. L'objectif de Floralys est d'offrir une solution sur mesure pour les personnes âgées en leur assurant bien-être et confort de vie, quelle que soit leur situation.

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, NOREVIE s'engage à se mobiliser sur le Projet Territorial de Développement Social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

1.1 Soutenir le maintien de développement de l'emploi local
- 1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers

1.2. Accompagner les publics vers l'emploi
- 1.2.1. Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin

1.3 Lever les freins vers l'emploi
- 1.3.3. Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Norevie sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

La mobilisation des clauses d'insertion (objectif 1.1.3 et 1.3.1)

L'engagement partenarial sur les chantiers d'insertion, à l'image des chantiers de remise en peinture des paliers dans les collectifs déjà mis en œuvre avec les jeunes et en lien avec les communes (objectif 1.1)

La mobilisation du dispositif ARIANE : un accompagnement des locataires en insertion (objectif 1.3)
- NOREVIE est engagée en faveur de l'emploi en accompagnant ses locataires en insertion.
- L'association Entrepreneur et Développement et NOREVIE ont mis en place un partenariat innovant avec l'objectif de préparer, accompagner et insérer sur le marché de l'emploi des locataires rencontrant des difficultés financières et sociales.
- En 2015, les actions sont centrées sur deux axes de progrès : L'accompagnement des locataires vers un nouvel emploi salarié, et l'accompagnement des locataires vers la création ou la reprise d'activité.

La mobilisation du dispositif de coaching individuel « Cap initiatives » (objectif 1.3)
- Ce dispositif de coaching individuel est mis en place pour accompagner le projet de création d'entreprise de locataires ayant manifesté un besoin.

La création de forums emplois à destination des locataires en 2015 (objectif 1.3)
- Le dispositif « Les jeudis de NOREVIE » se traduit par des temps de rencontres sur les territoires au plus près des locataires pour faire la promotion de l'ensemble des actions conduites par NOREVIE autour de l'emploi

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers

- 2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain
- 2.1.2. Copiloter et assurer la réalisation des projets reconnus d'intérêt communautaire

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux

- 2.3.1. Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement
- 2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social

- 2.4.1. Outiller les communes et les acteurs en matière de Gestion Urbaine de Proximité
- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Norevie sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par diverses actions menées en concertation avec le Conseil de Concertation Locative qui s'inscrit dans le cadre du Plan de Concertation Locative en cours de renégociation, notamment avec :

Le soutien aux projets de ressourceries à l'image du projet sur les Epis à Sin le Noble (objectif 2.4)

- En lien avec SYMEVAD, la CAD et les communes, des projets de ressourcerie en pied d'immeubles sont en réflexion pour la gestion des tris des encombrants.
- Un projet de ressourcerie est à l'étude en 2015 sur la résidence Gayant.

Le développement de jardins familiaux sur le patrimoine collectif, à l'image de l'expérimentation menée sur le Faubourg de Béthune avec l'association « la Clé de la Rose » (objectif 2.4)

- L'association gère les jardins sur la base d'un règlement intérieur. Norevie a mis à disposition le terrain et financé la cloture du lieu. L'association assure la gestion des jardins.
- Norevie souhaite développer les jardins familiaux sur d'autres patrimoines selon les mêmes conditions.
- Une piste de financement est envisagée : l'appel à projet FEDER « la nature en ville » ?

Une offre de services adaptée en direction des personnes âgées (objectif 2.3)

- Norevie propose une offre en béguinages en cœur de ville pour la continuité du lien social (logements, salle de convivialité, animations diverses …)
- Mais aussi … Floralys résidences : l'EHPAD pour un accompagnement médicalisé et Floralys domicile : l'aide à la personne pour tous : service d'aide à la personne composée de professionnels du maintien à domicile (service apporté 24h/24h et 7 jours sur 7)

Le développement d'actions en direction de familles aux problématiques particulières (mobilisation de l'appel à projet gouvernemental 10 000 logements) (objectif 2.3.2.)

- En vue de faciliter l'accès au logement ordinaire pour des ménages rencontrant des difficultés particulières, l'Etat et l'Union sociale pour l'habitat ont lancé un appel à projets en direction de l'ensemble des acteurs du secteur, visant à la mise en place de 10 000 logements sociaux accompagnés en trois ans.
- En lien avec le PACT et l'association CEAS, NOREVIE a répondu à cet appel à projet.
- L'objectif sera de travailler en direction de familles avec des problématiques particulières (femmes battues, problématique de santé mentale…), mais également sur des démarches collectives sur le bien vivre ensemble.

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

- 3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Norevie sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Une participation aux cellules de veille mises en place sur le territoire (Objectif 3.2)

L'accueil des TIG dans le cadre de la convention récemment signée (Objectif 3.2)

- La convention triennale d'objectifs 2013-2015 signée entre le ministère de la Justice et le ministre délégué à la Ville concernant les quartiers prioritaires de la politique de la Ville prévoit de généraliser dans chaque tribunal de grande instance le principe de convention entre les services de la justice (procureur de la République, protection judiciaire de la jeunesse, S.P.I.P.) et les bailleurs sociaux afin de développer les actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi par la réalisation de travaux non rémunérés (TNR) en alternative aux poursuites et de TIG.

La création d'un poste dédié à la gestion des troubles de voisinage à partir du 1er Mars (Objectif 3.2)

Maisons et Cités

Premier bailleur régional, Maisons & Cités gère un patrimoine de 61 815 logements répartis sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais (décembre 2013) :

- 17 163 logements répartis sur 53 communes du département du Nord.
- 44 652 logements répartis sur 78 communes du Pas-de-Calais

L'ensemble des logements se répartit sur 700 cités, implantées dans 131 communes.

Maisons et Cités propose et développe une offre de logements et de services adaptés aux besoins de la clientèle, quels que soient son âge, son parcours et son projet.
Porteurs d'une mission d'intérêt général, ce sont des partenaires privilégiés des collectivités locales dans leurs projets d'aménagement. Dans le neuf comme dans l'ancien, les opérations intègrent une dimension sociale et une exigence de qualité architecturale, urbanistique et environnementale, ce qui contribue ainsi à la transformation des territoires et de leur image.

En développant la mixité, l'accompagnement et le lien social, Maisons et Cités assume pleinement l'essence même de sa mission de bailleur social et contribue ainsi quotidiennement et durablement à offrir un cadre de vie agréable où il fait bon vivre ensemble.

En janvier 2014, Maisons et Cités a entamé son changement de statut : Maisons et Cités Soginorpa est devenu une société anonyme HLM.
40% du patrimoine de Maisons et Cités est labellisé UNESCO : 24 000 logements du patrimoine dont 2100 logements sur la CAD répartis sur les 12 cités suivantes :

- Auby cité de la justice (+ site pilote)
- Auby cité du moulin
- Douai cité de la clochette (+ site pilote)
- Douai cité de la Ferronière
- Douai cité Godion
- Douai cité Saint joseph
- Douai cité de la Solitude (+ site pilote)
- Guesnain cité Malmaison
- Cités de Guesnain et Balance (+ site pilote)
- Roost Warendin cité de la Belleforière
- Waziers cité Notre Dame

Réserves quant aux contributions de Maisons et Cités au contrat de ville 2015-2020

Il convient de rappeler qu'a priori le parc de la Soginorpa n'était pas éligible à l'abattement de la base d'imposition de la TFPB dans les quartiers prioritaires. En effet, le parc ne répond pas à l'un des critères fixés par l'article 1388bis du CGI qui impose que les logements aient au préalable fait l'objet d'une exonération de longue durée de la TFPB en complément d'un financement de l'Etat au titre des aides à la pierre.

Seule une évolution du CGI -selon la DDTM- permettrait de garantir le bénéficie de cet abattement pour le parc de la Soginorpa localisé en quartier prioritaire et couverte par un contrat de ville.
La DHUP a été saisie de ce problème.

Dans l'attente, Maisons et Cités ne peut s'inscrire que dans une démarche d'intention compte tenu d'une rupture d'égalité vis à vis des autres bailleurs sociaux.

En conséquence, la contribution sur les différents enjeux du contrat de ville ne pourra être entérinée qu'en contre partie du financement des actions proposées habituellement consenties aux bailleurs institutionnels , que ce soit sur le volet économique de cohésion sociale ou de renouvellement urbain cadre de vie.

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, Maisons et Cités s'engage à se mobiliser sur le Projet Territorial de Développement Social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

1.1. Soutenir le maintien de développement de l'emploi local
- 1.1.1. Mobiliser les réseaux d'entreprises et conforter la Responsabilité Sociale des entreprises
- 1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers

1.2. Accompagner les publics vers l'emploi
- 1.2.1. Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin
- 1.2.2. Accompagner les publics vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat

1.3. Lever les freins vers l'emploi
- 1.3.1. Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés dont les contrats aidés.

Maisons et Cités est un gros pourvoyeur d'emplois directs et indirects sur le territoire. Ses investissements importants contribuent à maintenir une dynamique auprès des entreprises du BTP.
Mais le développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers de la politique de la ville constitue un enjeu essentiel.
Maisons et Cités souhaiterait la création d'emplois dans les quartiers politique de la ville, en lien avec les ressources et les atouts déjà présents sur ces territoires, permettant de mettre en valeur les potentiels existants dans ces quartiers et de renforcer leur attractivité.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Maisons et Cités sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

La généralisation des clauses d'insertion dans les marchés (objectif 1.1 et 1.3)
- Poursuivre les accords de la convention GEIQ 59/62 : développer les travaux d'insertion via les ACI, développer les rencontres échanges (démarche RSE dans les salons / forums)
- Améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion sur le territoire

La participation au développement d'outils facilitant l'accès à l'emploi des publics (objectif 1.2)
- L'accueil des jeunes en entreprises : mise en place de systèmes de Parrainage – visites d'entreprises, journées portes ouvertes, stages…
- Développement de chartes entreprises et quartiers
- La participation à la création d'une plateforme dédiée à l'emploi féminin

- La participation au dispositif « emplois d'avenir »
- Le développement des services civiques pour des missions de nettoyage, jardins, peinture …
- La reconduction des contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Une participation dans le cadre des actions relevant de la levée des freins à l'emploi (objectif 1.3)
- La sécurisation des parcours d'insertion par la mise en place d'une offre SIAE - charte d'insertion inter bailleurs ?
- La poursuite des chantiers ACI et éventuellement des emplois d'avenir (6 en 2014)
- Une participation à la mise en œuvre d'actions par les services publics de l'emploi (faciliter la mobilité professionnelle – parcours résidentiel) – Charte interbailleur ?

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers
- 2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain

2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements
- 2.2.1. Repérer et prévenir les situations de précarité énergétique
- 2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logement

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux
- 2.3.1. Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement
- 2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social
- 2.4.1. Outiller les communes et les acteurs en matière de gestion urbaine de proximité
- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Maisons et Cités souligne quatre orientations majeures :
- Réaffirmer son rôle de bailleur social comme opérateur urbain auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateur social et économique,
- Mettre en cohérence les politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers HLM,
- Promouvoir l'intensification et la densification,
- Intervenir sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Maisons et Cités sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Le partage du PSP et des fiches quartiers établi sur le territoire avec les différences instances (objectif 2.1)
- Maisons et Cités poursuit la réhabilitation de son patrimoine et participe à la diversification de son offre de logements (adaptation de certains logements aux normes PMR)
- L'amélioration thermique du patrimoine est un enjeu important sur le patrimoine (16% du patrimoine est encore en classe G)

La mise en place d'outils internes de repérage des situations de précarité énergétiques (objectif 2.2)

Le développement d'actions de sensibilisation des locataires (objectif 2.2)
- Sur la précarité énergétique en lien avec Unis Cités dans le cadre du service civique, ou via le PIMM'S
- Sur des actions de sensibilisation éco gestes, forum habitat en lien avec les centres sociaux
- Sur des actions de communication et de sensibilisation sur les questions de propreté (Tri sélectif, encombrement des balcons, dépôts sauvages et encombrants …)

La participation active à la démarche de charte de peuplement intercommunale et aux instances de concertation interbailleurs (objectif 2.3)

La signature de démarches Gestion Urbaine de Proximité efficaces (objectif 2.4)
Maisons et Cités préconise de :

- Mettre en place un pilotage fort et structuré de la démarche
- Renforcer la synergie entre les acteurs urbains pour assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers
- Définir une politique globale à décliner localement
- Assurer un accompagnement des habitants.

La poursuite et le développement de l'animation territoriale des quartiers en lien avec les habitants et le monde associatif et l'organisation de manifestations s'appuyant sur les forces vives locales (objectif 2.4)

- Notamment dans le cadre des actions 35 et 80 du livre blanc du bassin minier piloté par la Mission Bassin Minier (exemple : les jardins partagés au cœur des cités minières)
- L'utilisation de FTU pour des petits travaux à réaliser par les habitants, sur les interfaces, domaine public, domaine privé,
- Le soutien aux initiatives locales sur l'amélioration du cadre de vie présentées par les habitants ou associations.

<u>Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial</u>

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

- 3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance
- 3.2.3. Améliorer le suivi renforcé des parcours et lutter contre la récidive

3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits, et l'accès aux soins

- 3.3.1. Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins
- 3.3.4. Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux

3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel

3.5. Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- 3.5.1. Faire des activités sportives de véritables leviers à l'épanouissement et au bien être des jeunes et adapter l'offre sportive à la diversité du territoire
- 3.5.3. Développer les initiatives permettant aux familles, aux jeunes en difficultés d'être spectateur et acteur de la culture

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Maisons et Cités sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

La participation active dans les différentes cellules de veille existantes (objectif 3.2)

L'accueil des TIG dans le cadre de la convention récemment signée (Objectif 3.2)

- La convention triennale d'objectifs 2013-2015 signée entre le ministère de la Justice et le ministre délégué à la Ville concernant les quartiers prioritaires de la politique de la Ville prévoit de généraliser dans chaque tribunal de grande instance le principe de convention entre les services de la justice (procureur de la République, protection judiciaire de la jeunesse, S.P.I.P.) et les bailleurs sociaux afin de développer les actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi par la réalisation de travaux non rémunérés (TNR) en alternative aux poursuites et de TIG.

La mise en place d'outils de repérage des publics en difficulté dans le champ de la santé et une orientation vers les structures ad hoc (objectif 3.3)

Le développement des jardins partagés et d'actions en faveur d'une meilleure alimentation (objectif 3.3.4)

Le soutien aux actions intergénérationnelles et de lutte contre toutes les formes de discrimination (objectif 3.4.1)

- Les actions de missions sociales envers les personnes âgées (ou ayant droit en lien avec ANGDM) : détection de situations d'isolement, ou d'inadaptation des logements.
- L'entretien des jardins des personnes âgées et/ ou handicapées par des jeunes ?

- Une expérimentation en cours sur Lens de cohabitation entre générations (ayants droit et étudiants)
- Une opération « une visite, un sourire » avec Unis Cités

Le développement d'actions en faveur de la culture et du sport (objectif 3.5)
- Visites organisées du Louvre Lens dans le cadre du mécénat
- Participation à des manifestations sportives accompagnées de gouters

Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté

4.2. Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants
- 4.2.1. Clarifier les rôles et complémentarités entre les instances de participation des habitants
- 4.2.2 Promouvoir la participation et les initiatives des habitants, l'expression de la citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Maisons et Cités sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Le soutien aux initiatives collectives des habitants sur les quartiers (objectif 3.3)
- Maisons et Cités met en place depuis 2006, une animation territoriale avec plus de 30 projets accompagnés par leurs soins sur l'ensemble du Bassin Minier
- Des partenariats sont mis en place sur le territoire avec les associations, centres sociaux ou CCAS.
- Participation à des manifestations sportives accompagnées de gouters

La signature du PCL (plan de concertation locative) prévoyant le financement de projets collectifs visant à créer du lien social dans les cités.

Partenord Habitat

Partenord Habitat gère un patrimoine de près de 44 200 logements et équivalents logements dans le département du Nord et compte 743 collaborateurs permanents dont :
- 252 dans des fonctions d'expertise regroupées au siège social,
- 491 sur le terrain au sein des 10 directions de territoires (plus une Direction Immobilier Spécialisé).

La direction de territoire Partenord Douaisis Pévèle regroupe 3 271 logements répartis dans 41 communes et 33 collaborateurs au service de près de 8 000 habitants.

La responsabilité de Partenord Habitat est de rendre un service de qualité à ses clients-locataires et de tout mettre en œuvre afin de proposer en quantité et en qualité des solutions-logements adaptées aux habitants de notre département.
Progressivement, l'Office a appliqué les préceptes du Développement Durable à ses actions et à ses modes de fonctionnement (de la construction durable aux économies de papier en passant par le développement d'actions locales de sensibilisation). L'Office est engagé dans une démarche RSE et publie depuis 2014 un rapport d'activités qui en rend compte.

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, Partenord Habitat s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local
- 1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers

1.3 Lever les freins vers l'emploi

- 1.3.1. Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés dont les contrats aidés.
- 1.3.3. Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Partenord Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

La mobilisation des clauses d'insertion sur l'ensemble des marchés (objectif 1.3)
- Depuis 2003, PARTENORD HABITAT considère la clause d'insertion comme l'un des moyens de lutter contre les exclusions.
- Depuis janvier 2007, un engagement à travers une politique volontaire en la matière : tous les marchés (construction, réhabilitation, résidentialisation et démolition) sont concernés par l'article 14 et 14.53.
- Depuis 2008 : mise en place de chantiers d'insertion afin de cibler en complément des actions déjà mises en place, les publics les plus éloignés de l'emploi
- Depuis 2014 : Mise en place de marchés réservés à des structures travaillant sur le handicap (art15)
- Signature entre plusieurs bailleurs de la région d'une convention, lors du congrès Hlm à Lyon en septembre 2014, pour la mutualisation des heures d'insertions - signataires : PH, SIA, M&C, LMH

La co-organisation de forums sur l'insertion à destination des locataires à l'image de celui organisé sur Les Epis de Sin Le Noble (objectif 1.3.)
- Cette action a été menée par la MSA de Partenord Habitat financée dans le cadre d'un projet ANRU.

L'accompagnement des ménages en difficultés : la possibilité de mettre en place un suivi social via une association en cas de repérage des familles en difficultés financières ou en cas de problèmes liés à l'appropriation du logement (1.3 et 2.3.2)

<u>Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers</u>

2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers
- 2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain
- 2.1.2. Co-piloter et assurer la réalisation des projets reconnus d'intérêt communautaire

2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements
- 2.2.1. Repérer et prévenir les situations de précarité énergétique
- 2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logements

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux
- 2.3.1. Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social
- 2.4.1. Outiller les communes et les acteurs en matière de gestion urbaine de proximité
- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Partenord Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- **Le financement de mission de suivi et d'accompagnement (MSA) sur la rénovation du quartier à l'image de la mission engagée sur la Salamandre aux Epis à Sin le Noble dans le cadre de l'ANRU (objectif 2.1.)**
- Un marché de 3 ans avec l'ARPE (Accueil Réinsertion Promotion Education) pour un accompagnement individuel et des actions collectives pour lever les freins à l'insertion des publics.
- Les MSA sont décidées et continueront de l'être au cas par cas, à l'examen du besoin mesuré avec les habitants concernés.

- Partenord Habitat est engagé dans la **mise en œuvre d'un plan stratégique énergétique** et environnemental. Un programme de travaux a été modélisé, sur la base des DPE réalisés. Au total, près de 14 000 logements pour tout le département sont concernés et tout particulièrement les logements dont le classement de leur performance énergétique appelle des investissements importants (passage d'une étiquette E, F ou G à une étiquette C) **(objectif 2.2.2.).**
- **Des programmes d'études successifs** sont décidés et, pour plusieurs opérations, la phase opérationnelle est engagée (980 logements en travaux pour 2015), avec le soutien financier de la collectivité de rattachement de l'Office, le Département du Nord. Le rythme des interventions de Partenord Habitat pour **la rénovation thermique de son parc** intègrera les engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU **(objectif 2.2.2.).**

- **L'accompagnement d'actions de gestion urbaine de proximité (objectif 2.4.)**

- **La signature de la charte de peuplement intercommunautaire (objectif 2.3) :** Dans le respect du règlement de la Commission d'Attribution de Logements de Partenord Habitat.

- **Le soutien à la médiation sociale à l'image de la démarche expérimentale sur Mons en Baroeul (objectif 2.4) : u**n marché en cours avec CITEO : un dispositif co-financé par les bailleurs et la ville de Mons qui, pour Partenord Habitat, reste à évaluer avant d'envisager sa reproductibilité.

- La volonté d'être au plus près des clients locataires : des équipes sur le terrain avec la présence d'un point service aux Epis à Sin le Noble et d'un point service au Faubourg de Béthune (objectif 2.4)

<u>Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial</u>

3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus
- 3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance
- 3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance.

3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social
- 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Partenord Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- **Un accueil personnalisé, un point service avec ou sans rendez vous, une permanence téléphonique 24h/24h et un accès en ligne individuel sur le site pour l'ensemble des clients locataires (3.1.1)**

- **Une participation aux cellules de veille mises en place sur le territoire (objectif 3.2.)**

- **L'accueil de TIG dans le cadre de la convention signée avec le ministère de la justice (objectif 3.2)**

- **Une attention particulière aux personnes seules de plus de 70 ans (3.4.1.).** Partenord Habitat effectue une visite à domicile tous les deux ans.

SIA Habitat

SIA Habitat est un organisme HLM, qui appartient au Groupe SIA, gère plus de 32 000 logements en région Nord-Pas-de-Calais répartis sur 180 communes. La qualité des logements et du service rendu est au cœur de la stratégie du groupe.
Le Groupe SIA propose une offre de logements diversifiée :
- Des logements neufs en accession à la propriété via Escaut Habitat

- Des logements anciens en accession sécurisée à la propriété via Sia Habitat
- Des terrains libres de constructeurs via Escaut Habitat et Hdf Lotir (marque de Lto Habitat)

La politique sociale de SIA Habitat est récente avec la création du département de gestion sociale en 2010.
Un fonds de dotation (le fonds social) a été crée au niveau du groupe et permet de soutenir des actions collectives ou individuelles d'accompagnement des familles les plus fragiles (emploi, culture, vie sociale, accès au logement), favorisant le vivre ensemble dans les quartiers et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Conscient des impacts sociaux, environnementaux et économiques de son activité, le Groupe SIA intègre les enjeux de RSE - Responsabilité Sociale et Environnementale - au cœur de sa stratégie.

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, SIA Habitat s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local
- 1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers

1.3. Lever les freins vers l'emploi
- 1.3.3. Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- **La mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés espaces verts (objectif 1.3.1)**

- **L'engagement partenarial sur les chantiers d'insertion (objectif 1.3.1)**

- **La mise en place d'actions expérimentales d'accompagnement vers l'emploi à l'image d'expériences menées sur d'autres territoires (objectif 1.3)**

Depuis plus d'un an, une expérimentation est également menée avec la Sauvegarde du Nord sur le Denaisis afin de favoriser un accès et un retour à l'emploi à travers un accompagnement social et un travail sur la levée des freins. A ce jour, les premiers résultats sont probants et cette action pourrait se développer sur le Douaisis. L'accompagnement est assuré par un binôme constitué d'un référent et d'une assistante sociale.

- **L'accompagnement de ménages en situation d'impayés de loyers (objectif 1.3 et 2.3.2.)**

Les équipes qui repèrent des ménages locataires en impayés de loyers ont la possibilité de mandater des opérateurs associatifs.
Sur le Douaisis, une convention est mise en place entre SIA Habitat et le Pact du Douaisis.
Après le repérage et l'accord des ménages, un diagnostic est lancé, et un accompagnement de 12 mois maximum est assuré afin de parvenir à une reprise de paiement et ainsi éviter l'expulsion.
Sur 2014, 350 ménages ont été accompagnés sur l'ensemble du patrimoine dont une trentaine sur le Douaisis.

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements
- 2.2.1. Repérer et prévenir les situations de précarité énergétique
- 2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logements

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux
- 2.3.1. Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du logement
- 2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social

- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- **La signature et la participation active à la démarche de charte de peuplement intercommunale (objectif 2.3)**

SIA Habitat met en place une politique de peuplement interne et liée à chaque résidence. La charte de peuplement de SIA Habitat traduit la volonté partagée de définir dans les résidences Sia Habitat des engagements concertés en matière de droit au logement et de politique d'attribution avec l'objectif de favoriser la qualité de vie des locataires, dans le respect de la mixité sociale.

- **Le renforcement de sa politique de proximité (objectif 2.4)**

Depuis 2010, SIA Habitat développe sa présence dans la proximité auprès de ses locataires notamment avec la présence de gardiens sur les résidences et le développement des loges, points d'accueil des résidences.

- **La mobilisation de l'agence mobile sur les territoires en géographie prioritaire pour aller vers les publics les plus éloignés (objectif 2.4)**

Une expérimentation est menée depuis septembre 2014 : une agence mobile rayonne sur les 5 agences de la Région pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés et moins mobiles (une journée par semaine par agence, une demi-journée par mois et par commune).
Cette Agence mobile qui peut être utilisée pour des permanences dans le cadre d'opérations de réhabilitation.

<u>Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial</u>

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

- 3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance

3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel

3.5. Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- 3.5.2. Développer les initiatives permettant aux familles, aux jeunes en difficultés, d'être spectateur et acteur de la culture

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- **Une participation aux cellules de veille CISPD (objectif 3.2)**
- **L'accueil de TIG dans le cadre de la convention signée avec le TGI de Douai (objectif 3.2).**
- **Des démarches de médiation à l'image d'expériences en cours sur le patrimoine SIA (objectif 3.4 et 3.5)**

Suite à des demandes particulières de la ville de Lille, un poste de médiatrice socio culturelle a été créé sur la résidence Jeanne Leclercq, à Fives afin de travailler sur le mieux vivre ensemble à travers la culture.
Sur Cuincy, la médiatrice va accompagner le gardien pour le montage d'une action sportive.
Des actions ont été menées sur Dorignies en lien avec le centre social (notamment une action intergénérationnelle autour des béguinages).
Enfin, une expérimentation de la plateforme de résolution de conflits est en cours avec CITEO.

Habitat 62/ 59 Picardie

Le groupe Habitat 62/59 Picardie œuvre depuis près de 50 ans dans le domaine de l'habitat et gère un patrimoine de 21 000 logements :

- 54% des logements sont des logements individuels,
- 46% des logements sont des logements collectifs.

Le patrimoine est principalement basé sur des communes rurales des départements du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme.

Habitat 62/59 Picardie développe une offre diversifiée selon les besoins des territoires :

- Habitat 62/59 Picardie : logements locatifs sociaux individuels et collectifs
- Habitat Logement Immobilier (HLI) : habitat spécialisé (résidences adaptées, EHPAD, Maisons relais …)
- COPRONORD : Accession à la propriété.

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, Habitat 62/59 Picardie s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

1.1 Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local

- 1.1.1. Mobiliser les réseaux d'entreprises et conforter la Responsabilité Sociale des Entreprises
- 1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers

1.3 Lever les freins vers l'emploi

- 1.3.1. Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés dont les contrats aidés

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Habitat 62/59 Picardie sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

L'engagement depuis de nombreuses années dans une démarche RSE (objectif 1.1)

Les objectifs RSA ancrés au cœur de la stratégie de Habitat 62/59 Picardie sont :

- Promouvoir l'équilibre social des territoires
- Préserver l'environnement
- Contribuer à une économie durable
- Gouvernance et relations aux parties prenantes
- Valoriser les ressources humaines.
- Des certifications en cours : ISO 9001 et 14001, et prochainement ISO 26 000.

La mobilisation des clauses d'insertion sur les marchés (objectif 1.3)

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers

- 2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain
- 2.1.2. Co-piloter et assurer la réalisation des projets reconnus d'intérêt communautaire

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux

- 2.3.1. Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement
- 2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social

- 2.4.1. Outiller les communes et les acteurs en matière de gestion urbaine de proximité
- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Habitat 62/59 Picardie sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Des engagements sur la politique environnementale (objectif 2.1)
Habitat 62/59 Picardie poursuit l'ambition d'être une entreprise citoyenne et affiche sa volonté de réduire les impacts environnementaux qui résultent de la conception, de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de son patrimoine. Dans ce cadre, Habitat 62/59 Picardie s'engage à :
- Préserver les ressources naturelles,
- Promouvoir le tri et la valorisation des déchets,
- Améliorer l'efficacité énergétique,
- Prévenir toute pollution induite par ses activités.

La signature de la charte de peuplement intercommunautaire (objectif 2.3)

Le développement d'une offre d'habitat spécialisé via la filiale HLI (objectif 2.3)
- EHPAD, résidences adaptées, Maisons relais …

La mise à disposition d'un local de proximité à l'image d'une expérimentation menée sur Wagny (objectif 2.4)
- Habitat 62/59 Picardie a mis à disposition un local pour les activités d'animation organisées suite à la création d'un poste d'adulte relais.

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus
- 3.1.2. Développer les usages et les services numériques

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance
- 3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance

3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social
- 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Habitat 62/59 Picardie sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- Un accès individuel en ligne sur le site pour l'ensemble des locataires du patrimoine (objectif 3.1)
- La participation aux cellules de veille mises en place sur le territoire (objectif 3.2.)

Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté

4.2. Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants
- 4.2.2. Promouvoir la participation et les initiatives des habitants et l'expression de la citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Habitat 62/59 Picardie sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Le développement d'actions de participation des habitants au cœur des quartiers (objectif 4.2.2)
- Concours jardins et balcons fleuris, concours de dessin …

LTO Habitat SA HLM

LTO Habitat est un organisme HLM appartenant au Groupe SIA, et qui gère plus de 11 000 logements répartis sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et de la Somme (décembre 2014) :
- 1063 logements répartis sur 14 communes du département du Nord.
- 8632 logements répartis sur 109 communes du Pas-de-Calais
- 21 logements répartis sur 2 communes de la Somme (qui seront mis en service courant 2015)

LTO Habitat propose une offre de logements diversifiée :
- Des logements anciens en accession sécurisée à la propriété
- Des terrains libres de constructeurs via Escaut Habitat et Hdf Lotir (marque de Lto Habitat)

La politique sociale de LTO Habitat existe depuis de nombreuses années, elle est venue enrichir les pratiques au sein du groupe SIA Habitat.

Un fonds de dotation (le fonds social) a été crée au niveau du groupe et permet de soutenir des actions collectives ou individuelles d'accompagnement des familles les plus fragiles (emploi, culture, vie sociale, accès au logement), favorisant le vivre ensemble dans les quartiers et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

1.1. Soutenir le maintien de développement de l'emploi local
- 1.1.1. Mobiliser et conforter la Responsabilité Sociale des entreprises
- 1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers

1.3. Lever les freins vers l'emploi
- 1.3.1. Organiser les passerelles entre le monde de l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics les plus éloignés de l'emploi.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par LTO Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Mise à disposition gratuitement de cellules commerciale pour permettre le déploiement de ruches d'entreprises sur CARVIN (objectif 1.1.1)

La mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés espaces verts (objectif 1.1)
- LTO Habitat dispose de clauses d'intersections dans les marchés publics liés notamment aux espaces verts et au nettoyage. L'intervention d'artisans locaux est également favorisée.
- L'action « Un toit, un emploi », a permis d'accompagner des jeune dans le cadre de leur insertion à la fois sociale et professionnelle.
- Partenariat avec INTERMAID (Wattignies), entreprise de réinsertion professionnelle dans le secteur du nettoyage.

L'accompagnement de ménages en situation d'impayés de loyers (objectif 1.3 et 2.3.3.)
- Les équipes qui repèrent des ménages locataires en impayés de loyers ont la possibilité de mandater des opérateurs associatifs.

Sur le Douaisis, une convention est mise en place entre LTO Habitat et un opérateur ?.

Il n'y a pas d'opérateur particulier pour le Douaisis. Les accompagnements sociaux sont majoritairement réalisés par l'APSA et parfois par « Rencontre et loisirs »

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers
- 2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain

2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements
- 2.2.1. Repérer et prévenir les situations de précarité énergétique
- 2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logement

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux
- 2.3.1. S'appuyer sur les outils du PLH
- 2.3.2. Veiller aux équilibres de peuplement
- 2.3.3. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social

- 2.4.1. Outiller les communes et les acteurs en matière de gestion urbain de proximité
- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages
- 2.4.3 Structurer et mutualiser la médiation comme un outil de proximité

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par LTO Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

La signature et la participation active à la démarche de charte de peuplement intercommunale (objectif 2.3)

- LTO veille, au travers de ses commissions d'attribution à respecter les engagements pris auprès de l'Etat en matière de critères d'attributions. Une attention est également portée sur la mixité sociale des résidences.

Certains secteurs (ex : MEL/LMCU), sont gérés dans le cadre d'une convention intercommunale ; cette dernière introduit des objectifs de relogements de familles dites « prioritaires »

La mobilisation de sa politique de proximité (objectif 2.4)

- LTO Habitat développe sa présence dans la proximité auprès de ses locataires notamment avec la présence de 3 médiateurs sur l'ensemble de son patrimoine et 2 gardiens sur les résidences (ROOST et LALLAING). En plus des collaborateurs de proximité, le public peut être accueilli au point accueil de OIGNIES
- LTO Habitat initie sur les EPCI du Bassin Minier en Pas-de-Calais, des actions collectives éco-citoyennes, « Ecologie Nomie » en partenariat avec le Conseil Départemental du Pas de Calais qui s'appuie sur une mallette des bonnes pratiques avec distribution de multiprise, livret,… EDF solidarité (aide à l'accès tarif 1ere nécessité)
- Un partenariat avec le PIMMS, sur les secteurs de la CALL et la CACH a été mis en œuvre afin de facilité l'accès au droit des locataires (juridique)
- Fête des voisins
- Action « Ma résidence et moi » : Les services de proximités et de médiations se rendent dans les Hall des immeuble afin d'échanger avec les habitants autour d'un café, et d'anticiper les réclamations.

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

3.1 Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus

- 3.1.2. Développer les usages et les services numériques

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

- 3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance
- 3.2.2. Développer la médiation de proximité comme un outil au service de la prévention de la délinquance
- 3.2.3 Améliorer le suivi renforcé des parcours et lutter contre la récidive

3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins et aux droits, et aux équipements de santé

- 3.4.1. Renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'accès aux droits des habitants
- 3.4.2. Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux

3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant l'intergénérationnel.
- 3.4.3. Lutter contre toutes les formes de discrimination
- 3.4.4 Favoriser la réussite éducative

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la CAD ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Le développement d'un site internet LTO Habitat (objectif 3.1.2)

- Possibilité de consulter son dossier (solde,..), déposer une réclamation ou autres demandes, télécharger des pièces administratives (pour toute demande d'achat, location) via un extranet client.

- Dans le cadre de la précarité numérique : Durant la journée écologie de BULLY les mines, un partenariat avec l'association ECOCLIC a été mis en place. Cette association récupère répare et revend à faible prix des ordinateurs.

Une participation aux cellules de veille CISPD (objectif 3.2)
- Lto participe à toutes les cellules de veille, contrats locaux de sécurités et CLSPD, dont il a connaissance.

Des démarches de médiation sur le patrimoine LTOHabitat (objectif 3.4)
- LTO a renforcé ses équipes par l'embauche de 3 médiateurs pour l'ensemble de son patrimoine afin de travailler sur le mieux vivre ensemble à travers des animations de quartier, des actions collectives. Ils ont également des missions de gestion des conflits et de conciliation.

Projet d'accueillir des TIG dans le cadre de la convention récemment signée (Objectif 3.2)
- La convention triennale d'objectifs 2013-2015 signée entre le ministère de la Justice et le ministre délégué à la Ville concernant les quartiers prioritaires de la politique de la Ville prévoit de généraliser dans chaque tribunal de grande instance le principe de convention entre les services de la justice (procureur de la République, protection judiciaire de la jeunesse, S.P.I.P.) et les bailleurs sociaux afin de développer les actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi par la réalisation de travaux non rémunérés (TNR) en alternative aux poursuites et de TIG.

Le développement des jardins partagés et d'actions en faveur d'une meilleure alimentation (objectif 3.4.2)
- LTO Habitat met en place depuis fin 2014 une animation autour d'un jardin partagé dans la Cité de Belleforière. Durant les journées Eco Logie Nomie, une sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires est faite.

Le soutien aux actions intergénérationnelles et de lutte contre toutes les formes de discrimination (objectif 3.4)
- Concernant les Seniors : des chèques CESU ont été mis à disposition afin de leur permettre de financer des services à la personne.

Favoriser la réussite éducative (objectif 3.4.4)
- 3 baux associatifs (rencontre et loisirs) ont été signés dans le cadre de la réinsertion de jeunes en ruptures familiales et sociales, et disposant d'un projet de vie.
- Mise à disposition gratuite de locaux sur la ville de CARVIN afin de réaliser un suivi périscolaire des enfants, en pied d'immeuble, de les sensibiliser aux bonnes pratiques écologiques (réalisation de scénettes et de jeux de rôles)

Axe IV. Valeur de la République et citoyenneté

4.2 Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants

- 4.2.1. Clarifier les rôles et complémentarités entre les instances de participation des habitants sur le territoire, dont les conseils de citoyens
- 4.2.2. Promouvoir la participation et les initiatives des habitants, l'expression de la citoyenneté

Le soutien aux initiatives collectives des habitants sur les quartiers (objectif 4.2)
- LTO met en place depuis plusieurs années, une animation territoriale qui propose des actions collectives en faveur des locataires autour de l'embellissement du logement (intérieur), du reverdissement des espaces collectifs et l'animation et la coordination de la fête des voisins (dont à Belleforière). Ces actions sont accompagnées par les équipes de proximités (médiateurs).

D'autres pistes d'amélioration dans la perspective du contrat de ville en « inter-bailleurs »

A l'occasion des rencontres menées avec les différents bailleurs, des pistes d'amélioration ou de mutualisation ont été émises.
Celles-ci pourront être soumises au débat de la conférence intercommunale du logement prévue dans le cadre de l'objectif 2.3.1. :

- L'engagement d'un travail inter bailleurs sur le peuplement des quartiers,
- La contrepartie de l'exonération de la TFPB pourrait être mobilisée sur des actions collectives de Gestion Urbaine de Proximité renforcées : les modalités de mise en œuvrent restent à définir.
- Associer pleinement l'ensemble des bailleurs à la réflexion sur la médiation à engager sur l'ensemble de la CAD (objectif 2.4.3. Structurer et mutualiser la médiation comme un outil de proximité)
- Outiller les acteurs des quartiers sur la concertation locative notamment sur trois sujets : l'accès aux logements BBC, le tri enterré et la gestion des encombrants

IV.8. L'ARS NORD PAS DE CALAIS

L'ARS Nord - Pas-de-Calais est un établissement public d'Etat autonome au niveau administratif et financier, sous tutelle du Ministère chargé de la Santé.
Regroupant des structures régionales et départementales de pilotage de la santé et de l'organisation des soins (Ddass, URCAM, DRASS, ARH…), l'ARS a été créée le 1er avril 2010 en application de la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009.
Elle est l'interlocutrice des professionnels de santé, des établissements de soins et médico-sociaux, des collectivités locales et des associations. Son ambition : améliorer la santé de la population et accroître l'efficacité du système de santé.

L'ARS du Nord – Pas-de-Calais a publié le 12 janvier 2012 son projet régional de santé (PRS) pour la période 2012 - 2016. Le projet régional de santé (PRS) définit les réponses aux besoins de santé en région en prenant en compte les spécificités locales (état de santé de la population, modalités de recours aux soins, déterminants sociaux…). Il organise l'ensemble des soins préventifs, curatifs et médicosociaux sur les territoires de la région.

Le PRS permet de décliner les politiques de santé dans les territoires de la région jusqu'au niveau très local des espaces de vie, en tenant compte des caractéristiques de la population. Pour cela, l'ARS Nord-Pas-de-Calais privilégie les actions collectives en direction des habitants issus de la géographie prioritaire, des quartiers de veille et / ou des zones en tension.

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, l'ARS s'engage à se mobiliser sur **l'axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial,** à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et aux soins

- 3.3.1. Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins
- 3.3.2 Favoriser le dépistage des cancers
- 3.3.3. Prévenir des conduites addictives
- 3.3.4. Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par l'ARS sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien financier dans le cadre de l'appel à projet prévention ou sur des fonds dédiés du Fonds d'Intervention Régional au déploiement d'actions concourant :

- A mieux repérer et accompagner les personnes exclus du système de santé, à ce titre, l'Agence conjointement avec l'Etat, financera notamment un poste de médiateur santé (3.3.1).
- A la prévention et à la promotion de la santé de la santé afin que les habitants des quartiers deviennent acteurs de leur santé. A ce titre, dans le cadre de son appel à projet prévention, l'Agence financera prioritairement les actions à destination des quartiers relevant de la politique de la ville dès lors que celles-ci répondent aux cahiers des charges et qu'elles concerneront les thématiques : santé des jeunes (alimentation/activité physique, couverture vaccinale, vie affective et sexuelle), les conduites addictives (prévenir les conduites à risques de dépendances à l'alcool, au tabac, aux drogues…), et l'incitation au dépistage organisé des cancers (sein, colorectal) (3.3.2 – 3.3.3 – 3.3.4)
- Le soutien au projet contribuant au maintien ou au renforcement de l'offre de soins primaires (médecin traitant, infirmière, masseur kinésithérapeute…) associant a minima des professionnels de santé libéraux (2 médecins et une ifirmière). Ces projet doivent concourir à permettre prise en charge globale, coordonnée et pluridisciplinaires des populations. Elles peuvent se traduire par la mise en place de protocoles de coopération entre professionnels de santé et trouver un aboutissement dans la constitution d'équipes pluridisciplinaires. Une attention particulière sera apportée aux zones dites fragiles ou en difficultés. A titre d'exemple l'Agence accompagne notamment la création de maisons de santé pluridisciplinaires au Faubourg de Béthune à Douai et sur la zone du Raquet à Sin le Noble. La tension sur ces zones est identifiée à partir des données de besoins de soins, d'offre de soins et de caractéristiques sociales des populations des territoires (cartographie à jour non disponible à ce jour : nécessité d'attendre fin mai début juin après validation). (3.3.1)

IV.9. LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, La Caisse Primaire d'Assurance Maladie Lille - Douai s'engage à se mobiliser principalement sur l'axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial, et en particulier sur **l'objectif 3.3. "Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et aux soins ».**

Pour cela, la CPAM propose de devenir pilote de deux objectifs :

- 3.3.1. Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins
- 3.3.2. Favoriser le dépistage des cancers

La Caisse primaire d'assurance maladie développe une démarche active pour favoriser l'accès aux droits et aux prestations, en direction des publics les plus défavorisés :

Le développement de l'offre de bilans de santé sur le territoire
La CPAM Lille-Douai propose, en collaboration avec ses centres d'examen de santé, un bilan complet et entièrement pris en charge. L'objectif est de permettre un accès privilégié à l'accès aux droits et l'accès aux soins via les bilans de santé aux populations des quartiers fragilisés.
Le bilan de santé constitue une porte d'entrée pour un accès aux soins.
A ce jour, les courriers sont envoyés à partir d'un ciblage sur les bases des assurés en croisant différents critères (âge, déclaration d'un médecin traitant, pas de soins dentaires récents, bénéficiaires CMU, CMU C…) : le croisement de ces critères définit un score de précarité.
La CPAM souhaite développer des partenariats avec les structures de proximité pour faciliter l'accès aux bilans de santé de ces publics défavorisés.

Le plan local d'accompagnement du non recours, des incompréhensions et des ruptures (PLANIR)
Le projet PLANIR (Plan Local d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions et des Ruptures), vise à répondre aux situations de :

- **Non recours :** une part des bénéficiaires potentiels ne bénéficie pas des droits, services, soins et offres de prévention auxquels elle pourrait prétendre;
- **Incompréhensions** : les informations diffusées par l'Assurance Maladie ne sont pas comprises par une partie de la population;
- **Ruptures** (de droits ou de soins) : des procédures, des pratiques professionnelles, des décisions administratives ou médicales défavorables aggravent des situations déjà fragilisées.

L'objectif est de développer **des liens privilégiés avec les travailleurs sociaux et les partenaires de proximité** pour favoriser l'accès aux droits et éviter les situations de ruptures dans les zones fragilisées.
Une convention a été signée en juin 2014 avec l'Union Régionale des Centres Sociaux (Cf. Annexe).
L'objectif de l'action est d'informer et former les travailleurs sociaux et référents famille et autre des structures de proximité sur l'accès aux droits et l'accès aux bilans de santé afin de pouvoir toucher les publics en non recours.

Le renforcement des liens entre la CPAM et les structures de santé permettra de :

- Vérifier si les droits sont à jour ou non et les non recours existants,
- Organiser des interventions pour faire la promotion de la santé,
- Orienter les publics fragilisés vers les bilans de santé (A titre indicatif, 424 bilans de santé réalisés via les partenariats en 2014 sur le douaisis).

D'autres actions sont mises en place par la CPAM :

- Une convention est signée avec les Missions Locales sur l'accès aux bilans de santé des jeunes, notamment en services CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale). En 2014, 398 situations ont été étudiées, 173 jeunes ont été rencontrés par l'intermédiaire des missions locales implantées sur la circonscription de la CPAM de Douai.
- Une extension de l'action en dehors des FIJ à la demande des centres de formation tels que ILEP, LAPEP, Poinfor, Handiexpert, Cœur d'Oestrevent … mais aussi l'école de la deuxième chance, et la fondation d'Auteuil.
- Une convention avec le CROUS pour faciliter l'accès à la CMUC pour les bénéficiaires d'une aide FNAU

- Des interventions peuvent être réalisées auprès d'acteurs de proximité même non conventionnés.
- La possibilité d'une aide financière supplémentaire au titre de l'action sanitaire et sociale en prestation extra légale pour les personnes à faibles ressources sur les prestations telles que l'optique, le dentaire, l'auditif, le forfait journalier et bien d'autres… mais aussi la participation en cas d'arrêt maladie aux remboursements de dettes de loyers, d'EDF ou de GDF.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie met également à disposition son droit commun, notamment à travers :

- La promotion des dépistages des cancers (en lien avec les Contrats Locaux d'Aides aux Dépistages)
- La promotion de la vaccination anti grippe,
- Le partenariat avec l'association de Prévention et d'Education Sanitaires – Actions Locales (APESAL) notamment sur les actions pour la prévention bucco dentaire
- Les permanences d'accueil pour l'accès aux droits dans les communes
- …

La CPAM Lille Douai s'engage à réaliser les objectifs opérationnels suivants :

- 1800 bilans précaires EPICE (score) / an sur la circonscription du Douaisis dans les centres de santé de Douai.
- Dont 700 bilans précaires réalisés par le relais des centres sociaux, missions locales et autres partenaires.

IV.10. LE CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI

Le Centre Hospitalier de Douai, service public en santé est un nouvel hôpital pivot du territoire, qui se caractérise par :

- 2 600 salariés soit le 1er employeur public de l'arrondissement ;
- 7ème établissement de la région ;
- 640 lits de MCO ;
- Un service d'urgences organisé en filière (adulte, pédiatrique, gynécologique) 69 000 passages en 2014 soit le 3ème établissement de la région pour le passage aux urgences. Le taux de recours aux urgences est très important lié à plusieurs paramètres – la « culture » du recours aux urgences des usagers, la difficulté d'acceptation des délais proposés par les médecins généralistes, la démographie difficile en médecine générale liée à aux départs non remplacés – des indicateurs de santé alarmant (le recours tardif aux soins);
- Un service de réanimation et service de soins de suite et de réadaptation ;
- Un plateau technique d'imagerie (1IRM, 2 scanner, 3 salles capteurs plans d'imagerie conventionnelle), un EHPAD de 240 lits

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, le Centre Hospitalier de Douai s'engage à se mobiliser sur **l'axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial,** à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et aux soins

- 3.3.1. Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins
- 3.3.2 Favoriser le dépistage des cancers
- 3.3.3. Prévenir des conduites addictives

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par le Centre Hospitalier de Douai sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- L'intention d'élaborer un contrat territorial de santé (3.3)
- La formation des bénévoles et professionnels sur l'approche santé via la Plateforme Santé du Douaisis assurée par des professionnels du centre hospitalier (3.3.1)
- Le soutien à l'implantation d'outils partenariaux, par exemple, les maisons de santé (3.3.1)
- La promotion et l'identification des circuits courts : partenariat entre les médecins traitants et les médecins spécialistes du CH de Douai (3.3.1)
- L'accès aux soins spécialisés des populations vulnérables en santé en garantissant le secteur 1 (3.3.1)
- Le soutien aux actions de sensibilisation de dépistage (3.3.2)
- La mobilisation des équipes pour la réalisation des dépistages au sein des quartiers (3.3.2)
- L'apporte des compétences médicales aux actions de repérage et de dépistages des problématiques de santé non identifiées (3.3.1 et 3.3.2)
- Le soutien aux actions d'éducation à la santé, notamment nutritionnelle, conduites addictives … (3.3)
- L'antenne du CHD en centre-ville (CSAPA) un centre de soins dédié qui intervient dans les écoles et les centres sociaux sur les conduites addictives (3.3.3)

Dans les contributions du Centre Hospitalier : (en fonction des ressources médicales mobilisables)

- Mettre à disposition le personnel soignant pour réaliser des dépistages lors des actions à proximité des lieux de vie
- L'engagement des praticiens hospitaliers : dans les actions d'éducation à la santé, dans les formations à l'approche santé des bénévoles et professionnels sociaux, dans l'organisation des circuits courts de prise en charge
- Les supports de communication sur les services à disposition des usagers du territoire

Le Centre Hospitalier de Douai s'engage à réaliser les objectifs opérationnels suivants :

- Diminuer à 15% le taux d'usagers ayant déclaré renoncer aux soins (24% actuellement dans les quartiers prioritaires).
- Permettre à 5000 usagers en difficulté de santé de bénéficier d'actions de dépistage et d'accès à des soins spécialisés dans les quartiers prioritaires et en veille de la CAD.

IV.11. LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis est une collectivité territoriale qui représente plus de 200 000 habitants et 46 communes du Douaisis et du Cœur d'Ostrevent.
Sa particularité réside dans l'éclatement de son territoire urbanisé, héritage d'un lourd passé minier.

Le 1er juillet 2002, suite à un accord avec la communauté d'agglomération du Douaisis, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région de Douai se transforme en Syndicat Mixte des Transports du Douaisis. Cette collectivité a pour mission l'organisation de tous les déplacements urbains, vélos et marche inclus, ainsi que les transports urbains.

Les engagements sur les orientations stratégiques

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, le SMTD s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

- Objectif 1.3.3. : Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi

> La Plateforme Mobilité du Douaisis répond à cet objectif à travers sa mission d'information des publics en difficulté : résoudre les problématiques de mobilité rencontrées au quotidien dans le cadre de recherche ou de reprise d'emploi ou de formation ainsi que dans les déplacements du quotidien grâce à un conseil personnalisé via un numéro vert le 0.800.007.166. en mobilisant l'ensemble des dispositifs mobilité du territoire (transports en commun, aides financières, associations d'aide à la mobilité)

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

- Objectif 2.1.1. : Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain

> Concrètement, au regard des actions déjà engagées par le SMTD sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
> - Le SMTD se positionne pour être associé en amont des projets de construction, d'aménagement de zones, d'implantation de structures afin d'y associer un service de transport le plus adéquat possible et dans les délais les meilleurs. Il se tient aussi comme cellule conseil sur le déploiement de ces différents services sur le territoire.
> - Le SMTD se place comme un relai dans la construction de projet de covoiturage avec les différents acteurs institutionnels du territoire sur le Périmètre des Transports Urbains (CAD et 11 communes de l'Est du Douaisis). Etant pilote du Plan de déplacement urbain, le SMTD veut se donner les moyens d'être initiateur et/ou coordinateur d'actions du PDU.
> - Le SMTD intervient également sur l'organisation des modes doux via la révision des schémas cyclables et piétons du territoire (définition d'itinéraires de loisirs et de trajets quotidiens). Il est partenaire dans la définition des différentes trames vertes

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

- Objectif 3.1.1 : Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements
- Objectif 3.3.1. : Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins

> Concrètement, au regard des actions déjà engagées par le SMTD sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
>
> **Objectif 3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements**
> La Plateforme Mobilité du Douaisis propose de développer des ateliers mobilité au sein même des quartiers prioritaires.
> Un atelier mobilité permet à un groupe d'une quinzaine de personnes d'être informé au cours d'une demi-journée des différents dispositifs d'aide à la mobilité du Douaisis :

- Le fonctionnement des réseaux de transports en commun et tarifs associés (train, bus urbain et interurbain),
- La présentation des aides financières mobilisables dans le cadre du passage de permis de conduire (B et AM) et dans le cadre des démarches quotidiennes,
- L'information sur les locations de véhicules et les garages solidaires

Ces ateliers proposés auparavant dans les structures de proximité seront menées au sein même des quartiers prioritaires avec un positionnement possible par l'ensemble des partenaires de l'insertion du territoire favorisant la mixité des publics (publics non-inscrits connus des centres sociaux et club de prévention, jeunes inscrits en mission locale, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, scolaires, personnes âgées…).

Il est proposé dans les quartiers en géographie prioritaire :

- Le renforcement des ateliers mobilité au sein même des quartiers afin d'être au plus près des habitants les plus démunis dans le but de sortir plus facilement du quartier, de lever les appréhensions liés à l'utilisation des transports en commun, de réduire les coûts de transports et d'élargir ainsi leur zone de mobilité pour leurs déplacements au quotidien et dans le cadre de leur recherche ou reprise d'emploi ou de formation.
- La proposition suite à l'atelier d'une prise des transports en commun pour se rendre à l'espace évéole de Douai pour y confectionner les différentes cartes de réduction valable sur le réseau évéole. Cette organisation définie au besoin du groupe permettra également de lever les premières appréhensions psychologiques à la prise des transports en commun

Objectif 3.3.1. : Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins

Suite à une première demande de la Clinique Saint Amé, il est proposé de généraliser à l'ensemble des structures hospitalière du territoire l'envoi d'information sur :

- plan d'accès vers la structure
- fiches horaires ; horaire d'arrivée des lignes au poteau
- grille tarifaire en vigueur

Cela permettra à l'ensemble des publics d'avoir une information sur l'accès aux différents sites en transports en commun mais aussi aux secrétaires médicales de définir des heures de rendez vous pour des personnes démunies de moyen de transport selon les heures d'arrivées des bus. Ce type d'action est à multiplier sur le territoire et à actualiser régulièrement afin de maintenir un flux d'information et de mobilisation constant.

Le SMTD s'engage également à réaliser deux ateliers par an sur chaque quartier prioritaire (soit 10 ateliers) sur le territoire de la CAD permettant d'informer 150 personnes.

La Plateforme Mobilité s'engage sur la gratuité des services proposés :

- Un numéro vert pour prise en charge des appels concernant le conseil mobilité par téléphone
- Une intervention gratuite dans les quartiers et structures souhaitant organiser les ateliers mobilité
- Un transport et un accompagnement sur le réseau pris en charge par le SMTD
- Un support d'information (flyers, plaquettes…)
- Une assistance et conseil pour l'établissement des cartes de transport (évéole, arc en ciel, ter)

IV.12. SYNTHESE DES OBJECTIFS QUANTITATIFS DU CONTRAT DE VILLE DE LA CAD

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les objectifs quantitatifs fixés par les différents partenaires.
Ces objectifs pourront être ajustés, voire complétés annuellement.

Axe	Indicateurs quantitatifs à suivre
Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire	- 20% de jeunes en Mission Locale bénéficiant d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) au niveau national (ils représentaient 14.9% des bénéficiaires en juin 2012) - 30% de jeunes résidents en ZUS sur les emplois d'avenir (objectif national) - 36 % des entrées en emplois d'avenir pour les résidents des quartiers en politique de la ville, - Sur les CAE issus des quartiers prioritaires : 16% des contrats CAE en Nord Pas de Calais (contre 13% à l'échelle nationale) - Sur les CIE : 14% des entrées sur la région Nord Pas de Calais (contre 13% à l'échelle nationale).
Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial	- 1800 bilans précaires EPICE (score) / an sur la circonscription du Douaisis dans les centres de santé de Douai, dont 700 bilans précaires réalisés par le relais des centres sociaux, missions locales et autres partenaires. - Diminuer à 15% le taux d'usagers ayant déclaré renoncer aux soins (24% actuellement dans les quartiers prioritaires). - Permettre à 5000 usagers en difficulté de santé de bénéficier d'actions de dépistage et d'accès à des soins spécialisés dans les quartiers prioritaires et en veille de l'EPCI.

IV.13. LES ENGAGEMENTS DES AUTRES PARTENAIRES CONTRIBUTEURS

Cette partie précise les engagements des partenaires contributeurs qui ne sont pas signataires du contrat de ville.

La Mission Locale

La Mission Locale du Douaisis accompagne les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire et qui habitent une des communes du Douaisis.
Les missions et objectifs de la Mission Locale sont :

- Une mission d'accueil, d'information et d'orientation pour l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.
- Une mission d'observatoire du public.
- Une mission d'ingénierie de projets pour la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins du public et du territoire.

La Mission Locale du Douaisis dispose d'un siège à Douai et de plusieurs antennes sur le territoire de la CAD :

- Antenne de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à Auby
- Antenne de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à Douai
- Antenne de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à Cuincy
- Antenne de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à Arleux
- Antenne de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à Sin-Le-Noble

La Mission Locale intervient sur l'ensemble de l'arrondissement (CAD, CCCO et une partie de la CC Pévèle Carembault).

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la Mission Locale du douaisis s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants.

<u>Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire</u>

La mission locale se mobilise sur les objectifs et sous objectifs suivants :

1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local

- 1.1.1. Mobiliser les réseaux d'entreprises et conforter la Responsabilité Sociale des Entreprises
- 1.1.2. Organiser la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire de la CAD
- 1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers

1.2. Accompagner les publics vers l'emploi

- 1.2.1. Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin
- 1.2.2. Accompagner les publics vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat

1.3. Lever les freins vers l'emploi

- 1.3.1. Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés dont les contrats aidés
- 1.3.2. Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la mission locale sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Sur l'objectif 1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local

- La sensibilisation des entreprises sur la RSE mais pas d'actions mises en place
- L'action sur la montée en compétence des publics

Sur l'objectif 1.2. Accompagner les publics vers l'emploi

- L'accompagnement renforcé des jeunes à l'accès à l'emploi

- Le temps de formation des équipes sur l'accès des femmes aux métiers industriels
- La promotion de profils, la valorisation des parcours de jeunes
- L'accompagnement des jeunes sur la prise d'initiatives dans le cadre d'un partenariat avec le réseau Etincelles et la BGE et une orientation vers les réseaux spécialisés (CLAP)

Sur l'objectif 1.3. Lever les freins vers l'emploi
- Les actions sur la levée des freins pour l'emploi des femmes (en lien avec le département)
- Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)
- La Bourse de mobilité européenne
- Les actions de solidarité internationale, le développement d'un service civique à l'international
- Le système de parrainage
- La mise en situation professionnelle
- L'action « un permis pour l'avenir » (avec l'association APSR)
- Les ateliers mobilité de la plateforme
- Les actions d'accès aux portes ouvertes des CFA : déplacement en transport en commun
- Les expérimentations et mise en place de groupes de travail sur les crèches et les modes de garde (travail sur les freins pour confier son enfant)
- Les actions financées sur le volet santé
- L'intervention d'une psychologue pour l'ensemble du territoire

<u>Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers</u>
La mission locale se mobilise sur les objectifs et sous objectifs suivants :

2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux
- 2.3.3. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés

2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social
- 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la mission locale sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Sur l'objectif 2.3.3. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés
- L'accompagnement pour l'accès au logement : Partenariat avec le CLLAJ (Comité local pour le logement autonome des jeunes) et autres acteurs dans le champ du logement (Prim toit …etc).
- L'accompagnement pour le maintien dans le logement (informations, médiation …)
- L'atelier budget logement (sous la forme d'un jeu)

Sur l'objectif 2.4.2 Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages
- La présence de permanences de proximité sur des secteurs difficiles d'accès (lesquels ?)

<u>Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial</u>
La mission locale se mobilise sur les objectifs et sous objectifs suivants :

3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus
- 3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements
- 3.1.2. Développer les usages et les services numériques

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance
- 3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance
- 3.2.3. Améliorer le suivi renforcé des parcours et lutter contre la récidive
- 3.2.4. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et l'accès aux soins
- 3.3.1. Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins
- 3.3.3. Prévenir les conduites addictives

- 3.3.4. Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux

3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel
- 3.4.2. Rendre plus lisible et soutenir les dispositifs de soutien à la parentalité
- 3.4.3. Lutter contre le décrochage scolaire

3.5. Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- 3.5.1. Faire des activités sportives de véritables leviers à l'épanouissement et au bien être des jeunes et adapter l'offre sportive à la diversité du territoire
- 3.5.2. Développer les initiatives permettant aux familles, aux jeunes en difficultés d'être spectateur et acteur de la culture

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la mission locale sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Sur l'objectif 3.1 Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus

- Le lancement d'un portail numérique ?
- Les ateliers sur l'accès au numérique en s'appuyant sur les cyber et PIJ
- Les permanences de proximité en lien avec les partenaires (objectif 3.1.3)

Sur l'objectif 3.2 Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

- La réponse à l'appel à projet FIPD
- Les permanences en maison d'arrêt afin d'éviter les ruptures d'accompagnement dans la perspective de la sortie
- L'accompagnement des jeunes repérés en « milieu ouvert » en lien avec le SPIP et la PJJ ?
- La mise en place de la garantie jeune à venir ?

Sur l'objectif 3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et aux soins

- La convention avec la CPAM sur les bilans de santé
- L'intervention de la psychologue du centre hospitalier auprès du public jeune
- La planification en cours d'ateliers « accès aux droits » en lien avec la CPAM
- La réflexion sur la mise en place d'actions autour du sport (+ alimentation…)

Sur l'objectif 3.4 Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- La participation à la plateforme jeunesse
- La participation à la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire

Sur l'objectif du 3.5. Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- La mobilisation du dispositif parcours vacances en direction des jeunes
- L'action « bouger vers la culture »
- Le partenariat avec le médiateur culturel du SIRA, l'Hippodrome et des associations sportives et culturelles

Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté

La mission locale se mobilise sur les objectifs et sous objectifs suivants

4.1. Partager les valeurs républicaines

- 4.1.1. Défendre le vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion

4.2. Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants

- 4.2.1. Clarifier les rôles et complémentarités entre les instances de participation des habitants sur le territoire, dont les conseils citoyens
- 4.2.2. Promouvoir la participation et les initiatives des habitants et l'expression de la citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la mission locale sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Sur l'objectif 3.3. Créer les conditions de participation des habitants

- La réflexion sur la mise en œuvre d'un comité d'usagers en lien avec le CG

Le PLIE du Douaisis

L'Association pour le Plan Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi du Douaisis (PLIE du Douaisis) a pour mission de coordonner une politique d'insertion socioprofessionnelle afin de **favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi durable des publics précaires du Douaisis :**

- Les demandeurs d'emploi de longue durée ayant 12 mois d'inscription à Pôle Emploi sur les 18 derniers mois,
- Les allocataires du RSA,
- Les jeunes de moins de 26 ans, titulaires au plus d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat général ; ou, dans le cadre d'une réorientation professionnelle, les jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un Bac Professionnel ou Technologique.
- Les publics habitant obligatoirement l'un des territoires suivants :
    - La Communauté d'Agglomération du Douaisis,
    - La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent,
    - La Communauté de Communes Pévèle Carembault (Communes de Beuvry la Forêt et Orchies).

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, le PLIE du Douaisis s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants.

<u>Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire</u>

Le PLIE du douaisis se mobilise sur les objectifs et sous objectifs suivants :

1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local
- 1.1.1. Mobiliser les réseaux d'entreprises et conforter la Responsabilité Sociale des Entreprises
- 1.1.2. Organiser la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire de la CAD
- 1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers

1.2. Accompagner les publics vers l'emploi
- 1.2.1. Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin
- 1.2.2. Accompagner les publics vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat

1.3. Lever les freins vers l'emploi
- 1.3.1. Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés dont les contrats aidés
- 1.3.2. Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi.

Le PLIE du douaisis est chargé du développement de la clause d'insertion dans les marchés du territoire. Il pourra à ce titre accompagner l'atteinte de l'objectif afférent.

Pour rappel, le PLIE a piloté pendant 2 ans une action financée dans le cadre du CUCS intitulée « des quartiers à l'emploi » qui visait à rapprocher du SPE les personnes qui n'y étaient pas inscrites et pouvaient être identifiées au sein des structures de proximité (centre social, CCAS…).
Les contacts noués à cette occasion peuvent être utiles pour l'atteinte de certains objectifs, en particulier celui ayant trait à la mobilisation des femmes sur les marchés intégrant la clause sociale.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par le PLIE sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Sur l'objectif 1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local
- Les actions spécifiques menées en direction des entreprises sur la dimension RSE et vis-à-vis des publics
- La déclinaison de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à travers une offre de services partagés sur un noyau dur du SPE
- Le financement de formations dans le cadre de la création d'entreprises

Sur l'objectif 1.2. Accompagner les publics vers l'emploi
- Le partenariat en place avec l'opérateur CORIF : Collectif Régional pour l'Information et la Formation des Femmes
- L'accompagnement renforcé des publics vers l'emploi (accompagnement individualisé, contacts avec l'employeur et intervention sur les freins)
- L'atelier sur la connaissance de l'entreprise et la logique de culture d'entreprise

Sur l'objectif 1.3. Lever les freins vers l'emploi
- Le développement des clauses d'insertion
- Le développement des clauses d'insertion pour le public féminin
- La mobilisation des contrats aidés
- Les actions de valorisation du potentiel et non du diplôme : actions d'immersion en entreprises ?
- Le financement de formations dans le cadre de la création d'entreprises
- Le financement du permis « mobilité en nord » avec le département
- La convention sur l'accompagnement des CAE dans les lycées (objectif : retour à l'emploi durable hors lycée)
- L'accompagnement individualisé renforcé
- Les ateliers sur l'estime de soi
- Les ateliers sur la connaissance de l'entreprise
- La promotion de métiers porteurs d'opportunités en fonction des perspectives de développement du territoire
- Le lien avec les entreprises du territoire (identification des besoins, mise en situation professionnelle…)

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

Le PLIE du Douaisis se mobilise sur l'axe III à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus
- 3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements
- 3.1.2. Développer les usages et les services numériques

3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social
- 3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel

Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté
- 4.1.1. Défendre le vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par le PLIE sur la CAD, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

Sur l'objectif 3.1 Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus
- La réflexion sur le lancement d'un portail numérique
- Le repositionnement du PLIE dans un secteur géographique plus stratégique
- Les permanences avec les allocataires RSA suivi dans les lieux de proximité

La Chambre de Commerces et d'Industrie du Douaisis

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, **la Chambre de Commerces et d'Industrie de Douai s'engage à se mobiliser sur l'axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire,** à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local
- 1.1.1. Mobiliser les réseaux d'entreprises et conforter la Responsabilité Sociale des entreprises
- 1.1.2. Organiser la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire de la CAD

1.2. Accompagner les publics vers l'emploi
- 1.2.2. Accompagner les publics vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat

Concrètement, la Chambre de Commerce et d'Industrie s'engage dans le cadre du Contrat de ville via ses missions de droit commun et à travers un partenariat renforcé avec les services de la Direction du développement économique de la CAD au service du développement du territoire.

La Chambre de Commerces et d'Industrie propose un **accompagnement des chefs d'entreprises selon les besoins :**
- Un accueil et une offre sur-mesure adaptée aux situations et aux projets,
- Une orientation, le cas échéant, vers un autre organisme ou un autre intervenant pouvant répondre de façon plus adaptée aux besoins.
- Des conseils pour appréhender le métier de chef d'entreprise
- Un accompagnement pour réaliser les formalités de création, le développement jusqu'a la transmission d'entreprise par des conseillers à la fois généralistes de l'entreprise et spécialistes de certains domaines ou secteurs : création, commerce, stratégie, finance, ressources humaines, apprentissage, tourisme, développement durable, économie numérique, formalités d'entreprise, etc.

Les CCI interviennent dans les domaines suivants :
- La création, reprise et cession d'entreprise
- Le développement de l'entreprise (développement durable, formalités, aide à la stratégie, optimisation des ressources humaines, Performance et innovation, développement, etc.)
- Les formations (apprentissage, enseignement supérieur, formation continue, orientation, informations économiques)

D'autres actions sont mises en place :
- Un club d'entreprise sur la 3ème Révolution Industrielle sur le douaisis et l'artois : 50 à 60 chefs d'entreprises dont la plupart sont sur le douaisis.
- La sensibilisation des entreprises à la RSE
- L'action « Terres d'entrepreneurs » : Sensibilisation des jeunes à l'entreprenariat (deux campagnes par an avec des collèges et lycées)
- L'action de sensibilisation « Entreprenarium » sur grand Lille mais pas encore développée sur Douai : l'objectif est de faire découvrir le milieu de l'entrepreneuriat, susciter des envies via des témoignages de chefs d'entreprises, responsables associatifs, porteurs de projets, dans les établissements scolaires.
- L'action « nuit de l'orientation sur Lille »
- Le salon Créer – « mon tremplin pour entreprendre »

V LES DECLINAISONS TERRITORIALES DU CONTRAT DE VILLE

La présente partie vise à présenter les contributions des différentes communes en géographie prioritaire dans le cadre du présent contrat de ville 2015 – 2020.

V.1. LA VILLE DE DOUAI

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la ville de Douai s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, notamment sur l'axe III.

La nouvelle équipe municipale souhaite - durant le premier semestre depuis février 2015 - mettre en place une commission municipale de « cohésion sociale » qui associera les élus (en particulier les élus référent des conseils de quartier) et les techniciens des services de participation citoyenne et du pole ressources jeunes.
Cette commission aura vocation à définir le plan d'action municipal au titre du Projet territorial de développement social.

Ainsi, les projets précisés ci-dessous ne sont pas exhaustifs et seront complétés en fonction des choix de la commission.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Douai, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- Le repérage et l'orientation des jeunes vers le droit commun dans le cadre des permanences de l'élue et le soutien aux actions sur la levée des freins selon les situations individuelles (1.2)
- Un projet prévu pour 2016 : l'organisation d'un « tremplin de l'emploi » pour favoriser la découverte des métiers et faire le lien avec les possibilités d'emploi à travers notamment la valorisation des parcours (1.2.2)
- La mobilisation des clauses d'insertion sur les marchés (1.3.1)
- Le financement de maximum 10% pour les associations qui accueillent des contrats d'avenir… dans la limite de 95% de l'aide (1.3.1)
- La participation de la ville au SPEL (1.3.1)
- L'action de « La semaine européenne de la mobilité » du 16 au 22 septembre (1.3.3)
- L'action « la bourse aux permis » : il s'agit d'un accompagnement des jeunes douaisiens de 18 – 25 ans, en lien avec la Mission Locale (1.3.3)
- Une réflexion en cours sur la possibilité d'un soutien accru par la ville en amont du code (1.3.3)
- Une réflexion en cours sur les modes de garde concernant les besoins spécifiques notamment des familles monoparentales (1.3.3)
- Une action en lien avec la CMA sur l'accès à la formation, dans le cadre des fonds européens : proposition de places à des jeunes ayant un très faible niveau de qualification et non inscrit dans un dispositif (1.3.3)
- Le soutien au groupe de jeunes « la jeunesse est Douai » pour élaborer des projets concrets et diversifiés (culture, mobilité, logement, conduites addictives…)

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Douai, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- Une candidature dans le cadre d'un ANRU régional sur le Faubourg de Béthune (2.1)
- Un projet de réhabilitation sur le Faubourg de Béthune qui fait suite à une étude FDAN (2.1)
- Le soutien financier aux acteurs de proximité qui portent des projets dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (2.4.1)
- La mise à disposition d'un agent social qui effectue des permanences dans différents quartiers (2.4.3)

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Douai, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- Le soutien au groupe de jeunes « la jeunesse est Douai » pour élaborer des projets concrets et diversifiés (culture, mobilité, logement, conduites addictives…)
- Le projet de développement de lieux d'accès au numérique dans les quartiers « la réalisation d'équipements multi services publics » (3.1.2)
- La participation aux réunions de prévention institutionnalisées tous les deux mois avec le Procureur, et les services de police, les bailleurs sociaux et la SNCF (3.2)
- L'accueil de TIG dans le cadre d'une convention avec la PJJ (3.2.3)
- La participation à la « plateforme jeunes » du Conseil Départemental sous deux angles: l'insertion professionnelle et les réponses aux besoins primaires (3.3)
- Le soutien au projet CSAPA sur les conduites addictives et l'organisation d'un premier théâtre forum en fin d'année (3.3.3)
- Le soutien aux associations qui portent des actions sur le lien intergénérationnel et contre l'isolement des personnes âgées (3.4.1)
- Le relais de petite enfance – outil de la ville – destiné aux parents à la recherche d'un mode d'accueil collectif : il s'agit d'un lieu d'orientation et de renseignement en direction des familles (3.4.2)
- Le soutien au coup de Pouce CLE et CLEM (Clubs de Lecture Ecriture et Maths) – (3.4.3 et 3.4.4)
- Le souhait d'une réflexion de l'élue en charge de la cohésion sociale sur la mise en place d'un Dispositif de Réussite Educative avec une équipe pluridisciplinaire dédiée au suivi individualisé des enfants et familles repérées en milieu scolaire (3.4.4)
- Le soutien aux projets développés dans le champ de la culture et du sport (3.5)

Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Douai, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- Le soutien au groupe de jeunes « la jeunesse est Douai » pour élaborer des projets concrets et diversifiés (culture, mobilité, logement, conduites addictives…), notamment sur l'écriture en cours de la charte de fonctionnement de ce groupe sur les valeurs républicaines
- Le soutien à l'action commune SPIP / Mairie de Douai « stages citoyenneté » (4.1.1)
- Les 10 conseils de quartiers sur la ville dont 5 sont implantés dans les territoires en géographie prioritaire et 2 en quartier de veille (sur le Faubourg de Paris et le Faubourg d'Esquerchin) et 3 en centre ville. Ces conseils de quartier ont été construits sur la base des éléments du cadre de référence des conseils citoyens (4.2.1)
- Le soutien aux actions sur les jardins familiaux et le cadre de vie (4.2.2)
- Le soutien aux Fonds de Participation des Habitants et FPH culture (4.2.2)
- La volonté d'une réflexion sur le schéma de coopération avec les associations de quartier dont les centres sociaux
- Réflexion autour de la mise en place d'un conseil municipal des enfants.

V.2. LA VILLE D'AUBY

La municipalité d'Auby participe financièrement, en complément des subventions de l'Etat, à une ingénierie dédiée à la politique de la ville, à travers les postes suivants :

- Une chef de projet cohésion sociale et coordonnatrice du DRE
- Une référente de parcours DRE
- Une psychologue intervenant dans le cadre du DRE
- Un agent de concertation

Par ailleurs, la ville mobilise dans le cadre de son droit commun, des techniciens référents pour des projets liés à la politique de la ville :

- Une assistante sociale (mise à disposition en tant que référente de parcours dans le cadre du DRE)
- Une urbaniste (suivi ANRU)
- Un coordonnateur enfance et jeunesse (CEJ, VVV, LJN…)

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la ville d'Auby s'engage à se mobiliser sur les quatre axes stratégiques du projet territorial de développement social, à travers les actions et les réflexions suivantes :

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Auby, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- La généralisation des clauses d'insertion dans chaque marché (1.3.1)
- Les chantiers d'insertion portés par le Centre Social dans le bâtiment et les espaces verts (ACI) (1.3.1)
- La mobilisation des contrats aidés (1.3.1)
- La mise en place d'un accompagnement renforcé du PLIE (CAE) (1.3.1)
- Le travail en cours avec le Conseil Départemental sur l'accessibilité des chantiers pour le public féminin (1.2.1)
- La formation, l'information et l'orientation à travers le Point Information Jeunesse labellisé SPO : Service Public Orientation (1.3.3)
- Le développement d'outils sur la levée des freins liés à la mobilité pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (1.3.3)
- La finalisation d'une étude sur la mobilité des jeunes en insertion professionnelle (axer sur le public demandeur d'emploi) (1.3.3)
- Un partenariat avec la Mission Locale et Pôle Emploi dans le cadre du clic' emploi porté par le cybercentre (aide dans la rédaction CV, lettre de motivation, recherches emploi, formation…) (1.3.3.)

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Auby, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- Auby centre : un territoire à enjeu de renouvellement urbain dans la continuité de l'ANRU I (2.1)
- Un NPNRU Régional sur les Asturies Belleforière Pont de la Deûle Dorignies ? (2.1)
- Un projet de développement commercial en entrée de ville en lien avec les bailleurs NOREVIE et Maisons et Cités sur la cité du Moulin et le Champ Fromentin pour la réhabilitation des cités (2.1)
- Une réflexion sur le classement de la cité Hauzer (patrimoine industriel classé)
- L'accompagnement des familles en situation de précarité énergétique et actions d'informations collectives pour consommer différemment par le centre social et le CCAS (2.2.1)
- La mobilisation du fonds social énergie avec l'intervention du CCAS, la prévention et le traitement des dossiers (2.2.1)
- L'accompagnement social proposé par l'assistante sociale pour prévenir les situations de précarité énergétique (2.2.1.)
- La mobilisation de l'abattement TSPB sur les actions de Gestion Urbaine de Proximité (2.4.1)
- La valorisation et la pérennisation de la charte de Gestion Urbaine de Proximité (2.4.1)
- La redynamisation des maisons de quartier (2.4.2)
- La réhabilitation et le développement de la ferme du temps jadis sur « l'Esplanade du Port Arthur » (musée, ferme pédagogique, préservation des essences régionales…), volonté de

réhabiliter l'ancien bâtiment des douches de la fosse pour en faire « l'endroit des fêtes communales », et y installer la maison des associations (2.4)
- La présence de deux médiateurs adultes relais au service prévention rattachée à la police municipale (2.4.3)

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Auby, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par les grands projets à venir pour favoriser la mobilité :
- La passerelle piétons-cyclistes au dessus du canal pour relier le centre ville aux quartiers
- Le passage souterrain aux Asturies pour 2017
- La déviation du centre ville à partir du pont d'Auby
- Une réflexion sur l'élaboration d'un schéma piétons-cyclistes sur la ville
- Par ailleurs, le Projet Educatif Global mis en place par la ville répond aux objectifs de cohésion sociale de manière transversale. En effet, la municipalité en concertation avec les acteurs locaux intervenant autour de l'éducation de l'enfant a défini les axes stratégiques suivants ;
- Donner toutes les chances aux enfants pour devenir des citoyens, acteurs de leur vie et de la vie de la Cité
- Permettre un accueil de qualité et adapté aux temps de l'enfant
- Associer les parents au parcours éducatif de leur enfant
- Rénover les pratiques professionnelles

Mais également :

3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus
- La poursuite de l'étude Mobilité pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans (3.1.1)
- Le financement des aides aux permis (3.1.1)
- Le partenariat du centre social avec la plateforme mobilité (3.1.1)
- Le soutien à l'association de location de scooter par le centre social (3.1.1.)
- L'équipement en numérique de toutes les écoles de la ville (3.1.2)
- Les actions à venir en lien avec l'équipement l'Escale (3.1.2)
- La création d'un portail numérique (3.1.2)
- La mise à disposition des cyber-centres (3.1.2)
- Le lancement d'un portail numérique de réservation à la piscine (3.1.2)
- Le projet d'un portail unique famille (3.1.2)

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance
- Le financement de la vidéo-surveillance en ville
- Le CLSPD d'Auby : une instance reconnue comme exemplaire pour traiter les situations d'incivilités
- La présence de deux médiateurs adultes relais à la police municipale : une évolution des pratiques vers la médiation et la prévention
- L'intervention du Club de Prévention Rencontres et Loisirs au collège et dans la ville
- Un poste AILE – Prévention de la délinquance – au centre social

3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et aux soins
- L'implantation d'un pôle médical en zone franche urbaine sur les Asturies
- Un deuxième projet de pôle médical est en cours de réflexion en centre ville pour 2017-2018
- La mise en place d'une action de sensibilisation sur le « bien manger » dans le cadre du temps du midi et de l'encadrement cantine, le développement d'ateliers autour de l'assiette avec les enfants, du gaspillage alimentaire …etc. en lien avec les parents
- Le soutien aux circuits courts et bio par la cuisine centrale
- Le développement d'un projet global de santé à l'échelle de la ville en lien avec le Projet Educatif Global
- Le soutien aux actions sportives en lien avec la santé : objectif de réduction de l'obésité chez les jeunes
- Le soutien aux actions favorisant l'accès aux soins et au bien être + offre de soin en santé mentale (carences, délais de prise de rendez vous…) par le DRE, le PIJ et le centre social.
- Les actions du point information jeunesse (parcours du cœur, ateliers de sensibilisation sur les conduites addictives, sur l'estime de soi, confiance en soi….)

3.4 « Réduire les inégalités et favoriser le lien social »

- Un projet de création d'un centre de personnes âgées en centre ville (Sous objectif 3.4.1)
- Le soutien à l'intervention d'une association de jeunes sur le Bon Air : interventions dans les jardins des personnes âgées vieillissantes (3.4.1)
- Le soutien aux actions de parentalité en lien avec le CLAS, le REAPP et le DRE (3.4.2)
- Une réflexion à engager sur la « maternologie », l'accompagnement pré natale (3.4.2)
- Les actions développées dans le cadre du Projet Educatif Global
- Les parcours personnalisés des enfants encadrés par les référentes de parcours et la psychologue dans le cadre du DRE (3.4.4)
- Les actions collectives développées dans le cadre du DRE (3.4.4)
- La prise en charge d'une semaine pour les adolescents en grandes difficultés : l'encadrement est assuré par un éducateur spécialisé et d'autres acteurs pour un retour plus serein au collège (3.4.3)

3.5. « Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale »

- Le financement d'une bourse aux sports, le soutien aux « vacances sportives », « parcours du cœur », « sport pour tous », « séjours sportifs et éducatifs »
- Le développement des écoles municipales de natation
- Le développement des échanges internationaux ; les séjours de solidarité internationale avec les jeunes
- Le partenariat avec le médiateur culturel du SIRA
- Le partenariat avec l'Hippodrome qui accorde des tarifs préférentiels pour les populations au RSA
- Les projections cinématographiques tous les deux mois de films récents à un tarif beaucoup moins cher
- Le projet de l'Escale : espace socio culturel d'animation de loisirs et d'échanges…
- Les parcours culturels dans les écoles inscrits dans le PEG

Axe IV. Les valeurs de la République et citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville d'Auby, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- La réalisation de formation sur la lutte contre les discriminations avec la Fédération des Centres Sociaux (élus, usagers, techniciens sur les centres sociaux du Douaisis)
- La réalisation d'un film sur le sujet « c'est quoi être jeune aujourd'hui ? »
- Les cours délocalisés d'alphabétisation en médiathèque en partenariat avec Culture et Liberté
- La réalisation d'un film en vue du festival judiciaire en lien avec la PJJ, le service jeunesse de la ville et le centre social
- Les échanges annuels avec la Pologne : déplacements de jeunes au camp d'Auschwitz
- L'accompagnement des classes de primaire (CM1 et CM2) à Lorette avec les associations des anciens combattants
- La réflexion sur la mise à disposition d'un écrivain public
- Le soutien au fonds de participation des habitants et aux ateliers urbains de proximité
- La mise en place de groupes d'expression dans le cadre du développement social local du centre social

V.3. LA VILLE DE SIN LE NOBLE

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la ville de Sin le Noble s'engage à se mobiliser sur les quatre axes stratégiques du projet territorial de développement social.
Elle mobilise, dans le cadre de son droit commun, une ingénierie dédiée à la politique de la ville sur laquelle la CAD s'appuiera, à travers les postes suivants :

- Une chef de projet politique de la ville et responsable du service démocratie locale (et une secrétaire)
- Une chef de projet rénovation urbaine (et un demi poste en appui de secrétariat)
- Un agent de proximité / cadre de vie

La ville de Sin le Noble s'engage déjà sur les différents axes du projet territorial de développement social à travers les actions et réflexions suivantes :

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Sin le Noble, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- La création d'un forum emploi local spécifique en vue de la création d'une plateforme logistique BILS (en cours de montage) – recrutement de 110 CDI – pour GIFI (1.1.3)
- Une réflexion en cours sur le développement du service CIVIS (1.1.3)
- Les permanences de la CAD au centre social dans le cadre de « Citélab » auprès des jeunes pour les aider et les accompagner sur leur projet de création d'entreprises (1.2.2)
- La mobilisation d'ateliers collectifs autour de l'accompagnement de publics spécifiques (1.2.2)
- La mobilisation des clauses d'insertion dans le cadre des projets de renouvellement urbain (1.3.1)
- La mobilisation de contrats aidés : volonté communale d'avoir un volume d'emplois aidés pour le retour à l'emploi en partenariat avec l'association IDEES. Les postes ne seront pas pérennisés, il s'agit de « remettre le pied à l'étrier » (1.3.1). A ce jour, 34 contrats aidés signés (restaurant scolaire, pole scolaire, services techniques, espaces verts, entretien des locaux, CCAS, crèche, services des fêtes, services des sports, informatique, etc.). De nouveaux contrats sont prévus au 1er avril 2015.
- La mise en place d'un forum de l'insertion et de la découverte des métiers en relation avec les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation (pole emploi, mission locale, PLIE, association ARPE, le GRETA, ...), les entreprises locales (Centre Commercial d'Auchan, Bills Deroo, Dalkia...) (1.3.1)
- Les actions engagées par le Point Information Jeunesse et l'antenne de la Mission Locale, en particulier sur la levée des Freins (1.3.3)
- Le développement de l'embauche des publics en situation de handicap
- Le soutien aux actions sur les modes de garde : micro crèche en cours d'implantation sur l'éco quartier du Raquet et présence d'un multi accueil et d'un Relais d'Assistantes Maternelles (1.3.3)
- Le développement d'un système de garderie gratuit pour les mamans qui travaillent dans toutes les écoles en fonction des nouveaux rythmes scolaires (1.3.3)
- La mise en place d'un ramassage scolaire pour les habitants du Marais (1.3.3)
- Les ateliers d'insertion portés par le centre social de la ville en relation avec le CCAS dans le cadre du PDI et à destination du public allocataire du RSA : Action 1 : « un ch'ti coin de terre à cultiver ensemble » : jardin potager bio ; Action 2 : « pour une santé positive » : atelier de santé et bien être, socio esthétique ; Action 3 : « petits budgets pour mets presque parfaits » : ateliers de cuisine ayant pour objectif l'équilibre alimentaire en tenant compte des moyens limités du public cible.

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Sin le Noble, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- La poursuite des travaux sur les Epis dans le cadre de l'ANRU I et de l'éco quartier du Raquet (2.1)
- Le quartier des Epis retenu dans le cadre du NPNRU, des interventions à venir sur les copropriétés Alexa I, II et III et sur les Couronnes (protocole de préfiguration) – (2.1)
- Une réflexion sur les Habitats Légers de Loisirs présents sur la ville (2.2.3). La problématique des HLL situés à proximité du Golf du Bois des Retz à Sin le Noble : chemin de la Tarte 1,2 et 3 représentant 21 habitations construites sur une zone non constructible et inondable appartenant à la ville. La ville a été mise en demeure par l'ARS pour la question des mises aux normes et les riverains réclament une voirie pour accéder aux habitations en remplacement du chemin de terre actuellement existant.
- La valorisation et la pérennisation de la convention Gestion Urbaine de Proximité (sous objectif 2.4.1)
- L'intervention de l'équipe ASVP services techniques sur le cadre de vie + un agent de cadre de vie qui intervient spécifiquement sur les deux sites ANRU, et qui sera à terme rattaché à l'équipe ASVP si généralisation sur l'ensemble de la ville et dans la perspective d'une médiation organisée avec les acteurs locaux (2.4.3)
- La mobilisation du service logement au sein du CCAS pour une lecture croisée et un meilleur accompagnement des publics (2.3.2)
- La mise à disposition de locaux pour les associations caritatives afin de favoriser les lieux de vie comme supports de proximité (2.4.2)

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Sin le Noble, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par les actions suivantes :

3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus

- La mise à disposition d'un service de transports à la demande : le « car senior » en direction des personnes âgées ou en situation de handicap : une navette du CCAS est mise à disposition du public pour se déplacer avec une participation symbolique (3.1.1 et 3.4.1)
- Le soutien au cyber centre et aux actions sur l'accès au numérique en direction de tous les publics (3.1.2)

3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et prévention de la délinquance

- L'accueil de TIG dans le cadre d'une convention (3.2.3)
- L'intervention du club de prévention « la Bouée des Jeunes » (3.2)
- La réflexion sur le développement d'une cellule de veille (3.2)

3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et aux soins

- La mise en place d'ateliers santé au centre social (3.3.1)
- Le développement de la Maison de Santé pluridisciplinaire sur l'éco quartier du Raquet (3.3.1)
- Le soutien aux associations qui développent des actions dans le champ de la santé (3.3)
- Une réflexion sur le développement des produits bio dans les cantines en lien avec les Maraichers présents sur la ville et le soutien aux circuits courts? (3.3.4)

3.4 Réduire les inégalités et favoriser le lien social

- Les actions développées en faveur des seniors de la commune (passage de la semaine bleue à l'année bleue, activités diverses, service d'aide à domicile …) – (3.4.1)
- Le soutien aux actions autour de la parentalité (3.4.2)

3.5 Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- La mise en place d'un Pass Sports pour favoriser la découverte de la pratique sportive (3.5.1)
- La mise à disposition de plateaux pour faire du « sport libre » (3.5.1)
- Le soutien au Printemps culturel (3.5.2)
- L'accès aux équipements culturels : Ecole de musique théâtre danse, Maison des arts et de la culture… Centre des artistes populaires avec expositions (3.5.2)
- Le soutien au cirque éducatif : outil d'éducation populaire (3.5.2)

Axe IV. Les valeurs de la République, et citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Sin le Noble, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- La promotion du devoir de mémoire entre les anciens combattants et le conseil des jeunes (4.1)
- La mise en place de conseils de quartier sur 8 quartiers de la ville (4.2)
- Plusieurs instances de participation des habitants : le Conseil des Sages, le Conseil des Jeunes, le Conseil consultatif des Associations, les Comités d'usagers des centres sociaux (4.2)
- La mobilisation de dispositifs permettant d'impulser et de concevoir des actions de développement social en s'appuyant sur les acteurs locaux suivant le principe de démocratie locale et participative : le Fonds de participation des habitants, et Nos quartiers d'Eté (4.2)

V.4. LA VILLE DE WAZIERS

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la ville de Waziers s'engage à se mobiliser sur l'ensemble du projet territorial de développement social, à travers les axes et objectifs suivants.

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Waziers, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- Les ateliers techniques recherche d'emploi (TRE) mis en place par le centre social (1.2.2)
- La mobilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux (1.3.1)
- L'engagement sur les chantiers d'insertion portés par le Centre social : 20 contrats d'avenir à ce jour (1.3.1)
- L'action « lever les freins à l'emploi » dans le cadre du contrat de ville, portée par le centre social (1.3.3.)
- La mobilisation sur les emplois aidés (16 contrats d'avenir, 6 CUI) intégrant la dimension formation des parcours d'insertion par la commune en partenariat avec l'association IDEES Formation.
- La réflexion sur le développement des modes de garde sur les temps péri scolaires (1.3.3)
- La création d'une boutique solidaire avec un volet insertion accompagnement et emploi, dont l'objectif est la levée des freins (1.3.3)

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Waziers, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- La mise à disposition de maisons de vie par la ville dans chaque quartier, notamment sur le Vivier, le Haut Terroir, Notre Dame… et un projet en cours de création sur la Marchette en cours ; avec une ouverture jusque 20h00 (2.4.2)
- Les souhaits d'aménagement d'aires de jeux et d'espaces publics de proximité au cœur des quartiers en lien avec les habitants (2.4.2)
- Le soutien actif aux actions du Centre Social dans la proximité avec la présence d'un médiateur du centre social dans chaque quartier qui fait des permanences tous les soirs (2.4.3)

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Waziers, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- Les projets d'actions en investissement visant au désenclavement des quartiers en particulier le quartier Notre Dame vers le centre ville (3.1.1)
- La solvabilisation des transports en commun pour les bénéficiaires du RSA par la prise en charge par la commune de la quote part (3.1.1)
- Un projet en étude : la mise en place d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) (3.2.1)
- Le projet FIPD sur la prévention de la petite délinquance avec la présence des médiateurs du centre social sur les quartiers (3.2.2)

- Les permanences d'un fonctionnaire de police nationale en mairie le lundi matin, pour répondre aux interrogations de la population (3.2.2)
- L'accueil de TIG dans le cadre d'une convention entre la ville et la PJJ (3.2.3)
- La mise à disposition de locaux pour les permanences décentralisées (la Croix Bleue, le service de prévention santé, vie libre les alcooliques anonymes…) – (3.3.3)
- Les actions en partenariat avec la CARMI et la CARSAT pour travailler contre l'isolement des personnes âgées, portée par le centre social (3.4.1)
- L'action « café des parents »: action collective de prévention autour de la parentalité, dans le cadre du DRE (3.4.2)
- La mobilisation du REAPP à travers des actions collectives sur le lien parents enfants : par exemple, l'action « parents ado » qui favorise les liens entre parents et ados et l'action parentalité envers les parents et enfants en bas âge (3.4.2)
- La mise à disposition d'un Relais d'Assistantes Maternelles en 2015 (3.4.2)
- Le soutien au développement d'actions intergénérationnelles (3.4.1)
- L'action « lutte contre le décrochage scolaire » en partenariat avec l'équipe du DRE, le collège Romain Rolland et le LEP Paul Langevin (3.4.3)
- Le Dispositif de Réussite Educative depuis 2006 avec une équipe pluridisciplinaire pour le suivi individualisé des enfants et familles repérées en milieu scolaire. Ce dispositif est renouvelé pour 2015 (3.4.4)
- La mobilisation du tissu associatif local pour travailler à l'intégration de publics en voie de décrochage ou en difficultés pour « parer à l'oisiveté » : un travail d'accompagnement des jeunes pour un accès facilité à l'offre sportive et culturelle locale (3.5.1)
- Une programmation culturelle sur la commune avec un souci d'accès au plus grand nombre (gratuité des spectacles) – (3.5.2)

Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Waziers, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

- Un soutien aux actions portées par le centre social (projet de solidarité internationale en cours, le rallye de la citoyenneté) en direction des 15 – 18 ans (4.1.1)
- L'atelier d'alphabétisation pas uniquement en direction des primo arrivants (4.1.3)
- Les conseils de quartier sur les différents quartiers de la commune de Waziers qui vont évoluer vers des conseils citoyens (4.2.1)
- La mobilisation des habitants du quartier Notre Dame dans le cadre de l'action communautaire « un territoire vu par ses habitants » (4.2.2)
- Le soutien aux initiatives des habitants : le développement d'un Fonds de Participation des Habitants (4.2.2.)

V.5. LA VILLE DE FLERS EN ESCREBIEUX

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la ville de Flers en Escrebieux s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Flers en Escrebieux, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- L'accueil et orientation des publics vers d'autres dispositifs et l'optimisation du partenariat (1.2)
- La mobilisation de contrats aidés (8 contrats d'avenir, 2 CAE, contrats d'apprentissage) - (1.3.1)
- Le montage de chantiers d'insertion (1.3.1)
- Des besoins ont été exprimés sur la formation des publics et les délais d'attente trop longs pour l'accès aux formations.

Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Flers en Escrebieux, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- Un engagement sur le Projet de l'Escarpelle (2.1)
- Un engagement financier sur la résorption de l'habitat insalubre (2.2.2)
- Le soutien aux actions liées à la Gestion Urbaine de Proximité (2.4.1)
- Un projet d'aménagement d'un terrain de proximité rue du Marché, à Pont de la Deûle (2.4.2)
- Un projet sur la cité Gramont à Pont de Deûle : aménagement d'un espace de jeux et espace vert suite à l'action « un territoire vu par ses habitants » (2.4.2)
- Une réflexion sur les liaisons douces et les déplacements au cœur de la ville
- Une réflexion à engager sur le stationnement pendulaire en centre ville à proximité de la gare

Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Flers en Escrebieux, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- La prise en charge financière du transport pour les enfants du quartier du Villers pour l'accès à l'école en centre ville (3.1.1)
- Une réflexion sur la mise en œuvre d'un dispositif favorisant la mobilité des publics sur le territoire (3.1.1)
- Un engagement sur le maintien des services publics de proximité (prise en charge du service postale par la mise en place d'une agence communale postale suite à une fermeture annoncée et avec l'appui financier de la Poste) – (3.1.1)
- La volonté de mettre des panneaux d'affichage numérique dans tous les quartiers (3.1.2)
- Le financement de tableaux numériques dans les CLIS pour les handicapés (3.1.2)
- L'engagement sur la Vidéo protection (3.2)
- Le souhait d'intégrer le Dispositif de Réussite Educative (3.4.4)
- Le financement d'actions sur fonds propres notamment portées par le service jeunesse (à détailler ?)

Des besoins ont été exprimés sur :
- La médiation en soirée (de nombreuses dégradations sont recensées sur les bâtiments public/ privés)
- Les problématiques d'accès et d'accompagnement aux soins (présence de cas de gale dans le quartier du Pont de la Deûle) – besoin d'un médiateur santé ?
- L'action théâtre au collège CANIVEZ : la ville va devoir prendre en charge 250 euros par élève pour la continuité de cette action qui regroupe plus de 50% d'élèves habitant la commune.

Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Flers en Escrebieux, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- La mobilisation des habitants dans le cadre de l'action « un territoire vu par ses habitants » : volonté de poursuivre l'action (4.2.2)
- Le portage du Conseil Citoyen intercommunal sur le zonage Asturies Belleforière Dorignies Pont de la Deûle (4.2.2)
- La mobilisation de Paroles d'habitants pour l'accompagnement du conseil citoyen (4.2.3)
- La mobilisation récente du Fonds de Participation des Habitants (4.2.2)

V.6. LA VILLE DE ROOST WARENDIN

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015 – 2020, la ville de Roost Warendin s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social.

Axe I : L'Accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Roost Warendin, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- Les actions ATPE ouvertes aux quartiers prioritaires (1.1.3)
- L'ouverture aux demandeurs d'emplois (1.1.3)

Axe II : Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers :

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Roost Warendin, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- L'aide à l'implantation de logements desservis par des commerces (2.1)
- L'aide au renouvellement des espaces oubliés (2.1)
- L'aide à la pierre (2.2.2)
- L'aide aux problématiques, solution des sols (2.2.2)
- L'aide à l'implantation des projets domotiques (2.2.2)

Axe III: La cohésion sociale, levier du développement territorial

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Roost Warendin, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- Le développement du cyber centre (3.1.2)
- Le lancement d'un portail numérique de réservation et paiement pour les accueils de loisirs péri et extrascolaires (3.1.2)
- Les actions de promotion de la santé et de l'accès aux droits et aux soins (3.3)
- Les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation de produits locaux (3.3.4)
- Le projet du livre à la fresque (3.4.4)
- Le projet « bien manger, bouger plus » (3.3.4 et 3.5.1)
- La réalisation d'un skate park (3.5.1)
- Le projet d'un Point accueil Jeunes 11 / 17 ans (3.5.1)

Axe IV: Valeurs de la République et citoyenneté

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par la ville de Roost Warendin, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :
- La mise en place d'ateliers thématiques pour les bénéficiaires du CCAS (4.1.3)
- La mise en place d'ateliers informatiques / alphabétisation (4.1.3)
- Les Echanges avec les collégiens Allemands (4.2)

V.7. LES TERRITOIRES EN VEILLE

Sur les territoires en veille, l'enjeu est la mobilisation du droit commun présent dans le présent contrat. Chaque territoire devra identifier son référent en charge de la politique de la ville.

Afin de répondre à leurs besoins, il est proposé de créer une instance partenariale par commune en veille.

Sur chaque territoire qui le souhaite, un « **groupe d'appui au droit commun** » pourra être mis en place dont l'objectif sera d'identifier les priorités d'intervention et de réinterroger la mobilisation du droit commun en fonction des besoins locaux.

Cette instance sera animée par l'ingénierie territorialisée en appui aux communes.
A travers deux ou trois séances, il s'agira de poser un diagnostic et d'identifier un plan de mobilisation du droit commun sur le territoire en recensant :

- Les outils et dispositifs déjà utilisés,
- Les outils non utilisés et qui pourraient être mobilisés pour répondre aux besoins.

Les groupes d'appui au droit commun seront co-animés par ce référent en lien avec le référent cohésion sociale de la CAD.

VI LA CONTRIBUTION AU VOLET EUROPEEN DU CONTRAT DE VILLE

L'article I de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement soient intégrées dans les contrats de ville.

Cette mobilisation est rendue possible à travers la convergence des domaines d'intervention de la politique de la ville et de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion tels que : l'efficacité énergétique, l'emploi, la transition énergétique, la mobilité, les TIC, le renouvellement urbain, l'égalité homme-femme, le développement économique et la cohésion sociale.

Cette mobilisation vise à renforcer et à développer les actions menées dans ces thématiques au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.
Enfin, la loi prévoit, également dans son article I, une articulation avec les futurs Contrats de Projets État-Région (CPER) qui couvriront aussi la période 2015-2020 afin de demeurer en cohérence avec le calendrier des programmes européens.

L'approche Intégrée du PO FEDER 2014-2020

Les règlements européens 2014-2020 définissent **l'ITI (Investissement Territorial Intégré) comme un mécanisme de mise en œuvre territorial qui permet de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré**, en couplant les budgets d'au moins deux axes prioritaires différents retenus dans un ou plusieurs programmes :

- Axe I. Investir pour une région de la connaissance entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri – Si (stratégie recherche innovation pour une spécialisation intelligente) : 12 M€
- Axe II. Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6 M€
- Axe III. Conduire la transition énergétique en région Nord Pas de Calais : 36 M€
- Axe IV. Accroitre la capacité du Nord Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€

Ces quatre axes proposent des priorités d'investissement ciblées mais non exclusives :

- Axe 1 – priorité 3.A pour sensibiliser les habitants à la création reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés.
  ⇒ ***Cet axe correspond à l'axe I. du Projet territorial de développement social.***

- Axe 2 – priorité 2.C pour développer l'usage du numérique : toutes les actions proposées dans le cadre de cette priorité sont de nature à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Il s'agit en effet de développer les usages par les collectivités pour leurs habitants, de développer les usages numériques éducatifs et culturels, en santé et pour l'inclusion (améliorer la vie quotidienne et la citoyenneté des publics fragiles ou dépendants, développer des coopérations et synergies entre acteurs intervenant auprès de publics fragiles, permettre un meilleur accès de tous à l'information et aux droits …)
  ⇒ ***Cet axe correspond à l'objectif 3.1.2. du Projet territorial de développement social.***

- Axe 3 – priorité 4.C pour améliorer l'efficacité énergétique du logement sociale est des équipements publics, et ainsi limiter les dépenses des collectivités et habitants
  ⇒ ***Cet axe correspond aux objectifs 2.1, 2.2 et 2.4.2 du Projet territorial de développement social.***

- Axe 3 – priorité 4.E pour mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs, en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable
  ⇒ ***Cet axe correspond aux objectifs 2.1 et 3.1.1. du Projet territorial de développement social.***

- Axe 4 – priorité 6.C pour requalifier le patrimoine remarquable
  ⇒ ***Cet axe correspond aux objectifs 2.1 et 2.2 du Projet territorial de développement social.***

- Axe 4 – priorité 6.E pour contribuer aux programmes de renouvellement urbain, en offrant une mutation urbaine de qualité, susceptible d'en modifier l'image.
  ⇒ ***Cet axe correspond à l'objectif 2.1 du Projet territorial de développement social.***

La Communauté d'Agglomération du Douaisis se porte candidate à l'**Investissement Territorial Intégré.**

L'ITI possédera deux volets :
- Un volet « développement durable » correspondant à la mobilisation des axes 1 (développement économique) et 2 (TIC)
- Un volet « aménagement durable » correspondant à la mobilisation des axes 3 (transition énergétique) et 4 (robustesse, attractivité)

Le périmètre géographique de l'ITI sera celui du contrat de ville c'est-à-dire les territoires en Géographie Prioritaire au sens de la liste publiée par l'Etat et les territoires en veille active.

La gouvernance de l'ITI sera celle du contrat de ville.
Un groupe de travail spécifique sur la mobilisation des fonds européens sera adossé au comité technique avec les techniciens qui participent à l'instruction des dossiers.

La stratégie de mobilisation des fonds européens dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Au regard de son Projet Territorial de Développement Social, la Communauté d'Agglomération du Douaisis mobilisera les fonds européens à travers :

- **Le FEDER**, qui soutient les actions en faveur de la cohésion européenne en corrigeant les déséquilibres territoriaux (infrastructures de télécommunication, de transport, aides aux entreprises…) et qui intègre en particulier **l'ITI (Investissement Territorial Intégré)**
- **Le Programme opérationnel national du FSE** pour la période 2014-2020 qui vise à soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire. Le programme opérationnel s'articule autour de trois axes prioritaires :
    - Axe prioritaire 1 : accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat,
    - Axe prioritaire 2 : anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels,
    - Axe prioritaire 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.
- Le cas échéant, **les programmes Interreg.**

Selon les axes de son projet territorial de développement social, la stratégie de mobilisation sera la suivante :

Pour « l'Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire »

- Objectif 1.1. Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local
- Objectif 1.2. Accompagner les publics vers l'emploi
- Objectif 1.3. Lever les freins à l'emploi

La stratégie de l'agglomération du Douaisis sera de mobiliser, le FSE et le FEDER sur ces trois objectifs.
Au service de ces objectifs, l'axe 1 – priorité 3a de l'ITI pourra être mobilisé.
A priori, les fonds européens seront mobilisés à travers les types d'actions suivantes :

- *Les projets structurants pour le territoire au service de la dynamisation de l'activité économique (FEDER)*
- *Les activités de soutien à la création d'activité dans les quartiers en géographie prioritaire (FEDER)*
- *La préfiguration du développement des structures d'insertion sur le territoire (FSE)*
- *La création d'une offre d'agglomération dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (FEDER)*
- *Les actions et réflexions sur la mobilité des publics éloignés de l'emploi (FSE)*
- *Les actions d'insertion de type chantiers d'insertion (FSE)*
- *Les actions favorisant le repérage et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans (FSE et Dispositif IEJ : initiative pour l'emploi des jeunes)*
- *Les actions portées par le PLIE et par la Mission Locale (FSE)*
- *Les actions participant à la levée des freins vers l'emploi (lutte contre les discriminations, apprentissage langue française, formation)*
- *…*

Pour « l'Axe II. Renouvellement urbain et cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers »

Sur cet axe II, la Communauté d'agglomération du Douaisis mobilisera les fonds européens sur les objectifs suivants à travers les types d'actions suivantes :

- Objectif 2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers
    - *Les projets urbains structurants : Traitement des friches, renaturation, contribution à la trame verte et bleue (FEDER, ITI au titre de l'axe 4 – priorité 6.E)*
- Objectif 2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements
    - *Les réhabilitations des cités minières (FEDER au titre de l'appel à projet « patrimoine » ou au titre de ITI sur l'axe 4 – priorité 6.C)*
    - *La réhabilitation thermique des logements (FEDER)*
    - *La réhabilitation du parc non minier en géographie prioritaire (FEDER)*

- Objectif 2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité des usages.
  - *Les projets d'amélioration thermique des équipements publics (FEDER)*

Pour « l'Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial »

La Communauté d'agglomération du Douaisis mobilisera les fonds européens sur les objectifs suivants :

- Objectif 3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus

  - 3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements
  - *La connexion des quartiers aux zones d'équipements et d'activités, en privilégiant les modes doux, la création de passerelles (FEDER, axe 3 – 4E de l'ITI)*
  - *Les travaux d'aménagement des pôles d'échanges ferroviaires ou à vocation inter urbaine pour favoriser les usages (FEDER)*
  - *La création de voies douces : cavaliers, pistes cyclables (FEDER au titre de l'appel à projet « la nature en ville)*
  - *Les actions favorisant la mobilité des habitants pour un retour à l'emploi (FSE)*

  - 3.1.2. Développer les usages et les services numériques
  - *Les équipements favorisant l'accès, les usages et les services numériques (FEDER, ITI axe 2 – priorité 2.C)*
  - *Les bornes d'accès télé numérique (FEDER)*
  - *Les actions de formation des publics sur l'usage du numérique (FSE)*
  - *Les équipements numériques des écoles à la condition d'un projet éducatif et d'être adossé au schéma numérique de la Région*
  - *…*

- Objectif 3.3.4. Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux
  - *Les actions engagées sur les circuits courts en lien avec le CAAP agglomération (FEADER)*

- Objectif 3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social
  - 3.4.3. Lutter contre le décrochage scolaire
  - *Les actions favorisant l'accès à l'emploi des jeunes en décrochage scolaire, réorientation et rapprochement vers l'entreprise (FSE ou IEJ)*

Sur « l'axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté », aucun fonds européen ne pourra être mobilisé.
Le cas échéant, sur cet axe, des projets de collaborations internationales pourraient s'inscrire dans le cadre de programmes interreg.

La stratégie de l'agglomération est en cours d'élaboration pour une candidature officielle à l'ITI au 15 Septembre 2015.
Cette partie du volet européen pourra faire l'objet d'un avenant.

VII UNE GOUVERNANCE EFFICACE AU SERVICE DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET DU PARTENARIAT OPERATIONNEL

Le nouveau cadre intercommunal partenarial est fondé sur le positionnement de la CAD comme chef de file d'un projet de développement partagé.

Le schéma de gouvernance tient compte des échelles d'intervention en distinguant a minima deux niveaux :
- une échelle de pilotage stratégique à l'échelle de la CAD,
- une échelle de pilotage opérationnel dans la proximité au plus près des habitants et en lien avec les acteurs du territoire.

Une précaution est mise en avant sur le fait de ne pas démultiplier les instances et de rechercher une efficience dans l'animation.
Le schéma de gouvernance du projet territorial de développement social s'appuie donc sur des instances partenariales existantes.
Il convient également de calibrer une ingénierie dédiée en cohérence avec le projet, en charge du pilotage technique et de l'animation de la gouvernance du projet.

Le schéma de gouvernance suivant permet :
- Une meilleure mutualisation entre les partenaires et les échelles,
- L'organisation d'instances de gouvernance resserrées pour une meilleure efficacité,
- La recherche de cohérence dans les financements,
- La mobilisation, la mise en réseau et l'organisation de tous autour du Projet Territorial de Développement social du territoire,
- Un juste équilibre entre l'échelle intercommunale et l'action locale dans la proximité.

VII.1. LES INSTANCES DE PILOTAGE

Plusieurs instances sont retenues pour lesquelles sont précisées ci dessous les attributions, la composition et les modalités de travail.

Au service du pilotage stratégique :
- La Commission Cohésion Sociale de la CAD
- Le Comité de pilotage partenarial

Au service du pilotage opérationnel :
- Le Comité technique valant conférence des financeurs,
- L'appui sur les instances partenariales existantes du territoire,
- Des groupes de travail ciblés sur la mise en œuvre du projet.

La commission Cohésion Sociale de la CAD

Elle rassemble l'ensemble des élus de la Commission Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Il sera nécessaire d'y associer les élus des territoires en géographie prioritaire ou en veille, qui ne sont pas aujourd'hui toujours représentés au sein de la commission, mais également le Vice Président en charge des financements.

Cette commission est présidée par le Vice Président en charge de la Cohésion Sociale sur le territoire.
Elle se réunit environ tous les deux mois, ou selon les besoins.

Cette commission a pour attributions de :
- Présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat de ville en amont du comité de pilotage partenarial,

- Définir les orientations politiques de la CAD pour le territoire,
- Valider les programmations d'actions,
- …

Le protocole de préfiguration renouvellement urbain précisera les modes de gouvernance sur les projets de renouvellement urbain communautaires.

Le comité de pilotage partenarial

Le comité de pilotage partenarial rassemble l'ensemble des partenaires du Contrat de ville :

- La Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- Les services de l'Etat dans ses différentes composantes,
- La Région Nord Pas de Calais,
- Le Conseil Départemental du Nord,
- L'Agence Régionale de Santé,
- L'Education Nationale,
- La Caisse d'Allocations familiales du Nord,
- L'ensemble des communes en géographie prioritaire et en veille,
- Les Bailleurs,
- Pôle emploi,
- Le PLIE,
- La Mission Locale,
- La CPAM,
- La Caisse des Dépôts et Consignations,
- Le SMTD,
- Le Centre Hospitalier de Douai,
- Les chambres consulaires,
- Les représentants des Conseils Citoyens.

Il est co-présidé par le Président de la CAD et le Sous Préfet.
Il se réunira deux fois par an.
Le comité de pilotage a pour attribution de piloter le Contrat de ville et de :

- Procéder à la présentation des avancées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat,
- Présenter le bilan des moyens d'actions mobilisés sur l'année écoulée,
- Valider les axes de travail pour la suite,
- Donner un sens stratégique au projet de territoire et débattre des propositions de priorisation,
- Et le cas échéant, amender et réorienter les objectifs stratégiques.

Le comité technique

Le comité technique rassemble les représentants techniques partenaires du Projet Territorial de Développement Social.

Il se réunit a minima une fois par trimestre, et autant que de besoins.
Le comité technique est animé par la CAD.

Les attributions du comité technique sont les suivantes :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville,
- Préparer les comités de pilotage,
- Veiller, par l'instruction et l'évaluation continue, à ce que les actions proposées s'inscrivent pleinement dans les objectifs stratégiques définis collectivement,
- Suivre les avancées, objectif par objectif en lien avec les pilotes
- Etre force de proposition sur les priorités de mise en œuvre.

L'appui sur les instances partenariales existantes

Pour ne pas démultiplier les instances, il est convenu de **s'appuyer sur les instances partenariales existantes** pour la mise en œuvre des objectifs opérationnels.
Pour chaque objectif stratégique, un pilote est identifié pour :

- Organiser et Animer le processus partenarial (groupes de travail ciblés),
- Rendre compte de l'avancée des travaux en comité technique,
- Capitaliser les actions engagées,
- Renseigner les tableaux de bord de suivi,
- Préparer les bilans en vue des instances intermédiaires de pilotage.

Les instances partenariales existantes sont les suivantes :

L'instance de pilotage SPEP : Service public pour l'emploi de proximité – Sous Préfecture

La Commission Territoriale d'Insertion (CTI) : (Pilote : Conseil Départemental du Nord)
La CTI est une instance stratégique pour le développement de la politique d'insertion à l'échelle de l'arrondissement. Elle mobilise les principaux partenaires territoriaux, notamment les intercommunalités, impliqués dans celle-ci.

- Elle décline la stratégie départementale à travers les orientations du PDI sur le territoire,
- Elle définit les enjeux et les objectifs partagés de la politique d'insertion locale,
- Elle s'assure de la pertinence de l'offre d'insertion au regard des besoins identifiés et des ressources territoriales.

La CTI s'appuie notamment sur les travaux des forums d'insertion composés des allocataires du RSA.

Le Comité Opérationnel Territorial (COT) – (Pilote : Conseil Départemental du Nord)
Dans le cadre du Réseau Territorial de Compétences, le COT a pour fonction de mettre en œuvre et d'animer le partenariat territorial autour de la prévention, de la lutte contre la maltraitance et la protection de l'enfance : services de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale du Douaisis, de l'Etat (ARS, Justice, Éducation Nationale) et structures (ADSSEAD, AGSS de l'UDAF, Bouée des Jeunes, APPE, Rencontres et Loisirs, EPDSAE, MEF Douai, Temps de Vie, …).
Au travers de son instance technique, il développe des solutions pour des situations complexes (enfants ou adolescents connus des services, déjà pris en charge par plusieurs institutions et présentant une problématique nécessitant une coordination d'interventions conjointes).

La plateforme territoriale de prévention et d'insertion (plateforme jeunesse) du Douaisis - – (Pilote : Conseil Départemental du Nord)
La plateforme est l'instance stratégique pour le développement et la coordination des politiques jeunesse portées par tous les acteurs locaux. Elle est un espace d'échange et de construction partagée des réponses aux besoins collectivement identifiés des jeunes de 11 à 25 ans :

- Réponses aux besoins primaires,
- Levée des freins à l'insertion socio-professionnelle,
- Accès à l'autonomie.

Mise en réseau des acteurs agissant auprès des jeunes, la plateforme doit donc permettre de :

- Mieux se connaître entre partenaires (en particulier en ce qui concernent les champs de compétences) ;
- Mobiliser plus efficacement les dispositifs et procédures pour faciliter les articulations et les prises de relais entre acteurs afin d'éviter les ruptures d'accompagnement.

La plateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD) –(Pilote : Education Nationale avec une reprise en juin par le Conseil Régional Nord Pas de Calais)
L'objectif de la PSAD est de repérer les jeunes sortis sans solution du système scolaire et de leur proposer les outils mobilisables pour leur insertion professionnelle.
Un travail de rapprochement entre l'animatrice de cette plateforme et les structures de proximité intervenant dans les quartiers prioritaires doit être réalisé afin de travailler sur les modalités de collaboration, en fonction des engagements des différentes structures.

La plateforme « Douaisis avenir jeunes » - (Pilotes : CAD / CCCO)

Cette plateforme est financée par le Conseil Régional Nord Pas de Calais et portée par les EPCI, dans le cadre des PLDE. Son objectif est de favoriser le circuit court pour accroître l'accès à l'emploi des jeunes, en développant des actions subsidiaires à celles des structures du SPEP (mais en lien avec ces dernières).
Des actions au bénéfice des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires pourront être suggérées.

Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP) –(Pilote : Caisse d'Allocations Familiales du Nord)

Le REAAP a pour objectifs de :

- Aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale,
- Fédérer les actions, renforcer les initiatives, en susciter de nouvelles
- Mettre en réseau les intervenants

La circulaire du 11 décembre 2008 réaffirme les principes fondateurs des REAAP
Le dispositif REAAP porté par les Caf s'appuie sur :

- Le financement des projets (ateliers parents-enfants, groupes de paroles, entretien de soutien à la parentalité, séjours enfants-parents etc...) par le biais d'une enveloppe nationale de la Cnaf « fonds national parentalité »
- L'Animation du réseau sur la base d'un référentiel élaboré en 2014 par la Cnaf sur les missions d'animation et de coordination des dispositifs parentalité : mise en réseau d'acteurs divers travaillant sur la parentalité (Conseil général, Associations, Professionnels)

Le service public de l'orientation (SPO) – (Pilote : Région Nord Pas de Calais)

Cinq réseaux sont labellisés :

- La mission locale (ensemble des lieux d'accueil labellisés)
- Pôle Emploi (agence Douai Gayant uniquement)
- PIJ de Douai, Sin-le-Noble, Aniche et Auby,
- Université d'Artois (site de Douai)
- CIO

La coordination est assurée par une salariée de Pôle Emploi.
L'année 2015 doit être l'occasion d'élargir le cercle des partenaires associés, limité pour l'instant au Cap Emploi (suivi des personnes ayant une RQTH) et au CIBC (PIC VAE). Les services du département du Nord, le PLIE et IDEES devraient être concernés.
Un tableau recensant l'ensemble des prestations mobilisables sur le territoire dans différents domaines (emploi, formation, orientation, logement, mobilité…) et pour différents publics (jeunes scolarisés, étudiants, 16-26 ans sortis du système scolaire, demandeurs d'emploi, salariés, personnes en situation de handicap…) a été élaboré.
Un des objectifs de 2015 est de diffuser ce tableau auprès des structures accueillant du public, notamment dans les quartiers politique de la ville, et de voir comment l'enrichir avec les prestations offertes par d'autres partenaires locaux.

Le PLDE – (Pilote : CAD)

La CAD a inscrit dans son PLDE un axe fort autour de l'ESS, via un PLDESS dédié.
Une réflexion pourra être lancée au sein des groupes intervenant sur ce champ pour voir comment l'atteinte des objectifs relatifs à l'ESS au sein des quartiers prioritaires pourra être facilitée.

Les Comités locaux d'accompagnement au dépistage organisé (CLAD) – (Pilotes : ARS et Assurance maladie)

Ce comité doit être considéré comme un moyen servant de levier au développement d'actions locales de santé axées sur le dépistage des cancers du sein, colorectal et col de l'utérus.
L'objectif général de l'instance est de sensibiliser et mobiliser la population sur le dépistage des cancers (sein, colon-rectum, col de l'utérus) notamment via l'accès au dépistage organisé des personnes les plus éloignées des dispositifs de prévention en proposant des actions de sensibilisation initiées par les CLAD (Comités Locaux d'Accompagnement au Dépistage organisé).
Les objectifs opérationnels sont de :

- Mobiliser et accompagner les partenaires locaux pour le développement d'actions d'information et de sensibilisation au dépistage des cancers et prioritairement sur le dépistage des cancers du sein, du colon - rectum et du col de l'utérus.

- Développer des actions dans la durée dépassant les actions relais ponctuelles des campagnes « octobre rose », «mars bleu », « juin vert »
- Inscrire en transversalité la sensibilisation aux dépistages dans les actions de santé globale de proximité,
- Identifier les freins au dépistage du cancer du sein chez les personnes fragilisées, les personnes en situation de handicap hébergées en établissements de santé ou en milieu ouvert, les personnes détenues.

Chaque CLAD est composé à minima des co-animateurs (un référent local ARS et un référent CPAM locale), les acteurs locaux, professionnels du champ médical ou social, la structure de gestion du dépistage organisé du cancer, l'ERC et/ou Aire cancers, Associations de bénévoles ou d'usagers.
L'action du CLAD se base sur les principes suivants:

- Volontariat des acteurs
- Priorité donnée aux publics fragilisés (personnes en précarité, détenues, et en situation de handicap),
- Respect des recommandations scientifiques sur les dépistages (élaborées par l'INCA et la HAS),
- Conformité avec la communication développée par l'INCA, l'ARS et déclinée localement, et validation conjointe de toute forme de communication préalable auprès de l'AM et l'ARS,
- Prise en compte des outils élaborés par l'INCA.

Pour la CPAM Lille-Douai, 2 CLAD sont identifiés, le CLAD de Lille et le CLAD de Douai.

CAAP Agglo – (Pilote : CAD)

Depuis novembre 2008, la CAD a initié une démarche de co-construction d'un projet agricole et alimentaire durable. Depuis lors, la CAD anime un groupe de travail multipartenarial et mets en œuvre une stratégie de développement agricole et alimentaire.
En février 2013, un contrat d'agriculture et d'alimentation périurbaines d'agglomération (CAAP'Agglo) a été signé entre la CAD et le Conseil Régional. Ce projet se décline en 22 actions opérationnelles pour la période 2013-2015. Il traduit la volonté des élus de la CAD de mettre en place une véritable politique agricole, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, qui sont notamment:

- Les institutions : Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'eau, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, ARS, etc.
- Les élus des communes de la CAD et des territoires limitrophes ;
- Les agriculteurs ;
- Les acteurs économiques : acteurs de l'industrie agro-alimentaires amont et aval, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, négociants; pôle d'excellence régional agro-alimentaire (Agroé), Certia Interface, A PRO BIO, professionnels de la filière Viande, Pain, Artisans du bâtiment
- Les acteurs techniques agricoles et territoriaux : Chambre d'agriculture de région, GABNOR, syndicats agricoles, Groupe d'Etude et Développement Agricoles Scarpe Hainaut, FR CUMA, GRECAT, CERDD ;
- Les acteurs techniques financiers : banques, centres de gestion et de conseil (CER, AFA, Arcade, etc) ;
- Les consommateurs, associations environnementales, associations d'éducation populaire, service cohésion sociale CAD, centres sociaux, etc. ;
- Les acteurs de l'eau et notamment ceux impliqués dans les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau : SAGE, syndicat; Entreprises, Noréade, Géonord, Commuanuté Agglomération Hénin Carvin, etc.
- Les partenaires territoriaux: Communauté Commune Cœur Ostrevent, SCOT Grand Douaisis, Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, etc.

Cette politique répond à 4 objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : Maintenir et développer un tissu d'exploitations agricoles dense et diversifié dans un contexte de forte pression foncière
- Objectif 2 : Remettre l'agriculture locale au cœur des enjeux alimentaires du territoire
- Objectif 3 : Concilier préservation des ressources et efficacité des exploitations par des pratiques optimisées
- Objectif 4 : Réaliser un projet agricole et alimentaire innovant

22 actions définissent ce plan de développement. Une fois par an, un comité de pilotage global se réunit à l'échelle de l'ensemble de la politique agricole de la CAD (CAAP'Agglo).

Des groupes de travail ciblés sur la mise en œuvre du projet
En dehors des instances existantes, des groupes de travail ciblés pourront être mis en place sur les objectifs du Projet Territorial de Développement Social :

- Un groupe de travail sur la mobilisation des fonds européens,
- Des groupes de travail thématiques spécifiques selon les besoins,
- Des groupes d'appui au droit commun pour les communes en veille,
- Etc.

VII.2. LE SCHEMA D'INGENIERIE

L'ingénierie du pôle cohésion sociale / habitat de la CAD

Pour piloter et accompagner le Projet Territorial de Développement Social sur la période 2015-2020, la Communauté d'Agglomération du Douaisis fait le choix de réorganiser l'ingénierie dédiée en matière de Cohésion Sociale sur son territoire.

Il s'agit de conforter un **service cohésion sociale** à part entière pour :

- L'animation et la gestion de projet partenarial,
- Le soutien aux porteurs dans le montage des actions,
- La mutualisation à l'échelle de la CAD et la transversalité entre les services autour du Projet Territorial de Développement Social,
- L'appui technique et financier afin de rechercher une optimisation des fonds investis permettant la démultiplication des moyens au bénéfice du territoire,
- Le suivi et l'évaluation,
- La capacité d'innovation et le transfert de bonnes pratiques.

Ce service est une composante du pôle Cohésion Sociale Habitat.

Ce service de cohésion sociale – à terme – se déclinera comme suit :

- **2 chargés de mission généralistes** en charge du Projet Territorial de Développement Social et du Contrat de Ville :
    - 1 chargé de mission (poste existant),
    - 1 chargé de mission (en cours de recrutement)

  Ils ont en charge :
    - L'animation et la coordination du Projet Territorial de Développement Social,
    - L'animation des nouvelles instances inhérentes au Contrat de Ville,
    - L'élaboration et la mise en œuvre de la programmation partenariale dans le cadre des appels à projets Région/ ACSE / Contrat de ville/ ITI, etc.
    - L'évaluation des besoins de mutualisation en concertation avec tous les acteurs impliqués dans le Contrat de Ville,
    - L'animation du réseau local et des synergies entre les acteurs et collectivités du territoire,
    - Le développement des modes de concertation, des dispositifs partenariaux et contractualisés,
    - L'appui auprès des communes en veille pour mobiliser le droit commun, formaliser les priorités de la commune en cohésion sociale.

- **1 chargé de mission « Réussite Educative» (recrutement pour 2016)**
    - Evaluer le dispositif de réussite éducative en cours et sa possible animation à l'échelle communautaire en fonction des besoins des communes en géographie prioritaire.
    - Elaborer en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par la thématique éducation une stratégie communautaire.
    - Engager une réflexion sur l'école de la deuxième chance.

- **Un pôle d'appui secrétariat**
    - 1 ETP sur la Gestionnaire administrative et financière (Poste existant).
    - 1 ETP de Secrétariat (en cours de recrutement).

La CAD envisage également la création programmée d'un **Service Renouvellement Urbain** pour piloter et venir en appui des PRU (Objectif 2.1.).

Ce service sera intégré à la Direction de l'Habitat du pôle cohésion sociale / habitat et inclura :

- 1 ETP Chargée de mission Revitalisation Centre Bourg Arleux (poste existant)
- N chargés de mission sur les PRU Communautaires (PRU Les Epis Sin le Noble, PRU ZUS Nord, PRU Faubourg de Béthune - (recrutement à prévoir si confirmation du CA de l'ANRU Régional)
- 1 ETP Secrétariat (à prévoir en fonction des projets retenus d'intérêt communautaire).

Les différents services de la Direction de l'Habitat apporteront également leurs contributions :

- Le Service Programme Local de l'Habitat
- Le Service Parc Privé ancien
- Le Service Parc aidé, actions foncières
- Le Service Public spécifiques

L'ingénierie territorialisée

La CAD mettra également à disposition une **ingénierie territorialisée qui inclura :**

- 1 agent de développement local sur la thématique HLL (Poste existant)
- 3 chefs de projet d'appui aux territoires

L'ingénierie territorialisée propose la création de 3 postes de chefs de projet Cohésion Sociale en complément du poste déjà existant en charge des quartiers HLL

Ces 3 postes seront affectés selon un découpage géographique cohérent et en lien avec les quartiers prioritaires, dont :

- 1 chef de projet sur l'ancienne ZUS Nord dit l'Escarpelle (Quartiers Asturies d'Auby, Belleforière de Roost Warendin, Pont de la Deûle pour Flers en Escrebieux et Dorignies pour Douai)
- 1 chef de projet sur l'ancienne ZUS Minières (quartiers de Notre Dame, La Clochette le Bivouac) élargie aux quartiers Frais Marais pour Douai et Haut Terroir et le Vivier pour Waziers ;
- 1 chef de projet sur les quartiers de Faubourg de Béthune et Résidence Gayant pour Douai

Ils seront chargés de :

- Décliner le Projet Territorial de Développement Social à l'échelle des quartiers prioritaires en s'appuyant sur un diagnostic local identifiant les besoins spécifiques à chaque quartier
- Développer des relations de coopération avec les agents communaux des villes concernées (DGS, Directeur Education Jeunesse, Directeur de la solidarité, Directeur du CCAS,…) pour coproduire les nouvelles actions
- Participer à la mise en œuvre d'actions prioritaires localement en y associant les partenaires associatifs dans le cadre du Projet de Développement Social Local, en s'appuyant sur le Droit Commun Etat, Région, Département, CAF, ARS,…et les crédits spécifiques Politique de la Ville
- S'impliquer dans les instances locales de concertation avec la population des quartiers visés ou les instances techniques des villes afin de remonter les problématiques territoriales à traiter à l'échelle des quartiers,
- Développer des outils de suivi et d'évaluation des programmes d'actions développés à l'échelle des quartiers prioritaires
- Contribuer à la mise en œuvre du Conseil Citoyen Intercommunal en concertation avec les villes
- Mettre en œuvre quelques chantiers prioritaires sur les thématiques de la Cohésion Sociale (Gestion Urbaine de Proximité, Santé, Education...)
- Assurer un appui technique sur les dossiers financés au titre de l'ITI
- Analyser la faisabilité d'une animation du dispositif de réussite éducative à l'échelle communautaire en fonction des besoins des communes en géographie prioritaire

L'ingénierie mobilisée au sein de la Communauté d'Agglomération du Douaisis travaillera en lien étroit avec les ingénieries mobilisées localement. En effet, certaines communes ont fait le choix de mobiliser une ingénierie dédiée à la cohésion sociale sur leur territoire :
- La ville d'Auby,
- La ville de Sin le Noble,
- La ville de Waziers.

Pour la durée du Contrat de Ville 2015-2020, les postes suivants seront subventionnés au titre des financements du Contrat de Ville :
- 1 directeur du Pôle Cohésion Sociale Habitat (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chargé de mission Cohésion Sociale généraliste (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chargé de mission Cohésion Sociale généraliste (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chef de projet Cohésion Sociale sur l'ancienne ZUS Nord (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chef de projet Cohésion Sociale sur l'ancienne ZUS Minières (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chef de projet Cohésion Sociale sur l'ancienne Résidence Gayant, Faubourg de Béthune (1 ETP sur 12 mois)

La dépense totale de ces postes s'élève sur 12 mois à **264 076** € (les 3 postes d'agents fonctionnaires du service ne sont pas pris en compte car non subventionnable)**.**

Il est proposé que les Villes d'Auby, Douai, Flers en Escrebieux, Roost Warendin, Sin le Noble et Waziers participe à hauteur de **28 800€** pour cofinancer les 3 chefs de projets territorialisés**,** soit :
- Auby à hauteur de **2000€**
- Flers en Escrebieux à hauteur de **2000€**
- Douai à hauteur de **15 800€**
- Sin le Noble à hauteur de **3500€**
- Waziers à hauteur de **3500€**

La CAD participera à hauteur de **134 090€.**

La mobilisation des autres services de la CAD

En appui, sur ses politiques de Droit commun, les collaborateurs des directions suivantes de la Communauté d'agglomération du Douaisis seront également mobilisés selon les différents axes du projet :

- Les différents services de la Direction de Développement économique sur l'axe I. « L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire » :
    - Les chargés de missions « emploi » sur :
        - L'animation et la coordination du PLDE
        - La création et l'innovation de l'ESS
        - Le Service d'amorçage dans les quartiers
        - Le soutien à la création d'emploi et l'activité économique
    - Le service « Formation »
    - Le service de Plateforme « Emploi Jeunes Douaisis » :
        - Animation et coordination du dispositif régional à l'échelle de la CAD et de la CCCO
        - Stratégie de recherche sur mesure pour les entreprises du Douaisis
        - Besoins des entreprises en emploi
        - Mise en relation directe entre les candidats et les entreprises
        - Faciliter des rencontres directes entre les jeunes et les chefs d'entreprises
- La Direction de la Prospective et du financement extérieur de la CAD sur :
    - La labellisation UNESCO sur les cités minières du territoire
    - Le volet européen du contrat de ville
- La Direction du développement rural de l'agglomération en particulier sur l'objectif 2.4 du CAAP Agglo relatif à la réflexion transversale sur l'alimentation (Objectif 3.3.4. du contrat de ville).

VII.3. LES PILOTES, REFERENTS ET CONTRIBUTEURS TECHNIQUES

⇒ ***Annexe 11. Liste des référents techniques politique de la ville dans le cadre du contrat***
⇒ ***Annexe 12. Les pilotes et technique du contrat de ville***

Pour chaque objectif du Projet Territorial de Développement Social, un **pilote** est identifié.
Ce pilote aura en charge de :

- D'être le relais du comité technique sur l'objectif retenu,
- D'animer – dans le cadre des instances existantes – un temps dédié au Projet Territorial de développement social,
- De rendre compte - en comité technique - du bilan des moyens d'actions mobilisés au titre de l'objectif piloté,
- D'animer des groupes de travail ciblés selon les besoins.

Les **contributeurs techniques** sont les partenaires indispensables à la bonne réalisation de l'objectif. Ils s'engagent à :

- Apporter un soutien au Pilote dans l'animation et le suivi de l'objectif,
- Le cas échéant, co-animer les groupes de travail ciblés,
- Mettre à disposition les éléments relevant de son champ de compétences.

Le contributeur technique met à disposition des données afin de mesurer les évolutions et tendances.

Des **référents Politique de la ville** sont identifiés dans chaque structure. Leur rôle est d'être l'interlocuteur unique de l'ingénierie cohésion sociale.

Selon les objectifs, des partenaires complémentaires seront associés à l'atteinte des objectifs (Fédération des centres sociaux, mission locale, associations du territoire, et tout autre acteur selon son champ de compétence).

VII.4. LA MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens.
La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le cadre de référence a pour objectif d'être un outil de méthode à destination de tous ceux qui sont amenés à s'investir dans la mise en place des conseils citoyens au sein des quartiers prioritaires.

Des démarches de participation des habitants existantes sur le territoire

De multiples démarches visant à mobiliser les habitants dans un souci de déployer « la démocratie participative » existent sur le territoire. Celles-ci sont variables selon les communes avec des élus parfois dédiés à la démocratie locale.
Sur les zones de la future géographie prioritaire, nous relevons des démarches communales qui pourront être des points d'appui dans la perspective des conseils citoyens :

- **Les « Conseils de quartiers » sur Douai**

Mis en place depuis juin 2014, 10 conseils de quartiers ont été crées selon le découpage des bureaux de votes. Leur composition a été inspirée du cadre de référence des conseils citoyens avec trois collèges : Habitants – Associations - Acteurs économiques.
Le nombre de représentants est fonction du poids de la population sur le quartier.
Les habitants ont été invités à répondre à un appel à candidatures sur la base du volontariat lancé de juin 2014 au 30 septembre 2014. 184 habitants se sont portés candidats.
Sur ces listes, un tirage au sort a permis de composer les collèges.
Cinq conseils de quartiers communaux concernent des zones en géographie prioritaire :

- « Frais Marais »
- « Dorignies »
- « Béthune »
- « Gayant »
- « La Clochette »

Ces conseils de quartier sont des lieux d'échanges, d'expression et de propositions sur la vie du quartier, mais n'ont pas de pouvoir de décision.

- **« Les conseils de quartier » à Sin le Noble**

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, la ville de Sin le Noble a décidé la création de 8 conseils de quartiers répartis sur l'ensemble de la ville : La Montée, le Pescron et le Bas de Sin - La Sucrerie et le Niveau - Les Epis et le Raquet - Le Puits du midi et la gare - La Brasserie et Saint Joseph - Le Bivouac et le Haut de Sin - Le Centre-ville - Le Marais.
Les conseils de quartier sont des lieux de débat, d'avis et d'écoute qui permettront aux habitants de s'exprimer sur un projet ou une problématique concernant leur quartier.
L'objectif est de faire participer activement les habitants à la vie et au fonctionnement de leur quartier.
A ce titre, les conseils de quartier évolueront dans le cadre d'une Charte constitutive qui sera élaborée avec les habitants.
La composition des conseils de quartier s'inspire également du cadre de référence des conseils citoyens avec la création de trois collèges : Habitants – Associations - Acteurs économiques.
Sur la base de l'appel à candidature lancé par la ville en janvier 2015, 152 candidats se sont inscrits dont 129 habitants, 18 associations et 5 acteurs économiques.
Les membres des conseils de quartier seront désignés par tirage au sort.
Deux conseils de quartier sur les 8 concernent les zones en géographie prioritaire**:** le conseil de quartier des Epis, le Raquet et le conseil de quartier le Bivouac et le Haut de Sin.

- **Le « Comité de quartier des Asturies » à Auby**

- **Le « Collectif des bénévoles du centre social » de Waziers**

Il regroupe une quarantaine de bénévoles dont une dizaine par annexe du centre social.
Il se réunit deux fois par mois et regroupe des publics de tous les âges « de 15 à 96 ans ».
Sur la zone de la Clochette, il intègre des habitants de la Clochette mais aussi du Bivouac (et donc déjà en intercommunalité).

- **Pour les communes de Flers en Escrebieux et Roost-Warendin, il n'y a pas à ce jour d'instances dédiées à la concertation.**

8 conseils citoyens sur l'agglomération du Douaisis

Sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis, il est proposé de mobiliser **8 conseils citoyens :**

- **2 conseils inter-quartiers**
  - Un conseil citoyen sur « Asturies Belleforière, Pont de la Deûle, Dorignies » (communes d'Auby, Flers, Douai, Roost-Warendin).
  - Un conseil citoyen sur « Notre Dame, la Clochette, Le Bivouac » (communes de Douai, Waziers et Sin le Noble).
- **6 conseils citoyens communaux**
  - Le quartier des Epis à Sin le Noble,
  - Le quartier du Haut Terroir- Vivier à Waziers,
  - Le Faubourg de Béthune à Douai,
  - La résidence Gayant à Douai,
  - Le quartier Frais Marais à Douai,
  - Auby centre.

Il est proposé pour chaque conseil citoyen de définir :
- Un pilote qui anime, prépare et programme les rendez vous.
- Les partenaires opérationnels associés qui mobilisent les habitants dans la proximité.
- Un ancrage sur les dynamiques participatives existantes.

Suite au comité de pilotage du 13 janvier 2015 :
- La ville de Flers en Escrebieux est pilote du conseil citoyen inter-quartier « Asturies, Belleforière, Pont de la Deûle, Dorignies ».
- Le pilotage du conseil citoyen inter-quartier « Notre Dame, la Clochette, le Bivouac » est à l'étude.

En ce qui concerne les autres conseils citoyens, les pilotes seront les communes.

La mise en place des conseils citoyens sur le territoire de la CAD

Dans le cadre de la démarche de coproduction, une réflexion a été engagée avec l'ensemble des partenaires afin de préfigurer la mise en place des futurs conseils citoyens en posant les conditions nécessaires à leur fonctionnement, les bonnes pratiques à privilégier et les écueils à éviter.

En premier lieu, il s'agira de clarifier **le rôle et le positionnement des conseils citoyens** dans le fonctionnement local en précisant :
- L'organisation, le mode de fonctionnement de ces conseils citoyens,
- Les objectifs attendus,
- Les marges de manœuvre envisageables,
- Les moyens d'action à mobiliser au service de la dynamique des quartiers.

Il sera nécessaire d'établir un règlement ou une charte identifiant les règles partagées de fonctionnement. L'enjeu sera de partir de l'envie des habitants pour travailler sur des sujets concrets.

La communication en direction des habitants sera primordiale. En amont, il sera nécessaire de veiller à :

- Développer les supports de communication adaptés selon les publics,
- Mettre en œuvre une communication auprès des partenaires de terrain qui peuvent avoir un rôle d'informateurs relais auprès des usagers ou habitants,
- Repérer et identifier les forces vives, les ambassadeurs du quartier, les collectifs d'usagers, les conseils municipaux des jeunes …

A noter, que la Région propose un appui méthodologique pour travailler sur le calibrage des conseils citoyens en fonction des instances existantes.

L'objectif calendaire serait que l'ensemble des conseils citoyens soient engagés durant le second semestre 2015.

VIII LA FONCTION D'OBSERVATOIRE PARTAGEE, LE SUIVI ET L'EVALUATION

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, prévoit un observatoire national de la politique de la ville.
Cet observatoire national permettra de :

- Analyser la situation et les trajectoires des résidents des quartiers,
- Mesurer l'évolution des inégalités au sein des unités urbaines,
- Contribuer de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires,
- Evaluer les progrès en matière de participation des habitants.

Cet observatoire élabore une méthodologie nationale et apporte son concours aux structures locales d'évaluation (indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier).

Une fonction d'observation sera déployée spécifiquement sur le territoire de la CAD, à partir des indicateurs définis localement lors de l'élaboration du présent contrat de ville.

VIII.1. UNE FONCTION D'OBSERVATION DEPLOYEE SUR LE TERRITOIRE

La fonction d'observation est indispensable pour nourrir la vision stratégique du contrat de territoire sur le long terme.
Cette fonction sera intégrée au comité technique afin de ne pas démultiplier les instances de travail.
Un temps sera régulièrement dédié à cette fonction dans le cadre de ce comité technique.

La fonction d'observation permettra de réaliser annuellement un **diagnostic des évolutions du territoire** (au-delà de la géographie prioritaire) grâce à la mise à disposition d'indicateurs pertinents permettant de mesurer ces évolutions.

Les données seront recueillies et analysées à différentes échelles afin de disposer de référentiels et ainsi pouvoir réaliser des comparaisons entre les territoires (échelles infra communale, commune, agglomération, Région).

Dans le cadre de cette fonction d'observation, chaque partenaire s'engage à :

- Alimenter l'outil d'observation aux différentes échelles pour un partage des données,
- Apporter son concours à l'analyse des données en amont et lors des comités techniques,
- Identifier un référent observation au sein de sa structure.

La fonction d'observation s'articulera avec les outils d'observation déjà existants sur le territoire, notamment l'observatoire de l'habitat du SCOT.

La fonction d'observation prendra la forme d'un **bilan des évolutions sociales des quartiers** concernant plusieurs types d'indicateurs sélectionnés de manière partenariale au cours de l'élaboration du présent contrat :

- La liste d'indicateurs de l'outil d'observation de l'IREV (échelle infra communale),
- Les indicateurs relatifs aux enjeux sociaux du territoire,
- Les indicateurs de suivi des objectifs quantitatifs du contrat de ville.

Les indicateurs de l'outil d'observation à l'échelle infra communale de l'IREV

A titre indicatif, les indicateurs de l'outil d'observation à l'échelle infra communale de l'IREV à suivre sont les suivants :

- L'âge de la population par tranches fines,
- La part des familles monoparentales,
- Le taux d'emploi par tranche d'âge,
- Le nombre d'entreprises et la taille de l'entreprise (sans salariés, avec salariés et avec 50 salariés ou plus),
- La médiane du revenu fiscal mensuel par unité de consommation,
- Le taux de dépendance à 50% et à 100% aux prestations sociales,
- La part des actifs occupés ouvriers ou employés,
- La part des 15-17 ans non scolarisés,
- La part des 15 ans et plus non diplômés,
- Le statut d'occupation des logements,
- Le nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants,
- Les flux de mobilité domicile – travail (uniquement à l'échelle de la commune),
- La mobilité résidentielle,
- L'indicateur Composite.

Les indicateurs relatifs aux enjeux sociaux du territoire

Du diagnostic quantitatif réalisé par le Compas, les indicateurs suivants sont retenus et seront suivis dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2020 :

- Le taux de pauvreté des ménages,
- L'indice d'autonomie des jeunes hommes (25-29 ans),
- L'indice d'autonomie des jeunes femmes (25-29 ans),
- L'indice de chômage des jeunes,
- La part de jeunes femmes (âgées de moins de 24 ans) ayant au moins un enfant à charge,
- Le taux d'emploi des femmes,
- Le niveau de formation de la population immigrée et non immigrée,
- La part des personnes âgées,
- L'indice d'évolution des générations âgées.

Les indicateurs de suivi des objectifs quantitatifs du contrat de ville.

Dans le champ de l'emploi, des objectifs régionaux sont posés :

- 20% de jeunes en Mission Locale bénéficiant d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) au niveau national (ils représentaient 14.9% des bénéficiaires en juin 2012)
- 30% de jeunes résidents en ZUS sur les emplois d'avenir (objectif national)
- 36 % des entrées en emplois d'avenir pour les résidents des quartiers en politique de la ville,
- Sur les CAE issus des quartiers prioritaires : 16% des contrats CAE en Nord Pas de Calais (contre 13% à l'échelle nationale)
- Sur les CIE : 14% des entrées sur la région Nord Pas de Calais (contre 13% à l'échelle nationale).

Dans le champ de la santé, des objectifs opérationnels à atteindre avant la fin du contrat sont posés :

- 1800 bilans précaires EPICE (score) / an sur la circonscription du Douaisis dans les centres de santé de Douai, dont 700 bilans précaires réalisés par le relais des centres sociaux, missions locales et autres partenaires.
- Diminuer à 15% le taux d'usagers ayant déclaré renoncer aux soins (24% actuellement dans les quartiers prioritaires).
- Permettre à 5000 usagers en difficulté de santé de bénéficier d'actions de dépistage et d'accès à des soins spécialisés dans les quartiers prioritaires et en veille de l'EPCI.

VIII.2. L'EVALUATION, LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

Le processus de suivi du contrat de ville qui sera développé et mis en place, permettra de faciliter la mise en œuvre du programme d'action et donc l'atteinte des objectifs fixés dans le présent contrat.

Un plan d'actions sera réalisé chaque année, ce qui permettra d'ajuster les objectifs et de décliner les actions.
Ce plan d'actions comprendra :

- La déclinaison des actions par pilier et objectif,
- L'évaluation des actions menées l'année précédente.

Pour chaque action financée dans le cadre du contrat de ville, une **fiche d'évaluation** sera mise à disposition de chaque porteur.

Suite à la signature du présent contrat de ville, les partenaires signataires se réuniront en configuration comité technique pour élaborer un **outil partagé du suivi des actions** qui posera les critères d'évaluation à suivre.

Lors de chaque année de programmation financière, un temps sera acté afin d'actualiser de manière partenariale le référentiel d'évaluation synthétisant :

- Les questions évaluatives,
- Les dispositifs ou acteurs à interroger pour chaque question évaluative,
- Les indicateurs à renseigner pour répondre à chaque objectif.

Annuellement, en amont du comité de pilotage, le comité technique se rassemblera pour une journée d'échanges sur le bilan des actions, axe par axe. Les pilotes auront pour mission de présenter lors du comité technique le bilan des objectifs dont ils ont la charge.

Un bilan annuel des actions sera réalisé et présenté en comité technique, puis en comité de pilotage afin de rendre compte des avancées et points de vigilance rencontrés lors de la mise en œuvre du contrat.
Ce suivi sera préparé techniquement avec l'appui du service de la cohésion sociale de la CAD en lien étroit avec les pilotes et les contributeurs clés.

Une évaluation à mi parcours sera à réaliser mais les modalités restent à définir.

IX AVENANTS ET CLAUSE DE REVOYURE

Les contrats de ville étant signés pour six ans, une clause de revoyure est prévue au bout de trois ans, l'État se réservant alors « *la possibilité de suspendre sa participation financière au contrat si le rendez-vous à mi-parcours conduisait à constater le non-respect par l'EPCI ou la commune de ses engagements de réduction des inégalités ».*

Au fil des avancées du contrat, des nouvelles opportunités et de l'évolution des directives, des avenants pourront venir compléter le présent contrat de ville, au maximum deux fois dans l'année, après validation lors du comité de pilotage.

X LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

- Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais,
- La Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- Le Conseil Départemental du Nord,
- La Région Nord Pas de Calais,
- La commune d'Auby,
- La commune de Douai,
- La commune de Flers en Escrebieux,
- La commune de Roost Warendin,
- La commune de Sin le Noble,
- La commune de Waziers,
- La commune de Dechy,
- La commune de Guesnain,
- La commune de Lallaing,
- Les communes de la vallée de la Sensée : Arleux, Aubigny au Bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse,
- Le Procureur
- L'Education Nationale,
- L'ARS
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La CPAM,
- Habitat 62/59 Picardie
- LTO Habitat
- Maisons et Cités Soginorpa
- Norevie,
- Partenord Habitat,
- Sia Habitat,
- Le Pôle Emploi,
- Le Syndicat Mixte des Transports
- Le Centre Hospitalier de Douai,

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

À Douai, le

Monsieur le **Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord**

Jean-François CORDET

Monsieur le **Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis**

Christian POIRET

Monsieur le **Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais**

Pour le Président de la Région Nord-Pas-de-Calais et par délégation, Majdouline SBAÏ, Vice-présidente en charge de la Citoyenneté, de la Coopération décentralisée et des Relations Internationales

Monsieur le **Président du Conseil Départemental du Nord**

Pour le Président du Conseil Départemental du Nord et par délégation, Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques Urbaines

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Monsieur le Maire d'AUBY

Freddy KACZMAREK

Monsieur le Maire de DOUAI

Frédéric CHEREAU

Monsieur le Maire de FLERS EN ESCREBIEUX

Jean-Jacques PEYRAUD

Monsieur le Maire de ROOST-WARENDIN

Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Maire de SIN LE NOBLE

Christophe DUMONT

Monsieur le Maire de WAZIERS

Jacques MICHON

Monsieur le Sénateur Maire d'ARLEUX

Patrick MASCLET

Monsieur le Maire d'AUBIGNY-AU-BAC

Pour le Maire

Marie-Madeleine LEFEBVRE

Monsieur le Maire de BRUNEMONT

Gilles POULAIN

Monsieur le Maire de DECHY

Jean-Michel SZATNY

Monsieur le Maire FECHAIN

Allain WALLART

Madame le Maire de GUESNAIN

Maryline LUCAS

Monsieur le Maire d'HAMEL

Jean-Luc HALLÉ

Monsieur le Maire de LALLAING

Francis DUREUX

Madame le Maire de LECLUSE

Nicole DESCAMPS - VOTTIER

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Monsieur le Procureur de la République

Eric VAILLANT

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille

Jean-Jacques POLLET

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Jean-Yves GRALL

Monsieur le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations Nord-Pas-de-Calais

Pour le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations Nord-Pas-de-Calais et par délégation,

Brigitte LOUIS, Directrice Adjointe

Monsieur le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

Pour le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et par délégation,

Jean-Pierre FOUCAUT,

Sous Directeur

Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

Pour la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et par délégation,

Serge LEGENDRE, Président de la Commission Territoriale de DOUAI

Monsieur le Directeur de la Caisse

Primaire d'Assurance Maladie

LILLE DOUAI

Pour le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Lille Douai, Nicole DELOS,

Directrice Santé

Madame la Directrice Régionale

de Pôle Emploi Nord-Pas-de-Calais

Pour la Directrice Régionale de Pôle Emploi Nord-Pas-de-Calais et par délégation, Anne DAUCHEZ,

Directrice Territoriale Artois Douaisis

Monsieur le Président

du Syndicat Mixte des Transports

Christian HATU

Monsieur le Directeur

du Centre Hospitalier de DOUAI

Renaud DOGIMONT

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Monsieur **le Président du Directoire d'HABITAT 62/59**

Pour le Président du Directoire d'HABITAT 62/59 et par délégation, Jean-Luc LE BIHAN, Responsable de Territoire

Monsieur le **Directeur Général de LTO**

Patrick DUJARDIN

Monsieur le **Directeur Général de Maisons et Cités**

Pour le Directeur Général de Maisons et Cités et par délégation, Jean-Michel DILLY, Directeur d'Agence

Monsieur le **Directeur Général de NOREVIE**

Jacques BRÉNOT

Monsieur le **Président de l'Office de Partenord**

Pour le Président de l'Office de Partenord et par délégation, Alain POYART, 1er Vice-président

Monsieur le **Président du Directoire de SIA**

Christophe CAPPE

XI ANNEXES DU CONTRAT DE VILLE

Annexe 1. Les cartographies des périmètres de la géographie prioritaire et en veille

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059003 - ASTURIES BELLEFORIERES

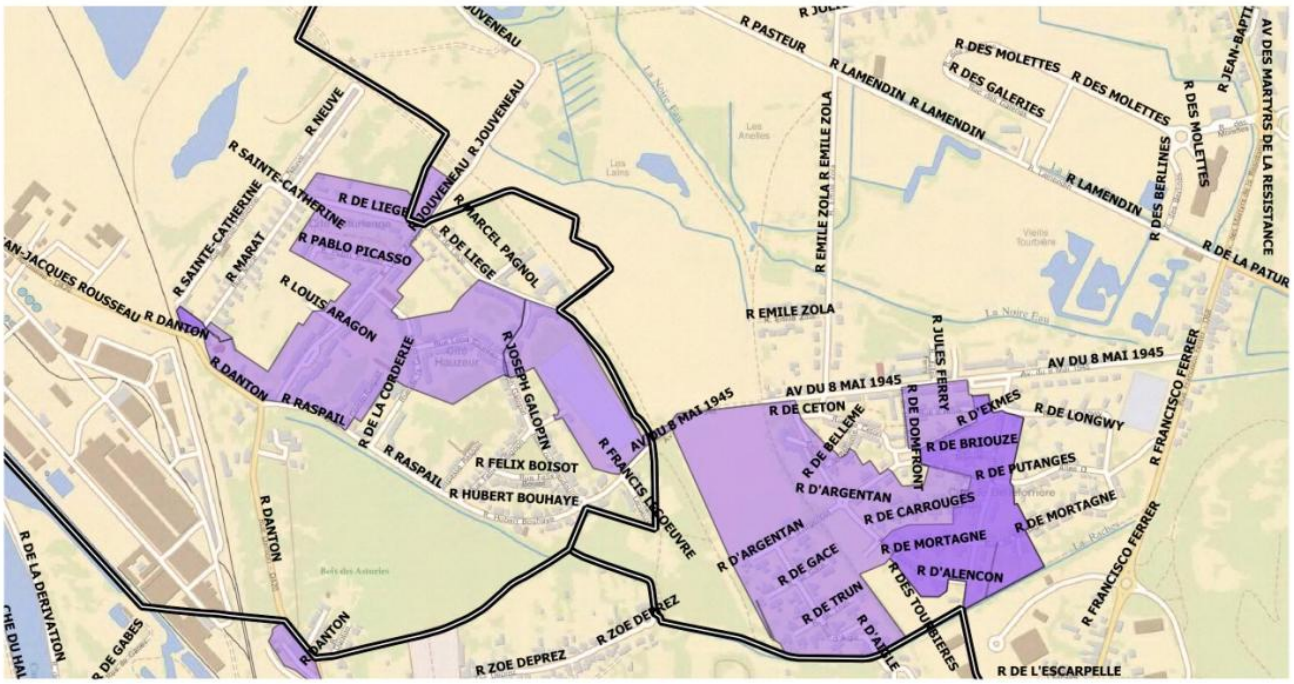

Périmètre du quartier règlementaire (1080 habitants sur les communes d'Auby et Roost Warendin)

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

•

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059002 - AUBY CENTRE

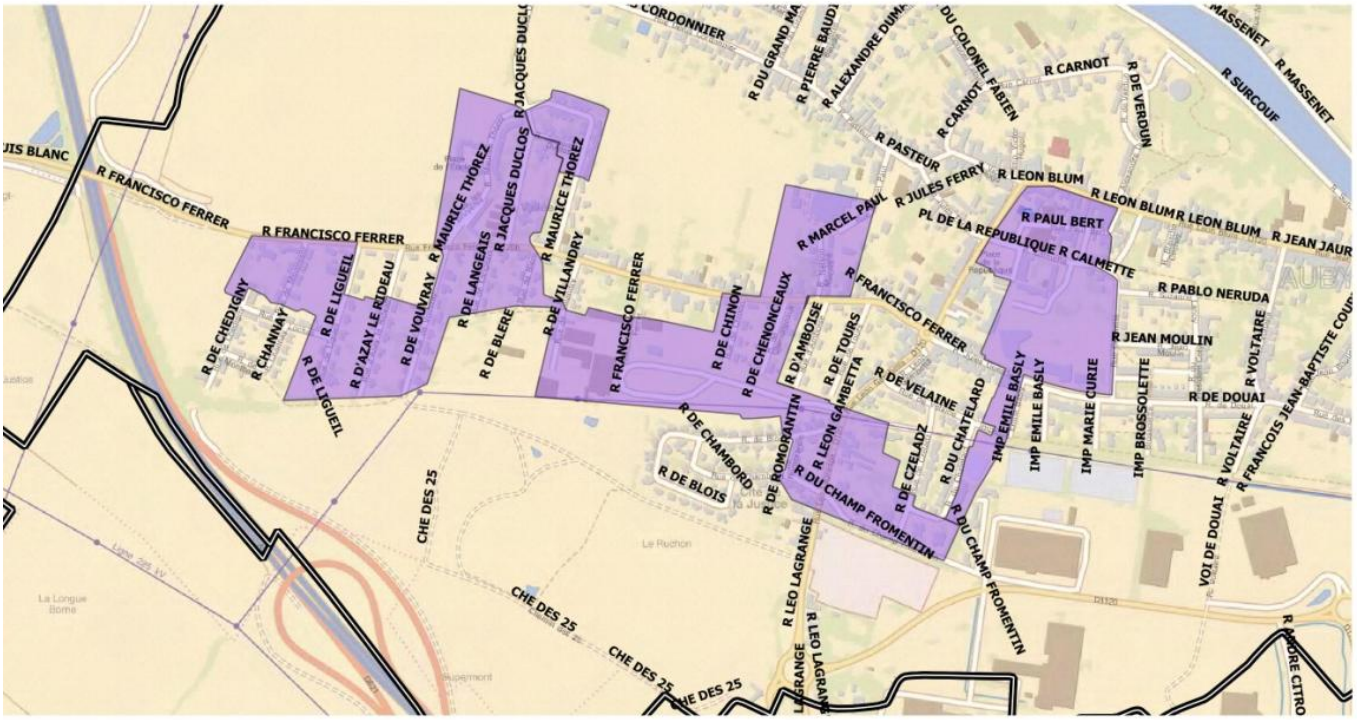

Périmètre du quartier règlementaire (1330 habitants)

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059009- LES EPIS

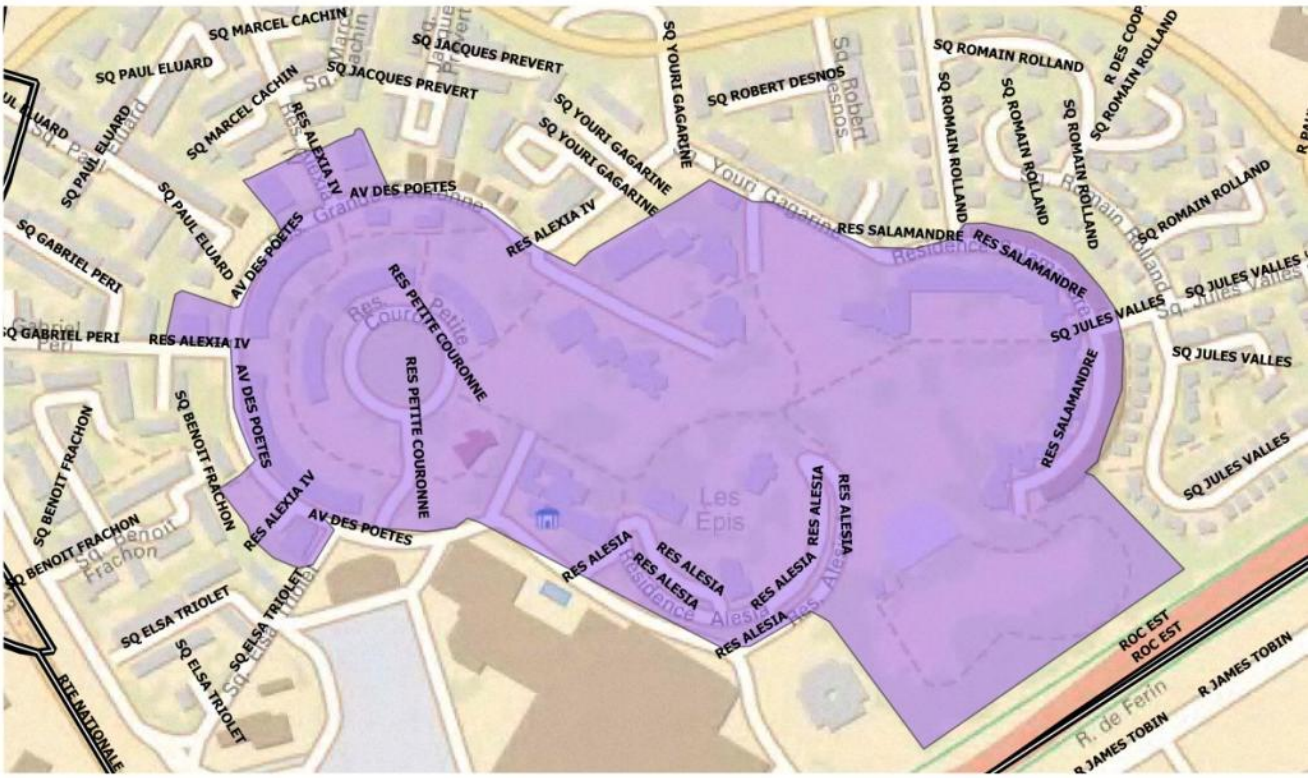

Périmètre du quartier règlementaire (2050 habitants sur la commune de Sin le Noble)

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059010 - HAUT TERROIR - LE VIVIER

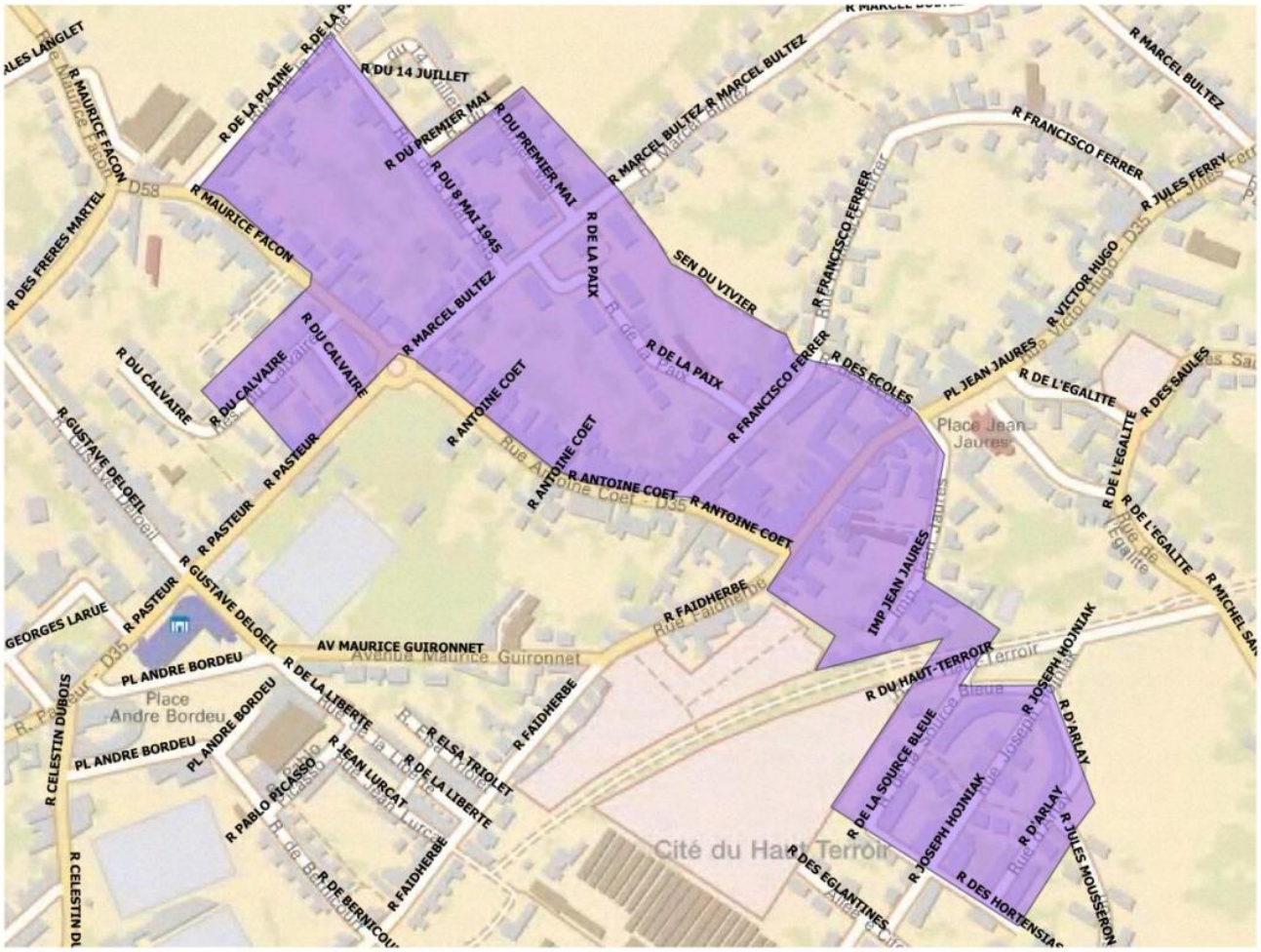

Périmètre du quartier réglementaire (1121 habitants sur la commune de Waziersi)

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059008 - FAUBOURG DE BETHUNE

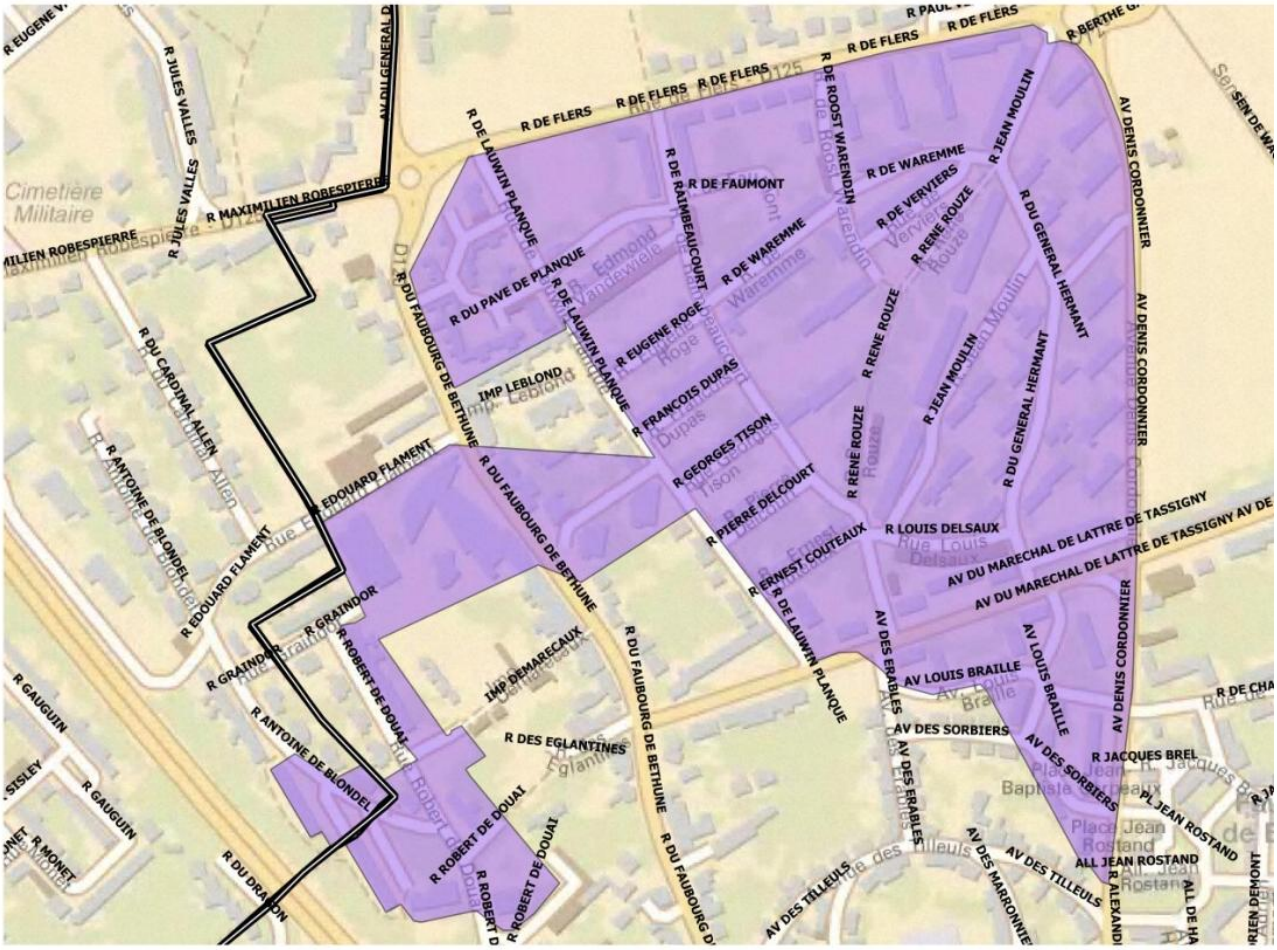

Périmètre du quartier réglementaire (1830 habitants sur la commune de Douai)

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059004- RESIDENCE GAYANT

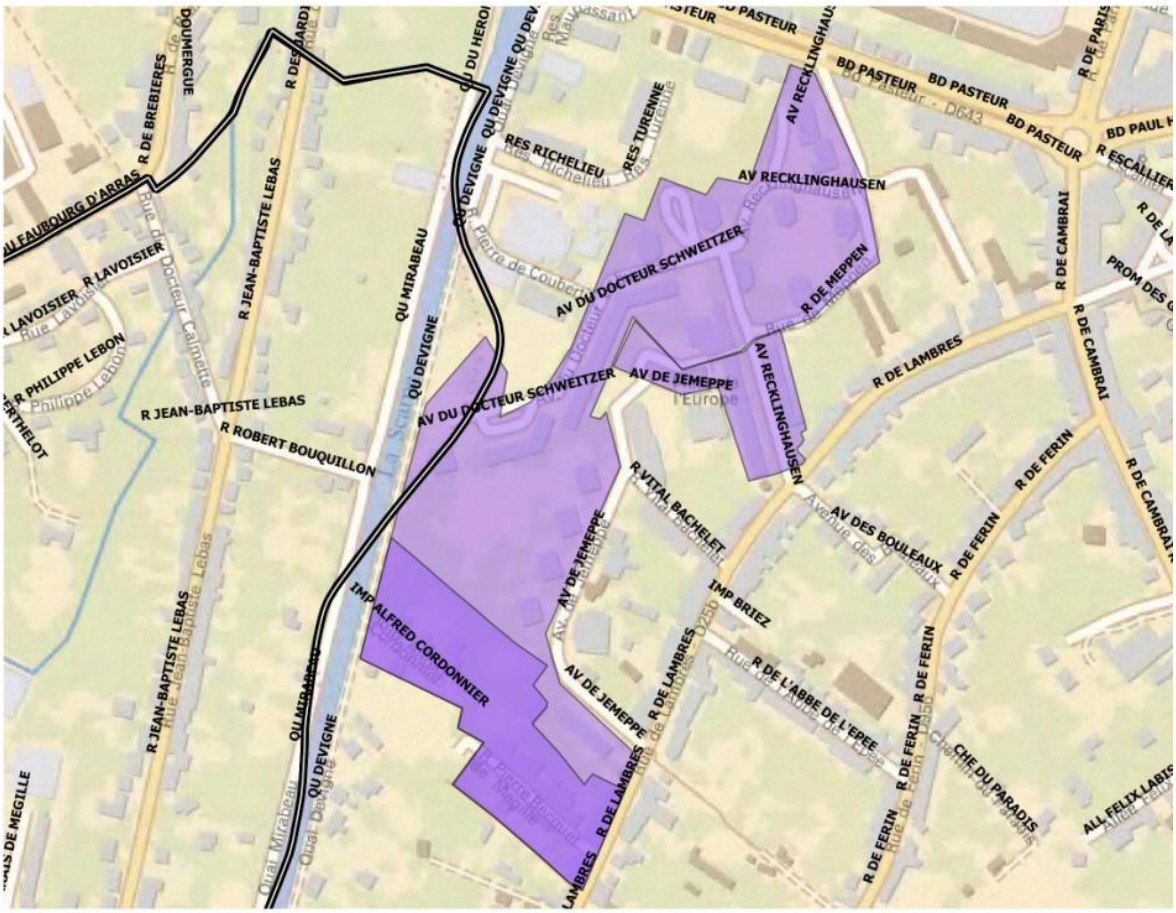

Périmètre du quartier réglementaire (2010 habitants sur la commune de Douai)

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059007- NOTRE DAME - LA CLOCHETTE - LE BIVOUAC

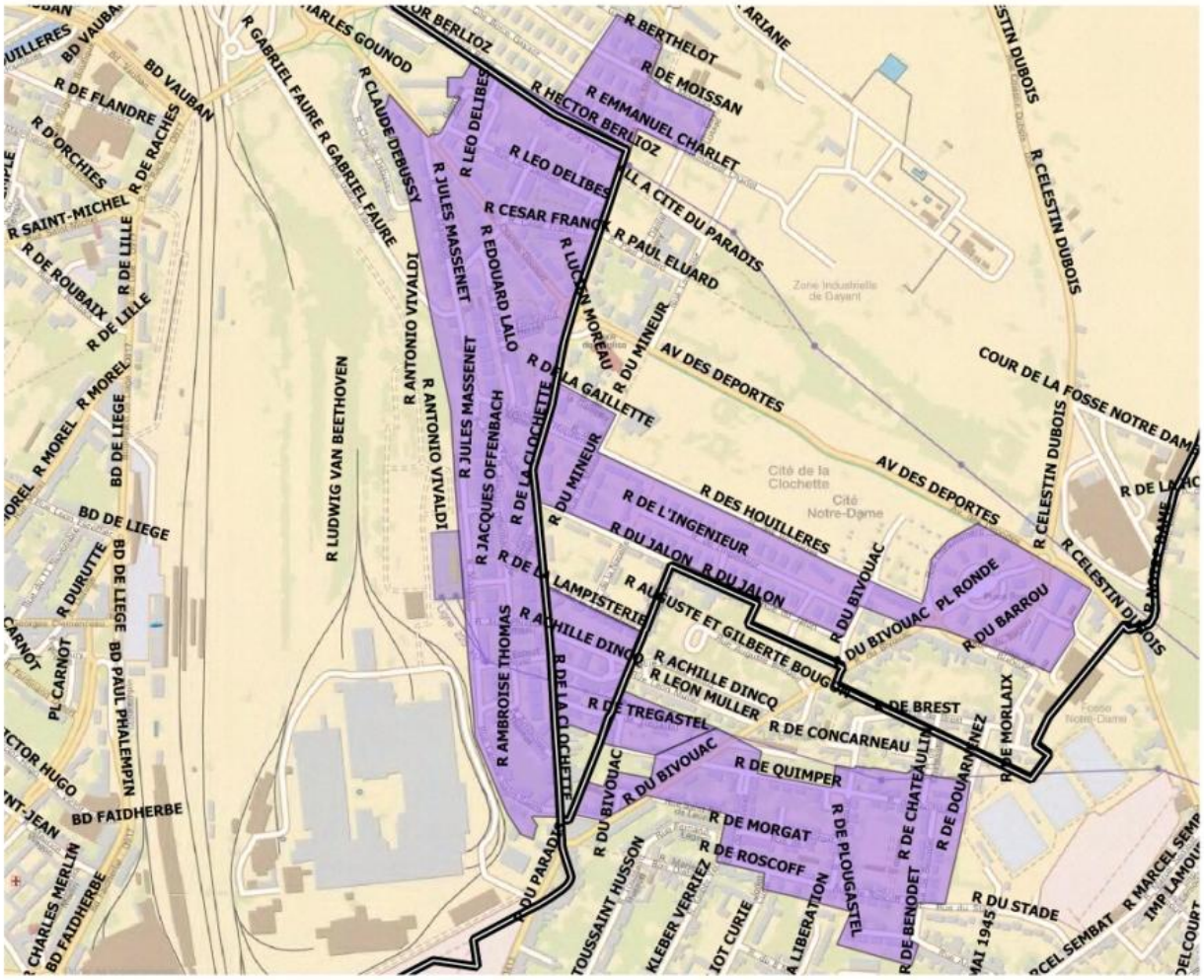

Périmètre du quartier règlementaire (2980 habitants sur les communes Douai, Waziers et Sin le Noble)

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059006- FRAIS MARAIS

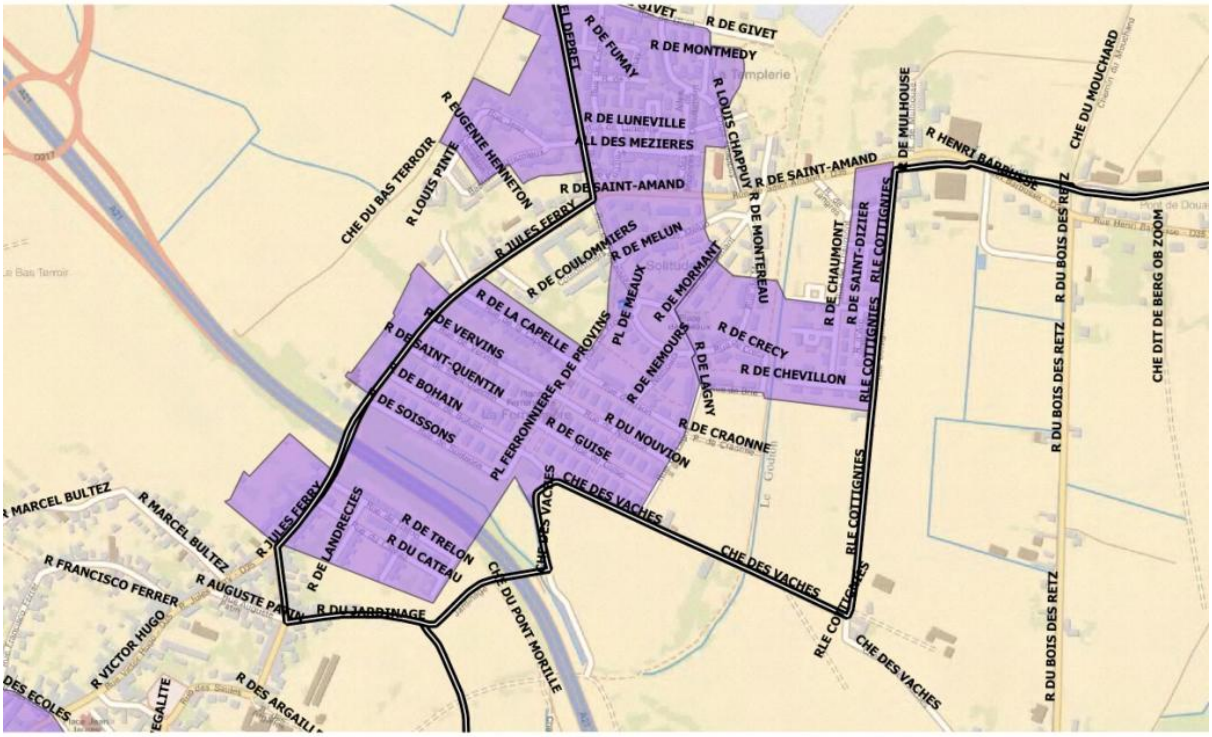

Périmètre du quartier réglementaire (2130 habitants sur la commune de Douai)

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

Quartier prioritaire Contrat de Ville - QP059005 - FLERS EN ESCREBIEUX, PONT DE LA DEULE, DORIGNIES

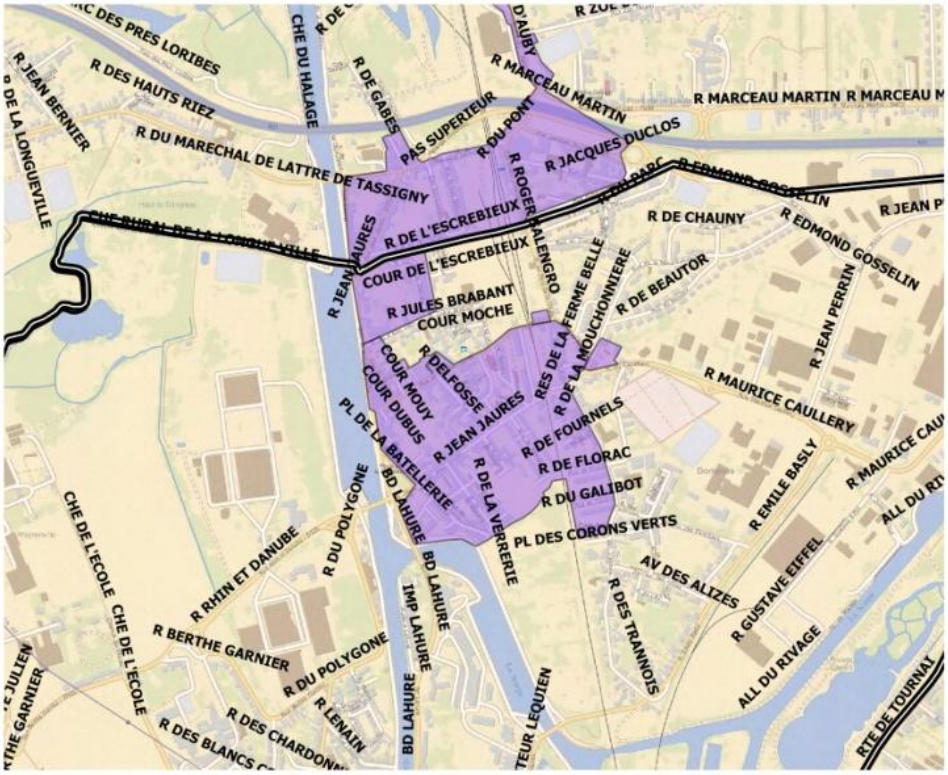

Périmètre du quartier règlementaire (3000 habitants sur les communes de Flers en Escrebieux et Douai)

0 0 1000 2000 3000 4000 km

PERIMETRE RETENU POUR LE CONTRAT UNIQUE DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS

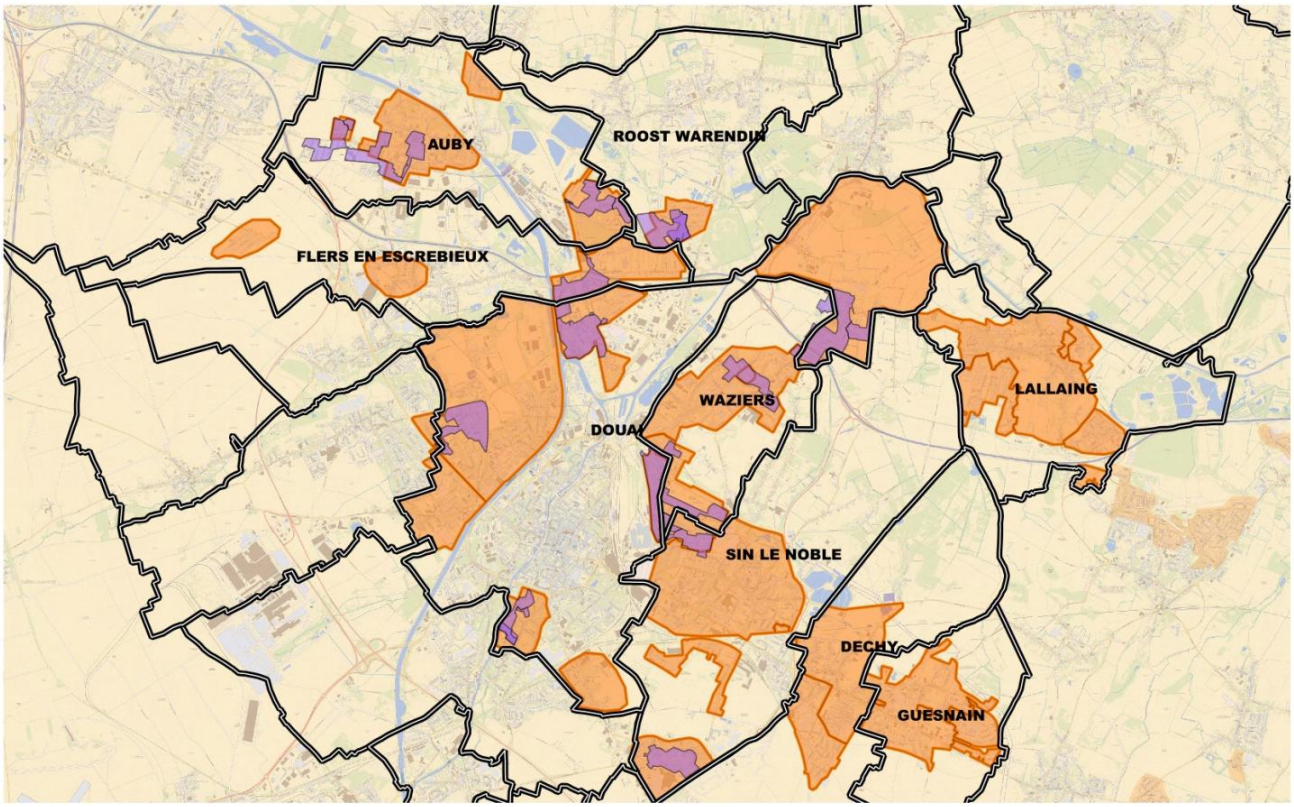

Périmètre du quartier réglementaire

Périmètre des quartiers en veille

1000 0 1000 2000 3000 4000 km

PERIMETRE RETENU POUR LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS

TERRITOIRE HLL (Habitat Léger de Loisirs)

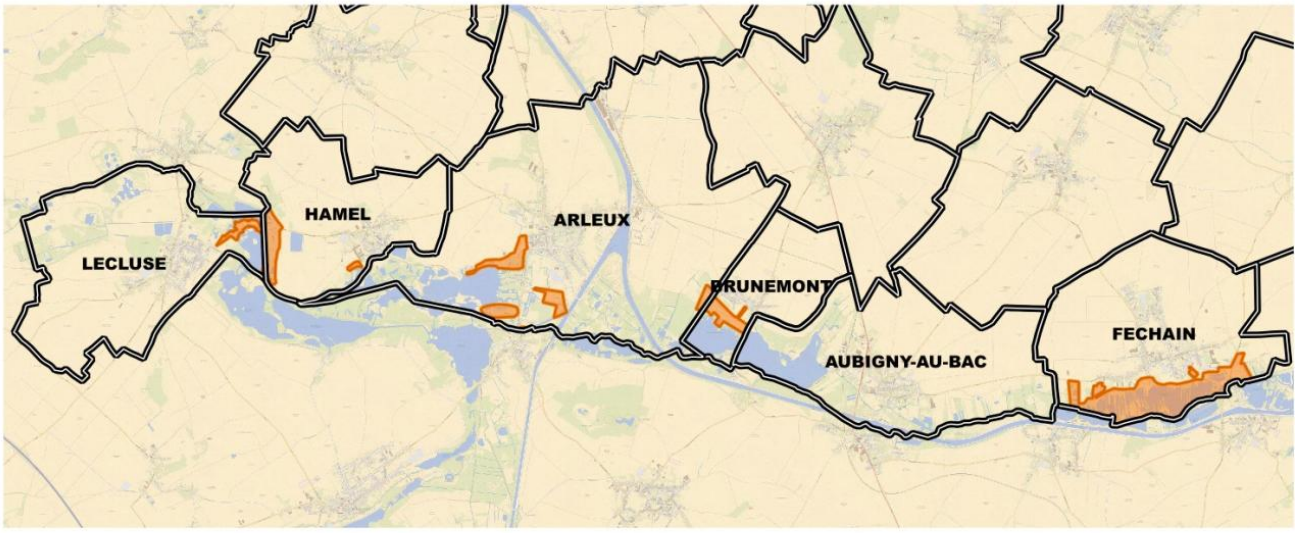

Périmètre des quartiers en veille

100 0 100 200 300 400 km

Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014

Le 5 janvier 2015

JORF n°0302 du 31 décembre 2014
Texte n°183

DECRET

Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires dela politique de la ville dans les départements métropolitains

NOR: VJSV1430720D

ELI: http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/30/VJSV1430720D/jo/texte
ELI: http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/30/2014-1750/jo/texte

Publics concernés : services de l'Etat, collectivités territoriales, bailleurs.

Objet : définition de la liste des quartiers prioritaires en application de l'article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2015.

Notice : les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains sont des quartiers situés en territoire urbain et caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 a déterminé la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés au I de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le décret n° 2014-767 a également précisé la procédure au terme de laquelle sont établis les contours définitifs des quartiers prioritaires, dont la liste, visée au II de l'article 5 de la loi susvisée, est fixée par le présent décret.

Références : le présent décret est pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Il peut être consulté sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Décrète :

Article 1
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville mentionnés à l'article 5 de la loi du 21 février 2014 susvisée sont ceux figurant dans la liste annexée au présent décret.
Les délimitations des quartiers concernés sont consultables et téléchargeables auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires, 5, rue Pleyel, 93200 Saint-Denis (www.ville.gouv.fr), et sur le Géoportail (www.geoportail.gouv.fr).
Lorsque la limite d'un quartier correspond à une voie publique, elle est réputée suivre l'axe central de cette voie.

Article 2
Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe
ANNEXE

Liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

CODE QUARTIER	DÉPARTEMENT		COMMUNES CONCERNÉES
QP059001	59	Quartier prioritaire de Hornaing	Hornaing
QP059002	59	Auby Centre	Auby
QP059003	59	Asturies - Belleforières	Auby, Roost- Warendin
QP059004	59	Résidence Gayant	Douai, Lambres-lez-Douai
QP059005	59	Flers en Escrebieux Pont de la Deûle - Dorignies	Douai, Flers-en-Escrebieux
QP059006	59	Frais Marais	Douai, Waziers
QP059007	59	Notre Dame – La Clochette – Le Bivouac	Douai, Sin-le-Noble, Waziers
QP059008	59	Faubourg de Béthune	Douai, Cuincy
QP059009	59	Les Epis	Sin-le-Noble
QP059010	59	Haut Terroir – Le Vivier	Waziers
QP059011	59	Les Explorateurs - Place du 8-Mai-1945 - Jean Jaurés – La Flamenne	Feignies
QP059012	59	Quartier du Village	Ferrière-la-Grande
QP059013	59	Bois du Quesnoy	Hautmont
QP059014	59	Centre Lambreçon	Jeumont
QP059015	59	Long Prés - Prés Du Paradis	Louvroil
QP059016	59	Pont de pierre	Maubeuge
QP059017	59	Provinces françaises	Maubeuge

CODE QUARTIER	DÉPARTEMENT		COMMUNES CONCERNÉES
QP059018	59	L'Epinette	Maubeuge
QP059019	59	Quartier intercommunal Sous le Bois Montplaisir rue d'Hautmont	Neuf-Mesnil, Hautmont, Louvroil, Maubeuge
QP059020	59	Verrerie – Square République	Anzin
QP059021	59	Zone intercommunale rives de l'Escaut	Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay sur-l'Escaut, Raismes
QP059022	59	Cité Thiers - Cité du Rivage	Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont
QP059023	59	Centre-ville Condé-sur-l'Escaut,	Fresnes-sur-Escaut
QP059024	59	Lecocq	Condé-sur-l'Escaut
QP059025	59	Centre-ville	Fresnes-sur-Escaut
QP059026	59	Le Trieu	Fresnes-sur-Escaut, Odomez
QP059027	59	Vicq Quatre Chasses Poudrière Faiencerie	Onnaing, Vicq
QP059028	59	Centre-ville	Quiévrechain
QP059029	59	La Pépinière	Saint-Saulve
QP059030	59	Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	Valenciennes, La Sentinelle
QP059031	59	Zone intercommunale faubourg de Cambrai - La Briquette	Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes
QP059032	59	Cité Le Jard	Vieux-Condé
QP059033	59	La Solitude Hermitage	Vieux-Condé
QP059034	59	Quartier prioritaire d'Aniche	Aniche, Auberchicourt
QP059035	59	Quartier prioritaire d'Auberchicourt Et Ecaillon	Ecaillon, Auberchicourt, Masny
QP059036	59	Quartier prioritaire de Masny	Masny
QP059037	59	Quartier prioritaire de Montigny-en-Ostrevent	Montigny-en-Ostrevent

CODE QUARTIER	DÉPARTEMENT		COMMUNES CONCERNÉES
QP059038	59	Barrois	Pecquencourt, Montigny-en-Ostrevent
QP059039	59	Lemay Sainte-Marie	Pecquencourt
QP059040	59	Quartier prioritaire de Somain	Somain
QP059041	59	Résidences Pasteur et Foch	Hazebrouck
QP059042	59	Centre-ville - Gambetta	Caudry
QP059043	59	Coeur d'Etoile	Le Quesnoy
QP059044	59	Fourmies	Fourmies
QP059045	59	Cité Des Bois	Ostricourt
QP059046	59	Vieux centre-ville Saint-Géry	Cambrai
QP059047	59	Quartier Saint-Roch	Cambrai
QP059048	59	Quartier Amérique	Cambrai
QP059049	59	Résidence d'Esnes	Cambrai
QP059050	59	Centre	Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin
QP059051	59	Boulevard de la Liberté	Douchy-les-Mines
QP059052	59	Schneider	Escaudain, Lourches, Roeulx
QP059053	59	Couture Savonnerie	Escaudain
QP059054	59	Gambetta	Lourches, Denain, Escaudain
QP059055	59	Sabatier	Raismes
QP059056	59	Brunehaut	Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut
QP059057	59	Collinière	Saint-Amand-les-Eaux
QP059058	59	Elnon	Saint-Amand-les-Eaux

CODE QUARTIER	DÉPARTEMENT		COMMUNES CONCERNÉES
QP059059	59	Arenberg Wallers, Bellaing,	Raismes
QP059060	59	Petit Steedan	Coudekerque-Branche
QP059061	59	Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	Dunkerque
QP059062	59	Banc Vert - Ile Jeanty - Carré de la Vieille - Jeu de mail	Dunkerque
QP059063	59	Soubise - Basse Ville	Dunkerque
QP059064	59	Albeck - Europe - Moulin	Grande-Synthe
QP059065	59	Degroote	Téteghem
QP059066	59	Pont de Bois	Villeneuve-d'Ascq
QP059067	59	Résidence-Poste-Terroir	Villeneuve-d'Ascq
QP059068	59	Résidence	Villeneuve-d'Ascq
QP059069	59	Attargette - chanzy	Armentières
QP059070	59	Bizet - Briquetterie	Armentières
QP059071	59	Quartier intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Hem, Roubaix, Lys lez-Lannoy
QP059072	59	Pacot - Vandracq	Lambersart
QP059073	59	Secteur Ouest	Lille
QP059074	59	Secteur Sud	Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies
QP059075	59	Secteur Nord-Est	Lille
QP059076	59	Secteur Nord	Lille
QP059077	59	Les Oliveaux	Loos
QP059078	59	Clemenceau-Kiener	Loos
QP059079	59	La Briquetterie	Marcq-en-Baroeul

CODE QUARTIER	DÉPARTEMENT		COMMUNES CONCERNÉES
QP059080	59	Nouveau Mons – Les Sarts- Dombrowski	Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuved'Ascq
QP059081	59	Comtesse de Ségur	Ronchin
QP059082	59	Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre	Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix
QP059083	59	Nouveau Roubaix	Roubaix
QP059084	59	La Mouchonnière	Seclin
QP059085	59	Phalempins	Tourcoing
QP059086	59	Virolois	Tourcoing
QP059087	59	La Bourgogne	Tourcoing
QP059088	59	Pont Rompu	Tourcoing
QP059089	59	Blanc Riez	Wattignies
QP059090	59	Epidéme Villas Couteau	Wattrelos , Tourcoing
QP059091	59	Centralité de Beaulieu	Wattrelos

Fait le 30 décembre 2014.

Manuel Valls
Par le Premier ministre :

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Patrick Kanner

La secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville,
Myriam El Khomri

Annexe 2 : La liste des équipements et structures des quartiers vécus

Commune	Quartier Prioritaire	Liste provisoire composant les quartiers vécus
Auby	**Auby Centre**	Centre social Ecole primaire Jules Guesdes Ecole maternelle Gérard Philipe Ecole maternelle Gérard Philipe Collège Victor Hugo Lycée ProfeSsionnel Ambroize Croizat Foyer Beauséjour de personnes âgées Comité de quartier du square Méloni Mission Locale Médiathèque L'ile aux enfants (crêche, garderie périscolaire, acceuil de loisirs, Relais d'Assistantes Maternelles) Salle de sports Joliot Curie 1 et 2 Piscine municipale Secours populaire Resto du cœur
Auby	**Asturies**	Ecole Marcel Pagnol maternelle et primaire Comité de quartier des Asturies Antenne du centre social Salle de la corderie (événement festif…) Salle de sports Pôle santé
Flers en Escrebieux	**Pont de la Deûle**	**Associations** : APE Flers - Villers, Avenir Basket Flersois, Cyclo Club Flersois, Dialogue et Progrés, Asso DAG, Espoir de Flers, Poney Club Flersois, Secouriste Protection Civile, Tennis club flersois, Nordstars, Mieux vivre ensemble, UCAP, ADSI, US Pont, APE de Pont de la deûle **Equipements :** **Quartier Voyette :** Terrain Multisports --Terrain de Pétanque - Structure Acceuil, Ado et Adulte - Structure Municipale : Service Jeunesse, **Quartier Villers :** Structure Acceuil, Ado et Adulte - Structure Municipale : Service Jeunesse - Terrain Multisports - Terrain de Foot - Terrain de Pétanque - Terrain de Basket - **Quartier Flers Centre :** Terrain de Foot - Structure Municipale : Crèche **Quartier de Pont de la Deûle :** Lieu de culte (Eglise - Mosquée) Ecole Primaire, terrain de foot, tennis - Structure Municipale : CCAS, CLSH, Ecole Primaire, Gare Sncf
Douai	**Dorignies**	Ecoles maternelles : Jean de la Fontaine - Saint Vincent de Paul - La Mouchonnière Ecoles Primaires : Ferdinand Buisson - Eugène Lenglet - Saint Vincent de Paul - ecole des bateliers et forains. Collèges : Canivez Equipements sportifs : salle Théo Bouton Structures de Proximité : AILD /Toits de Vie - Centre social - Annexe du centre social /Delattre - Club de prévention La Bouée des Jeunes Associations : Jardins familiaux

Commune	Quartier Prioritaire	Liste provisoire composant les quartiers vécus
Douai	**Frais Marais**	Ecoles Maternelles : Les Tilleuls - Leclercq de Hautecloque Ecoles Primaires : les Tilleuls - La Solitude Collèges : Gayant Equipements Sportifs : Complexe de la Templerie Structures de proximité : Centre social - Annexe du centre social - Route de Tournai- Red Studdio Club de prévention La bouée des Jeunes
Douai	**Faubourg de Béthune**	Ecoles maternelles : Bernard de Lattre - Jules Mousseron - Marie Curie Ecoles Primaires : Jules et Léon Maurice - Jeanne Georg **Collèges :** Jules Ferry - Canivez **Lycées :** Edmond Labbé -Wagnonville **Equipements sportifs :** Stade du parc Fenain - Complexe sportif Theuriet Salle de sports Soulary - City Stade - Piscine **Structures de proximité :** Centre social Crèche des p'tits binbins Halte garderie Le jardin de Camille Centre d'action médico-social précoce Maison de quartier de la roseraie Maison des associations de Camille Guérin Club de prévention Rencontres et Loisirs Mission locale **Associations :** Deux mains ensemble La clé de la rose Arlequin
Douai	**Résidence Gayant**	Ecoles Maternelles : Robert Mohen - Capucines Ecoles Primaires : Robert Mohen Equipements sportifs : Complexe sportif Structures de proximité : Centre social - Club de prévention Rencontres et Loisirs Associations : Mieux vivre à Gayant Comité socio-culturel
Douai	**Faubourg de Paris**	Ecoles Maternelles : René Coty - Denis Papin Ecoles Primaires : Denis Papin Collèges : Streinger Equipements sportifs : Stade des Cheminots Associations : ALSC Douai le Raquet
Douai	**La Clochette**	Equipements sportifs : City Stade Structures de proximité : Maison des associations Gounod Pôle Emploi Crèches d'entreprises
Douai	**Faubourg d'Esquerchin**	Ecoles Maternelles : Léonie Maïaux Ecoles Primaires : Paul Painlevé Equipements sportifs : Stade la Brayelle Structures de Proximité : Centre social - Annexe du centre social à la Brayelle Club de prévention Rencontres et Loisirs Associations : Douaisis Passerelle - Secours Catholique

Commune	Quartier Prioritaire	Liste provisoire composant les quartiers vécus
Douai	**Centre Ville**	Ecoles Primaires : George Sand - Saint Nicolas - Jean Monnet - Saint Joseph - Saint Jean - La tour des dames - Sévigné - Notre Dame Ecoles Primaires : Blancs Mouchons - françois Lemaire - Saint Jean - Saint Joseph - Jean Andrieu - Victor Bufquin - Jean Jaurès - Notre Dame Collèges : Chatelet - St Jean - Ste Union Lycées : Lycée d'Excellence - Chatelet - Corot - St Jean Equipements Sportifs : Stade Demény - Piscine - Skate Parc - Salle d'escrime - salle des Sports - terrains de sports Structures de proximité : Croix Rouge Boutique solidaire Aclia Epicerie solidaire AILD Centre communal d'action sociale Douaisis santé pour tous Emmaüs Relais petite enfance Relais assistantes maternelles Crèche Antoinette Dumont Halte garderie petit à petit Association familiale d'aide à domicile Maison de l'enfance et de la famille Maison de l'enfant Le Rebond Association des paralysés de France APEI Accueil de jour Bethsaïde Prim'toit Pact du douaisis Compagnons de l'espoir Mission locale Point Information Jeunes de la MJC Centre d'information et d'orientation Hippodrome - scène nationale Conservatoire à rayonnement régional Maison de l'Europe Bibliothèque municipale et bibliobus dans les quartiers Maison des associations Ludothèque
Roost Warendin	**Belleforières**	collège schaffner et salle des sport collée au collège, skate park école de Belleforière école du centre

Commune	Quartier Prioritaire	Liste provisoire composant les quartiers vécus
Sin le Noble	**Les Epis**	Le Centre social Matisse (actuellement école Matisse), Le Centre Social Anne Frank (prévu en démolition ANRU et dans le périmètre prioritaire), Les écoles Paul Cézanne et Jean Baptiste Corot (prévues en démolition ANRU), L'APE « les Epis », L'espace Multi Accueil rue Paul Foucaut, Le Groupe scolaire Paulette Deblock au Raquet, Les jardins familiaux « La Grelinette » au Raquet, La Maison du projet de l'écoquartier du Raquet, L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) du Douaisis au Raquet, La Maison de quartier rue Paul Foucaut, Le Complexe sportif JJ Rousseau (reprise dans le périmètre prioritaire), Le Complexe sportif Jean Mercier, Le Stade des Frères Martel, La Bibliothèque municipale Benjamen Moloïse (reprise dans le périmètre prioritaire), L'espace Brassens (repris dans le périmètre prioritaire), La Maison de Santé square Prévert, Le CCAS rue de Douai (BSV, semaine Bleue, repas des ainés, car sénior…), Le Lycée Rimbaud, Les APE du Lycée Rimbaud (la PEEP et la FCPE) L'Association Comité des Fêtes des Epis, L'Association APACER, L'Association Epis Foot, L'Association la Bonne Bêche, L'Association les Epinettes Sinoises L'Association la Bouée des jeunes, L'Association du Comité de Gestion du FPH, L'Association les Restos du Cœur, L'Association le Secours Populaire, L'Association la MJC Maison des Arts, L'Association Sin ergies, L'Association Bouger pour sa santé, Le foyer Jean Muller au Raquet, Le Conseil de quartier des Epis et du Raquet.

Commune	Quartier Prioritaire	Liste provisoire composant les quartiers vécus
Sin le Noble	**Le Bivouac**	Le Groupe scolaire Molière et Joliot Curie, L'APE de Joliot Curie, Le Complexe Sportif Joliot Curie, Le Stade Martel et Bassement, La Salle Ronny Coutteure, Le Centre Social P.Perret, RAM et Autissier, Le Cyber /PIJ rue de Douai, Le CCAS rue de Douai (BSV, semaine Bleue, repas des ainés, car sénior…), Le Local Faidherbe (Centre Social) La Maison de quartier Mandela, La Mission Locale rue Gambetta, Le Collège Anatole France, L'APE du Collège, L'Ecole de Musique Municipale, La Piscine Municipale, La Bibliothèque Municipale André STILL, La Maison des Associations Colette, L'Association la MJC Maison des Arts, L'Association les Restos du Cœur, L'Association le Secours Populaire, L'Association les Cousettes Sinoises, L'Association les Hauts de Sin, Le club de la Jouvence Edouard Ducatillon, L'Association du Comité de Gestion du FPH, L'Association Sin ergies, L'Association les Amis du Vivier, L'Association la Bouée des jeunes (antenne du centre ville), Le Conseil de quartier du Bivouac.
Waziers	**Notre Dame** **Haut Terroir - Le Vivier**	Ecoles Primaires : Maurice Guironnet - Nicolas Copernic - Gambetta Ecoles Maternelles : Jolio Curie - Frédéric Chopin - Suzanne Lanoy - Jacques Duclos Restaurant Scolaire : Gambetta Equipements sportifs : Salle de Sport Maurice Thorez - Paul Langevin - Piscine Municipale - Gymnase Antoine Coet + stade Allende - Stade Gayant - Château de Jérusalem - Local Collectif Faubourg Morelle "Michel Monsieur" - Local Club de Boxe Foyer des anciens Michel Garcia Bibliothèque Municipale Louis Aragon Local Collectif - Foyer Jacques Brel - Maison Sociale du vivier Centre social Henri Martel Locaux chantier Ecole - resto du Coeur - Boule Argentée - ATH - Halle Polyvalente

Annexe 3. Document d'Orientations Stratégiques

Les fondamentaux du projet

- ⇒ La participation citoyenne au cœur du projet
- ⇒ La Jeunesse
- ⇒ L'égalité hommes femmes
- ⇒ La lutte contre toutes les formes de discriminations

Les conditions de réussite

- ⇒ La mutualisation entre les acteurs du territoire
- ⇒ Une gouvernance efficace au service du pilotage stratégique et du partenariat opérationnel et un portage politique fort
- ⇒ Un cadre de suivi et d'évaluation des actions

Axes	Objectifs	
Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire	1.1 Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local	1.1.1. Mobiliser les réseaux d'entreprises et conforter la Responsabilité Sociale des Entreprises
		1.1.2. Organiser la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire de la CAD
		1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers
	1.2. Accompagner les publics vers l'emploi	1.2.1. Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin
		1.2.2. Accompagner les publics vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat
	1.3. Lever les freins à l'emploi	1.3.1. Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés dont les contrats aidés
		1.3.2. Développer les outils de l'insertion par l'activité économique sur le territoire de la CAD
		1.3.3. Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi
Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers	2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers	2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain
		2.1.2. Co piloter et assurer la réalisation des projets reconnus d'intérêt communautaire
	2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements	2.2.1. Repérer et prévenir les situations de précarité énergétique
		2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logements
		2.2.3. Renouveler la stratégie Habitat Léger de loisirs communautaire
	2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux	2.3.1. Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement
		2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés
	2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social	2.4.1. Outiller les communes et les acteurs en matière de Gestion Urbaine de Proximité
		2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité des usages
		2.4.3. Structurer et mutualiser la médiation comme un outil de proximité

Axes	Objectifs	
Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial	3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus	3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements
		3.1.2. Développer les usages et les services numériques
	3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance	3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance
		3.2.2. Développer la médiation de proximité comme un outil au service de la prévention de la délinquance
		3.2.3. Améliorer le suivi renforcé des parcours et lutter contre la récidive
		3.2.4. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales
	3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et l'accès aux soins	3.3.1. Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins
		3.3.2. Favoriser le dépistage des cancers
		3.3.3. Prévenir des conduites addictives
		3.3.4. Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux
	3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social	3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel
		3.4.2. Rendre plus lisible et soutenir les dispositifs de soutien à la parentalité
		3.4.3. Lutter contre le décrochage scolaire
		3.4.4. Favoriser la réussite éducative
	3.5. Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale	3.5.1. Faire des activités sportives de véritables leviers à l'épanouissement et au bien être des jeunes et adapter l'offre sportive à la diversité du territoire
		3.5.2. Développer les initiatives permettant aux familles, aux jeunes en difficultés d'être spectateur et acteur de la culture
Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté	4.1. Partager les valeurs républicaines	4.1.1. Défendre le Vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion
		4.1.2. Promouvoir la laïcité, le respect des institutions, le devoir de mémoire et les symboles de la République
		4.1.3. Lutter contre l'illettrisme et soutenir l'apprentissage de la langue française
	4.2. Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants	4.2.1. Clarifier les rôles et complémentarités entre les instances de participation des habitants sur le territoire, dont les conseils citoyens
		4.2.2. Promouvoir la participation et les initiatives des habitants et l'expression de la citoyenneté
		4.2.3. Soutenir la qualification des acteurs sur l'initiative sociale, les démarches participatives et l'éducation populaire

Annexe 4. Délibération cadre du Conseil Régional Nord Pas de Calais

Annexe 5. Délibération cadre du Conseil Départemental du Nord et Délibération autorisant à signer le Contrat de Ville de la CAD du 15/06/15

Annexe 6 : Stratégie de Renouvellement Urbain

La stratégie de Renouvellement urbain de l'agglomération sera affinée suite aux décisions relatives à l'inscription des quartiers en intérêt régional.
La CAD a prévu de se doter d'une ingénierie Renouvellement – aujourd'hui inexistante. Son rôle sera de poser les bases de la stratégie d'agglomération en matière de Renouvellement Urbain.

Le protocole de préfiguration est en cours et sera finalisé d'ici la fin de l'année 2015. Il fera l'objet d'un avenant.
A ce jour, 7 quartiers sont ciblés comme présentant des enjeux de renouvellement urbain et social :

- 1 quartier en NPNRU,
- 2 quartiers candidats à un ANRU régional,
- 4 quartiers à enjeux de renouvellement urbain HORS ANRU,
- 2 quartiers en géographie prioritaire sur lesquels il n'y a pas d'enjeux de renouvellement urbain.

Les quartiers retenus au titre du NPNRU

Les Epis (Sin le Noble)

La Convention de Rénovation Urbaine des quartiers des Epis et de la Montée, signée le 12 juillet 2010 est en voie d'achèvement.
Dans le quartier de la Montée, elle a permis la construction d'une Maison de quartier ainsi que la démolition d'un ensemble de 64 logements collectifs qui laissent la place à un programme de 30 logements individuels construits par Norévie.
Dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements, une opération de construction de 25 logements sociaux en collectif a été réalisée en centre-ville de Sin le Noble (par Norévie).
Dans le quartier des Epis et en lien avec l'aménagement de l'écoquartier du Raquet, elle a déjà permis de :

- Créer des nouveaux jardins familiaux ;
- Démolir une ancienne copropriété dégradée d'une soixantaine de logements ;
- Réhabiliter une ancienne copropriété dégradée de 16 logements transformés en locatif social (Norévie);
- Réhabiliter deux anciennes copropriétés dégradées d'une vingtaine de logements chacune pour en revendre les logements à des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs ;
- Démolir l'ancien centre social ;
- Démolir d'anciens locaux scolaires ;
- Réaliser des aménagements de voirie (1ère phase) ;
- Construire des logements sociaux en individuel (une opération de 16 logements et une de 4 logements par Partenord Habitat ; une opération de 14 logements individuels par Norévie dans le Raquet du côté de la ville de Douai) ;
- Construire des logements sociaux en individuel au Raquet (une opération de 8 logements par Norévie) ;
- Relocaliser le Point Service de la résidence Salamandres (Partenord Habitat) ;
- Réaliser une opération de résidentialisation à la résidence Les Couronnes (Norévie).

Des opérations sont en cours :

- Construction d'un nouveau groupe scolaire : celui-ci ouvrira à la rentrée de septembre 2015 ;
- Réhabilitation de la résidence Salamandres (Partenord Habitat) ;
- Construction de logements sociaux en individuel et en collectif au Raquet (une opération de 23 logements individuels et une de 23 individuels et 21 collectifs par Partenord Habitat ; ainsi qu'une opération de 10 logements collectifs par Norévie).

Des opérations restent à réaliser :

- Démolition des écoles (après l'ouverture du nouveau groupe scolaire) ;
- Aménagements publics (phase 2 et axe structurant) ;
- Réhabilitation d'un bâtiment accueillant actuellement une école pour y relocaliser le centre social ;
- Démolition partielle de la résidence Salamandres (Partenord Habitat) ;
- Résidentialisation de la résidence Salamandres (Partenord Habitat) ;

- Construction de 2 opérations de 5 logements chacune pour de l'accession sociale à la propriété (Partenord Habitat).

La Convention de Rénovation Urbaine 2010/2013 a par ailleurs permis de travailler sur :
- Le peuplement dans le cadre du suivi des relogements ;
- L'application de la clause d'insertion ;
- La Gestion Urbaine de Proximité.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, les axes de travail pour le quartier des Epis pourront être les suivants :
- Une réflexion sur le devenir du bâtiment O de l'ancienne copropriété des Alexia 4 ;
- Le suivi du peuplement et de la situation globale de la copropriété des Alexia 1,2 et 3 ;
- La réhabilitation des Couronnes (Norévie) ;
- Les aménagements publics (finalisation de l'axe structurant) ;
- La stratégie de peuplement ;
- La diversification de l'habitat ;
  L'attractivité du territoire en lien avec l'écoquartier du Raquet.

⇒ ***Enjeu de poursuite du PRU ANRU***
⇒ ***Enjeu des Alexia et de l'impact sur le Raquet***
⇒ ***Enjeu de financement des opérations***
⇒ ***A programmer : Diagnostic social, technique, juridique et financier***

Les quartiers candidats à un ANRU régional

Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux) - Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin)
- Ce site de l'Escarpelle est candidat à une inscription en ANRU d'intérêt régional.

⇒ ***Enjeu sur les équipements et l'accompagnement du projet urbain***

Le Faubourg de Béthune (Douai)
- Ce site est candidat à une inscription en ANRU d'intérêt régional.
- Une étude FDAN a été récemment réalisée.
- Une étude de préfiguration : le recollement des études et une étude pré opérationnelle avec chiffrage sont à prévoir.
- La réhabilitation des logements collectifs appartenant à Partenord est programmée.

Les quartiers à enjeux de renouvellement urbain HORS ANRU

Auby centre
- Le projet de renouvellement du centre ville est à finaliser.

La Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble)
- La réhabilitation du parc social est à poursuivre.
- L'articulation avec la zone d'activité communautaire, en lien avec le futur centre de formation.

⇒ ***Enjeu d'intervention sur le parc privé : ANAH***
⇒ ***Enjeu d'accessibilité vers la gare***

Le centre bourg d'Arleux, lauréat de l'appel à Manifestation d'Intérêt « Centres Bourgs »
Le Vivier à Waziers

Les quartiers en géographie prioritaire sur lesquels il n'y a pas d'enjeux de renouvellement urbain

Frais Marais – la Marchette (Douai – Waziers)
- Des enjeux de gestion urbaine de proximité et de peuplement sont néanmoins soulignés.

La Résidence Gayant (Douai)
- Des enjeux de peuplement, appropriation des espaces et problématique des déchets sont repérés.

Le Haut Terroir à Waziers

Annexe 7. Note de contribution de la DDTM

A/La conférence intercommunale du logement

La loi ALUR, codifiée à l'article L.441-1-5 du CCH propose à tout EPCI doté d'un PLH de créer une *conférence intercommunale du logement* qui rassemble, outre les maires des communes membres de l'établissement, le préfet, les bailleurs sociaux, les réservataires, les associations de locataires, les organismes agréés, les associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement et des représentants des personnes défavorisées. Elle est co-présidée par le préfet et le président de l'EPCI. Cette conférence adopte des orientations sur divers champs telles les attributions de logements, les mutations sur le patrimoine locatif social, les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif, ou déclarées prioritaires au titre du DALO/PDALPD, les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation. Ces orientations seront mises en œuvre par conventions signées entre l'établissement, les organismes bailleurs et les réservataires de logements sociaux et, le cas échéant, d'autres personnes morales intéressées.

Pour préparer la conférence, la CAD devra établir une analyse du peuplement de toutes les communes de l'agglomération. Concernant la commune de Cambrai qui comporte des quartiers prioritaires, il conviendra d'affiner le diagnostic des phénomènes de concentration des ménages en difficulté sociale à l'échelle des résidences, si nécessaire.

Le diagnostic devra être dynamique en faisant apparaître les tendances à l'œuvre : précarisation croissante d'un secteur donné, ou, au contraire, processus de « dé-spécialisation ».

Ce diagnostic peut se baser sur :

- l'analyse IRIS qui a servi de base à la détermination des quartiers politique de la ville,
- l'analyse de l'occupation du parc social : la DDTM dispose des données à grande maille mais les bailleurs qui sont membres de la conférence intercommunale disposent des données à l'immeuble. Il conviendra que les collectivités et l'État les incitent à fournir ces éléments.
- Les analyses réalisées par les bailleurs sociaux sur leur patrimoine dans l'objectif d'orienter leurs commissions locales d'attribution.

L'analyse de la demande sociale peut se baser sur:

- l'analyse de la demande sociale appréhendée par le biais du SNE,
- l'analyse de la demandes des personnes défavorisées appréhendée par le biais des données PDALPD, FSL et DALO.
- l'analyse des besoins en relogement des ménages logés dans les quartiers prioritaires qu'ils soient originaires du parc social ou du parc privé indigne.

L'analyse de l'offre locative sociale et de ses déséquilibres :

- L'analyse portera sur la localisation de l'offre locative sociale, HLM comme parc privé, et les phénomènes de concentration. Là encore, il convient d'appréhender les évolutions, avec, notamment, un état des cinq dernières années de programmation de l'offre nouvelle.
- La question de l'offre nouvelle tous segments y compris privés réalisée les dernières années devra être traitée au regard des mobilités résidentielles entre segments et entre territoires qu'elle aura induites.
- L'analyse prendra en compte la typologie des logements offerts dans les secteurs étudiés (prédominance de petits ou grands logements).Il est clair que l'offre impacte la demande Les ménages expriment une demande en fonction des logements qu'ils savent pouvoir trouver dans certains secteurs. Ainsi, la conférence intercommunale du logement sera fondée à émettre des préconisations permettant de corriger les déséquilibres de l'offre locative sociale, aussi bien en termes de localisation que de produits et que de typologies.

Préconisations en matière d'attributions et de mutations :

- La conférence doit prévenir la spécialisation sociale des différents territoires, par des objectifs de relogements des ménages les plus vulnérables finement répartis.
- Ce travail doit aboutir à identifier les sous-secteurs, voir les quartiers ou les résidences de l'agglomération qui montrent une surreprésentation de ménages défavorisés par rapport à la moyenne d'agglomération. Les difficultés des ménages doivent être caractérisées : taille des ménages, difficultés sociales, phénomènes de mal logement (sous occupation, sur-occupation,

impayés, dégradation accélérée des immeubles…). La politique d'attribution ne peut en effet se contenter de poser des interdictions générales dans certains secteurs, mais proposer des solutions et une stratégie fine d'occupation du patrimoine social.

- La politique intercommunale d'équilibre territorial ne peut en aucun cas faire obstacle au droit au logement, et doit prendre en compte les besoins identifiés via le DALO et le PDALPD.

La conférence a vocation à prendre des orientations en matière d'attributions. Ces préconisations ne seront pas efficaces si la programmation des aides à la pierre n'est pas cohérente avec la stratégie de rééquilibrage de l'occupation sociale des différents secteurs de l'agglomération.

La conférence doit prévenir la spécialisation sociale des territoires mais aussi la spécialisation sociale des différents bailleurs. On observe dans certaines agglomérations une orientation des attributions selon les organismes HLM. Il convient de veiller à ce que les détenteurs des parcs les plus chers et les plus valorisés prennent leur part dans les relogements. Cela suppose une veille spécifique sur leur production de PLAI, et une veille globale sur les loyers.
In fine, la CAD devra veiller à la diversité des typologies, des produits et des loyers pour toutes les communes et tous les maîtres d'ouvrage dans sa programmation de l'offre nouvelle, mais aussi pour les ventes HLM, les démolitions et les réhabilitations.

La conférence intercommunale est destinée à aiguiser cette attention et à créer une culture commune sur le thème de l'accessibilité du parc aux ménages les plus modestes et le thème de la mixité comme condition d'une bonne insertion sociale.

B/ Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

La loi ALUR introduit également dans le Code de la construction et de l'habitation (CCH) un article L.441- 2-8, qui prévoit l'élaboration d'***un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs*** par tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doté d'un programme local de l'habitat approuvé
Le plan doit ainsi prévoir les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social ainsi que les fonctions assurées par le dispositif de partage de la connaissance et de la gestion de la demande.
Afin d'assurer une meilleure information du demandeur, le plan prévoit le délai maximal dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu après l'enregistrement de sa demande, les modalités de la qualification de l'offre de logements sociaux du territoire, les méthodes d'estimation du délai d'attente pour obtenir l'attribution d'un logement, les règles communes quant au contenu et aux modalités de l'information délivrée aux demandeurs, l'organisation et le fonctionnement du service d'information et d'accueil du demandeur.

Il comporte obligatoirement un lieu d'accueil financé en commun par les partenaires du plan qui offre un service plus développé que les autres lieux d'accueil.
L'amélioration du traitement de certaines situations particulières (ménages défavorisés) nécessite également la mention, dans le plan, de la liste des situations des demandeurs qui justifient un examen particulier (publics prioritaires du Plan et du DALO) et de la composition et les conditions de fonctionnement de l'instance chargée de les examiner (CTT, Commission de médiation DALO), des méthodes permettant de favoriser les mutations internes au sein du parc de logements locatifs sociaux et des conditions de réalisation des diagnostics sociaux et de mobilisation des dispositifs d'accompagnement social favorisant l'accès et le maintien dans le logement.
En application de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, les communes membres de l'établissement public, ainsi que les bailleurs sont associés à l'élaboration du plan. Ils communiquent les informations nécessaires à l'élaboration ainsi que des propositions à l'établissement public.

Le projet de plan doit être adopté par l'organe délibérant de l'établissement public, après avis des communes membres et de la conférence intercommunale du logement qui disposent d'un délai de deux mois pour formuler cet avis. Si une conférence intercommunale n'a pas été créée sur le territoire de l'établissement public, le projet de plan est soumis pour avis à l'ensemble des personnes morales visées par l'article L. 441-1-5 relatif à la conférence intercommunale.

Le projet de décret réserve en outre un rôle clé au représentant de l'État dans le département, dans la mesure où ce dernier communique les objectifs nationaux et locaux à prendre en compte dans le plan à l'établissement public, dans les trois mois suivant la délibération, et approuve le plan adopté par l'établissement public, le cas échéant, après avoir demandé des modifications motivées du document.

Les informations partagées :

- Le projet de décret crée un article R. 441-2-7, listant les informations minimales partagées par les acteurs du traitement de la demande de logement social, à travers le dispositif de gestion partagée de la demande. Ces informations concernent les renseignements apportés par le demandeur lui-même lors du dépôt de sa demande ou de la modification de sa demande, les rectifications apportées à la demande par un intervenant habilité à cet effet en fonction des pièces justificatives fournies par le demandeur, le cas échéant, la mention du caractère prioritaire de la demande, ainsi que la mention du ou des contingents de réservation auxquels le demandeur est éligible. Sont également partagées les informations relatives aux événements intervenus dans le processus de traitement de la demande et les visites de logements proposées et effectuées. Le dispositif permet enfin de partager la décision de la commission d'attribution, ainsi que le positionnement du demandeur en cas d'attribution sous réserve de refus du ou des candidats précédent, les motifs de refus de la commission d'attribution, les motifs de refus du demandeur ou la signature du bail.
- L'article impose par ailleurs aux acteurs du traitement de la demande d'enregistrer les événements dans le dispositif dès leur survenance.
- Le dispositif comporte enfin la date à laquelle les informations ont été introduites, modifiées ou supprimées, ainsi que l'identification de leur auteur.

Le traitement des informations partagées :

- Le projet de décret prévoit également que le traitement des informations contenues dans le dispositif de gestion partagée de la demande permet de déterminer, le cas échéant, le caractère prioritaire de la demande, d'identifier les demandeurs dont l'attente est anormalement longue, d'identifier les demandeurs auxquels la commission d'attribution a attribué un logement sous réserve de refus du ou des candidats précédents et auxquels le logement n'a finalement pas été attribué, et les conditions de traitement de ces demandes pour l'attribution des prochains logements disponibles adaptés à leur situation.

L'information délivrée au public :

- Conformément à la loi du 24 mars 2014 qui affirme un droit à l'information du demandeur, le projet de décret crée un article R. 441-2-6 énumérant les informations minimales devant être délivrées à toute personne envisageant de présenter une demande de logement social, ainsi qu'aux personnes ayant déjà déposé leur demande.
- Il s'agit tout d'abord des informations générales nationales et locales : les règles générales d'accès au parc locatif social, les procédures applicables sur l'ensemble du territoire national, la liste des lieux d'accueil disponibles et le délai anormalement long dans chaque département. Cette disposition est d'application immédiate.
- Dès lors que l'EPCI a mis en place le plan partenarial de gestion de la demande, le public et les demandeurs disposent également d'informations concernant les procédures applicables et les personnes morales intervenant dans le processus d'attribution des logements sur son territoire, les critères de priorité applicables sur ce territoire, les caractéristiques et la localisation du parc social, et les délais d'attente estimés selon les secteurs géographiques et les types de logement.
- Le service d'information et d'accueil, prévu à l'article L.441-2-8, met en œuvre les actions nécessaires à la mise à disposition de ces informations locales. Une convention prise en application du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs prévoit les modalités du service d'information et d'accueil et la répartition territoriale de l'accueil physique.

Un outil fondamental : le Système National d'Enregistrement (SNE) :

- Pour éviter le risque de balkanisation des dispositifs locaux, le ministère du logement s'est engagé dans un travail important de développement du Système National d'Enregistrement (SNE) permettant la gestion partagée de la demande.

Ce travail prévoit plusieurs étapes :

- L'enregistrement des demandes en ligne pour début 2015,
- La possibilité technique de constituer un dossier unique de demande: 1er semestre 2015,
- La gestion partagée avec les collectivités: déploiement au 2nd semestre 2015.

L'EPCI qui s'appuiera sur le SNE pour mettre en place la gestion partagée est certain de remplir les obligations de la loi. Il convient de souligner par ailleurs que cette base est gratuite et que son actualisation est assurée par le ministère du Logement. Aussi les services en région appuient-ils l'utilisation du SNE, et sont opposés à l'existence d'une base dont le développement resterait entièrement à la charge de l'intercommunalité.

La dernière étape du développement du SNE permettra la création d'un dossier dématérialisé unique pour l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire.

C/ La convention de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires

La convention de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires (article 8 de la loi politique de la ville). Cette convention devra être signée par l'ensemble des communes de l'agglomération avant le 31 décembre 2015.

L'EPCI doit tout d'abord s'engager, par délibération conjointe de l'ensemble des communes, à créer une conférence intercommunale du logement dans les meilleurs délais en précisant la composition et les attributions de cette conférence (cf.ci-dessus). Cette délibération doit clairement définir la politique d'équilibre territorial comme une compétence communautaire, avec une recherche de mixité sociale sur l'ensemble des communes de l'agglomération.
Cette même délibération prévoit la rédaction d'une convention de mixité sociale et d'équilibre territorial pour le 31 décembre 2015.
Sur la base de cette délibération, la convention de mixité sociale et d'équilibre territorial doit préciser :

- les différents diagnostics nécessaires à la définition d'une stratégie communautaire d'équilibre territorial,
- les moyens (élus et agents mandatés, études à entreprendre en régie ou par le biais de prestataires de service, moyens financiers dédiés)
- le calendrier précis des travaux de la conférence intercommunale du logement.

La convention d'équilibre territorial, mentionnera les quartiers prioritaires où une analyse très fine du peuplement devra être conduite, pour corriger les effets de concentration des ménages en difficulté, en précisant cependant que l'objectif de mixité sociale ne peut constituer à lui seul un motif de refus de relogement des ménages en difficulté mais doit conduire à définir des règles prudentielles aux meilleurs échelles (résidences si nécessaire).

La convention rappellera les objectifs du PDALPD qui s'imposent à l'EPCI, qu'il s'agisse de produire une offre adaptée dans les secteurs les plus opportuns, ou qu'il s'agisse de respecter les droits de réservation du préfet dans les attributions de logement.

La convention mentionnera l'organisation des commissions d'attributions de logement comme une question décisive, et indiquera que les règles issues des travaux de la conférence intercommunale du logement doivent s'y imposer.

En complément, elle indiquera que la programmation de l'offre nouvelle de logements sociaux visera à réduire les déséquilibres territoriaux et que pour ce faire les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU devront réaliser des PLAI conformément aux prescriptions de la loi du 18 janvier 2014.

La convention fixera enfin les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre du PRU

Annexe 8 : Etat du patrimoine des bailleurs sociaux sur les zones en géographie prioritaires et en veille

Le patrimoine NOREVIE

Norevie est le principal bailleur présent sur les territoires en géographie prioritaire sur le territoire de la CAD avec 2 137 logements. Norevie est en cours de redéfinition de son Plan Stratégique de Patrimoine avec des analyses croisées :

1. Pérennité de l'offre
2. Attractivité commerciale
3. Analyse financière
4. Pérennité technique des bâtiments

Avec notamment des enjeux sur les résidences Les Alizées à Douai, et le vivier à Waziers.
Les logements se répartissent sur les zonages de la manière suivante :

PERIMETRES	ETAT DU PATRIMOINE ET ENJEUX
Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux)	- <u>123 logements sur le quartier Pont de la Deûle, à Flers en Escrebieux</u> ▪ 13 logements collectifs sur la Résidence Escrebieux ▪ 4 logements collectifs rue Salengro ▪ 7 logements individuels et 29 logements collectifs, résidence Maurice DAVRIL ▪ 61 logements individuels et 9 logements collectifs : rue du Marché (6) et cité GRAMONT (55) ▪ 9 logements collectifs rue du Marché - <u>112 logements sur le quartier Dorignies à Douai</u> ▪ 9 logements individuels et 103 logements collectifs (dont une tour de 71 logements avec une seule distribution et deux bâtiments bas de 16 logements chacun) sur la résidence du château Delattre : ▪ Il existe un véritable ancrage des habitants sur ce patrimoine, toutefois, un défaut d'attractivité des extérieurs est pointé. ▪ Des changements récents sur les lignes de transport en commun qui rallongent l'accès au centre ville de Douai. ▪ Une importante réflexion est en cours sur le devenir de la tour de 71 logements sur la résidence Château Delattre (démolition ? Réhabilitation ? Dé-densification de la tour ? Restructuration pour deux distributions ?) ⇒ ***Enjeu du devenir de la tour Château Delattre dans la perspective d'un ANRU régional sur la ZUS Nord*** ⇒ ***Enjeu du vivre ensemble sur la résidence Château Delattre*** ⇒ ***Enjeu de peuplement sur les logements individuels rue de Mende***
Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin)	- <u>123 logements anciens sur le quartier des Asturies Belleforière</u> - Il s'agit de maisons individuelles qui souffrent d'un manque d'attractivité. ⇒ ***Enjeu d'attractivité et d'image*** ⇒ ***Enjeu sur le « gros entretien » de ces logements et un enjeu de veille accrue sur le peuplement.***
La Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble)	- 90 logements individuels et 64 logements collectifs sur la cité Notre Dame. L'aménagement des espaces publics est en cours sur 2015-2016. - 16 logements locatifs à restructurer (logements très petits) sur la cité de la Clochette. ⇒ ***Pas d'enjeux particuliers sur ce patrimoine.***
Le Haut Terroir – Le Vivier (Waziers)	- 78 logements sur le Vivier à Waziers qui se répartissent en 14 logements individuels et 64 logements collectifs. - L'aire de jeux pour les enfants située en face de l'annexe du centre social est un lieu d'animation au sein du quartier. - Des phénomènes de squat et regroupements sont repérés sur les bâtiments 100 et 200. - Des actions et des réflexions sont en cours avec la commune et le centre social (reconquête des espaces verts : terrain de jeux et voyette derrière les bâtiments 300 et 400….) ⇒ ***Enjeu d'image et d'attractivité du patrimoine (vacance, difficultés de relocation …) et analyse de la pérennité de l'offre***

Auby centre	- 96 logements collectifs de la résidence du Champfromentin à Auby centre, répartis sur 4 bâtiments - Une association de riverains est présente sur le secteur et souhaiterait développer des actions sur le cadre de vie. ⇒ ***Pas d'enjeux particuliers sur ce patrimoine.*** - 23 maisons individuelles ont été construites près du collège dans le cadre de l'ANRU (rue de Calmette). ⇒ ***Pas d'enjeux particuliers sur ce patrimoine neuf.***
Le Faubourg de Béthune (Douai)	- 51 logements collectifs répartis sur 3 entrées. La réhabilitation des logements est réalisée au fur et à mesure. - Les réseaux, les voiries, les trottoirs ont été refaits. - Des jardins familiaux ont été crées en lien avec l'association « La clé de la Rose » qui gère les jardins sur la base d'un règlement intérieur. ⇒ ***Pas d'enjeux particuliers sur ce patrimoine.***
La Résidence Gayant (Douai)	- 856 logements collectifs sur Gayant à Douai, en cœur de ville, avec des commerces et des équipements à proximité - Des logements réhabilités répartis en 6 tours et N bâtiments plus bas, en cœur de ville. - Un patrimoine très accessible aux publics défavorisés avec des charges très faibles pour le chauffage (730 logements reliés à la chaufferie collective) et l'installation de la télérelève des compteurs d'eau. - Une entrée du bâtiment les Cèdres a été fléchée à vocation SENIORS. - Un projet de ressourcerie verra le jour en 2015. - Une convention de partenariat a été signée le 17 avril. L'association « mieux vivre à Gayant » est partenaire de la démarche. ⇒ ***Enjeu sur le vivre ensemble sur la résidence Gayant.***
Frais Marais – la Marchette (Douai – Waziers)	- 52 logements individuels rue des Peupliers (en géographie prioritaire ?) qui ont fait récemment l'objet de travaux (toitures, électricité…) ⇒ ***Pas d'enjeux particuliers sur ce patrimoine***
Les Epis (Sin le Noble)	- 453 logements sur le quartier des Epis à Sin le Noble ▪ 437 logements collectifs sur les Couronnes, répartis sur 13 entrées et 4 bâtiments, ▪ 16 logements collectifs sur la résidence Jean Monnet, réhabilité dans le cadre d'un protocole de préfiguration des anciennes copropriétés dégradées - Des appartements transversaux avec de belles surfaces, qui bénéficient de la chaufferie collective (charges les plus faibles du patrimoine) et de l'installation de la télérelève des compteurs d'eau. (alertes de fuites en direct). - Dans le cadre de l'ANRU I, une petite résidentialisation a été réalisée sur les Couronnes avec l'objectif de ne pas augmenter les charges des locataires. Suite à cette résidentialisation, les locataires se sont réappropriés les espaces verts, mais un travail reste à mener sur l'amélioration du cadre de vie. Un city stade a été construit dans le cadre d'un partenariat Ville - Partenord – Norevie. - Des réflexions en cours sur ce patrimoine : ▪ Le ciblage de deux entrées qui deviendraient des entrées à vocation SENIORS ? ▪ Une intervention sur l'esthétique des façades des bâtiments ? ▪ Le projet de ressourcerie en pied d'immeubles pour le tri des encombrants. Il s'agit d'un partenariat entre la CAD, La ville de Sin le Noble, Norevie et SIMEVAD (apports volontaires et enlèvement au fur et à mesure). ⇒ ***Enjeu d'attractivité du patrimoine dans le prolongement des investissements liés à l'ANRU I*** ⇒ ***Interrogations sur la tour des Alexia gérée par le SERGIC qui devient une copropriété dégradée et impacte l'attractivité du patrimoine environnant.***
Le patrimoine dans les quartiers et communes en veille	Norevie dispose également de patrimoine sur les quartiers et communes en veille : - 222 logements sur Dechy ? - 19 logements sur Lallaing ? - 46 logements sur Guesnain ?

Le patrimoine Maisons et Cités

Maisons et Cités disposent de **1843 logements en géographie prioritaire** qui se répartissent de la manière suivante :

PERIMETRES	ETAT DU PATRIMOINE ET ENJEUX
Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux)	Les logements Maisons et Cités se répartissent sur les cités suivantes : - la cité des Corons Verts : 63 logements - la cité de la clochette : 398 logements - la cité château Delattre : 11 logements - la cité ferme : 23 logements
Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin)	- la cité Belleforière comporte 159 logements.

La Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble)	- La cité du Bivouac sur la commune de Sin le Noble comporte 178 logements.
	- Sur Waziers :
	  - la cité béhague: 9 logements
	  - la cité bierce gayant : 15 logements
	  - la cité de gayant : 70 logements
	  - la cité des usines de gayant: 10 logements
	  - la cité des usines : 77 logements
	  - la cité paradis : 5 logements
	  - la cité Notre Dame : 165 logements
	  - la cité du Calvaire : 16 logements
	⇒ ***Enjeu d'amélioration thermique et de peuplement sur le patrimoine de la cité Notre Dame.***
	⇒ ***Enjeu de peuplement et d'amélioration du cadre de vie sur la cité de gayant.***
	⇒ ***Enjeu d'amélioration du cadre de vie sur la cité des usines (entretien des jardins)***

Le Haut Terroir – Le Vivier (Waziers)	- Maisons et Cités ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Auby centre	- La cité de la justice comporte 131 logements et la cité du moulin comporte 22 logements.
Le Faubourg de Béthune (Douai)	- Maisons et Cités ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
La Résidence Gayant (Douai)	- Maisons et Cités ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Frais Marais – la Marchette (Douai – Waziers)	- la cité de la ferronière : 223 logements - la cité de jardin : 48 logements - la cité solitude : 128 logements - la cité Saint joseph : 37 logements - la cité Godion : 63 logements - la cité nouvelle Templerie : 4 logements ⇒ ***Enjeu de réhabilitation lourde du patrimoine sur Frais Marais.***
Les Epis (Sin le Noble)	- Maisons et Cités ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.

Le patrimoine dans les quartiers et communes en veille	Maisons et Cités dispose également 432 logements sur les quartiers et communes en veille.
	- Sur la ville de Douai :
	  o 8 logements sur la cité de la ferme
	  o 131 logements sur la cité Mouchonnière
	- Sur la ville de Flers en Escrebieux
	  o 67 logements sur la cité Bommart
	  o 5 logements sur la cité Grammont
	  o 1 logement sur la cité coron pieton
	- Sur la ville de Lallaing : 15 logements sur la cité des Agneaux et 11 logements sur la cité des Hauts prés
	- Sur Roost Warendin : 90 logements sur la cité Belleforière
	- Sur Sin le Noble :
	  o 3 logements sur la cité Berce Gayant
	  o 29 logements sur la cité du bivouac
	  o 39 logements sur la cité Notre Dame
	⇒ ***Enjeu de réhabilitation lourde du patrimoine de Lallaing.***

Le patrimoine SIA Habitat

SIA Habitat dispose de **547 logements** répartis sur les communes en géographie prioritaire :

- 251 logements sur Douai
- 180 logements sur Auby
- 92 logements sur Waziers
- 16 logements sur Roost Warendin
- 8 logements sur Flers en Escrebieux.

PERIMETRES	ETAT DU PATRIMOINE ET ENJEUX
Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux)	- 251 logements sur Douai, dont 85 logements sur Douai Dorignies (60 collectifs et 25 individuels) - 8 logements PLAI dans le diffus sur Flers en Escrebieux
Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin)	- 16 logements individuels sur la cité Belleforière à Roost Warendin (2 résidences Escarpelle (12) et l'Orne (4) ⇒ ***Enjeu de désenclavement : Liaison avec les Asturies à retravailler, les modes doux ?***
La Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble)	- SIA Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Le Haut Terroir – Le Vivier (Waziers)	- 71 logements individuels sur le Haut Terroir sur 2 résidences (Gambetta 8, Haut Terroir 60 et 3 Hors Cité) - Un diagnostic en marchant est prévu en lien avec la ville afin d'identifier des actions GUP à mettre en place (voiries, occupation des jardins à revoir) - La ville a demandé un financement pour l'installation d'une aire de jeux ⇒ ***Enjeu de peuplement*** ⇒ ***Enjeu d'occupation de l'espace public***
Auby centre	- 179 logements majoritairement sur la cité de la Vallée o 90 logements collectifs répartis sur trois bâtiments o 89 logements individuels - Une étude est en cours mais il n'y a pas d'intervention prévue pour le moment. ⇒ ***Enjeu de précarité énergétique.***
Le Faubourg de Béthune (Douai)	- SIA Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
La Résidence Gayant (Douai)	- SIA Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Frais Marais – la Marchette (Douai – Waziers)	- 21 logements individuels sur la Marchette Frais Marais, autour du centre social et 154 sur Waziers Résidence de la Templerie - 30% du patrimoine est ciblé à la vente.
Les Epis (Sin le Noble)	- SIA Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Le patrimoine dans les quartiers et communes en veille	SIA Habitat dispose également de patrimoine sur les quartiers et communes en veille : - 174 logements sur le Villers à Flers sur lesquels un chantier de réhabilitation est en cours. - 20 logements sur Sin le Noble (Résidence L'Armorique) - Pas de logement sur Dechy - 39 logements (27 I et 12 C) sur la cité du Bois Duriez à Lallaing - 50 logements individuels sur Douai (Résidence Debussy et du Parc) et 14 logements sur Douai Dorignies (Résidence La Ferme Belle)

Le patrimoine Partenord Habitat

Partenord Habitat dispose de 788 logements situés en géographie prioritaire. Ils se répartissent de la manière suivante :

PERIMETRES	ETAT DU PATRIMOINE ET ENJEUX
Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux)	- Partenord Habitat ne dispose pas de patrimoine sur Pont de la Deule.
Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin)	- 8 logements sur les Asturies à Auby (8 logements individuels : 5 lgts square des écoles et 3 rue Raspail) - Un projet est en cours de réflexion avec la ville d'Auby (mise en vente et reconstruction)
La Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble)	- Partenord Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Le Haut Terroir – Le Vivier (Waziers)	- Partenord Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Auby centre	- 22 logements collectifs résidence la PLACE rue Paul Bert / Rue Calmette
Le Faubourg de Béthune (Douai)	- 512 logements sur le Faubourg de Béthune - (127 logements individuels et 385 logements collectifs) - Une étude en cours pour chiffrer les interventions de réhabilitation - Une étude FDAN sur ce périmètre - Une concertation est menée avec les locataires ⇒ ***Enjeu de réhabilitation dans la perspective d'un ANRU régional ?***
La Résidence Gayant (Douai)	- Partenord Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Frais Marais – la Marchette (Douai – Waziers)	- Partenord Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Les Epis (Sin le Noble)	- 246 logements sur les Epis à Sin le Noble (226 lgts collectifs et 20 logements individuels) o Réhabilitation de 8 entrées des bâtiments les Salamandres ANRU I : 140 logements en cours de réhabilitation o Démolition de 4 entrées (86 logements) et reconstruction de 87 logements 20 sur les Epis et 67 sur le Raquet (ANRU I) ⇒ ***Enjeu de pérennisation des investissements.*** ⇒ ***Enjeu de concertation sur les comportements logement : Vivre dans un logement BBC, sur la gestion des encombrants et sur le tri enterré***
Le patrimoine dans les quartiers et communes en veille	Partenord Habitat dispose également de 556 logements sur les quartiers et communes en veille répartis de la manière suivante: - Auby : 72 logements (44 logements individuels et 28 logements collectifs) - Dechy : 46 logements collectifs + reste à livrer 26 logements collectifs (ANRU I) - Douai : 183 logements (138 logements individuels et 45 logements collectifs) - Guesnain : 150 logements (138 logements individuels et 12 logements collectifs) - Lallaing : 58 logements (57 logements collectifs et 1 logement individuel) - Sin le noble : 47 logements (40 logements individuels et 7 logements collectifs) ⇒ ***Le patrimoine situé sur les communes en veille n'est pas un patrimoine à enjeu, du point de vue de Partenord Habitat.***

Le patrimoine Habitat 62/59 Picardie

Habitat 62/59 Picardie dispose de 86 logements situés en géographie prioritaire.

PERIMETRES	ETAT DU PATRIMOINE ET ENJEUX
Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux)	Habitat 62/59 Picardie dispose de : - 64 logements sur le quartier du Pont de la Deûle, sur la commune de Flers en Escrebieux : 31 logements individuels et 22 logements collectifs place jules Guesde - Un local commercial présent sur le quartier (anciennement Crédit du Nord qui vient de quitter le local) - Un Foyer de Jeunes Travailleurs (10 logements) qui est actuellement muré et à proximité, 3 logements PLAI réhabilités qui viennent d'être vidés - Une réflexion est en cours avec la CAD et la DDTM sur ce secteur : un projet a été monté avec les services et la ville sur le devenir de ce secteur (OPAH via ORGECO) : o La démolition du FJT ? La démolition des 3 PLAI ? o La reconstruction de logements individuels locatifs : entre 8 et 10 logements T4 o Entre 12 et 14 T2 / T3 – Béguinage ? 5 logements PSLA ? - Une problématique de « confrontation » entre les jeunes et les locataires au sein des porches est soulignée : un projet de résidentialisation est évoqué. ⇒ ***Enjeu de l'inscription dans le cadre d'un éventuel projet de renouvellement urbain sur un ANRU d'intérêt régional***
Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin)	- Habitat 62/59 Picardie ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
La Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble)	- Habitat 62/59 Picardie ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Le Haut Terroir – Le Vivier (Waziers)	- Habitat 62/59 Picardie ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Auby centre	- 22 logements locatifs individuels livrés il y a un an. - 16 parcelles vides … mais des difficultés de commercialisation actuellement. ⇒ ***Enjeu de commercialisation des parcelles vides***
Le Faubourg de Béthune (Douai)	- Habitat 62/59 Picardie ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
La Résidence Gayant (Douai)	- Habitat 62/59 Picardie ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Frais Marais – la Marchette (Douai – Waziers)	- Habitat 62/59 Picardie ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier. -
Les Epis (Sin le Noble)	- Habitat 62/59 Picardie ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Le patrimoine dans les quartiers et communes en veille	Habitat 62/59 Picardie dispose également de 206 logements sur les périmètres en veille répartis de la manière suivante: - 32 logements locatifs individuels sur Aubigny au Bac - 174 logements sur la commune de Lallaing (quartier de la Renaissance) o 71 logements collectifs et 103 logements individuels o A noter, une problématique d'encombrants très présente sur ce quartier. ⇒ ***Enjeu de peuplement et du vivre ensemble sur le quartier de la Renaissance à Lallaing.*** ⇒ ***Enjeu de désenclavement du quartier.***

Le patrimoine LTO Habitat

LTO Habitat dispose de 31 logements situés en géographie prioritaire.

PERIMETRES	ETAT DU PATRIMOINE ET ENJEUX
Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux)	- LTO Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier
Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin)	- LTO Habitat dispose de 31 logements dans la cité Belleforière (dont 3 en collectifs et 28 en individuel) localisés rue argentan et à proximité
La Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble)	- LTO Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier -
Le Haut Terroir – Le Vivier (Waziers)	- LTO Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier.
Auby centre	- LTO Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier
Le Faubourg de Béthune (Douai)	- LTO Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier
La Résidence Gayant (Douai)	- LTO Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier - .
Frais Marais – la Marchette (Douai – Waziers)	- LTO Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier
Les Epis (Sin le Noble)	- LTO Habitat ne dispose pas de patrimoine sur ce quartier
Le patrimoine dans les quartiers et communes en veille	LTO Habitat dispose également de 86 logements sur la Ville de Lallaing, périmètres en veille répartis de la manière suivante: - 41 logements collectifs : Résidence Jeanne LALLAIN ⇒ ***Enjeu de peuplement et du vivre ensemble sur le quartier de la Renaissance à Lallaing.*** ⇒ ***Enjeu de désenclavement du quartier sur les deux collectifs datant des années 80 « Les glycines et les Bouleaux », situés rue Jehanne Lallain (projet de démolition en cours).*** - 11 logements en individuels rue du Bouchart - 20 logements collectifs résidence du Kintrom - 1 logement individuel cité Hauts près - 10 logements individuels rue de Sin le Noble - 3 logements individuels Place de la justice Le patrimoine de LTO Habitat tend à se développer sur la cité Belleforière à Roost Warendin, périmètre en veille: entre novembre2015 et juillet 2016, 52 logements seront livrés.

Annexe 9. Contribution de Maisons et Cités au Contrat de ville

Annexe 10.Contribution de données de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord (DSDSEN)

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
AUBY
Cités Minières

C63

établissement dans QPV

Nom	TYPE		
0590405V AUBY GERARD PHILIPE	EC MAT PU	0596361U AUBY JULES GESDE	EC ELEM PU
0594297A AUBY VICTOR HUGO	COLLEGE PU		

nb étab concernés 3

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%	32,81%	Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	23,50
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%	22,06%	retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	20,00%
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)	0	ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	0
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	8		

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)	3,61%	ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	0,96%
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%	1		
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)	16	jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	3

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
DOUAI
Résidence Gayant

Z0539

établissement dans QPV

Nom	TYPE		
0593688N DOUAI ROBERT MOHEN	EC ELEM PU	0595220P DOUAI MOHEN-CAPUCINES	EC MAT PU

nb étab concernés 2

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%	55,88%	Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	26,58
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%	17,14%	retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	23,08%
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)	0		
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	8	ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	0

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)		ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%			
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)	0	jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
DOUAI
Dorignies Pont de la Deûle

Z0540

établissement dans QPV

Nom	TYPE		
0590413D DOUAI JEAN DE LA FONTAINE	EC MAT PU	0590381U DOUAI EUGENE LENGLET	EC ELEM PU

nb étab concernés 2

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%	12,50%	Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	23
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%	8,70%	retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	27,27%
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)	0	ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	0
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	7		

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)		ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%			
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)	0	jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
DOUAI
Frais Marais

Z0541

établissement dans QPV

Nom	TYPE
0590939A DOUAI LECLERC DE HAUTECLOQU	EC ELEM

nb étab concernés 1

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%	57,89%
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%	
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)	0
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	3
Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	21,80
retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	
ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	0

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)	
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%	
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)	0
ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	
jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
DOUAI
Z0542
Notre Daùe – La Clochette – Le Bivouac

établissement dans QPV

nb étab concernés

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%		Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%		retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)		ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	3		

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)		ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%			
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)		jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
DOUAI
Faubourg de Béthune

Z0543

établissement dans QPV

Nom	TYPE
0590068D DOUAI JULES FERRY	COLLEGE PU
0590380T DOUAI JULES ET LEON MAURICE	EC ELEM PU
0590415F DOUAI BERNARD DE LATTRE	EC MAT PU

nb étab concernés 3

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%	30,77%
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%	13,04%
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)	1
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	14
Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	19,90
retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	
ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	0

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)	3,14%
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%	1
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)	33
ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	1,42%
jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	7

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
ROOST WARENDIN
Asturies Belleforière

Z0538

établissement dans QPV

Nom	TYPE
0596001C AUBY MARCEL PAGNOL	EC ELEM PU
0594721L ROOST-WARENDIN BELLEFORRIER	EC MAT PU

nb étab concernés 2

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%	32,35%
Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	21,17
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%	10,71%
retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	10,71%
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)	0
ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	0
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	17

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)	
ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%	
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)	0
jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
SIN-LE-NOBLE
Les Epis

Z0544

établissement dans QPV

Nom	TYPE
0594969F SIN-LE-NOBLE PAUL CEZANNE	EC ELEM PU
0596010M SIN-LE-NOBLE JEAN-BAPTISTE CO	EC MAT PU
0595443W SIN-LE-NOBLE HENRI MATISSE	EC MAT PU

nb étab concernés 3

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%	44,90%	Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	20,47
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%	13,16%	retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	21,62%
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)	0	ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	0
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	21		

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)		ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%			
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)	0	jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	

CONTRAT DE VILLE
DEPARTEMENT DU NORD

DSDSEN DU NORD
Secrétariat général - aide au pilotage

CA du Douaisis [C.A.D]
WAZIERS
Haut Terroir le Vivier

Z0545

établissement dans QPV

Nom	TYPE
0592561N WAZIERS LEON GAMBETTA	EC ELEM PU

nb étab concernés 1

DONNEES ECOLES

rapport 2sur4 2014-15 réf. dép. public :34.40%		Nombre élèves par classe 2014-15 réf. dép. public : 23,58	21,91
retard au CE2 2014-15 réf. dép. public : 11.16%	14,00%	retard au CM2 2014-15 réf. dép. public : 14.30%	11,76%
ABSENTEISME nb d'élèves signalés en école 2013-2014 (dép : 563)	0	ABSENTEISME (+20 1/2 j) nb d'élèves signalés en école 2013-14 (dép : 139)	0
Ecoles : Nombre de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public 2668)	12		

DONNEES COLLEGES

ABSENTEISME nb d'élèves signalés en CLG 2013-2014 (réf. dép. public : 2,19%)		ABSENTEISME (+20 1/2 j) taux d'élèves signalés en CLG 2013-14 (réf. dép. public : 0.80%)	
taux de réussite au brevet des collèges 2013-2014 réf. dép. : 85,80%			
CLG : Nb de PPS rédigés ou en cours 2013-14 (dép public : 1232)	0	jeunes présumés en situation de décrochage 2013-14	

Annexe 11. Les engagements de l'Etat dans le contrat de ville

La mobilisation du droit commun de l'État constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les engagements de l'Etat dans le contrat de ville se basent sur la déclinaison des **13 conventions nationales d'objectifs interministérielles** que le ministre de la Ville a passé avec chaque ministre ainsi que sur les **instructions thématiques** reçues, notamment celle sur l'éducation du 28 novembre 2014, celle sur la santé du 5 décembre 2014, celles sur l'emploi et le sport du 25 mars 2015, et la dernière du 21 mai 2015 sur la culture.

Certains engagements dépassent ce cadre et méritent d'être valorisés au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sur les quartiers prioritaires et / ou les territoires de veille active.

Il a été ainsi demandé à chaque service de l'État d'élaborer une fiche synthétique des engagements qui pourront être menés, tant par les moyens financiers et les ressources humaines mobilisées et mobilisables, au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

✓ **La DIRECCTE** déclinera les priorités et les engagements qui figurent dans la circulaire du 25 mars sur les 13 contrats selon 6 axes :

- privilégier l'accès des jeunes des quartiers aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand
- compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes
- permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers en visant l'accès à un 1er niveau de qualification par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs de 2ème chance
- mobiliser l'insertion par l'activité économique qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des quartiers les plus éloignés de l'emploi
- favoriser et accompagner la création d'entreprises et le développement d'activités dans les quartiers
- mobiliser les fonds européens au profit des quartiers (FSE, IEJ, garantie jeunes)

✓ **L'Éducation national**e concentrera en priorité ses efforts en direction des écoles et établissements situés en éducation prioritaire. Chaque établissement classé REP+ sera couvert par un dispositif de réussite éducative.
Ces efforts consistent en :
- Pour les écoles à développer l'accueil des moins de trpos ans et le dispositif plus de maîtres que de classes.
- Pour les collèges à proposer un nombre d'élèves moyen par division inférieur à la moyenne départementale.
- Pour les écoles et les collèges à accompagner les équies par la formation.

✓ **La DRAC** accompagnera les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés. Les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique. Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à l'endroit de ces publics.

Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés.La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires.

Elle souhaite élaborer un partenariat avec les collectivités qui peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville, nommées QU(ART)IER.Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat . Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

Conformément à la conventon culture/ville, la DRAC consacre 30 % des crédits dédiés au "projet national pour l'éducation artistique et culturelle, une priorité pour la jeunesse" aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville.

✓ Les engagements de la **DTPJJ** se basent sur la déclinaison de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 passée entre la ministre de la Justice et le ministre délégué à la ville. Les engagements dépassant ce cadre et valorisables au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sont les suivants.

La DTPJJ Nord, dans une optique de **prévention de la délinquance**, prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux : - en lien avec l'EN, la PJJ contribue aux classes relais, dispositif visant la prévention du décrochage scolaire, par le biais essentiellement de temps d'intervention de personnels (une convention départementale formalisant ce partenariat est en cours de rédaction) ;
- en lien avec le CDAD, la PJJ mobilise ses personnels dans le cadre d'actions de sensibilisation au droit et à la citoyenneté, pour l'instant essentiellement en direction des jeunes scolaires ;
- en lien avec le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

En termes de perspectives potentielles, il est à noter :
- d'une part, qu'afin de favoriser les actions partenariales et dans un cadre conventionnel à construire, la PJJ a la possibilité de mobiliser 30% des places des Unités Educatives d'Activités de Jour au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires, des jeunes décrocheurs ou des jeunes des missions locales en dehors de tout mandat judiciaire ;
- d'autre part que la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'actions de prévention de la récidive et d'actions de sensibilisation à la citoyenneté dédiées aux mineurs sous main de Justice.

Par ailleurs, **afin de faciliter aux mineurs sous main de Justice l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs,** la DTPJJ Nord prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :
- en lien avec la DRAC, la PJJ cofinance des « missions d'artistes en résidence » dédiées au public sous main de Justice par le biais de la mise à disposition d'encadrants et par l'octroi d'un financement annuel départemental d'un montant de 7500 euros (ce partenariat est formalisé dans une convention régionale) ;
- en lien avec le dispositif Ville Vie Vacances, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de Justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels (cela y compris au sein de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Quiévrechain).

En termes de perspectives potentielles, la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'activités socio-éducatives dédiées aux mineurs sous main de Justice.

Enfin, afin de **faciliter aux mineurs sous main de justice l'accès au dispositif de droit commun de l'insertion sociale et professionnelle**, la DTPJJ Nord s'est fixée les axes de travail suivant :
- systématiser les conventions avec les missions locales sur la base d'une convention cadre avec l'Animation Régionale des Missions Locales (convention en cours d'élaboration) ;
- en lien avec la DIRECCTE, organiser la participation de la PJJ aux Commissions Départementales et Locales d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeune ;
- dans le cadre des objectifs régionaux du plan priorité jeunesse et en lien avec la DDCS, développer l'accès des jeunes sous main de justice au dispositif service civique ;
- en lien avec la déclinaison régionale du plan de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, contribuer à développer les actions visant l'acquisition des savoirs de base au bénéfice des jeunes sous main de Justice, notamment en cofinançant des actions par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

✓ La **DRJSCS**, **sur le pilier « cohésion sociale »**, s'engage à accompagner et soutenir les programmes qui visent à :
- Prévenir et lutter contre les discriminations, à travers des plans de lutte intégrés aux contrats de ville (cf. cadre de référence lutte contre les discriminations) en outillant les acteurs (services de l'Etat, Collectivités, EPCI, Ville…).
- Développer ''la mixité égalitaire'', programme d'éducation populaire qui vise l'Egalité Femme/Homme, Fille/Garçon en partenariat avec les DDCS, l'Education nationale, et la DRDFE.
- Favoriser l'accès aux droits et aux services à travers la médiation sociale, la formation des adultes relais, l'impulsion d'actions innovantes (logement, santé, pratiques sportives).
- Promouvoir la citoyenneté à travers l'apprentissage du français (pratiques langagières, classes prépa…).
- Soutenir et accompagner les associations afin qu'elles bénéficient du ''choc de simplification'' (FONJEP, conventions pluri-annuelles…).
- Promouvoir la diversité culturelle et valoriser le patrimoine culturel commun et l'émergence artistique sur ce sujet (mémoires et histoires des immigrations) en prenant en compte l'inter-culturel.

Sur le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi», la DRJSCS est mobilisée pour co-produire une stratégie territoriale en faveur de l'emploi des jeunes (école de la deuxième chance, parrainage, service civique,…).

Sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », la DRJSCS s'engage à apporter son soutien et son expertise aux initiatives visant à :
- Qualifier les structures de proximité qui mobilisent les habitants pour contribuer au maintien du lien social.
- Observer, analyser et outiller les partenaires de la politique de la ville sur des thématiques expérimentales ou innovantes.

Au regard des différentes missions qu'elle mène à l'échelle de la région, la DRJSCS, en lien avec les équipes des DDCS, met à la disposition des EPCI des fiches thématiques susceptibles de figurer dans les contrats de ville :

Fiche 1 : Jeunesse-Mobilité internationale (+ annexe)
Fiche 2 : Lutte contre les discriminations
Fiche 3 : Lutte contre la pauvreté
Fiche 4 : Service civique
Fiche 5 : Economie Sociale et Solidaire
Fiche 6 : Sport et citoyenneté.
Fiche 7 : Développement de la vie associative dans les quartiers de la politique de la ville.

✓ La **DDCS** propose de mobiliser les crédits de droit commun du BOP Jeunesse sur les quartiers prioritaires et sur les territoires de veille active, selon 3 axes de contribution :

- réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des bsports pratiqués et d'accès aux clubs,
- territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes,
- donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité.

Dans le cadre de la **politique de jeunesse et vie associative**, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sera mobilisé. Cette aide à l'emploi socio-éducatif a pour objet de faciliter la rétribution de personnels permanents eùmployés par des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire.

Le Service Civique sera aussi fortement mobilisé. Il constitue une forme d'engagement volontaire citoyen et civil destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, d'effectuer une mission auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissement publics. Une indemnité d'un montant minimum de 467 € par mois est versée par l'Etat.

Dans le cadre des **politiques sportives**, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer :
- à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive,
- à la politique de santé publique,
- au soutien direct à l'emploi,
- à la mise en oeuvre du plan "apprendre à nager".

Dans le domaine **social**, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer à :
- Promouvoir et préserver l'accès aux droits (action départementale sur la domiciliation : nouveau schéma en cours d'élaboration avec les partenaires : CCAS et associations agrées).
- Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans le cadre du COPIL régional et interdépartemental.

Sur le secteur des **« droits des femmes »** :
- Participation de la déléguée départementale aux réunions d'élaboration des futurs contrats ou a minima consultation de celle-ci pour favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans les contrats ;
- En lien avec les CIDF et les associations financées à cette fin, décliner les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes.

✓ L'expérimentation de postes adultes relais médiateurs santé sur le département, menée entre 2011 et 2014 conjointement par la préfecture et l'**ARS**, se poursuit. Ce co-financement de 15 postes est renouvellé, et 11 postes supplémentaires ont été attribués pour 3 ans sur la nouvelle géographie prioritaire.

✓ La **DDTM** s'engage à accompagner les projets de renouvellements urbains. La mobilisation des crédits de droit commun s'inscrira dans le financement des aides à la pierre et en mettant en œuvre des dispositifs permettant l'accès aux logements des personnes défavorisées et le développement de leur parcours résidentiel.

✓ Les contributions de la **DDSP** et du **Groupement de Gendarmerie** ne peuvent être territorialisées car les effectifs sont départementaux. Toutefois certains dispositifs comme les ZSP, les délégués police-population, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie bénéficient au public des quartiers prioritaires.

L'Etat veillera à mobiliser, outre ses crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, l'ensemble de ses moyens relevant du droit commun pour donner une unité et une cohérence à son intervention sur le territoire.

ANNEXE 12 LISTE DES REFERENTS TECHNIQUES DU CONTRAT DE VILLE

PARTENAIRE	REFERENT	COORDONNEES
Communauté d'Agglomération du Douaisis	- Directrice du Pôle Cohésion Sociale – Habitat, Madame Claire GOLSE - Chargée de mission du Service Cohésion Sociale, Madame Amandine ROSTAN - Directrice de la Prospective et des Financements extérieurs, Madame Corinne CREQUIT - Directeur du Développement Economique, Monsieur Yves DELPLANQUE	**Communauté d'Agglomération du Douais** - 746 rue jean Perrin - ZI Dorignies - BP 300 - 59351 DOUAI CEDEX - Tél. 03.27.99.89.89
Préfecture	- Chef de la Mission Politique de la Ville auprès du Préfet délégué Pour l'Egalité des Chances	**Préfecture du Nord** - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 Lille Cedex - Tél : 03.20.30.57.99
Sous Préfecture	Chef de bureau des actions économiques sociales et interministérielles - Délégué du Préfet	**Sous-préfecture de Douai** - 642 Boulevard Albert 1er - 59500 DOUAI - Tél : 03.27.93.59.68
Région Nord Pas de Calais	- Chargé de mission du Service Renouvellement Urbain - Chargé de mission Développement Social Durable des Territoires du service Citoyenneté et Territoires	**Direction de l'Aménagement Durable** - 151 Avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX - Tél. 03.28.82.72.63 **Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux** - - Bâtiment VEROSE – - 413 Boulevard Hoover - 59 555 Lille Cedex - Tél : 03.28.82.79.32
Conseil Départemental du Nord	- Directeur territorial de Prévention et d'Action Sociale du Douaisis - Chef de projet Douaisis de la Mission Contrats de territoire	**DTPAS DU DOUAISIS** - 310 bis, rue d'Albergotti - BP 90623 - 59506 DOUAI Cedex - Tél. 03.59.73.34.00 **SERVICE MISSION CONTRATS DE TERRITOIRE** - Hôtel du Département - 51 Rue Gustave Delory - 59047 LILLE CEDEX - Tél. 03.59.73.69.95
DDTM	- Responsable Habitat-Ville	**Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Antenne Douaisis – Cambresis** - 123 rue de Roubaix - BP 20839 - 59508 DOUAI Cedex - Tél : 03.27.93.56.76

DIRECCTE	- Chargé d'animation territoriale Bassin d'emploi de Douai	**Direction Régional des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi** - 417, Boulevard Paul Hayez - BP 703 - 59507 DOUAI CEDEX - Tél. : 03.27.95.80.63
DRAC	- Service Action Culturelle et Territoriale	**Direction Régional des Affaires Culturelles du Nord –Pas de Calais** - Hôtel Scrive - 1-3, rue du Lombard - CS 80016 - 59041 LILLE CEDEX - Tél. :03.27.95.80.63 / 03.28.36.61.93 -
Pôle Emploi	- Directeur de l'agence de Sin le Noble	**Pôle emploi de SIN LE NOBLE** - 309 rue du Maréchal Leclerc - CS 60010 - 59450 SIN LE NOBLE - Tél : 03.27.95.66.22
Caisse d'Allocations Familiales	- Le Sous Directeur en charge des Territoires - La Responsable d'Action Sociale	**Caf du Nord** Site de DOUAI - 76 rue Henry Dunant - 59507 DOUAI - Tél. :03.27.71.35.40/03.27.71.35.14
Mission Locale	- Le Directeur, Monsieur Alain BELFER	**Mission Locale du Douaisis** - 222 Place du Barlet - 59500 DOUAI - Tél : 03.27.71.48.20
PLIE du Douaisis	- Le Directeur, Monsieur Eric CARON	**Association pour le PLIE du Douaisis** - 14 rue Salengro - 59553 LAUWIN-PLANQUE - direction@pliedudouaisis.fr - Tél. : 03.27.94.41.60
ARS	- Directeur Territorial Artois-Douaisis	**Agence Régionale de la Santé du Nord** - 556, avenue Willy Brandt - 59777 EURALILLE - Tél : 03.62.72.77.00
CPAM	- Directrice Santé, Madame Nicole DELOS, - Responsable du service Animations en Santé, Madame Laetitia DRUART	**Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Nord** - 2 rue d'Iéna - BP 01 - 59895 LILLE CEDEX 9 - Tél : 03.20.42.72.85 : 03.20.42.34.14
Caisse des Dépôts et Consignations	- Directeur Investissement et Développement Economique	**Caisse des Dépôts et Consignations** - Direction Régional Nord-Pas de Calais - 170, Tour Lilleurope - 11, Parvis de Rotterdam - 59777 EURALILLE - Tél : 03.20.14.19.72
Chambre de Commerces et d'Industrie	- Directeur de l'agence territoriale de Douai	**CCI GL** - Agence territoriale de Douai - 100 rue Pierre Dubois - 59500 Douai - Tél. :03.28.52.90.19
Centre Hospitalier de Douai	- Directeur de la Direction de	**Centre Hospitalier de Douai**

	la Stratégie, Monsieur Franck LAUREYNS	- BP 10740 - Route de Cambrai - 59507 DOUAI Cedex - Tél : 03.2794.71.15
Education Nationale	- Principal du collège Canivez de Douai - Inspection circonscription « Douai centre », Monsieur Franck MONTUELLE	**Collège Canivez** - 417 Rue Berthe Garnier - 59500 Douai - Tél 03 27 87 17 69 **Circonscription DOUAI CENTRE** - Inspection de l'Education Nationale - 941 rue Charles Bourseul - 59500 DOUAI - Tél : 03.27.71.22.08
Norevie	- Responsable Qualité Résidentielle, Monsieur Fabrice DAUSQUE	NOREVIE - 62 rue saint Sulpice - 59500 DOUAI - Tél. : 03.27.99.64.73
Maisons et Cités	- Directeur Prévention et Qualité de Vie, Monsieur DUHAMEL Jean Marc - Directeur Agence Aniche, Monsieur DILLY Jean Michel	**Maisons et Cités, SOGINORPA** - 167 rue des Foulons - BP 703 - 59507 DOUAI - Tél. : 03.27.99.85.80 - Agence d'ANICHE - 40 Bd Vaillant Couturier – - AUBERCHICOURT- - Tél : 03.27.99.86.86
SIA Habitat	- Directeur du pôle Agences et Rénovation Urbaine, Monsieur Philippe CASTELLAIN - Responsable d'agence de Douai, Madame Florence MASSON	**SIA HABITAT – Agence de Douai** - 111 rue Victor Hugo - 59500 DOUAI - Tél. : 03.27.95.48.69 **SIA HABITAT - Siège** - 67 avenue des Potiers - CS 80649 - 59506 DOUAI Cedex - Tél : 03.27.93.07.97
Partenord Habitat	- Directeur de Territoire, Madame Nadia PIRONE	**PARTENORD HABITAT** - 124 bd Jeanne d'Arc - BP253 - 59504 Douai - Tél. : 03.27.94.31.55
Habitat 62/59 Picardie	- Direction Territoriale, Monsieur Jean-Luc LEBIHAN	**Groupe HABITAT 62-59-Picardie** - Agence de Roubaix - 284, Avenue des Nations Unies - 59 100 ROUBAIX - Tél.:03 20 73 28 19
LTO Habitat	- Chargé de mission qualité, Monsieur Vincent CATTELAIN	**LTO HABITAT** - 46, rue Emile Zola - 62590 OIGNIES - Tél : 03.21.74.00.55
SMTD	- Responsable pôle mobilité	**Syndicat mixte des transports du Douaisis** - 395 Boulevard Pasteur - 59287 GUESNAIN - Tél : 03.27.99.96.79
Tribunal de Grande Instance	- Procureur de la République	**TRIBUNAL DE GRANDE**

		- 47 rue Merlin de Douai BP253 - 59507 Douai - Tél. : 03.27.93.27.70
Services de police et de gendarmerie	- Commandant de Gendarmerie - Capitaine de Police	**Gendarmerie Nationale** - 240 rue des Wetz, - 59500 DOUAI - Tél : 03.27. 98.50.47 **Brigade territoriale autonome de gendarmerie de Douai** - Caserne Conroux - 240, rue des Wetz - 59500 DOUAI - Tél : 03.27. 98.50.47
SPIP	- Directrice SPIP nord antenne de Douai, Madame Laurence MARCHANDIN	**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du NORD/ DOUAI** - 295 avenue du Maréchal Leclerc - 59500 DOUAI - Tél : 06.45.59.81.58 / 03.27.71.89.50
PJJ	- Responsable d'unité éducative, UEMO Douai, Monsieur Mohamed REZGUI	**CENTRE D'ACTION EDUCATIVE DE DOUAI** - 61 BOULEVARD PAUL HAYEZ - 59508 DOUAI CEDEX - Tél : 03.27.88.76.29
PARTENAIRE	**REFERENT**	**COORDONNEES**
Auby	- Responsable du service Cohésion Sociale, Madame Marion LE MAREC	**Mairie d'Auby** - Hôtel de Ville - 25 rue Léon Blum - 59950 AUBY - Tél : 03.27.99.60.98
Douai	- Directrice du service Participation citoyenne, Madame Bernadette CAPELLE - Directrice du Pôle Ressources Jeunes, Madame Christelle DHOTE	**Mairie de Douai** - 83, rue de la Mairie - CS 80836 - 59508 Douai cedex - Tél : 03.27.93.59.03 / 03.27.93.58.00
Flers en Escrebieux	- Responsable Service Jeunesse, Monsieur Nesradine CHERIFI	**Mairie de Flers en Escrebieux** - Rue Henri-Barbusse - 59128 Flers-en-Escrebieux - Tél : 03.27.93.36.00
Roost Warendin	- Responsable Enfance Jeunesse et de l'Action Sociale, Madame Carine OLEJNICZAK	**Mairie de Roost Warendin** - Tél : 03 27 95 90 06
Sin le Noble	- Chef de projet Politique de la Ville, Madame Zineb BOUROUBA	**Mairie de Sin le Noble** - Service Politique de la Ville et Démocratie Locale - 1 place Jean Jaurès - 59450 Sin le Noble
Waziers	- Chargé de mission Politique de la Ville, Madame Séverine LEDUC	**Mairie de Waziers** - Place Bordeu - 59119 WAZIERS - Tél : 03.27.99.75.75
Dechy	- Conseiller Technique auprès du Maire de Dechy, Monsieur Yves-Pascal	**Mairie de Dechy** - Hôtel de ville de Dechy - Place Jean-Jaurès

	RENOUARD	- 59187 Dechy - Tél : 03.27.95.82.00
	-	
Lallaing	- Responsable de l'Action Sociale, Madame Véronique FONTAINE	**Mairie de Lallaing** - Place Jean Jaurès - 59167 LALLAING - Tél : 03.27.99.76.00
Guesnain	- Responsable de l'Action Sociale et de la Maison pour tous, Madame Dominique HERIN	**Mairie de Guesnain** - Place Roger Salengro - 59287 GUESNAIN - tel : 03 27 98 01 60
Arleux	- Directeur Général des Services	**Mairie d'Arleux** - Place du Général de Gaulle - 59151 ARLEUX - Tél : 03.27.94.37.37
Hamel	- Directeur Général des Services	**Mairie d'Hamel** - 11 allée des bruyéres - 59151 HAMEL - Tél : 03.27.89.53.64
Féchain	- Directeur Général des Services	**Mairie de Féchain** - 10, rue Louis Chantreau - 59 247 Féchain - Tél : 03.27.94.53.53
Aubigny au Bac	- Directeur Général des Services	**Mairie d'Aubigny au Bac** - Place Du General De Gaulle - 59265 Aubigny au Bac - Tél : 03.27.80.91.40
Brunémont	- Directeur Général des Services	**Mairie de Brunémont** - Rue En bas - 59151 Brunémont - Tél : 03.27.80.91.29
Lécluse	- Directeur Général des Services	**Mairie de Lécluse** - 12, Grande Rue - 59259 Lécluse - Tél : 03.27.89.52.05

Annexe 13. Les pilotes et contributeurs techniques du contrat de ville

AXES	OBJECTIFS		PILOTES	CONTRIBUTEURS TECHNIQUES	INSTANCES
Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire	1.1.Soutenir le maintien et le développement de l'emploi local	1.1.1. Mobiliser les réseaux d'entreprises et conforter la Responsabilité Sociale des Entreprises	Sous Préfecture	CAD DIRECCTE Pôle Emploi Région Nord Pas de Calais Chambres consulaires PLIE Mission Locale Les villes concernées	Service Public pour l'emploi de Proximité
		1.1.2. Organiser la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire de la CAD			
		1.1.3. Soutenir la création d'emplois dans les quartiers			
	1.2.Accompagner les publics vers l'emploi	1.2.1. Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin	CAD – Direction du développement économique	CAD DIRECCTE Pôle Emploi PLIE Mission Locale Conseil Départemental du Nord Les villes concernées	A construire
		1.2.2. Accompagner les publics vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat		CAD DIRECCTE Pôle Emploi Chambres consulaires PLIE Mission locale Education Nationale Les villes concernées	
	1.3.Lever les freins vers l'emploi	1.3.1. Organiser les passerelles entre l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics éloignés de l'emploi dans une logique de parcours et mobiliser les outils adaptés dont les contrats aidés	Conseil Départemental du Nord	CAD Région Nord Pas de Calais DIRECCTE Pôle Emploi PLIE Mission locale Les villes concernées	Commission Territoriale d'Insertion
		1.3.2. Développer les outils de l'insertion par l'activité économique sur le territoire de la CAD		CAD DIRECCTE Pôle Emploi Région Nord Pas de Calais Les villes concernées	
		1.3.3. Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi		CAD DIRECCTE Pôle Emploi	

				Région Nord Pas de Calais PLIE Mission locale Caisse d'Allocations Familiales Caisse Primaire d'Assurance Maladie Les villes concernées	
AXES	**OBJECTIFS**		**PILOTES**	**CONTRIBUTEURS TECHNIQUES**	**INSTANCES**
Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers	2.1. Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers	2.1.1. Définir la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain	Communauté d'Agglomération du Douaisis	CAD DDTM Région Nord Pas de Calais Les bailleurs Les villes concernées	A construire
		2.1.2. Co piloter et assurer la réalisation des projets reconnus d'intérêt communautaire		CAD DDTM Région Nord Pas de Calais Les bailleurs Les villes concernées	
	2.2. Intensifier la réhabilitation du parc de logements	2.2.1. Repérer et prévenir les situations de précarité énergétique	Communauté d'Agglomération du Douaisis	CAD DDTM Région Nord Pas de Calais Les bailleurs Les villes concernées	A construire
		2.2.2. Poursuivre et intensifier la rénovation du parc de logements		CAD DDTM Région Nord Pas de Calais Les bailleurs La Caisse d'Allocations Familiales Les villes concernées	
		2.2.3. Renouveler la stratégie Habitat Léger de loisirs communautaire		CAD DDTM Région Nord Pas de Calais Les bailleurs Les villes concernées	
	2.3. Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux	2.3.1. Veiller aux équilibres de peuplement dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement	Communauté d'Agglomération du Douaisis	CAD DDTM Les bailleurs Les villes concernées	Conférence Intercommunale du Logement
		2.3.2. Faciliter l'accès au logement notamment des publics les plus fragilisés		CAD DDTM Les bailleurs Conseil Départemental du Nord Les villes concernées	Conférence Intercommunale du Logement

	2.4. Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social	2.4.1. Outiller les communes et les acteurs en matière de Gestion Urbaine de Proximité	Communauté d'Agglomération du Douaisis	CAD DDTM Région Nord Pas de Calais Les bailleurs Les villes concernées	A construire
		2.4.2. Réinvestir et faire connaitre les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité des usages	Communauté d'Agglomération du Douaisis	CAD DDTM La CAF du Nord Conseil Départemental du Nord Les bailleurs Les villes concernées	A construire
		2.4.3. Structurer et mutualiser la médiation comme un outil de proximité	Communauté d'Agglomération du Douaisis	CAD DDTM Conseil Départemental du Nord Conseil Régional Nord Pas de Calais Les bailleurs Les villes concernées	A construire
AXES	**OBJECTIFS**		**PILOTES**	**CONTRIBUTEURS TECHNIQUES**	**INSTANCES**
Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial	3.1. Favoriser la mobilité : condition nécessaire à l'autonomie des individus	3.1.1. Lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, le désenclavement des quartiers et favoriser l'accès aux équipements	Communauté d'Agglomération du Douaisis	DDTM SMTD Les villes concernées	A construire
		3.1.2. Développer les usages et les services numériques	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Région Nord Pas de Calais Mission Locale Les villes concernées	A construire
	3.2. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance	3.2.1. Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Les bailleurs Services de l'Etat Les villes concernées	A construire
		3.2.2. Développer la médiation de proximité comme un outil au service de la prévention de la délinquance	Sous Préfecture	Les villes concernées Les bailleurs	A construire
		3.2.3. Améliorer le suivi renforcé des parcours et lutter contre la récidive	PJJ	Le SPIP Les villes concernées	A construire
		3.2.4. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales	Procureur	Les villes concernées Les services de police et gendarmerie Le SPIPI	A construire
	3.3. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux droits et l'accès aux soins	3.3.1. Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	L'ARS Le Centre Hospitalier de Douai Les villes concernées	CLAD comité local d'aide aux dépistages
		3.3.2. Favoriser le dépistage des cancers		L'ARS Le Centre Hospitalier de Douai Les villes concernées	A construire
		3.3.3. Prévenir des conduites addictives	ARS	Le Centre Hospitalier de Douai	A construire

				Les villes concernées	
		3.3.4. Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Les villes concernées L'ARS La Région Nord Pas de Calais	A construire
	3.4. Réduire les inégalités et favoriser le lien social	3.4.1. Anticiper le vieillissement des populations et lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment en travaillant sur l'intergénérationnel	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Conseil Départemental du Nord La CAF du Nord DDTM Les villes concernées	A construire
		3.4.2. Rendre plus lisible et soutenir les dispositifs de soutien à la parentalité	La CAF du Nord	Conseil Départemental du Nord Les villes concernées	REAPP COT
		3.4.3. Lutter contre le décrochage scolaire	Education Nationale	Les villes concernées	A construire
		3.4.4. Favoriser la réussite éducative	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Les villes concernées L'Education Nationale	A construire
	3.5. Soutenir l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale	3.5.1. Faire des activités sportives de véritables leviers à l'épanouissement et au bien être des jeunes et adapter l'offre sportive à la diversité du territoire	DDCS	CAD Les villes concernées	A construire
		3.5.2. Développer les initiatives permettant aux familles, aux jeunes en difficultés d'être spectateur et acteur de la culture	DRAC	CAD Les villes concernées	A construire
AXES	**OBJECTIFS**		**PILOTES**	**CONTRIBUTEURS TECHNIQUES**	**INSTANCES**
Axe IV. Valeurs de la République et citoyenneté	4.1. Partager les valeurs républicaines	4.1.1. Défendre le Vivre ensemble, la tolérance, le respect, l'admission des différences et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion	Sous Préfecture	Education Nationale Les villes concernées Les bailleurs sociaux 41ème Régiment	A construire
		4.1.2. Promouvoir la laïcité, le respect des institutions, le devoir de mémoire et les symboles de la République		Education Nationale Les villes concernées 41ème Régiment	A construire
		4.1.3. Lutter contre l'illettrisme et soutenir l'apprentissage de la langue française		Education Nationale Les villes concernées 41ème Régiment	A construire
	4.2. Soutenir l'engagement citoyen et créer les conditions de participation des habitants	4.2.1. Clarifier les rôles et complémentarités entre les instances de participation des habitants sur le territoire, dont les conseils citoyens	Communauté d'Agglomération du Douaisis en appui des communes	Région Nord Pas de Calais La CAF du Nord Les villes concernées	A construire
		4.2.2. Promouvoir la participation et les initiatives des habitants et l'expression de la citoyenneté		Région Nord Pas de Calais Les villes concernées La CAF du Nord	A construire
		4.2.3. Soutenir la qualification des acteurs sur l'initiative sociale, les démarches participatives et l'éducation populaire		Région Nord Pas de Calais La CAF du Nord Les villes concernées	A construire